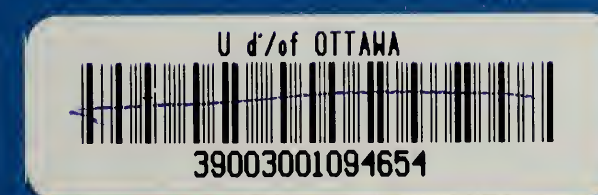


HISTOIRE

DU

PERE LA CHAIZE

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 777 exemplaires.



HISTOIRE

DU

Pere La Chaize

JESUITE ET CONFESSEUR

DU ROI LOUIS XIV

OÙ

L'on verra les intrigues secrettes qu'il a eues à la Cour de France et dans toutes les Cours de l'Europe,
et les particularitez les plus secrettes de sa vie. Ses Amours avec plusieurs Dames de la première qualité, et les agréables aventures qui lui sont arrivées dans le cours de ses Galanteries.

PREMIÈRE PARTIE



A BRUXELLES
chez HENRY KISTEMAECKERS, *éditeur*
65, rue des Palais, 65

—

1719-1884



AU LECTEUR

Je ne m'amuserai point, cher Lecteur, à briguer votre suffrage en faveur de mon Livre, il parlera pour lui-même, et si ses raisons ne sont pas trouvées valables, ce seroit en vain que je voudrois alleguer les miennes, vous ne les écouteriez pas.

Je ne saurois pourtant m'empêcher de vous dire, que vous devez me savoir quelque gré du present que je vous fais, non pas tant par sa propre valeur, que par le hazard où je m'expose en votre consideration. J'attaque non seulement l'homme le plus vindicatif que le Soleil ait jamais éclairé, mais toute une Société qui ne pardonne aucune offense, et contre laquelle il n'y a point d'asile. Je serois au milieu de Londres et sous la protection la plus déclarée du Roi Guillaume, qui pourroit me garantir de l'indignation même de mon Roi, si j'avois eu le malheur de me l'attirer, que je ne devrois point me croire en seureté pour cela, et tôt ou tard cette Cabaliste Compagnie m'immoleroit à son ressentiment. Je nè serois pas le premier à qui cela seroit arrivé, on a enlevé des gens à Amsterdam qui pourrissent encore aujourd'hui dans les cachots du Mont

St. Michel. D'autres ont été assassinez jusques dans la Cour de Hanover, et le même Pere La Chaize, cet illustre imposteur contre qui j'écris, n'a-t-il pas forcé les Genevois à lui rendre un malheureux qui avoit écrit quelque chose contre lui, quoi qu'il n'eût rien avancé de bien essentiel, et qu'il se fût même fort trompé dans quelques-unes de ses conjectures? Que seroit-ce donc de moi s'il venoit à découvrir où je suis et qui je puis être? Rien ne seroit capable de me sauver de sa fureur. Mais par bonheur, bien que je l'aye connu assez particuliérement, je ne pense pas que je lui sois suspect plus qu'un autre. Il voit et il reçoit tant de gens, que ses soupçons se perdront infailliblement dans le nombre : d'ailleurs, on peut juger que ce n'est pas de lui que j'ai appris les particularitez de sa vie que je rapporte; il n'est pas homme à en faire confidence à personne.

Vous me demanderez sans doute, par quel canal elles sont donc venuës à ma connoissance. Mais, cher Lecteur, c'est un point sur lequel je ne saurois vous répondre positivement, et pour raison. Tout ce que je puis vous dire là-dessus est, que j'ai pu être fort intrigué avec la Société pendant plusieurs années, y avoir eu des amis particuliers qui le connoissoient parfaitement depuis le tems qu'il est entré dans l'Ordre, et qu'enfin j'ai pu moi-même lire à la derobée une bonne partie de ses Memoires.

Quoi qu'il en soit, ceux qui auront eu le privilège de pénétrer dans le secret de l'Ordre, verront, par ce que je rapporte de leur Morale et de leur esprit, que je ne parle pas sans savoir.

Ce n'est pas que j'espere que ce Livre soit approuvé ; et comment le seroit-il? je ne sais point déguiser, ni trahir mes sentimens, je dis les choses aussi sincérement que je les pense, et ce n'est plus la mode ; peut-être sera-t-il lu, et c'est tout ce que je souhaite. Quant il ne le seroit pas,

je m'en consolerois, je ne fais pas métier d'écrire, et je ne m'y suis laissé emporter, que par un pur amour pour le public, auquel je n'ai pu souffrir, sans parler, qu'on imposât si long-tems impunément.

Lecteur, si vous êtes fort difficile sur la construction d'une Histoire, la mienne ne vous plaira pas. Je sais qu'il faut pour qu'elle soit dans les formes, qu'un Auteur s'attache uniquement à son sujet, qu'il le traite à fond, et ne le perde jamais de vûë, et qu'il ne se jette point mal à propos dans les affaires contemporaines. J'avouë ingenuëment que vous ne trouverez pas cela dans la mienne. A cet égard je me suis donné une grande liberté, et comme tout ce qui s'est présenté sous ma plume et que j'ai écrit, me plaisoit, je desire qu'il vous plaise aussi.



LE

Libraire au Lecteur

JE voudrois bien, Lecteur, pouvoir vous apprendre qui est l'Auteur de ce Livre, mais en vérité je ne le sais pas moi même. Tout ce que vous saurez donc de moi, c'est qu'il m'a été envoyé de Paris par la poste sous une enveloppe, sans que je puisse conjecturer par qui. J'ai trouvé dans les feuillets un petit billet dont voici la copie, qui, je crois, ne vous rendra guères plus savant :

Si j'avois pu trouver dans Paris des Libraires qui eussent voulu se charger de l'impression de mon Livre, je ne vous l'envoyerois pas ; je l'avois destiné pour notre France, et non pas pour des Etrangers qui n'en sauroient retirer une grande utilité. Cepen-

dant puis que cela n'a pu se faire, je vous le donne et ne desire de vous d'autre recompense, sinon que vous en fassiez passer ici deux ou trois cens exemplaires.



HISTOIRE

DU

Père La Chaise

JÉSUITE ET CONFESSEUR

DU ROI LOUIS XIV

Où l'on verra les intrigues secrètes qu'il a eu à la Cour de France, et dans toutes les Cours de l'Europe, pour l'avancement des grands desseins du Roi son Maître.

Si les Heros, et tous les grands hommes en general, meritent qu'après le cours d'une illustre et glorieuse vie, on leur éleve de superbes mauzolées, et que de savantes Plumes écrivent leur histoire, pour transporter

à la postérité le souvenir et l'admiration de leurs vertus; il semble que par la raison des contraires, on devroit ensevelir dans les tenèbres d'un éternel oubli la mémoire des impies; et tel fut sans doute le sentiment de ceux qui defendirent autrefois sous des peines très-sévéres, de prononcer jamais le nom du fameux Incendiaire, qui detruisit en un jour le plus magnifique Temple du monde, qu'on avoit été tant d'années à bâtir. La même pensée m'auroit aussi empêché de rendre cet ouvrage public, si je n'y avois été porté par des raisons opposées qui sont d'un grand poids. J'ai consideré qu'entre tous les desordres qui regnent dans le monde, il n'y en a point de plus fâcheux pour les honnêtes gens, que la ressemblance exterieure qui confond les hypocrites avec les véritables gens de bien, et qui est telle qu'à moins d'une attention fort longue et fort assiduë, on ne peut guéres se defendre de prendre souvent l'un pour l'autre, et de rendre le même honneur à l'imposture qu'à la vérité. C'est un mal si general et si inévitable, que je ne pense pas qu'il y ait personne au monde qui n'y ait été trompé plusieurs fois. Après cela quand on vient à être desabusé, quel depit n'a-t-on point d'avoir été la dupe d'un scelerat, qui jouë impunément le Ciel et les hommes?

J'ai donc cru que ce ne seroit pas rendre un médiocre service au public, que de lui découvrir ceux qu'on a reconnus pour tels, et c'est le seul motif qui m'a mis la plume à la main.

Tous les Jesuites en general peuvent être mis de ce nombre : leur Morale criminelle, et les horreurs qu'elle a produit, en sont des preuves convaincantes : mais, entr'eux tous, il faut tomber d'accord, que le Pere La Chaize aujourd'hui Confesseur du Roi tient un des

premiers rangs; il faut bien qu'il soit Tartuffe dans le souverain degré, pour avoir su imposer depuis tant d'années au Roi du monde le plus éclairé et le plus pénétrant; car de penser qu'il ferme volontairement les yeux, en consideration de l'utilité de ses conseils, et des services qu'il retire de la Société par son moyen, c'est ce qu'il ne faut pas croire; mille bonnes raisons détruisent cela; et sans m'arrêter à les rapporter, je me contenterai de dire, que notre Monarque est un Prince qui aime la vertu et hait le vice en quelque sujet qu'il se rencontre; ainsi il n'y a point d'apparence, que le connoissant il le tolerât dans son propre Confesseur.

Je ne croirai donc point du tout m'attirer son indignation en levant le masque à cet hypocrite, comme je vais le faire dans cette Histoire. Et pour cela je ne saurois mieux commencer qu'en donnant au Lecteur un portrait fidelle de celui dont j'ai dessein de l'entretenir. Je le preparerai par ce moyen à tout ce qu'il en doit attendre dans la suite; de sorte qu'il sera moins surpris quand il verra tant de choses, qui conviennent si peu au caractére dont il est revêtu.

Le Pere La Chaize est d'une taille médiocre en hauteur, assez mince et qui commence un peu à se vouter; il a le nez serré, pas trop grand, mais un peu aquilin, le teint frais, haut en couleur et qui marque une grande santé; sa bouche est trop fenduë et laisse voir des dents qui ne sont pas propres, quoi qu'elles soient encore assez saines; ce qu'il a de plus agréable dans le visage, sont les yeux qu'il a bleus et bien coupez; on les appelle d'ordinaire les miroirs de l'ame, mais ce n'est asseurement pas chez lui, à moins qu'on ne veuille dire qu'elle ne s'y fait voir que par un côté, qui est la flatterie et la complaisance. Au reste il faut avouër qu'il les fait tout

comme il veut, mais ordinairement il veut qu'ils soient doux, engageants, et remplis d'amitié; il ne sait pas moins composer son maintien que ses yeux. Vous diriez à voir son air modeste, et ses maniéres affables, que c'est l'homme du monde le plus simple et le plus facile à tourner. Auprès des Grands il est humble, rampant, et ne se sert jamais que de protestations de fidelité, de services, et d'un devouëment tout entier; et quant aux personnes du commun il les écoute patiemment et favorablement jusques à la fin; après quoi il leur donne toûjours de bonnes paroles, et les amuse d'esperance. Cela se remarque parfaitement dans les audiences qu'il donne le Mardi et le Vendredi; on voit ces jours-là, dans son antichambre, plus de deux cens personnes chaque fois, de toutes conditions, des bourgeois, des savans, des plaideurs, et entre ceux-là une foule de petits collets, qui ne levent jamais les yeux de dessus la porte, et qui ne l'entendent point ouvrir, qu'ils ne s'imaginent en voir sortir deux ou trois benefices. Cependant il écoute ces gens-là sans témoigner la moindre inquiétude, et trouve le secret de les satisfaire avec des paroles douces et emmielées. Son habit quadre fort bien à l'humilité apparente dont il fait profession, l'étoffe n'en est point differente de celle des autres, et il porte sa robe deux ans comme le moindre des Jesuites.

Il est vrai que toutes ces petites mortifications sont bien adoucies par le plaisir qu'il ressent, de voir des Princes, des Ducs, des Archevêques, et enfin tout ce qu'il y a de gens de la premiere distinction, venir lui baiser la veste, et mendier sa protection.

Voilà en general quel est son exterieur. Pour le dedans c'est autre chose, rien au monde n'est plus caché, et à moins d'avoir beaucoup de familiarité avec lui, il

est bien malaisé d'y rien connoître; ce sont des noirceurs impenetrables, il est fourbe et méchant au delà de ce qu'on peut penser, faisant du bien à peu de gens et du mal à beaucoup, si vous en exceptez les Ecclesiastiques, à qui il est obligé de distribuer les benefices, parce qu'autrement ils demeureroient vacans; mais il est à naître que de son propre mouvement, il ait obligé quelqu'un, et s'il le fait quelquefois, dites avec certitude, qu'il a quelque vûë qui l'interesse. Il y a deux sortes de personnes avec qui il est irreconciliable, ce sont les gens de bien et ceux qui sont de la faveur; les premiers, parce qu'il ne leur ressemble pas, et les autres, parce qu'il en est jaloux, et qu'il voudroit bien posseder tout seul l'oreille du Prince. Il aime les plaisirs et la mollesse plus qu'aucun Courtisan, et son inclination le porte au luxe et à la dépense; mais comme il sait que ce ne seroit pas le plus court moyen pour se maintenir dans le credit où il est. il se modere autant qu'il peut. Il n'a pourtant pu s'empêcher de se donner deux laquais avec un carrosse fort propre, et quatre chevaux des meilleurs de Paris; quant à sa table il la trouve toute couverte chez le Roi, et quand il revient à la maison de St. Louis, il n'en fait pas pire chére pour cela, ce n'est pourtant pas là qu'il fait ses meilleurs repas; et qui veut savoir comment le Pere se gouverne, il faut qu'il aille dans la belle maison qu'il a fait bâtir au bout du Fauxbourg Saint Antoine, et qui se presente agreablement, à ceux qui se promenent sur le boulevard; c'est là que se font les bons coups et les agréables parties; mais il faut être bien des amis pour y avoir part. Il s'y est passé maintes aventures galantes capables de bien réjouïr le Lecteur; je ne les mettrai pourtant point ici, parce qu'il y a beaucoup de particularitez que j'ignore encore, mais je prendrai soin

de m'en informer à fond, et si je vois qu'on reçoive favorablement ce petit livre, je les donnerai à part, peu de tems après celui-ci.

Quelque licence qu'il se donne dans ce lieu-là, quand il est de retour il n'a aucune peine à reprendre son air et sa mine devote; et ceux qui ne le connoîtroient pas le prendroient pour un Saint. Pour moi, je ne comprens pas comment on peut pousser la dissimulation jusques au point où il la porte, on en jugera par ce trait. Un jour qu'il étoit extrêmément fatigué d'une audience de plus de cinq heures, et qu'il s'étoit déja retiré dans son cabinet pour se reposer, le Frere Benoît son compagnon lui vint dire que Mr. l'Evêque d'Angers qui revenoit de la Province demandoit à le voir; « Que me veut ce Jan- » seniste? » répondit-il fort en colére; « j'ai bien affaire » moi de ses visites, que ne se tient-il chez lui, je ne » l'irai pas chercher; il faut avouer qu'on est bien » malheureux d'être sans cesse obsedé par de tels » personnages. » Tout en disant cela il sortit du cabinet pour l'aller recevoir, et courant à lui, dès qu'il l'aperçut, les bras ouverts, et avec un visage où la joye et la satisfaction étoient peintes : « Ah! Monseigneur, » dit-il, » que je vous ai d'obligation, de me prévenir avec tant » de bonté, et que votre visite me rend l'ame contente. » Comme je n'avois point eu l'honneur de vous voir, » depuis long-tems, j'étois dans une inquiétude mortelle » de savoir comment je suis dans votre cœur; instruisez » m'en, je vous supplie, Monseigneur, y suis-je un peu » bien? me faites-vous encore la grace de me compter » au nombre de vos très-humbles serviteurs? »

Il continua toute la conversation sur ce ton-là, et avec une telle apparence de sincérité, que je ne savois si je dormois ou si je veillois; car il faut

savoir que ce Prélat étoit le propre frere de Mr. Arnauld son ennemi juré.

Après le portrait que je viens de faire de ce St. Religieux, je crois qu'il seroit inutile d'y rien ajoûter, et je ne pense pas même qu'on en puisse beaucoup connoître davantage; je passe donc à la narration.

Si je cherchois plutôt à plaire à mon Lecteur qu'à dire la vérité, je suivrois ici l'exemple de quantité d'Auteurs qui croiroient pécher contre les termes, s'ils décrivoient la vie de quelqu'un sans lui donner une naissance extraordinaire, et singularisée par des accidens tout surprenants, et la vérité est que cela previent beaucoup, et reveille l'attention; mais comme je n'ai pas dessein d'écrire un Roman, je dirai les choses nuëment et telles qu'elles sont.

Il est né à Lyon d'une famille qui faisoit quelque figure parmi la bourgeoisie, son pere avoit même servi quelque tems et avoit vu le beau monde, dont il avoit assez pris les manieres; de sorte qu'il ne lui manquoit que du bien pour paroître Gentilhomme, comme il en avoit grande envie. Il avoit plusieurs enfans, et celui-ci, marquant avoir beaucoup d'esprit, et donnant de grandes espérances, on le mit aux études, où il réüssit parfaitement, et avec la plus grande facilité du monde, quoi qu'il fût fort débauché, ce qui semble ne pas convenir avec l'étude. Il fit son Cours de Philosophie sous un Professeur nommé le Pere de Vaux qui depuis a possédé les premiers emplois de l'Ordre, et c'est à lui qu'il doit toute sa fortune, ce Pere l'ayant toûjours protegé et supporté de tout son crédit en toutes occasions, et tandis qu'il a vêcu ils ont été dans une union d'interêts inséparable.

Quelque bonne ame simple s'imaginera peut-être que

le fondement d'une si belle amitié? n'étoit autre chose que l'amour du prochain et la charité; il est vrai l'amour du prochain y eut la plus grande part, mais ce ne fut pas de celui qui nous est recommandé dans l'Ecriture (1). Notre Ecolier qui entretenoit une fille de joye, ayant promis à un de ses amis qui demeuroit auprès de Mâcon de la mener chez lui pendant les vacances au tems de vendange, il partit de Lyon avec elle; il étoit assez tard, ce qui l'obligea de coucher dans un Village, où il n'y avoit qu'une seule Hôtellerie. La Chaize se fit donner une chambre et ordonna qu'on lui préparât à souper, et un lit pour sa femme et pour lui, après quoi il sortit pour faire un tour de promenade. A peine étoit-il dehors, qu'il arriva un Cavalier qui demanda aussi à coucher; l'Hôte lui dit qu'il n'avoit qu'une chambre, où il avoit mis un Gentilhomme avec sa femme, mais qu'on pourroit encore lui donner un lit dans la même chambre s'il vouloit y dormir. Le Cavalier qui avoit ses raisons pour n'aimer pas la Compagnie, en fit quelque difficulté; cependant parce que l'autre village où l'on pouvoit coucher, étoit encore fort loin, il se résolut à rester; il descendit donc, et ayant fait mettre son cheval à l'écurie il monta en haut où il trouva la femme de ce mari, à qui il fit de grands complimens, et de grandes excuses sur l'incommodité qu'il étoit forcé de causer à une personne si charmante. et pour laquelle il se sentoit tant de respect. La belle qui n'étoit pas fort accoutumée à la fleurette, étoit ravie de l'entendre, et répondit à ses civilitez d'une maniére si obligeante, qu'à son tour il en fut tout charmé; d'ailleurs il la trouvoit fort à son gré, belle gorge, beau bras, et dont on paraissoit ne vouloir

(1) Année 1644.

pas être chiche; tout cela fit que des compliments on passa aux tendresses, puis au badinage, et de là à quelque chose de plus criminel. Le mal fut que dans l'ardeur de la passion on oublia de fermer la porte par dedans, et qu'on n'entendit pas venir le mari prétendu qui les surprit en flagrant délit; la colére lui monta aussi-tôt au visage, il mit l'épée à la main, dont il donna plusieurs coups à sa drolesse, et à celui qui étoit couché avec elle, qui au lieu de se défendre, voulut gagner au pied; mais La Chaize qui ne prétendoit pas qu'il en fût quitte à si bon marché, l'arrêta par le collet, et comme l'autre tâchoit à se debarrasser, sa perruque tomba et laissa voir une tête à couronne. La surprise de La Chaize ne fut pas petite quand il vit que celui qu'il avoit si bien gourmé, étoit un Prêtre, mais elle accrut encore de la moitié en le reconnoissant; c'étoit le Pere de Vaux son Maître de Philosophie. Est-il possible, lui dit-il, mon Pere, que ce soit bien vous! et ne me trompé-je point? il le regardoit en même tems depuis les pieds jusques à la tête; c'est vous-même, ajoûta-t-il, en propre personne; ah ma foi, mon Reverend Pere, je vous demande pardon de la maniére dont je vous ai traité, mais qui vous auroit connu sous ce deguisement? je le donnerois en quinze jours à tous les Peres de votre Couvent. Le Jesuite mouroit de confusion cependant, mais voyant qu'il n'y avoit point de remède, il fit de nécessité vertu; oui, lui dit-il, La Chaize, c'est moi-même, et puis qu'aussi bien vous m'avez reconnu je ne veux point vous en faire un mystére, vous êtes honnête homme et je me flatte que vous en userez bien avec moi. La Chaize l'assura qu'il avoit raison de le croire ainsi, et qu'il pouvoit dormir en repos sans rien apprehender de son indiscretion. Il lui conta ensuite comment il avoit amené cette fille de

Lyon, et qu'il la vouloit conduire chez un de ses amis, à dessein de passer le tems avec pendant les vendanges; qu'il pouvoit bien juger par là combien peu il en étoit jaloux; et que s'il avoit témoigné de la colére quand il les avoit trouvez ensemble, c'étoit plutôt par point d'honneur qu'autrement, et parce qu'il le regardoit comme un inconnu qui venoit lui enlever sa Demoiselle à sa barbe. Mais quant à vous, continua-t-il, je suis ravi qu'elle vous agrée, et si le cœur vous en dit encore, vous en pouvez prendre par où il vous plaira. Des honnêtetez de cette nature n'étoient point à refuser, aussi les accepta t-il, et en témoigna sa reconnaissance à La Chaize par des embrassemens et des offres de service qui ne penserent point finir. Dès-lors ils lierent ensemble une amitié fort étroite, et pour mieux l'affermir, ils convinrent de demeurer huit jours dans le même endroit, et que la femme seroit commune entr'eux. Après cela La Chaize curieux de savoir la cause de son deguisement, le pria de lui en vouloir dire la vérité, ce que le bon Pere lui accorda avec beaucoup de franchise, sachant bien que le meilleur moyen de s'assurer de la discrétion d'un homme qui sait déjà, malgré nous, beaucoup de nos affaires, c'est de lui faire une entiére confidence. Il lui déclara donc que du tems qu'il demeuroit à Châlons, il s'étoit insinué si avant dans les bonnes graces de la fille d'un riche Marchand, qu'il en avoit eu deux enfans : qu'elle étoit mariée depuis deux ou trois ans, et demeuroit à la Campagne auprès de Bellegarde, où il l'avoit vüe déjà plusieurs fois en habit séculier, sous le titre de cousin : que le mari qui étoit un bon homme l'avoit parfaitement reçu, et que c'étoit pour le même sujet qu'il s'étoit mis en voyage sous le déguisement où il le voyoit, après avoir fait accroire à son Recteur qu'il

alloit voir un Gentilhomme du Dijonnois son intime ami, et dont il lui avoit supposé deux ou trois lettres fort pressantes. Enfin ils ne se cacherent rien l'un à l'autre, et ils se firent des confidences mutuelles, qui feroient toutes seules la matiére d'un gros volume ; mais comme j'ai beaucoup de chóses fort sérieuses à raconter, je passerai par dessus ces sottises le plus légérement que je pourrai, et n'en parlerai qu'autant qu'il sera absolument nécessaire pour faire connoître mon Tartuffe et ses pareils.

Pendant le séjour qu'ils firent en cette maison, La Chaize qui, bien que debauché, n'étoit pas encore accoutumé à pécher sans scrupule, ne put s'empêcher de demander quelquefois au Pere, comment il pouvoit accommoder sa conduite avec ses obligations qui étoient si opposées ; car enfin, disoit-il, vous êtes engagé au celibat par des vœux si grands, et dont les infractions entrainent après elles des peines si terribles, que je ne connois pas comment vous pouvez vous y porter avec tant de facilité. Elles ne sont pas si opposées que vous le pensez, et que bien des gens se l'imaginent avec vous, répondit le Pere, il y a une certaine Morale que vous ne connoissez point encore, et que nous n'enseignons pas publiquement dans nos Ecoles, parce qu'effectivement il n'est pas bon que tout le monde en ait connoissance ; nous la reservons pour les esprits forts et capables, mais si vous êtes sage je pourrai avec le temps vous en faire part, et vous apprendrez des mystéres qui vous raviront en admiration. Je me promets bien, répondit La Chaize, que vous ne me cacherez aucune partie de votre science, je ne me suis mis sous votre discipline que pour cela, et vous y êtes engagé de nouveau par l'amitié que nous nous sommes jurée mutuellement depuis peu de jours.

Satisfaites donc ma curiosité, mon Pere, et puisque nous sommes ici en liberté, ne remettez point vos instructions à un autre temps, je suis assez sage dès aujourd'hui pour écouter et pour apprendre. C'est de quoi je ne suis pas bien persuadé, répartit le Pere, car je vous assure qu'il faut l'être beaucoup pour bien comprendre notre Morale. Figurez-vous d'abord qu'elle renverse l'autre absolument, et qu'elle vous conduit par des chemins tout nouveaux, mais aussi bien plus doux et bien plus aisez ; et quand une fois on a franchi le pas qu'il faut faire pour quitter la vieille et se ranger sous la nouvelle, on y trouve des douceurs et un repos d'esprit qui n'étoient point connus. Par exemple, ne seriez-vous pas bien aise que l'on vous fit voir que sans aucun peché et en bonne conscience vous pouvez entretenir commerce avec Magdelon ? c'est ainsi que se nommoit leur Demoiselle. Sans doute, répondit La Chaize, vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. Hé bien soyez en répos là-dessus, je le prends sur moi, il n'y a pas seulement le moindre péché veniel ; c'est ainsi que l'ont décidé nos plus grands Docteurs, que nous appellons avec justice les guides du salut et les lumiéres de l'Eglise : écoutez ce qu'en dit le grand Escobar notre Maître : « Quand un homme se sent excessivement aiguillonné » par la concupiscence de sa chair, et qu'ayant l'occasion » prochaine de commettre un adultére, il se défie de sa » foiblesse, et craint de ne pouvoir se défendre d'y tomber, si un tel homme va dans une maison de debauche, » et y éteint le feu de sa convoitise dans le sein d'une » paillarde, péche-t-il ? non ; parce qu'il craignoit de » commettre adultére, et qu'il n'avoit point d'autres voye » pour s'en dispenser ; » et dans un autre endroit, « un » homme qui se voit sur le point de succomber à la ten-

» tation, qui le sollicite d'abuser de la facilité d'une jeune
» fille qui l'aime et qu'il perdroit d'honneur, ne péche
» point, si pour éviter ce mal il va voir une femme pu-
» blique, afin qu'ayant appaisé la violence de sa passion,
» il soit plus Maître de lui-même, et plus en état de re-
» sister à son amour. » Cela est exprès, mais voici encore une décision plus claire du même Docteur : « de deux
» maux il faut choisir le moindre, si vous ne pouvez vous
» tenir de tomber dans l'adultére ou dans la paillardise,
» évitez l'adultére, vous n'avez que ce parti à prendre.

» Le Docte Suarez n'a point été d'un autre sentiment;
» il est hors de controverse, » dit-il, « que quand on n'a
» point assez de force pour dompter ses passions, on ne
» puisse avoir affaire une ou plusieurs fois avec des fem-
» mes débauchées plutôt que de faire pis : » et dans le même endroit : « remarquez bien ceci, je dis plus, si un
» homme est d'un temperament si chaud qu'il ne puisse
» se passer d'une femme, et qu'il soit empêché de se ma-
» rier par quelque obstacle invincible, soit pour toûjours
» ou pour un temps, il ne péchera point d'entretenir com-
» merce avec une femme non mariée, jusques à ce que
» cet obstacle soit levé. » Cela est decisif et fait pour moi autant que pour vous, comme vous voyez. Diana le plus subtil de nos Casuistes est admirable sur cette matiére, il ne laisse pas la moindre question sans la resoudre. « Un homme, » dit-il, « qui est nécessité par la
» force de ses tentations, et par le temperament de sa
» constitution, ne péche point quand il va se satisfaire
» avec des Courtisanes publiques, pourvu qu'il les paye,
» parce qu'alors c'est leur métier, et ce dont elles vivent,
» et qu'elles n'ont plus d'honneur à perdre ni de reputa-
» tion à ménager. Ce n'est pas que si cet homme crai-
» gnant le scandale pour lui-même, aime mieux en

» entretenir une secretement, et la tenir comme sa
» femme, il sera meilleur qu'il en use ainsi. Mais, » ajoûte-t-il, « on demande si un homme peut être necessité
» à cela d'une maniére indispensable; je reponds qu'oui,
» la convoitise de la chair agit sur quelques-uns de la
» même façon que la faim fait sur notre estomac; si donc
» demeure d'accord qu'un homme qui est extrêmement
» pressé de la faim, et qui ne pouvant ni acheter du pain
» ni en obtenir par charité, ne péche point quand il en
» dérobe autant qu'il en faut pour se substanter, pour-
» quoi condamnerons-nous celui qui pressé de la même
» sorte par sa concupiscence a recours à une paillarde à
» laquelle il donne son salaire. »

On ne peut rien de plus convainquant, cela ne laisse pas la plus petite difficulté ; cependant il y a mille endroits dans nos Auteurs de la force de celui-là, que ma memoire ne me fournit pas à present ; mais que je vous ferai voir quand il vous plaira. J'avouë, répondit La Chaize, que voilà une doctrine merveilleuse pour mettre la conscience d'un pécheur en repos, et qui va me delivrer de bien des scrupules qui interrompoient fort souvent mes plaisirs. Je ne saurois assez vous remercier, mon cher Pere. Je ne suis pas fâché, répartit le Pere, de vous avoir donné ces instructions. Cependant je puis vous dire que vous m'en devez avoir quelque obligation ; ces secrets ne se revelent pas indifferemment à tous, et dans notre Ordre même hors les Profés des quatre vœux il y en a très-peu qui les connoissent. Quoi, répartit La Chaize, tous les Peres Jesuites ne savent pas donc cela. Il s'en faut beaucoup, reprit-il, et quand je vous dirai qu'à peine y en a-t-il la sixième partie, je ne mentirai point : dans notre maison, par exemple, il n'y a que le Pere Recteur, les Professeurs en Theologie, le Pere

Maître mon Collegue et moi, qui soyons de la doctrine secrete, c'est ainsi que nous l'appellons.

Comment, répondit La Chaize, le Pere Deschamps qui fait tant l'habile homme, et qui prétend qu'il n'y ait que lui au monde de Philosophe, n'en est pas? Non répartit-il, ni n'en sera jamais; c'est une tête qui n'est pas assez bien timbrée, et qui abonde trop en bon sens, nos secrets seroient mal seurs entre les mains d'un tel homme; nous n'avons garde de les lui confier. Mais, interrompit La Chaize, le Pere de Verneuil n'a pas le même défaut, c'est un homme qui a tant de mérite, il est si sage, si docte, et outre cela si attaché à l'honneur et aux intérêts de l'Ordre, qu'il se feroit crucifier pour cela. Il est vrai, réprit le Pere, mais avec toutes ses belles qualitez il est exclus pour toûjours de la Société directrice. Il s'est fait une nécessité de suivre de vieux principes usez sur lesquels il a un entêtement inexcusable; quand vous auriez un nouveau Suarez pour disputer contre lui et le convaincre, vous ne l'en feriez pas demordre; ce n'est pas de ces gens-là qu'il nous faut, nous voulons des esprits dociles et raisonnables qui ne se roidissent pas contre nos argumens, qui ne soyent pas si prevenus de leur capacité qu'ils ne veuillent bien se laisser instruire, et se rendre à nos raisons. Je comprends par là, dit La Chaize, que tant de savans hommes que vous avez mis hors de votre Société sous quelque prétexte de dereglement, n'étoient pas de la Société directrice; car autrement vous n'auriez pas osé leur faire cet affront, et vous auriez craint de vous exposer à leur ressentiment. Non sans doute, répondit le Pere, ils n'en étoient pas, ceux qui y ont été une fois admis ne sont plus sujets à de pareils traitemens, ni même à aucune sorte de correction, à moins que de

leur propre mouvement et par un pur amour pour la Société, ils ne veuillent bien s'y soûmettre ; et alors nous les regardons comme de saintes victimes, qui se sacrifient elles-mêmes pour l'honneur et la gloire de l'Ordre. Nous en avons eu quelques-uns assez zelez pour cela, il n'y a pas même fort long-tems : le Pere Alvar, entre autres, qui étoit si bien dans l'esprit du Roi d'Espagne, ayant eu le malheur d'être surpris par le Duc de Sidonia, comme il étoit couché avec sa femme, il fut percé de plusieurs coups d'épée, et le Duc non content de cela, eut la malhonnêteté pour se venger sur tous les Jesuites en général, de renvoyer le corps à la Maison Professe en plein midi, ce qui causa un scandale si grand à la Cour et à la Ville, que nos Peres n'osoient plus se montrer; cependant le Pere Alvar n'étoit point mort, il fut même traité avec tant de soin, qu'il en guerit, et a vêcu long-tems depuis. Quand il fut revenu en pleine santé, on consulta sur la maniére dont on devoit agir en cette rencontre. La plus grande partie des avis fut de ne point faire savoir au public qu'il fût encore en vie, afin de se disculper par là de la peine qu'on auroit dû lui infliger; mais lui genereusement s'offrit de sa propre volonté, et dit, que puisque sa mauvaise fortune avoit voulu qu'il eût causé un si grand deshonneur à l'Ordre illustre, dont il avoit l'avantage d'être membre, et pour la gloire duquel il donneroit de bon cœur mille vies, il ne vouloit point recevoir de grace sur sa faute, et qu'il prioit les Peres de le chasser de leur corps le plus authentiquement qu'il se pourroit, afin qu'il demeurât par là chargé de toute l'ignominie, et que la Société en fût entiérement lavée; ce qu'on fit avec bien du regret d'être forcé par une fatale nécessité à maltraiter ainsi un si grand homme de bien : mais d'ailleurs on fit tout ce

qu'on put pour le soulager. On lui donna d'abord une pension de deux mille écus, et ensuite on lui procura un Canonicat à Barcelone qui vaut encore plus de deux mille livres. Vous voyez par là, ajoûta le Pere, les égards et les menagemens qu'on a toûjours pour ceux qui sont entrez dans le secret. Mais, mon Pere, reprit La Chaize, il me semble que vous m'avez dit que pour vous faciliter les moyens de voir votre ancienne maitresse, vous aviez supposé des lettres au Pere Recteur ; quelle nécessité y avoit-il à cela, puisque lui-même étant du secret y avoit apparemment consenti ? Je vais vous en dire la raison, répondit le Pere, nous faisons rarement confidence de nos aventures, ni de nos commerces à nos Superieurs pour deux causes : la premiére, parce que naturellement chacun est bien aise de faire ses affaires secretement, et la seconde qu'infailliblement il ne nous le permettroient pas, « non point pour la conscience, » comme le dit fort bien S. Paul, car elle n'y est point engagée, « *unus quisque in suo sensu abundet*, » à cet égard, dit-il, « que chacun fasse comme il a résolu en lui-même, » mais c'est pour la conscience de mon frere, *fit autem propter conscientiam fratris mei*, pour la consideration du peuple qu'il ne faut pas scandaliser; car comme dit Nôtre Seigneur, *Math. 18.* « *Vœ illi per quem » scandalum venit.* Malheur à celui par qui le scan- » dale arrive. » Or comme le commerce amoureux qu'on a avec une fille ou une femme, est fort sujet à se découvrir, à moins qu'on ne prenne des précautions fort grandes, et qui quelques fois se trouvent inutiles, comme vous voyez bien qu'il m'est avenu il n'y a que trois jours, les Superieurs sont obligez en bonne politique de ne le point souffrir; parce qu'autrement il en arriveroit des desordres fort grands ; mais cela ne dit

pas que chaque Religieux en particulier, ne puisse prendre ses mesures pour se divertir du mieux qu'il pourra, sans craindre en cela l'offense de Dieu, pourvu qu'il le fasse secretement. Car alors il n'y en a nulle que pour ceux qui veulent bien y en trouver, « *Scio et confido* » *in Domino Jesu*, » dit St. Paul, « *quia nihil commune per* » *ipsum, nisi ei, qui existimat quid commune esse, illi com-* » *mune est.* Je sais et suis persuadé au Seigneur Jesus, que » rien n'est souillé de soi-même, sinon à celui qui estime » quelque chose être souillée, elle lui est souillée. » Vous expliquez la chose si nettement, répondit La Chaize, qu'il faudroit avoir l'esprit bien bouché pour ne la pas entendre, mais vous voudrez bien que je vous dise que vous avez, ce me semble, allegué des passages de S. Paul qui ne prouvent point du tout qu'il soit permis à un Prêtre d'avoir des commerces d'amour avec une femme; ce grand Apôtre n'a fait cette distinction que sur la question de l'abstinence des viandes sacrifiées à l'Idole, et non pas sur la continence. Il paroît, répondit le Pere, que vous n'avez pas bien feuilleté S. Paul, vous y auriez remarqué qu'il est à cet égard dans une indifference pour le moins aussi grande que sur celui de la viande, et qu'ainsi je n'ai pas eu tort quand j'ai voulu appliquer à l'un les décisions qu'il a faites sur l'autre. Il employe un Chapitre tout entier pour prouver que les Prêtres doivent être mariez, et s'appropriant à lui-même cette permission, quoi, dit-il, « *Nunquid non babemus potestatem mulierem* » *sororem circumducendi, sicut et vœteri Apostoli, et fratres* » *Domini et Cephas?* N'avons-nous pas la puissance de » mener avec nous une femme sœur, ainsi que Cephas et » les autres Apôtres? » Il taxe même dans un autre endroit d'Anti-chrétienne une certaine Secte qui devoit deffendre le mariage aux Prêtres, et quand il parle des qualitez

requises dans un Evêque, ne dit-il pas en termes exprès, qu'il veut qu'il soit, « mari d'une seule femme, *unius* » *uxoris virum?* » c'est tout ce qu'il exige de lui, et que les Grecs (qui sans contredit ont conservé le plus purement les cérémonies de l'Eglise) observent encore aujourd'hui.

Toutes ces raisons-là, reprit La Chaize, seront fort bonnes quand il s'agira d'un mariage legitime. Et vrayement sans doute, réprit le Jesuite, mais puisqu'il a plu à Nosseigneurs du Concile de nous le défendre, il faut bien que nous nous pourvoyons par ailleurs, nécessité n'a point de Loi, vous le savez bien, et c'est une vérité si ancienne, que nous la voyons établie par plusieurs exemples de la vieille Ecriture Sainte. Thamar la belle-fille de Juda voyant que son Beau-Pere ne la vouloït pas remarier comme il lui avoit promis, et ne pouvant se passer d'un homme, ne fut-elle pas l'attendre sur un grand chemin en habit de putain pour se faire engrosser par lui-même? Et qui sait si profitant de son déguisement, elle ne se prostitua point à d'autres? il y a bien de l'apparence au moins. Cependant quand Juda fut instruit de la chose nous ne lisons point qu'il la condamnât, au contraire il confessa ingenûment, qu'elle avoit raison, «*Justior me est,* elle est plus juste que moi, » dit-il. Ruth la fille de Nahomi ne fut-elle pas poussée par sa propre mere, à s'aller fourrer la nuit dans le lit de Boos, après qu'elle eut remarqué, que toutes les simagrées et les artifices dont elle s'étoit servie pour donner dans la vûë du bon homme ne lui avoient pas tout à fait réüssi? Et franchement je trouve qu'elle avoit raison; car rien n'est plus capable de faire succomber à la tentation, que de sentir une jolie femme à ses côtez. Voulez-vous un exemple plus fort, lisez dans la Genése ce que

firent les filles de Loth, après qu'elles et leur Pere se furent sauvez de l'embrasement de Sodome, elles se voyoient veuves à la fleur de leur âge, dans le temps qu'elles avoient le plus besoin d'un mari, et hors d'espoir d'en avoir de long-temps, parce que le vieillard ne leur en vouloit plus donner qui ne fussent de sa Religion; et où les prendre? il falloit aller bien loin pour cela; cependant l'aiguillon de la chair les pressoit et ne leur donnoit point de repos, aussi ne balancerent-elles pas long-temps, et sans marchander, elles se firent apaiser leurs feux par leur propre Pere, sans que l'Ecriture les blâme d'un seul mot. Vous ne me dites plus rien, ajoûta-t-il, que ne m'objectez-vous encore quelque chose? Que vous dirois-je? répondit la Chaize, vous m'avez fermé la bouche, et je trouve vos raisons si pertinentes, que je m'y rends avec le plus grand plaisir du monde, ravi d'avoir trouvé une voye si courte et si commode pour faire mon salut; car je ne doute pas qu'avec la même facilité, vous ne me leviez les autres petits scrupules que j'ai dans l'esprit; puisque vous avez fait le plus vous ferez bien encore le moins. Oui oui, nous vous les leverons, repliqua le Pere en lui serrant la main, hé ce seroit grand'pitié si nous laissions ainsi une pauvre conscience en proye à ses remords; laissez-vous conduire seulement et ne vous mettez point en peine, je veux avoir soin de vous et faire de vous un habile homme; il faudra que vous me veniez voir tous les jours regulierement en particulier, et je vous découvrirai le fond et le cœur de la veritable Theologie et de la Morale, dont les autres ne connoissent que l'écorce. La Chaize lui rendit mille actions de graces et lui promit un dévouëment entier de sa fortune et de sa personne à la Société et à lui en particulier.

Voilà comment les hommes donnent tête baissée dans tout ce qui flatte leur passion, et leur dereglement, quand ils ne sont pas retenus par une Grace particuliére ; La Chaize étoit de ce nombre, son inclination le portoit au vice et à la débauche, et le faisoit passer par-dessus les remords. Faut-il donc s'étonner s'il embrassa avec avidité une doctrine qui aneantit tous les péchez en les autorisant, et qui donne aux méchants une insensibilité et une lethargie qui leur est si chére.

Tel fut le fondement et le principe de cette constante amitié qui a régné depuis entre ces deux personnages, comme on le verra dans la suite. Avant que de se separer, ils penserent aux moyens de continuer le commerce entre le Pere de Vaux et leur Demoiselle; et parce que c'étoit une fille publique, et qu'ainsi il ne pouvoit pas honnêtement aller chez elle, sur quelque pretexte que ce fût, ils conclurent qu'il falloit l'habiller en garçon, et qu'elle viendroit deux ou trois fois la semaine trouver le Pere dans sa chambre, sous le nom du Sieur Le Brun de la Religion Pretendue Reformée, qui se feroit instruire, et ils lui donnerent son rôle qu'elle joua effectivement fort bien pendant quelque temps. Mais il arriva une aventure qui pensa gâter tout. Le Pere Maître qui étoit Italien et de ceux qui sont portez au plus infame des plaisirs, remarquant le grand zele de ce jeune homme pour se convertir, et son assiduité à se faire instruire, se douta qu'il y avoit quelque mystére là-dessous, que tout le monde ne penetroit pas, et se confirmant tous les jours dans ses soupçons, résolut de les observer de si près qu'il en seroit éclairci. Il n'oublioit rien pour cela, et avoit souvent examiné si l'on ne pourroit point voir dans la chambre, par quelque endroit de la porte; mais le Pere de Vaux avoit si bien

bouché toutes les ſentes, qu'en vain il avoit tenté pluſieurs ſois de decouvrir quelque choſe par là. Cependant cette precaution affectée le perſuadoit de plus en plus qu'il ne ſe trompoit pas; et il voyoit toûjours venir le beau Catechuméne, ce qui excitoit merveilleuſement ſes deſirs. Enfin il trouva le moyen de voir de ſes propres yeux, et beaucoup mieux qu'il n'auroit pu ſaire par les ſentes de la porte, ce qu'il avoit ſi grande envie de ſavoir; et voici comment il s'y prit : il contrefit le malade un jour d'une ſête fort conſiderable, ce qui lui ſut un ſujet legitime de diſpenſe pour n'aller point au chœur, et dans le temps que tous les autres y ſurent, il ſe leva de ſon lit, et s'étant armé d'un virebrequin il s'en ſut à la porte du Pere de Vaux, où il fit un trou en biaiſant, et par lequel on voyoit juſtement ſur ſon lit, après quoi il le remplit d'une cheville de la même couleur, et ſi juſte que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, que de la retirer quand il vouloit avec la pointe d'un caniſ. Cette expedition ſaite il retourna ſe coucher dans ſon lit, ſort content de la journée. Des le lendemain il ſe porta bien et ſe leva pour épier comme à l'ordinaire. Il ſut au guet tout le jour. Enfin le beau garçon qui lui donnoit tant d'inquiétude, entra, et lui tout-auſſi-tôt ſe rendit à ſon poſte, où il ne demeura pas long-temps qu'il ne remarquât de quelle façon on le catechiſoit. Il les laiſſa tranquillement faire, juſques à ce qu'ils fuſſent en action, il n'embarraſſa pas peu le Pere de Vaux, qui eut à peine le loiſir de ſe rajuſter, tant l'autre frappoit impatiemment; il lui ouvrit donc, et le Maître des Novices entrant et fermant la porte après lui : en vérité, mon Pere, dit-il, vous vous y prenez d'une agréable maniére pour convertir les Huguenots, votre zele eſt extremement louable, et doit être connu, auſſi ne man-

querai-je pas d'en avertir la Communauté, afin qu'elle avise à vous recompenser suivant votre merite. Que voulez-vous donc dire? répondit le Pere de Vaux d'un air deconcerté, expliquez-vous plus clairement si vous voulez, car pour moi je ne vous entends point. Je veux dire, repartit le Pere Maître que si vous ne vouliez pas être vu, il falloit mieux prendre vos mesures; vous aviez bien bouché les fentes et les trous de la porte, mais par malheur, vous n'avez pas pris garde au plus grand, lui dit-il en lui montrant celui qu'il avoit fait le jour precedent. Ha! s'écria le Pere de Vaux, vous m'avez trahi, mais vous ne serez pas cru. Mon Dieu, interrompit le Pere Maître, je ne serai cru que de reste; mais faisons mieux, donnez moi part au gâteau, et qu'il n'en soit plus parlé, vous êtes raisonnable et vous sçavez bien qu'en pareille occasion, nous avons accoûtumé d'en user ainsi; je n'ai pas moins de ferveur que vous, et je serai bien aise de donner aussi quelques instructions à ce beau garçon. Le Pere de Vaux accepta le parti et le marché fut conclu sur le champ. Aussitôt le Pere Maître s'approcha du jeune homme, et lui faisant des caresses il vit que c'étoit une fille, ce qui le chagrina un peu, car de l'humeur dont il étoit, les mâles lui plaisoient beaucoup plus que les femelles, mais enfin faute de mieux il s'accommoda de ce qu'il avoit.

A peu près dans le même temps La Chaize acheva son Cours de Philosophie, et comme il se promenoit un jour avec le Pere de Vaux : hé bien, lui dit ce Pere, quel est votre dessein sur le choix que vous devez faire d'un état et d'une profession? car il est tems que vous y pensiez ; vous avez près de vingt ans, qui est un âge assez avancé pour devoir vous obliger à vous determiner. En vérité, mon Pere, répondit La Chaize, plus j'y songe et moins je

resous ; cette affaire est de consequence, faites-moi la grace de me donner vos conseils là-dessus. De tout mon cœur, repartait le Pere, mais il faut savoir votre inclination et celle de votre famille. Mes parens, répondit La Chaize, me veulent obliger de me jetter dans le Barreau, c'est là sur tout l'entêtement de ma mere, mais pour moi qui fais reflexion que je n'ai pas grand bien à esperer de chez moi, je n'y donne pas volontiers, j'ai du cœur et de l'ambition, et je veux faire fortune à quelque prix que ce soit ; jugez si je la trouverai dans la Robe, moi qui n'ai pas de quoi acheter la moindre Charge ; j'aimerois bien mieux prendre le parti de la Guerre, où il y a beaucoup plus d'esperance de réüssir : on en voit mille dans ce métier-là qui n'étoient que des miserables, et qui presentement vont en carrosse doré ; qu'en pensez-vous, mon Pere ? Si vous m'en voulez croire, repartit le Pere, vous n'embrasserez ni l'un ni l'autre de ces états. Quant au premier, vous avez fort bien remarqué qu'il n'y a point d'avancement à esperer, j'en dis de même de la Medecine dont vous ne m'avez point parlé ; et pour ce qui est de la Guerre c'est encore moins votre fait, que les deux autres. Nous ne sommes plus au tems où la bravoure d'un Soldat suffisoit toute seule pour le faire Capitaine, et le pousser même jusques au Generalat : à l'Armée comme ailleurs, si votre argent ne vous distingue le premier, fussiez vous un Cesar en valeur, vous demeurerez dans la poussiére, et l'on ne saura seulement pas chez les Généraux si vous êtes au monde. Combien de Soldats ont fait des actions surprenantes, dont on ne parloit pas vingt-quatre heures après. J'avouë qu'il y en a quelques-uns qui sont parvenus, mais ils sont bien rares, et si vous m'en nommez dix, il y en a cinquante mille contre ceux-là qui meurent de faim et de misére :

joignez à cela que c'est un métier où l'on ne gagne que des coups : un bras de ſer ou une jambe de bois sont la plus grande partie du tems la recompense de vos services, heureux encore si vous n'y êtes pas tué. D'ailleurs pouriez-vous supporter toutes les ſatigues qui sont inseparables du métier de la Guerre : savez-vous qu'il ſaut endurer le froid, le chaud et la ſaim, reposer sur la terre et souvent dans l'eau, exposé au vent et à la pluie, et à toutes les injures de l'air, ne dormir ni jour ni nuit, marcher à toute heure et en tout tems, et enfin n'avoir pas un moment à soi ; pour moi je suis toûjours du sentiment que le repos est le plus grand de tous les biens, et qu'il ne ſaut pas être bien sensé pour lui preferer le tumulte, le sang et le carnage. Vous parlez à ravir, mon R. Pere, repondit La Chaize. il ne manque plus que de le trouver ce repos ; j'avouë ingenuëment que si j'avois dix mille livres de rente je n'irois point le chercher ailleurs que chez moi ; mais n'ayant pas seulement de quoi vivre, il m'est bien ſorce de prendre quelque parti. Hé bien, reprit le Pere, ſaites vous Jesuite, vous n'en sauriez prendre un meilleur : qu'il vente, qu'il tonne, vous aurez toûjours du pain asseuré, bien vêtu, bien couché, honoré et respecté de tout le monde, que voulez-vous davantage? Je ne crois pas que ce soit mon ſait, repartit La Chaize, j'aime mes plaisirs, et tout ce qui ressemble à la gêne et à la sujetion me ſait peur. Est-il possible, interrompit le Pere, que vous vous souveniez si peu, de tout ce que je vous ai confié là-dessus ? hé qui vous a dit que les plaisirs sont bannis de notre Société ? n'avez-vous pas vu le contraire de vos propres yeux, et trouvez-vous que je sois un homme absolument irreconciliable avec le genre humain? tous les autres sont comme moi, c'est à dire ceux que l'on peut veritablement appel-

ler Jesuites; nous aimons la bonne chére, les honneurs, le beau sexe, et nous avons le secret de jouïr de tout cela sans que personne s'en scandalise, et sans blesser notre conscience. Nommez-moi encore, si vous pouvez, quelque autre Corps, quelque état dans le monde, où vous trouviez les mêmes avantages. Ce que vous dites là est fort vrai, mon Pere, dit La Chaize, et capable de faire beaucoup d'impression sur mon esprit, mais je ne pourrois pas m'accommoder d'une vie toute unie comme est la vôtre : tel qu'est le premier jour, tel est le dernier, c'est toûjours la même chose, on ne hausse ni ne baisse, et c'est à mon sens la chose la plus ennuyeuse. Quant à moi, un peu de mouvement, un peu d'intrigue me plaît, je le confesse, et je ne pourrois pas demeurer au monde, immobile comme une pierre, sans prendre aucune part à ce qui s'y passe.

C'est ici que je vous attendois, repartit le Pere, et s'il n'y a que cela qui vous retienne, je veux vous voir determiné avant que vous sortiez de ce jardin. Il faut que vous sachiez qu'il n'y a point de Corps au monde, qui fasse plus d'affaires que le nôtre, et où les gens d'esprit et de mérite s'avancent avec plus de facilité ; ces hommes-là sont recherchez avec tous les soins imaginables, et vous êtes tout étonné qu'au bout de cinq ou six ans, il sont Chefs de Parti ; les fortunes sont si frequentes et si prodigieuses chez nous que cela passe l'imagination. Pierre Gerard notre Assistant général est fils d'un Savetier de Reims : le Pere Creps Confesseur de l'Empereur aujourd'hui regnant est fils d'un Chapelier; et notre Provincial d'aujourd'hui tout grand Seigneur qu'il est, je l'ai vu moi comme il alloit au College qu'il n'avoit pas des souliers; cependant c'est presentement un homme fort considerable et qui fait bien parler de lui dans le

monde. Si vous étiez un homme du commun, ou quelque petit genie qu'on voulût attirer par des raisons de biens et de credit, je vous dirois qu'il n'y a point de Société au monde plus sainte que la Compagnie de Jesus, qui sacrifie tous les jours ses plus chers enfans pour la conversion des Turcs et des Payens, chez qui elle les envoye : qu'il paroît que Dieu a eu agreable le sang de ses Martyrs, puis qu'il a permis que par ce moyen tant de millions d'ames, et des Royaumes entiers se soient convertis à la Foi : je vous ferois ensuite le denombrement de tant de fameux Docteurs que notre Societé a produits, des Rois et des Princes qui y sont entrez, et des graces que Dieu a accordées par l'intercession de nos Saints et de nos Beats. Mais comme vous êtes mon ami et homme d'esprit, je ne vous prendrai que par votre propre intérêt, qui doit être dans cette occasion votre principal but; car quant à votre salut vous le feriez aussi bien dans le Palais des Rois que dans la cellule d'un Anachorete, et pour cela il faut que je vous donne une idée juste et naturelle de la Congregation en général.

Representez-vous une petite, mais puissante Republique, de laquelle la pauvreté et la misére sont absolument bannies, où les moins heureux et les moins considerables ont assez de bien pour ne devoir point se plaindre de la fortune, et pour subvenir amplement à toutes les necessitez de la vie, sans que pour cela ils soient obligez de travailler ni de se fatiguer : Un Etat où l'on n'entend jamais parler de guerres, de supplices, de taxes, ni d'impôts; où faute de payement vous n'êtes point exposé aux brusqueries d'un creancier, ni aux insultes des Sergens : un païs dans lequel vous pouvez vivre en paix et en joye, sans crainte qu'un débiteur de mauvaise foi vous fasse une banqueroute frauduleuse, ni

qu'un ennemi mette le ſeu dans vos granges, et sans vous inquieter si la moisson prochaine sera meilleure que la precedente ; imaginez-vous au contraire que dans cette Province fortunée le bled se trouve tout battu dans vos greniers, le vin tout cuvé dans vos caves, et votre table servie regulierement sans que vous vous en donniez de peine. Ce n'est pas tout, le Gouvernement de cet Etat est purement et simplement democratique, chaque particulier y a part, peu ou beaucoup, et ce qu'il y a de plus beau c'est qu'on n'y ſait injustice à personne : les emplois les plus considerables y sont distribuez et proportionnez au mérite, sans qu'on y ait aucun égard pour la naissance ; de façon qu'un homme d'esprit et de capacité a des titres suffisans pour prétendre aux plus hautes dignitez ; et quand une ſois on y est parvenu, c'est pour toûjours, on ne sait ce que c'est que des renversements de fortunes. Dites-moi serieusement, cette peinture fidelle ne vous touche-t-elle point, et ne seriez-vous pas heureux d'être admis dans un tel gouvernement ? Cependant tout ce que je viens de vous dire, est peu en comparaison de ce que vous allez entendre, et qui n'est pourtant pas moins vrai. Cette petite Republique par ses sages loix et ses prudentes constitutions est parvenuë à la Monarchie universelle, à laquelle tant de Rois et d'Empereurs ont inutilement aspiré, et cela sans tirer l'epée ni repandre une seule goutte de sang, et sans se servir d'autres voyes que de la simple persuasion. Mais comme ce ne seroit rien d'avoir atteint à ce haut degré de gloire, si on ne s'y maintenoit, c'est pour cela qu'elle s'est separée en plusieurs petites Communautez particuliéres, qu'elle a dispersées dans tous les Royaumes et les Provinces du Monde, afin qu'elle pût être par tout en même temps, et toûjours à portée d'empêcher qu'il ne se passe

rien à son prejudice. N'est-il pas admirable que sans armées et sans soldats elle ait si heureusement rëüssi, et qu'elle se soûtienne avec tant de facilité. Il est vrai que ce sage et merveilleux gouvernement n'a pas toûjours été exempt de quelques disgraces; on a vu de certains peuples se revolter contre lui, et même chasser avec ignominie quelques-unes de ses Communautez; mais ce sont des tempêtes qui ont été bien-tôt appaisées, par la prudente conduite de ceux qui tiennent le timon des affaires, si bien qu'on les a vus retourner victorieux, dans les lieux d'où ils avoient été contraints de sortir; vous riez, continua le Pere, en regardant La Chaize, je ne vous conte pourtant point ici de fables, et si vous y voulez faire reflexion, vous trouverez que je n'ai rien dit que de juste, et que je viens de vous donner un véritable emblême de notre Societé; car enfin il faut tomber d'accord qu'elle est aujourd'hui le premier mobile, par lequel toutes les Puissances de l'Europe se meuvent; nous formons non seulement un Etat dans l'Etat, mais un Etat dans les Etats, et une Republique regnante dans la Republique générale, et c'est là que consiste notre grand avantage; car si le malheur veut que nous perdions d'un côté il est toûjours asseuré que nous gagnerons de l'autre; et comment pourrions-nous faillir, nous jouons à coup seur, il n'y a point de secret dans le cabinet des Rois et des Princes qui nous soit impenetrable; il y a par tout des gens de notre part, qui nous instruisent des choses, et qui ne souffrent pas qu'on prenne des resolutions contraires à nos intérêts. Cela étant ainsi ne voyez-vous pas que nous régnons indirectement ?

C'est quelque chose de bien doux pour un Jesuite, d'être employé dans les grandes affaires, et de se voir

caressé d'un Prince qui vous croit necessaire à ses desseins; vous avez alors un beau champ à vous étendre, et pour peu que vous sachiez menager la fortune, il n'y a gueres de grandeurs que vous ne puissiez esperer. Mais, dit La Chaize, c'est à savoir si je serai assez heureux pour être de ce nombre. N'en doutez nullement, repartit le Pere, vous avez l'esprit doux, insinuant, flatteur, et même un peu fourbe, vous joignez à cela beaucoup de feu d'imagination, qui ne detruit pourtant point la solidité de votre jugement; ce sont là justement les gens qu'il nous faut; avec des talents comme ceux-là, vous ne sauriez manquer de réüssir. Croyez-moi donc, venez avec nous, et vous vous en trouverez bien. Cependant je ne veux pas vous obliger à prendre ce parti sans que vous le connoissiez bien, c'est pourquoi venez me voir assiduëment, et je vous découvrirai tout ce qu'il y a de plus caché dans notre doctrine secrette. Je veux aussi vous mettre de nos livres entre les mains, afin que vous les étudiez. Il le mena ensuite dans la Bibliothèque, et lui donna Escobar, Diana, et Machiavel etc. Voila, lui dit-il, des livree d'or, lisez-les et en faites votre profit, demain vous me rendrez raison de ce que vous y aurez remarqué, et nous en discourerons ensemble. Après cela ils se donnerent le bon soir, et La Chaize s'en alla chez lui.

Le lendemain il retourna au Couvent, et le Pere de Vaux ne le vit pas plutôt, qu'il lui demanda s'il avoit lu quelque chose. Oui, dit La Chaize, j'ai commencé par Machiavel, parce qu'il traite de la Politique, ce qui est assez de mon goût, c'est un bon livre, et je vous assure que j'ai eu du plaisir dans cette lecture. Comment, interrompit le Pere de Vaux, c'est un homme admirable, et dont nous recevons les decisions dans la probabilité avec

autant de plaisir que celles d'Escobar même. Effective-ment, reprit La Chaize, generalement parlant elles sont bien belles, mais il y en a quelques-unes aussi de fort hardies; par exemple il avance que l'on peut sacrifier une ou plusieurs personnes considerables, gens de bien et de probité, quoi qu'elles eussent rendu des services très-importants à l'Etat, quand il s'agit du bien public, et qu'en telle occasion un Prince ne doit point faire difficulté de violer sa foi donnée, et les Traitez les plus sacrés; cela est un peu fort. Hé! que trouvez-vous donc là, qui soit contraire à la raison et à la droite équité, dit le Pere, le bien public ne surpasse-t-il pas infiniment le bien particulier? et seroit-il juste que pour la conservation de quelques personnes qui dans le fond n'auroient fait que leur devoir, cent mille autres qui ne sont pas moins gens de bien qu'eux en patissent? Vous voyez bien l'absurdité de cette proposition, il en est de même à l'égard de la foi des Traitez, que vous pretendez devoir être inviolable, mettez-vous dans l'esprit, mon cher, que le Prince ne doit avoir en veuë que le seul bien de son Royaume ou de son Etat; il faut que ce soit là le centre de toutes ses actions, et de sa politique, dont il ne peut s'éloigner en bonne conscience; et ce n'est que pour l'établir qu'il doit faire des Traitez, qui ne peuvent être regardez que comme des moyens pour parvenir à cette fin; mais dès aussi-tôt que par la revolution des choses d'ici bas, et la conjoncture des temps, ces moyens deviennent des obstacles, il est évident que dès-lors, tous ces Traitez sont resolus, puis qu'ils ne concourent plus à la fin pour laquelle ils ont été faits. Je conçois fort bien cela, repartit La Chaize, mais après tout cette doctrine tire necessairement après elle de mauvaises consequences, et donne une belle et ample matiére aux Princes d'enfreindre

toutes sortes d'alliances, les plus saintement jurées, et de ſaire invasion dans le Païs de leurs voisins, à l'heure qu'ils se croiront le plus en seureté. Sans doute, repliqua le Pere, et n'est-ce pas le plus beau droit des Souverains? Vraiment un pauvre Prince seroit bien malheureux, s'il étoit tellement lié par sa parole, qu'il ne pût jamais s'en relever. Toutes les ſois, continua-t-il, que vous raisonnerez sur cette matiére, ne vous éloignez jamais du principe, qui est le seul ſondement sur lequel vous devez bâtir: le Prince ne doit avoir en vûë que le bien et la gloire de son Etat; il peut donc entreprendre toutes choses pour le procurer, pourvu qu'il soit Catholique; et s'il a des forces suffisantes pour la conquête du Monde entier, nous lui en donnons d'abord une entiére licence. Il est vrai qu'il detrônera plusieurs Rois et Princes qui depuis plusieurs siécles étoient en possession de la Souveraineté : qu'il portera la terreur et l'effroi par tout où il adressera ses pas : qu'il versera des fleuves de sang, et qu'il reduira une infinité de veuves et d'orphelins dans le desespoir, mais tous ces maux ne sont que passagers, et petits en comparaison du bien qui en arrivera. Premierement, il asseurera la paix à la Terre, qui est sans contredit dans la vie morale le plus grand de tous les biens, puis que personne ne sera plus en état de lui rien disputer : il donnera des loix sages et justes qui contribuëront d'un autre côté à la tranquillité et à la ſelicité universelle : il ſera fleurir par ses soins les Arts, les Sciences et le Commerce parmi ses Sujets : il procurera alors sans nul obstacle l'exaltation de la Foi Catholique, et de l'Eglise de Dieu, et enfin il ſera renaître le siecle d'or sous son régne. S'il ne renaît que par ce moyen, interrompit La Chaize, nous avons bien la mine de ne pas le voir. Je le sais bien, reprit le Pere, c'est une sup-

position que je fais, pour vous montrer insensiblement et vous faire toucher au doigt, que « quand le mal est » moindre que le bien qu'on se propose, on doit passer par » dessus, sans y faire seulement la moindre attention. » C'est là notre grande maxime et le fondement de la Doctrine secrette, pour laquelle le dernier des Jesuites mouroit; nous l'avons reçûë du divin Escobar notre Maître, et nous lui en rendrons bon compte. N'avez-vous jamais remarqué cette belle et magnifique sentence qu'on voit écrite dans la plûpart de nos Eglises et de nos maisons, « *ad Majorem Dei Gloriam*, à la plus grande Gloire de Dieu; » peu de gens comprennent le sens mysterieux de ces paroles, elles sont mises là pour être un perpetuel avertissement au Religieux fidelle de n'avoir que cette gloire en vûë, de la procurer à quelque prix que ce soit, et pour cela de sacrifier hardiment, parens, amis, devoir, honneur, et le Prince même s'il le faut : tout deviendra juste et raisonnable du moment que vous vous la proposerez : ce ne sont pas les moyens qui sanctifient la fin, c'est la fin qui sanctifie les moyens; que le Ciel, la Terre, et toutes les creatures perissent donc s'il est nécessaire, pourvu que Dieu soit glorifié, c'est là l'esprit de notre Société, et le même dont les Garnets, les Orcoln et tant d'autres grands hommes de notre Ordre ont été animez, quand ils ont genereusement affronté les feux et les roues, pour assassiner des Rois hérétiques qui vouloient opprimer l'Eglise de Dieu. Le zele vous emporte, mon R. P. répondit La Chaize, mais à vous dire les choses avec sincerité, cette doctrine est si extraordinaire, qu'il est difficile de s'y rendre : il seroit bon au moins de savoir auparavant si les Docteurs de l'Eglise l'ont approuvée, et si elle est autorisée par quelque exemple de l'Ecriture Sainte. Vous me faites là une jolie difficulté,

repartit le Pere tout indigné, et pour qui me prenez-vous donc? pour un homme qui debite des opinions hérétiques ou absurdes? sachez que quand j'avance une proposition, j'ai toûjours la preuve en main. Au regard de celle-ci je vous la montrerai tout au long dans les Ecrits de cinquante Docteurs des plus illustres que l'Eglise ait jamais produits, le Docte Suarez, Diana le Subtil, Sancius, Descaltilius, Escobar le Divin, Trufenk, Sanchez, Bellarmin, Becan, Laiman, Baronius, Lami, Bauni, Reginaldus, Toletus, Amicius, Tilitius, Lessius, Molina, Coton, Le Moine, et tant d'autres que je veux que vous lisiez vingt fois d'un bout à l'autre, et que vous reteniez par cœur; tous ces savans Docteurs vous apprendront que le mal n'est plus mal, du moment qu'il en resulte un bien. Que si vous voulez dix exemples de l'Ecriture, je vous en citerai dix pour un. Judith, cette fameuse Heroïne qui sauva sa patrie de l'esclavage des Assyriens, ne feignit point d'assassiner un grand Général, qui l'aimoit chérement, et dont elle avoit receu mille faveurs, bien des gens même ont cru que pour mieux réüssir dans son dessein, elle n'avoit pas fait difficulté de lui sacrifier son honneur, et pour moi je suis de ce sentiment; car enfin quel autre pretexte auroit-elle eu de coucher dans sa tente? a-t-on jamais vu la mode qu'une femme de qualité, belle et bien faite dormît dans une même chambre avec un homme qui en étoit passionnément amoureux, et cela sans y songer aucun mal?

Jahel, dont les Pseaumes de David font un excellent Panegyrique, ne fit-elle pas mourir un homme qui s'étoit refugié chez elle, sans avoir aucun égard à l'hospitalité qui étoit pourtant en si grande recommandation chez le Peuple d'Israël; et Loth, ce saint homme que Dieu trouva seul assez juste pour retirer de Sodome, quand

il la voulut détruire, n'offrit-il pas à la canaille de cette Ville de leur prostituer ses deux filles, qui étoient mariées, pourvu qu'ils voulussent laisser en repos ces deux beaux jeunes hommes qui s'étoient retirez chez lui. Et dans une autre occasion ce Levite qui étoit de la montagne d'Ephraïm n'abandonna-t-il pas sa propre femme à la brutalité des Habitans de Guilha, qui la harcelerent tant de fois qu'elle en mourut la nuit même? Il y a cent histoires de cette force dans l'Ecriture Sainte, qu'il seroit inutile de rapporter ici, ce que je viens de dire étant plus que suffisant pour resoudre vos doutes. Je me contenterai seulement de vous faire reflechir sur la conduite du Saint Siége en semblable matiére. De temps immemorial il tolere et protège même hautement les Courtisanes dans Rome, et cela pour obvier à un desordre d'ailleurs inévitable. Mais ce qui vous surprendra davantage, c'est qu'on ait vu un Pape, il y a environ 250 ans, qui par un effet de compassion pour la foiblesse humaine, lequel ne trouvera guéres d'exemples ailleurs, fit present aux Venitiens de trois cens de ces Demoiselles.

Puisque son zéle s'étendoit jusques là, interrompit La Chaize, il auroit bien mieux fait de les donner aux Moines, peut-être auroit-il bien empêché des crimes. Vous pensez vous moquer, réprit le Pere, mais il est constant qu'on feroit très-bien de leur donner des femmes; et si les Huguenots ne demandoient point d'autre reforme dans l'Eglise, je serois de leur côté. Je le crois fort, repartit La Chaize en riant, et moi aussi, je vous jure si cela eût été, je n'aurois peut-être pas eu tant de peine à embrasser le parti que vous me conseillez; cependant je vois bien qu'il faut m'y déterminer, vous avez eu l'art de me persuader, ou peu s'en faut; je m'étois toûjours imaginé que la Religion n'offroit de

toutes parts que des austéritez et des cagoteries; mais puisque vous m'avez fait connoître, qu'on y peut aussi bien qu'ailleurs satisfaire l'amour et l'ambition, qui sont mes passions favorites, je ne veux point aller plus loin chercher ce que je trouve ici, et dès à present je me remets entre vos mains. Que je suis content, s'écria le Pere en l'embrassant, de vous voir en cette disposition, car je vous aime tendrement, et j'aurois eu un chagrin mortel si nous eussions été obligez de nous separer dès le commencement de notre amitié. La Chaize répondit à ses honnêtetez par toutes les demonstrations d'une parfaite reconnoissance.

(1) Je ne m'amuserai point à faire ici un ennuyeux détail de la maniére dont La Chaize fut reçu, il suffira de dire qu'il prit l'habit à Lyon, et qu'il y fit son Noviciat qui ne fut pas trop rude, comme on le peut penser, puisque le Pere Maître, le Pere de Vaux, et lui furent toujours de tiers, pour entretenir cette fille dont j'ai parlé. Il alla ensuite à Dijon pour y faire sa Theologie, sous le Pere d'Aubrai, reputé l'un des plus habiles de l'Ordre. Le Pere de Vaux qui étoit son intime ami lui écrivit en faveur du Frere La Chaize avec toute la chaleur possible, et comme cette lettre a quelque chose de fort singulier je l'insererai ici.

MON TRÈS-REVÉREND PÉRE,

(2) « Notre Pere Recteur s'est déterminé par mes con-
» seils à vous envoyer ce nouveau Coadjuteur, pour
» étudier la sainte Theologie sous la direction de V. R.
» Il avoit dessein de le donner au Pere Le Goût qui

(1) 1645.
(2) 1646.

» professe à Châlons; mais je l'en ai enfin dissuadé, » quoi qu'avec beaucoup de peine, le parfait attachement » que j'ai pour vos intérêts, ne me permettant pas de » souffrir qu'on donnât à un autre qu'à vous un sujet » duquel il y a tant d'honneur à esperer. Car je dois lui » rendre cette justice, que je n'en ai point encore vu » recevoir qui eût de si heureuses dispositions que lui. » Il a la memoire admirable, l'imagination vive, l'esprit » doux et flatteur, il est maître dans l'art de dissimuler, » et jamais homme n'a su mieux que lui cacher un » secret; sous les apparences de la plus grande ouverture » de cœur, il s'accommode avec tant de facilité à toutes » sortes d'humeurs et de genies, qu'il semble n'avoir » jamais eu d'autres inclinations que la leur; c'est un » Prothée enfin, qui prend toutes sortes de formes, et » qui les prend si bien, qu'elles lui semblent naturelles. » Jugez, mon R. P. ce qu'on doit attendre d'un jeune » homme de ce mérite, il y a de quoi faire un des plus » grands hommes de l'Ordre; je le recommande donc de » tout mon cœur à V. R. et la supplie de ne lui point dénier » la connoissance de la Doctrine secrette; car quoi qu'il » soit jeune, son esprit et ses rares talens doivent faire » passer par dessus toutes ces considerations; il est bien » juste que ceux qui se distinguent ayent quelque privi- » lége au dessus des autres. Si V. R. lui accorde cette » grace comme j'ose m'en flatter, j'y serai sensible tout » autant que si je la recevois moi-même. Honorez-moi » de vos commandemens, et ne doutez jamais de la sin- » cerité avec laquelle je suis etc. De Lyon, ce 24. Mars » 1646. »

La lettre du Pere de Vaux eut tout l'effet qu'il pouvoit desirer; le Pere d'Aubrai prit à tâche d'instruire son

disciple à fonds de toutes les choses qu'il est necessaire qu'un Jesuite de premier ordre sache.

(1) Son âge étant venu, il fut fait Prêtre, et prêcha peu de temps après (2) avec un applaudissement general. On l'envoya depuis à Paris où il demeura plusieurs années dans la maison de la ruë Saint Jacques; et comme cette grande Ville est le lieu du monde le plus propre aux intrigues et aux cabales, il y fut bien-tôt des plus avant, de sorte que dans l'espace de cinq ans qu'il y resta, il connut et fut connu de beaucoup de personnes distinguées. L'accès facile qu'il eut auprès des personnes de qualité ne lui fit pourtant pas negliger les hommes de Lettres, il en frequenta beaucoup et fut ami particulier de quelques-uns. Mr. de Benserade et Mr. Scarron entr'autres étoient ses plus intimes, et ce dernier fut uni avec lui d'une amitié si étroite, qu'ils ne passoient guéres de jours sans se voir. Je suis obligé de dire à l'avantage de ce Pere, qu'il estime beaucoup les Savans, soit qu'il veuille persuader par là que lui-même l'est aussi, ou qu'il y soit porté par son inclination naturelle. D'ailleurs il est fort constant dans ses amitiez, le Pere de Vaux, Mr. Spon, tout Huguenot qu'il étoit, et ceux que je viens de nommer en font foi. Il est vrai que son intérêt s'y est toûjours rencontré, car il a reçu mille services de toutes ces personnes, au lieu que quand il leur en a rendu quelques-uns, on a toûjours eu lieu de croire qu'il s'y est consideré le premier. Je mets dans cette hypothèse tout ce qu'il a fait pour Madame de Maintenon la veuve de son bon ami; car que pouvoit-il de mieux pour son intérêt, que de mettre auprès de la Favorite une femme dont il étoit sûr depuis fort long-temps? Quoi qu'il en

(1) 1649.
(2) 1650.

soit, ce peu de bien qu'on remarque en lui est bien obscurci par tant de crimes dont sa vie est pleine. Mais revenons à l'Histoire.

Depuis le temps qu'il étoit sorti de Lyon, le Pere de Vaux, avec qui il avoit toûjours entretenu un commerce de lettres fort regulier, avoit eu la fortune si favorable, qu'ayant passé par plusieurs differents degrés de l'Ordre, il étoit parvenu à la Provincialité, et faisoit sa residence à Dijon. Dès qu'il se vit élevé à cette dignité, il appella auprès de lui son cher et bien aimé La Chaize, tant pour jouïr de sa compagnie et prendre ses conseils, que pour être plus en main de lui procurer tout l'avancement qui dépendroit de lui.

D'ailleurs il avoit besoin de son aide dans une affaire d'amour où il se trouvoit embarqué avec une Dame des plus jolies de la Ville, et qu'il étoit de la derniére importance de bien tenir secrette; d'autant plus que c'étoit sa propre niéce, et la femme d'un vieux President du Parlement qui passoit pour être le plus jaloux de la Province. On s'étonnera peut-être qu'y ayant tant de femmes au monde, qui ne sont pas cruelles, ce Pere n'ait pas adressé ses vœux à quelques unes de celles-là, plutôt que de commettre une horreur de cette nature. Mais à cela je répons que quand une fois on est parvenu dans un certain degré de corruption, non-seulement les crimes les plus énormes ne coûtent pas davantage que les petits, mais on y trouve même une plus grande delectation, suivant la pensée d'une Dame Italienne qui beuvant à la neige dans les grandes chaleurs de l'Eté s'écria, *perche non è peccato de bevere fresco.*

Il y a de l'apparence que le Provincial de Vaux étoit du même sentiment; car ce ne fut ni le hazard ni l'occasion prochaine, qui le firent succomber à la tentation.

On peut dire au contraire qu'elle étoit fort éloignée; et qu'il y avoit cent obstacles à surmonter avant que de venir à bout de son dessein, non pas du côté de la belle, car elle n'étoit pas difficile à vaincre, mais du côté du mari qui la faisoit garder à veuë par une fille qu'il avoit d'un premier lit, et une vieille femme de chambre, dont elle ne pouvoit se debarrasser. Cependant notre devot Provincial s'étoit tellement mis sa niéce dans la tête, qu'il n'en dormoit ni jour, ni nuit; il avoit plusieurs fois pris résolution de lui parler de son amour, mais comme il n'étoit pas sûr qu'elle y voulût entendre, et qu'il craignoit l'éclat; il fut assez long-tems sans oser l'entreprendre, et se contentoit de lui faire mille protestations de service, et de fidélité où elle ne comprenoit pas grand'chose d'abord, parce qu'il les faisoit fort generales. Mais elle ne demeura pas toûjours dans la peine de deviner ce qu'il vouloit lui apprendre; car un jour l'ayant trouvée seule, il s'expliqua en des termes si significatifs, qu'elle ne put plus en douter. Elle prit d'abord son serieux, et lui témoigna une surprise extrême d'une declaration si peu attenduë et si extraordinaire pour un homme de sa robe, et de plus son proche parent. Mais comme il n'étoit pas homme à se desserrer si facilement, et que de plus il connoissoit le fond de la personne, il tint bon et revint à la charge plusieurs fois. Dispensez-moi, Lecteur, de vous rapporter toutes leurs conversations, je ne saurois me persuader qu'elles vous fissent du plaisir.

C'est assez de vous dire qu'elle succomba et qu'en moins d'un mois il se vit au comble de ses vœux. La Dame parut même fort contente de son nouvel attachement, elle y avoit des facilitez qu'elle n'avoit point trouvées aux autres ; la qualité d'oncle détruisoit tous les

soupçons qu'on auroit pu concevoir; mais il étoit Jesuite cet oncle, et cela devoit obliger les gens qui y avoient intérêt, d'y prendre garde de plus près. Ils goûterent pendant plus de six mois les plaisirs de leur amour criminel en toute liberté. Tant de commodité les dégoûta, et comme on ne se contente jamais d'une douceur qui reçoit quelques bornes, ils trouverent que c'étoit une trop grande gêne pour eux de ne pouvoir pas coucher entre deux draps, ce qui étoit impossible ; car quoi que le vieux President fît lit à part depuis fort long-temps, elle n'en étoit pas plus libre pour cela, sa belle-fille couchant toujours avec elle par ordre exprès du Pere. Elle faisoit bien tout ce qu'elle pouvoit pour l'attirer dans son parti par des honnetetez, des complaisances, et de petits presents, mais il y avoit peu d'apparence d'y réüssir. Nous ne viendrons jamais à bout de notre dessein, disoit-elle au Provincial, si nous ne trouvons le secret de donner un amant à la fille de mon mari, qui soit à notre devotion, et qui agissant de concert, nous procure le moyen de passer quelques nuits ensemble. Comment, répondit le Pere, croyez vous qu'elle soit d'humeur de donner dans l'amourette. Il n'y a rien de plus sûr, repritelle, je la connois et sais par mille endroits, qu'elle n'est pas moins sensible que moi, et qu'elle enrage de tout son cœur de n'avoir point d'affaire. Ce ne sera pas la premiére, croyez-moi, elle en sait sur cet article autant que vous et moi ; toute la question est de trouver un homme en qui se pouvoir confier, et qui n'aille pas nous trahir pour plaire à sa belle, qui ne demanderoit pas mieux que de me perdre ; et c'est ce que je ne crois pas impossible. S'il ne tient qu'à cela, repartit le Provincial, et qu'elle veuille s'accommoder d'un Jesuite qui n'est pas mal fait, nous lui trouverons son vrai ballot. Vrayement,

reprit la Dame, un Jesuite ; vous moquez-vous ; elle prendroit un Capucin plûtôt que de s'en passer, amenez-le nous, je vous supplie, le plustôt sera le meilleur. Il n'est pas dans cette Ville, repliqua le Pere, mais je donnerai ordre qu'il y soit bientôt, et dès qu'il sera venu nous mettrons les fers au feu ; je vous réponds au moins que si nous ne réüssissons pas, il ne tiendra point à lui. C'étoit du Pere La Chaize dont il entendoit parler, et ce fut pour cette juste entreprise qu'il le fit effectivement venir de Paris (1). Dès le premier jour il lui exagera la beauté de la Maîtresse qu'il lui vouloit donner, il lui fit venir l'eau à la bouche. Ne vous mettez point en peine, répondit-il, ou elle sera bien rebelle ou nous la reduirons ; nous en avons mis d'autres à la raison, et sans vanité notre depart de Paris a fait couler quelques larmes. Le lendemain dès le matin il se fit raser, se lava les mains avec de la pâte d'amande, peigna ses cheveux et y mit quelque peu de poudre, prit du linge blanc, et enfin se fit propre et beau, resolu de bien jouer de la prunelle et de la langue, si tant étoit qu'il ne pût pas faire plus. Il est vrai qu'il trouva la belle un tant soit peu cruelle, mais il ne s'en falloit pas étonner, les filles ne se jettent pas d'ordinaire à la tête du premier venu, il faut bien faire un peu de façons, aussi ne se rebuta-t-il pas pour cela, et tant fit et dit le Religieux Pere, qu'en sept ou huit jours il la fit venir à son point ; il en avertit aussi-tôt le Provincial et la Presidente, qui firent des feux de joye d'une si heureuse réüssite. Vous êtes en verité un admirable homme, lui disoit la Dame, quoi, l'on vous donne une Maîtresse à tâche et vous en venez à bout en si peu de temps ! cela s'appelle venir, voir, et

(1) 1655.

vaincre, sans hyperbole. Que ne feroit-on point, dit-il, quand il s'agit de vous rendre service, Madame ? toutes choses deviennent aisées du moment que vous y prenez part, et je suis persuadé que je ne dois ma bonne fortune qu'à l'interêt que vous y avez. Ho ! je ne m'étonne plus, repliqua-t-elle, si vous avez si-tôt réüssi, vous êtes trop galant : en moins de rien vous m'en conteriez aussi. mais je ne sais, beau Pere, si la constance seroit une de vos vertus. A l'égard de la constance, Madame, reprit-il, c'est à vous de la fixer, je ne veux point lui donner d'autres limites que vos ordres me prescriront. Hé bien, je vous prends au mot, dit la Dame, nous verrons si vous serez homme de parole. Parbleu, interrompit brusquement le Provincial qui avoit pris le change, il faut être bien effronté pour faire un tel marché devant moi : si vous vouliez me trahir, dit-il à la Presidente, et recevoir ses offres perfides, vous deviez bien au moins attendre, que je n'y fusse pas. Et vous, M. le Prestolet, continua-t-il, vous prétendez ici me couper l'herbe sous le pied, mais je saurai vous mettre dans votre devoir, assurez-vous-en. La Présidente qui se sentit choquée du discours du Provincial se leva tout en colère ; voyez un peu ce fou avec ses ménaces, il est vrai qu'on le craint beaucoup ; en disant cela elle voulut sortir de la chambre. Le Pere La Chaize ne voulant pas que ce démêlé allât plus loin, courut à elle pour la retenir ; où allez-vous donc, Madame, lui dit-il ? faut-il qu'une bagatelle vous chagrine à ce point là ? demeurez, je vous supplie. Cependant le Provincial, qui pour lors n'avoit pas l'usage de la raison libre, prit encore cette action en mauvaise part. Il est vrai, dit-il, que j'ai tort d'interrompre ici vos plaisirs, un tiers comme moi ne peut être qu'incommode, je vais vous quitter la place ; en même temps il sortit.

Sur cela le Pere La Chaize laissa la Dame et courut au Provincial qu'il voulut arrêter par sa robe. Mais l'autre écumant de rage leva le poing: Mor.... si tu ne me laisses, je te casserai les dents. Le Pere qui vit que dans la furie où il étoit il n'y avoit point de raison à esperer de lui, et qu'il auroit executé ses menaces, le laissa aller et revint dans la chambre pour tâcher d'apaiser la Presidente, qui ne paroissoit guéres moins irritée. Il est fou à lier, disoit-elle, voilà dèja la dixiéme incartade qu'il me fait, sur le même article, je ne saurois regarder un homme que la jalousie ne lui monte à la tête ; j'avouë que je commence fort à me lasser de ce procedé, et qu'il me fera très-grand plaisir de me laisser en repos. Le Pere lui representa que tous ces caprices ne partoient que de l'amour qu'il avoit pour elle ; qu'une grande égalité d'humeur et beaucoup de tranquillité n'étoient pas une bonne marque dans un amant ; et que pourvu que la jalousie ne fût pas continuelle, elle étoit toûjours excusable. Ces raisons pourtant ne firent pas d'abord sur son esprit tout l'effet qu'il auroit pu desirer ; mais enfin comme elle étoit pitoyable elle se rendit à ses instantes priéres, et lui promit qu'elle ne feroit point mauvais visage au Provincial quand il reviendroit. Le Pere passa ensuite dans la chambre de sa nouvelle Maîtresse, qui pendant tout ce beau manége avoit été en Ville. Il lui conta la querelle qu'il avoit euë avec le Pere de Vaux, parce qu'il ne pouvoit pas éviter qu'elle n'en fût instruite par les valets de la maison, mais il ne lui en dit pas le véritable sujet. Le soir venu il retourna au Couvent, et se retira dans sa chambre sans parler au Provincial, à qui il jugea à propos de laisser toute la nuit pour refléchir sur sa promptitude. Le lendemain matin il fut le voir et le trouva plus sage que le jour precedent. Il lui fit

honte de sa foiblesse et lui representa vivement les malheurs où il s'étoit exposé par son emportement, supposé que le mari eût été dans la maison, ou que lui qui parloit n'eût pas eu plus de moderation. Il lui dit encore que la Presidente avoit été fort touchée de ce procedé, et qu'il avoit eu toutes les peines du monde à la faire revenir : qu'elle se plaignoit fort de sa bizarrerie, et de ses caprices, et que c'étoit là justement le moyen de perdre une bonne fortune quand on l'avoit trouvée. Le Provincial convint de tout cela et lui témoigna beaucoup de chagrin de son emportement. Il s'informa aussi avec empressement de tout ce qu'avoit fait et dit la Presidente jusques aux moindres circonstances, et si personne de la maison ne s'étoit aperçu de leur démêlé. Le Pere lui répondit qu'on en avoit bien su une partie, mais qu'on n'en soupçonnoit point du tout la cause ; et qu'il avoit pris soin de donner un autre tour à la chose quand la fille du President lui en avoit demandé le sujet, ce qui calma un peu son inquietude. Quelques jours après il la vit et lui demanda pardon avec des termes si soumis, et si passionnez, qu'elle put bien remarquer que ce n'étoit que par trop d'amour qu'il avoit ainsi pris feu. Elle lui fit quelques reproches tendres qui ne servirent qu'à l'enflammer davantage, et à rendre leur raccommodement plus entier. D'un autre côté le Pere La Chaize étoit dans la chambre de sa Maîtresse, qui n'y passoit pas le temps à enfiler des perles. Cette fille étoit devenuë si folle de lui, qu'elle ne pouvoit plus vivre si elle ne le voyoit. On peut juger par là si elle refusa la proposition qu'il lui fit, de venir passer les nuits dans son lit. La partie fut faite, la fille ayant pris le pretexte d'un mal de tête pour ne coucher plus avec sa belle-mere, et l'ayant priée cependant de n'en rien dire au bon homme ; ce que la Dame lui ac-

corda, et lui fit valoir comme une grande faveur, quoi que depuis plus de trois mois elle n'eût travaillé que pour elle. Le joye du Provincial redoubla à cette nouvelle; il embrassa vingt fois le Pere La Chaize et ne pouvoit cesser de le remercier d'une chose dont il retiroit pour le moins autant d'avantage que lui. La difficulté fut sur les moyens de s'introduire la nuit dans la maison, et d'y rester jusque au soir, quand ils viendroient le jour. Il n'y avoit point d'apparence de se faire ouvrir les portes, et il n'étoit pas sûr de monter par les fenêtres, d'autant moins qu'elles donnoient sur la ruë. Enfin l'expedient qui parut le meilleur fut de louër une maison voisine, où il n'y avoit personne, et dont la gouttiére communiquant à la leur, on pouvoit passer par cet endroit dans le grenîer, et descendre après dans les appartemens. Ce qui fut conclu fut fait dès le lendemain, et le soir du même jour nos Reverends sortirent du Couvent sur la minuit par une fausse porte dont le Provincial avoit la clé, et arriverent fort heureusement à leur rendez-vous, où ils furent reçus à bras ouverts. Ces visites nocturnes eurent tant de charmes pour eux, qu'ils les continuerent trois ou quatre fois la semaine l'espace de plus d'un an, sans trouble ni disgrace, mais une nuit fatale vint qui paya pour toutes les autres. Nos deux amoureux Peres s'étoient rendus à leur ordinaire entre les bras de leurs adorables, mais à peine y avoient-ils resté un quart-d'heure, que le Pere de Vaux entendit venir quelqu'un et frapper fort imperieusement à la porte. Se voyant dans un péril si imminent, le sang lui glaça de frayeur dans les veines, il n'y eut point de Saint en Paradis, pour peu de credit qu'il eût, à qui il ne promît une chandelle. Effectivement il avoit lieu de trembler, c'étoit le Président, homme d'une severité sans égale, et à qui

on reprochoit de n'avoir jamais opiné qu'à la mort dans les procès les moins criminels. Je laisse à penser quel parti il eût pu faire au Jesuite, particuliérement le fait lui touchant de si près : mais la tempête n'étoit pas destinée pour lui, et pour cette fois il n'en eut que la peur. Le President qui n'étoit venu que sur ce qu'on l'avoit averti que sa fille ne couchoit plus avec sa femme, voyant qu'on ne lui répondoit point, crut que les donneurs d'avis s'étoient trompez, qu'apparemment elles n'auroient fait que changer de chambre. Dans cette pensée, il cessa de frapper et d'appeller, et fut à celle de sa fille y porter l'allarme et la terreur. Cependant le Pere de Vaux profitant de ce moment d'absence sauta en bas du lit, prit ses habits dans ses mains et se sauva au plus vîte par où il étoit venu, abandonnant le malheureux Pere La Chaize à son mauvais destin. Le vieux President fut plus obstiné à cette porte qu'à l'autre, et voyant qu'on ne vouloit pas lui ouvrir, il menaçoit de la rompre. La pauvre fille étoit si transie de peur, qu'elle ne savoit où elle en étoit, ni quelle résolution prendre ; en ouvrant elle s'exposoit visiblement à sa perte, et n'ouvrant pas c'étoit encore aussi pis. Le Pere n'étoit pas dans un moindre desespoir, mais il ne balança pas tant à prendre sa résolution, qui fut de descendre par la fenêtre. Pour cet effet, il jetta ses habits sur lui le plus promptement qu'il put, ne voulant rien laisser qui pût servir de têmoignage contre lui, et sa très-chere. Il attacha ensuite un linceul à la fenêtre, et se voulut couler en bas ; mais la précipitation avec laquelle il le fit lui fut fatale ; sa Robe s'étant accrochée à des grilles pointues qui étoient aux fenêtres de dessous, de façon qu'il y demeura suspendu sans pouvoir s'en degager. Il fit pourtant d'inutiles efforts pour se débarrasser, qui ne firent qu'avancer son malheur ;

car ceux qui couchoient dans cette salle ayant entendu du bruit aux fenêtres et le vacarme qu'on faisoit en haut, crûrent que c'étoient des larrons, et s'étant levez crierent au voleur de toute leur force. Pendant tout cela le President avoit enfoncé la porte, et remarquant sa fille éperduë, et un linceul à la fenêtre, il crut comme les autres, qu'il y avoit des larrons dans la maison, de maniére qu'il se mit à crier avec eux au voleur. Les voisins s'assemblerent à ces cris, et cherchant de toutes parts on aperçut à la fin son infortunée Reverence, qui étoit asseurement dans le plus méchant quart d'heure qu'elle ait passé de sa vie. On eut de la peine au commencement à distinguer ce que c'étoit, mais enfin les valets s'étant jettez dessus, lui donnerent mille coups, et l'amenerent à leur Maître dans le plus pitoyable état du monde, ce qui n'empêcha pas neanmoins de le reconnoitre pour le même qui frequentoit si assidûment chez lui. Il jugea bien que s'il étoit venu pour derober ce n'étoit pas de l'argent, et s'apperçut un peu trop tard qu'il auroit plus prudemment fait de lui laisser emporter son vol que de le rendre public. Comme il n'y avoit plus de remède, il crut qu'il étoit à propos de pousser la chose à bout. Il fit donc garder le Pere dans une chambre, à dessein de le mettre le lendemain en prison, et de lui faire son procès, ce qu'il auroit effectué sans doute si le Provincial, qui ne faisoit pas le moindre semblant d'avoir aucune part dans cette aventure, n'y fût accouru dès le grand matin pour le supplier avec larmes de lui rendre son Religieux. Ce que je vous demande, lui disoit-il, Mr. n'est pas seulement pour la gloire de notre bon Dieu, devant qui cette œuvre sera agreable et meritoire, c'est pour votre propre honneur. Je vous demande grace pour vous même, pour une niéce, pour votre femme, pour toute votre Maison

en general que vous allez diffamer dans le monde. La Presidente qui, après que son galant fut parti, étoit venuë la nuit au bruit comme les autres, joignit ses priéres avec celles de l'oncle, et lui remontra que les plus courtes folies étant les moins mauvaises, il ne devoit pas s'obstiner à mettre cet homme en justice, et qu'il ne l'y auroit pas laissé deux jours qu'il en enrageroit dans son ame. Le Président qui étoit déja entré, de lui-même, à peu près dans les mêmes sentiments, lâcha son prisonnier après lui avoir bien dit des injures, et fait des menaces. Le Pere Provincial envoya querir une chaise où il le mit, et on le porta au Couvent plus mort que vif. Dieu sait comme il y fut reçu. Tous les Jesuites sur qui retomboit l'affront et qui n'osoient paroître à cause de cela, lui dirent mille duretez, et le traiterent comme le dernier des hommes, heureux s'il en eût été quitte pour cela! mais les Peres irritez declarerent à leur Provincial par le ministére du Recteur, qu'ils vouloient faire justice de cet infame, afin qu'il servît d'exemple aux autres. Le P. de Vaux, eomme on peut penser, n'avoit guéres d'envie de leur accorder leur demande ; mais quoi ! il ne pouvoit pas s'y opposer ouvertement. Il fut donc contraint de ceder à la foule de ceux qui crioient, et fit assembler le Chapitre pour aviser à la peine qui lui seroit infligée. Le pauvre criminel fut appellé pour recevoir son arrêt, et après qu'il eut été interrogé dans les formes, sur les circonstances du faît, et que ses réponses eurent été duëment verbalisées, le Recteur demanda la benediction de son Superieur, puis il commença un grand discours, dans lequel il representa fort au long, « l'obligation où » étoient tous les hommes en général de bien vivre, et » de se conformer en toutes choses aux Commandemens » de Dieu et de l'Eglise ; mais principalement les Reli-

» gieux, qui avoient renoncé au monde et à ses vanitez,
» pour se donner à Dieu d'une façon particuliére, et qui
» s'étoient engagez à la vie devote par des vœux si authen-
» tiques, et si souvent reiterez ; qu'il falloit donc consi-
» derer tous ces lâches infracteurs, comme des parjures
» et des sacrilèges, dignes des punitions les plus sévé-
» res, et pour lesquels il ne falloit avoir aucun menage-
» ment. Il ajoûta à ces considerations celle d'une pieuse
» et illustre Société, sans cesse occupée à la destruction
» de l'Heresie, et à la conversion de pécheurs, qu'elle
» tâchoit de procurer par des priéres et des sacrifices
» continuels, et par tant de travaux et de sueurs. Il re-
» presenta ensuite fort pathetiquement, la douleur de
» cette Sainte Mere, qui se voyoit deshonorée par des
» enfans perfides qui l'exposoient au mépris, et à l'op-
» probre des Royaumes et du Monde entier, qui ne
» manquoit jamais d'être instruit de leurs debordemens,
» qui les rejettoit toûjours sur elle. Est-il donc juste,
» continua-t-il, qu'un million de saints Religieux et de
» pures ames portent la fletrissure que ces miserables
» leur ont imposée ; et sera-t-il dit que dans la Divine
» Compagnie de Jesus on puisse être impunément scan-
» daleux, paillard et adultére ? Non, mes Reverens Peres,
» je connois trop votre zele, et la sainte jalousie que vous
» avez de sa gloire, je la vois peinte dans vos yeux et
» sur vos visages. Courage donc, mes Peres, retranchez
» du milieu de vous ce membre infect et corrompu, et
» faites paroître par une sainte resolution l'horreur que
» vous avez de sa conduite etc. »

Il n'étoit pas besoin d'un discours si recherché pour animer des gens qui ne l'étoient déja que trop. On vint aux opinions, et l'on fit auparavant retirer le malheureux Pere, qui en s'en allant jetta un regard douloureux

sur le Pere de Vaux, qui lui disoit, que sa derniere esperance étoit en lui.

Les voix furent diverses, bien que toutes également terribles, les uns vouloient qu'il fût chassé honteusement de l'Ordre, les autres qu'outre cela il fût degradé, et quelques-uns qu'on le mît le reste de ses jours entre quatre murailles, *in pane doloris et aqua angustiae.* Le Provincial qui presidoit dans l'Assemblée, et à qui appartenoit le droit de conclure, se servit de cette diversité de sentimens pour tirer son ami du mauvais pas où il étoit, et haranguant à son tour dit, « qu'il ne pouvoit » blâmer la pieuse ferveur dont toute la Communauté » paroissoit animée, mais que cependant il étoit obligé » de les faire souvenir tous, que lors qu'il faut condamner » quelqu'un, on ne sauroit agir avec trop de modestie, » parce qu'il arrivoit assez souvent que nos passions » propres se déguisant sous la plausible apparence du » zèle de Dieu, nous portoient à la derniére sévérité » contre notre frere, qui devenoit par ce moyen une » victime, que sans y penser nous immolions au Demon » travesti en Ange de lumière; que cet Esprit cauteleux » et méchant ne se souciant pas comment perdre les » hommes, pourvu que finalement il les perdît, ne s'étoit » que trop servi de ce funeste moyen, pour damner une » infinité d'ames, qui sans cela seroient bien heureuses. » Que l'on devoit donc toûjours avoir cette crainte devant » les yeux, et à l'exemple de tous les grands Saints pencher toûjours du côté de la charité qui est l'ame de » toutes les vertus, sans laquelle elles ne sont qu'un » affreux néant, suivant que l'Apôtre Saint Paul nous l'a » enseigné; qu'à quelque extremité qu'on se portât de » ce côté on ne pouvoit jamais pêcher, au lieu que de » l'autre on avoit tout à craindre, comme il l'avoit fait

» voir; qu'il ne prétendoit point pallier ni amoindrir le
» crime du coupable, qui, à dire la vérité, étoit énorme,
» mais que le Seigneur lui-même nous avoit appris, qu'à
» tout péché il devoit y avoir misericorde, quand on la
» méritoit par la repentance, et qu'après tout, quoi que
» ce pauvre Pere eût eu le malheur de succomber à la
» tentation, et à l'occasion prochaine par un effet de la
» fragilité humaine, autant à plaindre qu'à condamner,
» cela n'empêchoit pourtant pas qu'il ne pût être un
» grand homme de bien, et peut-être un jour un grand
» Saint; que Saint Pierre étoit tombé dans un crime
» bien plus abominable que le sien, et que nous ne lisons
» pourtant pas dans l'Ecriture, que les autres Apôtres
» ayent procedé contre lui pour cela : il pleura, et ils
» crurent ses larmes sincéres; il protesta s'en repentir,
» et la charité qui les animoit, ne leur permit pas de
» douter un moment de la vérité de ses paroles. Pour-
» quoi donc, mes Freres, ajoûta-t-il, voulez-vous être
» aujourd'hui dans un sentiment si opposé au leur ?
» Pourquoi vous éloignez-vous si fort de l'exemple qu'ils
» vous ont donné ? En voulez-vous encore un plus
» grand, lisez ce que fit Notre-Seigneur à Judas, qu'il
» connoissoit positivement pour un traître et impie,
» digne de mille morts ; loin de le maltraiter, de l'exclure
» de sa compagnie sacrée, ni de défendre à ses Disciples
» de communiquer avec lui, il le reçut à sa table comme
» tous les autres sans distinction. Quant à moi, mes
» Freres, poursuivit-il, ce que je vous dis ici, n'est
» point, comme je vous l'ai déja fait entendre, que je
» veuille prendre le parti du vice : la Communauté
» entiére et tout l'Ordre vénérable en general me sera
» témoin, que je n'ai jamais donné scandale à personne,
» je ne suis ravisseur, ni injuste, ni paillard, ni avari-

» cieux, comme les gens du monde, ni même comme
» beaucoup de nos Religieux, je jeûne deux fois la
» semaine, je garde mes vœux et la constitution de mon
» Ordre avec regularité, au surplus je suis tout prêt de
» donner tout ce que le vœu de pauvreté me laisse pour
» la gloire de Dieu. Quant à vous, mes Freres, ne vous
» scandalisez pas si je rappelle à la conscience de chacun
» de vous en particulier sa conduite passée; combien y
» en a-t-il dans l'illustre Compagnie de Jesus, et même
» dans cette Communauté, qui sont tombez plusieurs
» fois dans des fautes plus grieves que celles qu'on
» reproche aujourd'hui à notre pauvre Frere, et qui n'en
» ont peut-être pas un repentir si véritable ? et j'ose dire
» plus, combien y en a-t-il d'engagez encore actuelle-
» ment dans les commerces les plus infames, et qui sont
» peut-être à la veille d'être mis en évidence ? Que ne
» pourra-t-on point dire alors contre ceux-là, qui fai-
» soient tant les rigides et les interessez pour la cause
» du Ciel ? Dieu nous preserve, mes Freres, d'un tel
» accident, mais qui sait s'il n'est point prêt d'arriver. Je
» déclare donc que je ne consentirai jamais à d'autre
» punition, contre notre Frere accusé qu'à une amende
» d'honneur devant le Crucifix, et qu'il soit envoyé dans
» une autre Province. C'est à present à vous, mes
» Freres, à opiner de nouveau, mais auparavant souffrez
» que je vous dise comme autrefois le Seigneur Jesus
» dans une pareille occasion, que celui de vous qui est
» sans péché jette le premier la pierre contre lui. »

Après cette Harangue scelerate, je ne puis m'empêcher de m'écrier, « O Papelards, qu'on se trompe à vos mines ! » Quoiqu'il en soit, elle eut neanmoins l'effet qu'il desiroit; le procès fut revu, et chacun faisant reflexion sur sa conscience, ou plûtôt sur la peine où il seroit s'il

tomboit dans une pareille affaire, ce qui pouvoit lui arriver du jour au lendemain, ratifia d'un consentement general la sentence du Provincial; de sorte que le Pere La Chaize en fut quitte pour dire à genoux devant un Crucifix, qu'il demandoit pardon à Dieu du pêché qu'il avoit commis. Car pour cela ce qui est de son voyage dans un autre lieu, il lui fut si avantageux qu'il n'avoit garde de le considerer comme un châtiment. Le Pere Barbin avoit été nommé depuis peu de jours pour être Assistant General de France à Rome; et comme le Pere de Vaux étoit un de ceux qui avoit le plus contribué à son élection, il ne put se défendre de recevoir de sa main le Pere La Chaize pour son Secretaire, d'autant moins, qu'il l'asseura, qu'il ne connoissoit personne plus capable d'un emploi qui demande tant d'activité, de suffisance, et de souplesse d'esprit, et qu'il trouveroit toutes ces qualitez en lui dans la perfection. Ainsi il partit aux yeux de ses ennemis, pour aller occuper un poste, que plusieurs d'entr'eux avoient inutilement brigué. Il s'y gouverna fort bien, et la malheureuse aventure qui lui étoit arrivée, l'ayant rendu plus circonspect, il ne s'exposa plus à de pareillès disgraces (1). Ce n'est pas que sa complexion amoureuse, ne lui permettant pas de demeurer oisif, il ne fît encore quelques intrigues; mais il sut si bien les ménager qu'elles n'ont jamais fait d'éclat. Il en eut une entr'autres très-particuliére, et qui dura plusieurs années, avec une Dona Marguarita del Caniglio, parente fort proche du Cardinal Patron (2), laquelle manqua dès ce temps-là de lui faire donner la Crosse, si le St. Pere par un mécontentement particulier

(1) 1656.
(2) 1657.

ne l'eût refusée un peu auparavant au Pere d'Avila pour lors Assistant General d'Espagne. Ce qui ruina les esperances du Pere La Chaize, et rompit les brigues qu'on auroit faites en sa faveur. Cela n'empêcha pas néanmoins qu'il n'eût beaucoup de credit dans la Cour de Rome; le Pape Alexandre VII, qui régnoit alors, l'écoutoit volontiers, et il fut chargé auprès de lui de plusieurs negociations dont il se tira fort heureusement, et bien prit à l'Evêque de Bayeux de ce qu'il étoit si avant dans l'esprit du St. Pere; car sans cela peut-être auroit-il mal passé son temps. Ce Prelat étoit un de ceux qui veulent être de petits Souverains dans le spirituel et ne reconnoître le S. Siége que *ad honores*. Il avoit déja fait quantité de coups de petit Maître, comme de permettre le travail dans son Diocèse les jours de Fête, à la reserve d'un assez petit nombre; d'accorder des Indulgences et de donner quelques Dispenses au delà de l'étenduë de ses droits, ce qui avoit fort irrité le Pape contre lui; mais il acheva de tout gâter par une action d'éclat, que le Pape ne put souffrir. Il y avoit dans son Diocèse une petite Abbaye de Benedictins non reformés, nommée St. Clement, qui ne relevoit uniquement que du Pape, et qui jusques alors s'étoit maintenuë dans ce Privilége : mais lui ne pouvant souffrir ces indépendants si près de lui, prétendit avoir le droit de visite chez eux, et se presenta pour la faire; les Moines se deffendirent de la recevoir, et lui ayant neanmoins ouvert la porte par civilité, et pour ne s'en faire pas un ennemi, lui voulurent montrer leurs Patentes et la possession où ils étoient de cette immunité, à quoi l'Evêque ne fit pas seulement la moindre attention; et se voulant servir de l'entrée qu'on lui avoit donnée pour autoriser son droit à l'avenir, il fit sur le champ son procez verbal. Les Moines qui virent

que c'étoit tout de bon, verbaliserent aussi de leur côté, et envoyerent leurs plaintes et leurs priviléges à Rome ; sur quoi le Pape leur accorda une Bulle portant defense à l'Evêque, sur peine des Censures apostoliques, de rien innover contr'eux à cet égard. Les Peres l'ayant reçûë la firent afficher aux portes de la Cathedrale, ce qui irrita tellement l'Evêque, qu'à la sortie de la Grand'Messe, il l'arracha et la mit en piéces de ses propres mains ; et peu de jours après il fut, malgré les Moines, faire la visite dans le Couvent dont il fit enfoncer les portes. Une telle violence anima le St. Pere contre lui, à un point qu'il ne menaçoit pas moins que de l'excommunier, et ce fut pour l'appaiser que le Pere La Chaize, qui étoit ami de l'Evêque dès le tems qu'il demeuroit à Paris, fut employé : mais il eut bien de la peine à y réüssir ; et il arriva en même tems un petit incident qui faillit à faire partir la foudre qui grondoit si terriblement. Les Moines envoyerent à Rome une Ordonnance de cet Evêque, au frontispice de laquelle il se qualifioit Evêque *miseratione Dei*, sans y faire aucune mention du Saint Siége. Le Pape la vit, et la colère le saisissant aussi-tôt, *ecco*, dit-il, *un ridicolo Baroncella con il suo miseratione Dei : voglio benèche sapia*, *che non è Vescovo che per la mia*, *et che quando vorr ei non sera più niente*, « voilà, » dit-il, un plaisant maraut avec son *miseratione Dei*, je » veux bien qu'il sache qu'il n'est Evêque que par la » mienne, et quand je voudrai il ne sera plus rien. » Puis que le bon Pape étoit de cette humeur-là, je le trouve heureux d'être venu de ce tems-là, car s'il eût été de celui-ci, il lui auroit bien fallu avaler des *miseratione Dei*, les Evêques ne mettant point autrement aujourd'hui.

Comme ce Prélat étoit une des créatures du Cardinal

Mazarin, cette Eminence écrivit au Cardinal Renauld d'Est Protecteur des affaires de France, et le chargea de voir sa Sainteté sur cette affaire. Il fit pour cela grand nombre d'allées et de venues sans beaucoup avancer; car le Pape qui avoit déja fulminé une Bulle d'interdiction contre lui, ne s'en vouloit point relâcher, à moins qu'il ne vint en personne avouer sa faute, et implorer sa misericorde. L'affaire traîna sur ce pied-là plus d'un an, et auroit apparemment duré bien plus long-tems, si le Pere n'y eût trouvé une moderation, qui fut que l'Evêque interdit feroit une reconnoissance à Paris, entre les mains du Nonce, et qu'il écriroit à Sa Sainteté une lettre fort soumise et fort respectueuse, par laquelle il lui demanderoit pardon de sa desobeïssance, il lui témoigneroit son repentir par les termes les plus forts, après quoi Sa Sainteté leveroit l'interdit, qui seroit lu au corps de la Grand'Messe dans l'Eglise Cathedrale de Bayeux.

Le Pere La Chaize rendit aussi un service considerable à son Ordre, qui n'a pas peu contribué à le mettre en réputation. Il étoit arrivé à Rome, sur la fin du Pontificat d'Innocent X, un vieux Jesuite d'une mine venerable, qui portoit de grands cheveux flottans sur les épaules, avec une barbe qui tomboit sur l'estomac. Il prenoit le titre d'Ambassadeur du Roi de la Chine, auprès de Sa Sainteté, et venoit l'assurer de sa part de son respect et de son obeïssance filiale au Saint Siége, et lui demander de nouveaux Missionnaires pour travailler à la conversion d'un grand Peuple, qui attendoit le secours de sa charité. Le Fils unique de ce Roi étoit même venu en propre personne, pour baiser les pieds de Sa Sainteté et rendre cette Ambassade plus authentique. Le Pape ressentit une joye inconcevable, d'apprendre les heureux progrès de la Religion dans ces

païs éloignez ; et ne pouvant assez la marquer au Prince de la Chine que son zèle avoit porté à traverser des mers si vastes, et si dangereuses, il le fit loger magnifiquement, et donna ordre, que lui et l'Ambassadeur du Roi son Pere fussent defrayez pendant leur sejour à Rome, et quant au reste, lui accorda tous les honneurs qui se rendent ordinairement aux Fils des Souverains.

Mais les Dominicains qui ne sont pas ami des Jesuites, et moins dans les Païs de Mission qu'ailleurs, detruisirent tout cela. Ils écrivirent au Pape, qu'avant appris que les Jesuites avoient supposé une feinte Ambassade du Roi de la Chine, et qu'ils y avoient même joint le personnage du prétendu fils de ce Monarque, ce qui étoit une imposture pernicieuse, ils n'avoient pu se dispenser d'en donner avis à Sa Sainteté, afin qu'elle ne donnât pas dans le piége, qui ne tendoit qu'à s'attirer de la reputation, et lui tirer de la bourse quelque grosse somme d'argent, sous pretexte de subvention pour les Missions ; mais que la vérité étoit que le Roi de la Chine, qui pour-lors avoit guerre contre les Tartares, ne pensoit nullement à se faire Catholique ; combien moins, à envoyer son Fils unique à l'autre bout de la Terre, pour aller faire soumission à Sa Sainteté. Ils ajoûterent à cela de grandes accusations contre les Jesuites, d'avoir si fort defiguré le Christianisme dans les Indes, qu'il n'étoit pas reconnoissable : qu'ils ne prêchoient point la crucifixion ni la pauvreté du Seigneur Jesus ; mais que par une lâche complaisance pour le genie de ces gens-là, ils le representoient toûjours comme un Roi glorieux et triomphant, et qu'ils les avoient tenus dans ces élemens de la Religion, depuis que Mathieu Ricci le premier de leurs Missionnaires, y étoit allé, c'est-à-dire depuis près de cent ans ; qu'ils permettoient à leur proselites, pour le

ménagement de leur fortune, d'idolâtrer devant l'Idole de *Chimboam*, que bien loin de leur défendre non plus de jurer par les faux Dieux, eux-mêmes le faisoient en donnant le nom de Wing qui veut dire Saint à *Kun fu-zu*, se servant du même titre qu'ils donnent à Dieu. A toutes ces accusations ils en joignoient encore beaucoup d'autres qui n'étoient pas moins graves, et qu'il seroit trop long de rapporter ici. Je dirai seulement qu'il y en avoit tant et de si fortes que tout le Corps des Jesuites en fut disgracié ; et si la joye du Saint Pere avoit été extrême à l'arrivée de l'Ambassadeur, son depit fut encore plus grand quand on lui eut fait voir qu'on le jouoit. Il refusa tout net audience au Général qui vint pour lui parler de cette affaire, et le fit citer même avec l'Assistant de France à venir repondre par devant la Congregation des Missions étrangeres, qu'il fit assembler extraordinairement, et tout le monde étoit dans l'attente de voir quelque grand changement dans l'Ordre ; car le Pape paroissoit fort irrité. Il avoit fait arrêter l'Ambassadeur supposé, et banni tous les Jesuites du Vatican. Le Pere La Chaize même n'en fut pas exempt. Il falloit voir alors courir les Jesuites d'un bout à l'autre de Rome, mendier la protection des Cardinaux et des Ambassadeurs, pour les tirer de ce mêchant pas, dont ils sortirent pourtant beaucoup mieux qu'on n'avoit cru, par l'entremise du Cardinal Patron, dont j'ai déja parlé, qui fut le seul assez hardi pour entreprendre de solliciter pour eux, le Pape s'étant expliqué qu'il deffendoit à qui que ce fût, de lui en parler, sous peine de son indignation, étant resolu de juger cette affaire dans la Congregation sans aucune grace. Aussi le Cardinal Patron, quoi qu'il possedât entiérement la confiance de Sa Sainteté, marchanda-t-il long-temps, craignant de la perdre d'un seul coup

par cette démarche. Mais enfin gagné par les sollicitations de la Signora del Caniglio et par les instantes priéres et les larmes du Pere La Chaize, qui se jetta vingt fois à ses pieds en lui embrassant les genoux, il promit de s'y employer de son mieux, et le fit avec tant de succès, qu'il appaisa le courroux de Sa Sainteté, laquelle consentit d'entendre en particulier, les raisons que le Pere La Chaize pourroit lui alleguer, ne voulant point encore se laisser fléchir à en recevoir aucun autre. Il fut donc introduit dans le cabinet de Sa Sainteté, qui lui parla avec une extrême indignation, de la Morale perverse de son Ordre, des abus horribles qu'ils permettoient dans les Indes, où ils prostituoient la Religion et les choses saintes : ajoûtant à cela qu'ils n'avoient pas craint de venir jusques dans Rome jouer leurs comedies, en produisant des fantômes de Prince et d'Ambassadeur, sans respect du St. Siége ni de la Sainte Eglise qu'ils exposoient à la risée et au mépris des Heretiques : « que » pouvez-vous m'objecter à cela, » dit le Pape ? « Rien, » très-St. Pere, » repartit La Chaize baigné de larmes, et se prosternant en terre, « j'avouë que tous ces excès sont » inexcusables ; aussi ne pretends-je pas de les amoin- » drir devant Votre Sainteté, qui penetreroit toûjours » dans le fond de mon cœur et à qui je ne pourrois rien » déguiser ; je ne veux qu'implorer sa clemence paternelle » pour un Ordre qui la lui demande à genoux, et qui » condamne et desapprouve absolument la conduite de ses » Missionnaires de La Chine. Il les a appris, Très-St. Pere, » avec une douleur qui ne sauroit être égalée que par » celle de V. S. et quoi qu'ils veuillent se justifier sur » la pureté de leurs intentions qui n'ont jamais été autres » que de gagner finalement quelques ames à Jesus Christ, » et qu'ils citent en leur faveur l'exemple de St. Paul qui

» s'étoit ſait Juiſ aux Juiſs et Grec aux Grecs, cependant » nous ne nous serions jamais portez à les defendre, et » nous les abandonnerions, sans dire un seul mot pour » tâcher de flechir la juste severité de V. S. si l'interêt » de l'Eglise, de la Religion et du St. Siége, ne nous » obligeoient à parler. Que V. S. considere qu'en punis- » sant ces coupables, avec la rigueur qu'ils meritent, elle » va rendre public à toute la Terre ce qui n'est su que » de peu de gens, et declarer pour constant, une chose » qui passe encore pour ſort incertaine. Jugez, Très-St. » Pere, quel scandale général causeroit une telle certitude, » et quel retardement à la propagation de la Foi ; les » Heretiques en riroient comme l'a très-bien remarqué » V. S., et prendroient de là occasion d'insulter à notre » Mere la Sainte Eglise en toutes rencontres. » Il continua de parler fort long-tems, voyant que le Pape lui donnoit une ſavorable audience, avec une soumission, une piété, et une tendresse si apparente et si bien étudiée, que le Pape se laissa flechir, et lui dit en le relevant, car il avoit toûjours parlé à genoux : « c'est dommage, mon Fils, que vous soyez Jesuite. » Puis se retournant vers le Cardinal qu'il conduisit à une ſenêtre, « j'aime cet homme-là, il n'y a point de ſraude en lui. » Cette benigne réponse fit tout esperer au Pere La Chaize, qui se servant de la conjoncture battit le ſer tandis qu'il étoit chaud. Il ne bougeoit de chez le Cardinal, et le pressa tellement qu'enfin il obtint une grace entiére, fit relâcher l'Ambassadeur, et se contenta de l'envoyer à la Maison Proſesse, comme un autre Jesuite, sans lui ſaire aucun mal. On mit aussi le Prince en liberté, qui prit parti pour laquais chez un Seigneur Allemand. Cet heureux succez qu'on lui devoit tout entier, le fit distinguer considerablement, et de là en avant, il ſut employé dans les

negociations les plus secrettes et les plus importantes, qui le firent connoître en plusieurs Cours, mais particuliérement en celle de France ; ce Pere ayant beaucoup servi à porter le Pape à ce que le Roi souhaitoit de lui, pour satisfaction de l'insulte que les Corses avoient faite à Monsr. le Duc de Crequi son Ambassadeur, de sorte qu'après la mort de l'Assistant général Barbin il resolut d'y revenir, esperant d'y trouver plus facilement de l'avancement qu'ailleurs.

(1) A son retour l'Evêque de Bayeux le mena chez le Cardinal Mazarin, qui lui fit mille caresses, et lui dit qu'il vouloit être son ami. Effectivement il fut fort avant dans ses bonnes graces, et quand le Cardinal mourut il n'y avoit point de plus sûr moyen pour obtenir des graces de lui, que de s'adresser au Pere La Chaize. Ce fut lui qui le presenta au Roi, comme un homme dont il connoissoit la suffisance à fond. (2) Il le fit même admettre de son vivant dans le Conseil de Conscience, ce qui étoit proprement le rendre Coadjuteur du Confesseur. Le Pere ne dementit en rien le témoignage que Son Eminence avoit rendu de lui ; il se gouverna dans ce poste avec toute l'habileté d'un homme rompu dans les affaires, et sut si bien étudier l'humeur et le genie du Roi, que quand le Cardinal mourut il se trouva assez fort pour se maintenir de lui-même. Il fit plus, car il supplanta son rival, qui bien que plus ancien dans le monde, n'en savoit pas à beaucoup près tant que lui.

Le Roi étoit devenu en ce tems-là amoureux de la Valliére, et comme sa passion n'étoit pas mediocre, il fit cent chagrins à la Reine pour l'amour d'elle, et passa

(1) 1663.
(2) 1665.

même en plusieurs rencontres jusques à la dureté, quoi que cette Princesse l'aimât bien autant, pour le moins, que sa Maitresse, et qu'elle ne lui cedât gueres en agrémens ; mais j'ai vu un tems assez long que le Roi étoit de l'humeur de ceux qui n'aiment point leurs ſemmes, par la seule raison qu'ils y sont obligez. Son Confesseur le chagrinoit tous les jours là-dessus, et ne lui donnoit point de repos, ce qui l'importunoit beaucoup, le Roi ne pouvant souffrir qu'on lui ſasse des leçons, sur quoi que ce soit Le Pere La Chaize qui connoissoit parſaitement bien cela, prit tout le contrepied ; il évitoit avec soin toutes sortes de conversations sur ce chapitre, et quand il étoit obligé d'en dire son sentiment, il ne manquoit jamais d'alleguer la ſoiblesse humaine, pour excuser le Roi. La Valliere qui en ſut avertie, lui en fit ſaire des remercîmens par Monsieur de Montausier, qui le pria de sa part de la venir voir ; mais il s'en excusa sur la crainte qu'il avoit, de s'attirer la mauvaise grace de la Reine. Elle le voulut prendre ensuite pour son Conſesseur, et la parole lui en ſut portée par le même. Notre Reverend ſut un peu embarrassé à cette proposition, car il avoit des visées plus hautes ; cependant il n'osoit pas positivement la refuser, de peur de s'attirer la Valliere à dos. Il prit donc le parti de répondre, que Madame la Duchesse de Vaujour lui ſaisoit beaucoup d'honneur, et qu'il regarderoit toûjours comme une ſaveur precieuse de Notre-Seigneur, les occasions de lui rendre service, et de contribuer quelque chose à l'avancement de son salut. Mais comme il n'avoit pas envîe que la chose passât plus avant, il ſut la voir dès le soir même. Quel bon Ange vous ameine ici, mon Reverend Pere, lui dit-elle dez qu'elle l'aperçut, vous me ſaites une grace à quoi je ne m'attendois point : hé ! que diront Leurs

Majestez si elles savent que vous soyez venu voir une pauvre fille, dont elles voudroient perdre jusques à l'ame. Je viens, Madame, lui répondit-il, vous rëiterer les protestations que j'ai faites à Monsieur le Marquis de Montausier, quand il m'a fait l'honneur de me parler de votre part. Il m'a dit, Madame, que vous aviez assez d'opinion de moi, pour me vouloir confier la direction de votre conscience. Oui, mon Reverend Pere, reprit la Valliére, et je vous serais fort obligée si vous voulez bien vous en charger. C'est trop de grace et de faveur que vous me faites, répondit le Pere : mais, Madame, permettez-moi de vous parler avec la derniere franchise, j'estime infiniment le bien et le repos spirituel de votre ame, et je serai toûjours prêt à vous assister des petites lumiéres qu'il a plu au Seigneur de me communiquer. Il est pourtant vrai, Madame, que le zéle que je me sens pour votre service, ne me permet pas de me borner là, je voudrois, s'il m'étoit possible, contribuer quelque chose à l'affermissement d'une fortune et d'une faveur que vous meritez si bien. J'ose vous dire, Madame, que jusques ici j'y ai travaillé par pure inclination, sans prétendre m'en faire un merite auprès de vous ; et la vérité est qu'il n'a pas encore été en mon pouvoir de rien faire de fort considerable: mais si vous vouliez bien y donner les mains j'aurois des vûës, et je preverrois des occasions où il est assuré que je ne vous serois pas inutile ; et en ce cas-là vous pourriez compter sur moi, comme sur un homme entiérement à vous. Vous vous étonnerez peut-être, Madame. qu'un homme de ma profession vous tienne un tel discours, tous ceux de ma robe n'ayant accoûtumé de précher que la mortification et la penitence, et dans le fond je confesse que ce seroit bien la meilleure vie à choisir. Mais puisqu'une fatale experience nous

apprend qu'être jeune, avoir de grands engagemens dans le monde, de la beauté, beaucoup de merite, et de la naissance, sont des choses absolument incompatibles avec un entier renoncement à soi même, je ne sauroîs m'empêcher d'être du sentiment de ceux qui croyent qu'il faut donner quelque chose à la foiblesse humaine ; et puis que le Roi ne pouvoit se dispenser d'aimer, je ne saurois que le louer beaucoup du choix qu'il a fait. Je ne vois aucune Dame dans toute la Cour qui meritât aussi bien que vous son cœur et son estime, et à votre égard, Madame, je ne vous condamnerai jamais d'avoir écouté les vœux du plus grand Monarque du monde. Je crois qu'il n'y en a guéres dans le Royaume qui les eussent refusez. Votre attachement pour lui a même causé un fort grand bien, car il l'a retiré des engagemens qu'il commençoit à prendre avec Madame sa belle-sœur, et qui m'eussent fait trembler mille fois par l'interêt que je prens à sa gloire et à son salut. Ainsi on peut dire que vos charmes ont retiré son ame Royale du plus grand peril où elle pouvoit tomber. La Valliere qui ne demandoit pas mieux, qu'on lui prouvât par de bonnes raisons, qu'elle pouvoit aimer le Roi en bonne conscience, l'écouta fort attentivement jusques à la fin de son discours, après quoi elle lui dit en soûpirant : que je serois heureuse si le Pere Confesseur avoit une partie de vos sentimens ! mais il ne cesse de tourmenter le Roi sur mon sujet, et de plus il anime la Reine contre moi, et la pousse à me faire toutes les persecutions îmaginables. Cela est plus vrai que vous ne sauriez croire, repartit le Pere La Chaize, je suis sorti vingt fois de la chambre de la Reine, ne pouvant souffrir l'acharnement qu'il a contre vous, Madame, qui sans contredit êtes la personne du monde à qui il est le plus naturel de vouloir du bien. Enfin que

vous dirai-je, ce vieux fou s'est mis une certaine morale dans la tête, qui lui tient lieu de devotion, et s'est imaginé que hors de la cagoterie il n'y a point de salut. Voilà justement son vrai portrait, répondit La Valliere, aussi le Roi commence à en être bien dégoûté, et ne le garde que par consideration, mais je lui en veux parler dès ce soir, et s'il m'en croit, assurement que nous le renverrons dire son Breviaire. Après cela, mon Reverend Pere, croyez que vous aurez bonne part à la nomination, ou je n'y pourrai rien. Je vous aimerai autant pour Confesseur du Roi que pour le mien, ainsi reposez-vous sur ma parole. Le Pere lui fit mille remerciemens, et l'asseura qu'elle n'auroit jamais sujet de se repentir de lui avoir procuré cet avantage ; après quoi, comme il étoit tard, et que La Valliere attendoit le Roi, il prit congé d'elle et se retira l'esprit tout rempli des idées de sa future grandeur. Il n'en dormit point de toute la nuit, et peut-être guéres les suivantes ; car c'est bien l'homme que je connoisse à qui l'ambition laisse le moins de repos, et qui se donne de plus grands mouvemens pour parvenir à ses fins. Il ne laisse passer aucune conjoncture dont il ne sache se servir merveilleusement. Sa visite chez La Valliere en est une preuve. Ce fut un coup de partie, car s'il avoit refusé absolument ce qu'elle lui demandoit, sans lui faire en même tems une entiére confidence, il est évident qu'il s'en fût fait une ennemie irreconciliable, qui auroit bien su l'exclure du Confessionat, et d'ailleurs s'il l'acceptoit il s'en fermoit la porte à lui même, n'y ayant guéres d'apparence, que le Roi prit le Confesseur de sa Maitresse pour le sien. Il ne pouvoit donc agir plus politiquement que de lui ouvrir son cœur, comme il fit, et gagner par là sa confiance, du moins a-t-on vu que ce moyen lui réüssit parfaite-

ment. La Valliere qui auroit donné toutes choses pour avoir le Confesseur du Roi dans ses intérêts, n'eut garde d'en refuser un qui venoit s'offrir de lui-même, et de qui elle pouvoit tout se promettre. Cette Favorite n'oublia rien pour engager le Roi à chasser le precedent, et à prendre, en sa place, celui-ci dont elle lui dit tous les biens imaginables C'est le seul, lui disoit-elle, qu'on n'a point vu s'ériger en Pedagogue sur votre conduite, et comme il a cent fois plus de capacité que l'autre, et qu'il sait mieux le monde, il s'est toûjours resserré à vivre dans une regularité exemplaire, sans s'amuser à gloser sur les actions des autres. C'étoit prendre le Roi justement par son foible, qui, comme j'ai déja dit, ne hait rien tant que les reprimandes. Outre cela il estimoit fort le Pere La Chaize et étoit bien las de l'autre de maniére qu'il n'eut pas de peine à se resoudre en sa faveur. Il promit à La Valliere que dès la premiére occasion il congedieroit son Confesseur. Il ne tarda guéres à s'en presenter une la plus favorable qu'il pouvoit desirer. Le bon homme ayant remarqué qu'un jour le Roi au sortir de la Communion s'étoit à peine donné le temps de diner, qu'il avoit couru chez La Valliere, il en fut si outré que sans considerer aucune suite, il fut dès le soir attendre le Roi dans sa chambre, qui ne revint se coucher qu'à quatre heures après minuit. Il fut tout étonné de le voir là si tard, et lui demanda d'un air assez fier ce qu'il cherchoit. Le Pere répondit qu'il venoit lui annoncer les jugemens de Dieu, tout prêts à tomber sur sa tête, et lui reprocha sa maniére de vivre, avec tous les termes les plus terribles, ne lui parlant que d'impiété, de sacriléges, d'abandonnement de Dieu, et de supplices éternels, et finit en disant qu'il ne pouvoit plus se resoudre à voir un tel deréglement, et que si Sa Majesté étoit dans

le dessein de continuer, il la prioit de lui donner son congé. Le Roi qui ne s'attendoit pas que cette harangue eût une fin si conforme à ses intentions, lui dit d'une maniére fort douce, mais froide à glacer, qu'il lui permettoit de se retirer quand il voudroit, et qu'il auroit soin de se pourvoir d'un Confesseur. En même temps il lui donna le bon soir, et commanda à un valet de chambre de tirer les rideaux de son lit. Le lendemain matin le Roi ne voulant pas donner le loisir au bon Pere de se repentir, et d'employer la Reine, ce qu'il craignoit plus que tout, il envoya chercher le Pere La Chaize, et lui dit en presence de Monsieur, et de Madame de Guise, que son Confesseur lui avoit demandé congé de se retirer, ce qu'il n'avoit pu lui refuser (1), parce qu'effectivement il paroissoit plus propre à la contemplation qu'à vivre dans le tumulte des Cours, et que ne trouvant point d'ecclesiastique plus digne et plus capable de remplir cette place que lui, il vouloit desormais être son penitent, et qu'il lui remettoit la conduite de sa conscience. Une heure après, le Roi tout fier du beau coup qu'il avoit fait, alla chez La Valliere lui en apprendre la nouvelle, tant il avoit de peur qu'un autre ne le prevint. Ho ! parbleu, dit-il, pour le coup je l'ai pris sans vert, il s'est enferré de lui-même, aussi Dieu sait si j'ai pris la balle au bond. La Valliere lui répondit, que cela étoit le mieux du monde, pourvu que la Reine ne fît pas tout changer, et c'est ce que j'apprehende fort, ajoûta-t-elle. Comment, reprit le Roi, croyez-vous donc que je sois un homme à me laisser mener par le nez, detrompez-vous, mon cher enfant, je l'ai voulu, je l'ai fait, et il tiendra. Je n'ai pas de plus grand plaisir que celui de faire enrager

(1) 1667.

nos jaloux, et pour mieux les deconcerter je veux faire dès demain mon bon jour. En effet sans autre preparation, il recommença ses devotions le jour suivant : toute la Cour admiroit la violence de sa passion, et les excès où elle le portoit. Cependant le nouveau Confesseur triomphoit, et chacun lui faisoit déja la cour hors Monsieur le Prince qui naturellement haïssoit les hypocrites. Il lui dit un jour chez la Reine d'un ton fort malicieux, qu'on devoit tout esperer de son Confesseur, puis que dès le commencement il avoit su obliger le Roi, à se confesser tous les deux jours, lui qui à peine le faisoit auparavant deux fois l'année. Le Pere ne répondit rien, parce que les rieurs n'étoient pas pour lui dans cet endroit, mais il conçut dès ce moment une haine demesurée contre Monsieur le Prince, et depuis il n'a cessé de lui nuire, et de le rendre odieux au Roi.

Dès qu'il se vit installé, il songea à se mettre à couvert d'un fâcheux revers, qu'il craignoit avec raison; car il ne manquoit pas d'ennemis; et pour y réüssir il chercha à s'unir d'intérêts avec ceux qui étoient de la faveur.

En ce temps-là le Comte de Lausun étoit l'homme de la Cour qui brilloit le plus, et que le Roi aimoit davantage. C'est un Gentilhomme tel qu'il y en a dix mille dans le Royaume, et qui n'avoit pas six mille livres de rente de son patrimoine. La fortune lui fut pourtant si favorable que d'un état si mediocre, il passa en moins de rien au faîte des honneurs. Il fut Capitaine des Gardes du Corps, Colonel Général des Dragons, et Favori exclusif. Il a beaucoup d'esprit et dit les choses de la meilleure grace du monde: de plus il est honnête homme, et propre aux grandes entreprises, qu'il fait pousser à bout avec la derniére fermeté. Son histoire avec Mademoiselle qu'il épousa enfin secrete-

ment malgé le Roi, et la maniére dont il sauva la Reine d'Angleterre avec le Prince de Galles en font foi, et si ce Seigneur vouloit un jour nous donner ses Memoires, on y verroit des choses bien rares et bien singuliéres. Sa qualité specifique étoit la galanterie, de ce côté-là il ne cedoit ni aux Bassompierre ni aux St. Aignan. Toutes les Dames en général l'aimoient, et quelques-unes fort particuliérement. La Valliere n'étoit pourtant pas de ce nombre, et comme elle aimoit le Roi avec la derniére delicatesse, le moindre attachement de sa part la chagrinoit, de quelque nature qu'il pût être. Celui qu'il avoit pour le Comte de Lausun entr'autres, la mettoit au desespoir : vous l'aimez cent fois plus que moi, lui disoit-elle, à peine me donnez-vous trois ou quatre heures le jour, au lieu que vous ne sauriez être un moment sans lui. Il ne vous quitte point, c'est votre ombre. Mais, ma petite Aimable, répondit le Roi, que faut-il que je fasse, quand il vient auprès de moi, voulez-vous que je le chasse ? Non pas, lui dit La Valliere, je voudrois seulement que vous ne fussiez pas toûjours appuyé sur son épaule, que ce ne fût point de perpetuels mots à l'oreille, et que Lausun n'eût pas toûjours dit et fait tout ce qu'il y a de beau. Un jour le Roi étant chez elle couché sur un lit, et le Comte l'entretenant dans la ruelle, il voulut dire quelque chose bas, et l'attira par la perruque pour approcher sa tête tout près de la sienne, afin de lui parler à l'oreille, ce qui dura assez long tems pour obliger le Comte à se laisser tout-à-fait aller. La Valliere, qui étoit entrée dans son cabinet avec Madame la Marechale de Grancey, pour lui montrer un lustre de Cristal fort curieux, revint, et trouvant le Comte dans cet état de familiarité avec le Roi, entra dans un dépit et dans une colère inconcevable : vraiment, lui dit-elle, Monsieur,

vous êtes admirable, qui vous a donné la permission de vous mettre sur mon lit ? je trouve ces airs-là fort impertinens, et sans façon, je vous prie d'en sortir. Le Comte soûrit pour toute réponse à ce discours, et s'étant tourné vers le Roi, lui dit tout bas : il faut que Votre Majesté ait le plaisir de voir où ira sa jalousie, et regardant la Valliere d'un air moqueur et insultant, il lui fit perdre toute mesure ; elle sauta sur lui comme une forcenée, lui arracha sa perruque, sa cravate et lui donna plusieurs coups de poing. Le Comte de Lausun qui ne s'étoit pas attendu à cette tempête, tâchoit à se debarrasser, mais je ne sais s'il en fût venu à bout si le Roi et Madame de Grancey ne l'avoient secouru. Après cela elle se mit à pleurer et à faire de grands reproches au Roi sur son peu d'amour ; vous vous rangez du parti de mes ennemis, lui dit-elle, et je vois trop bien que je suis une infortunée, qui après avoir tout sacrifié à Votre Majesté ne dois attendre autre chose que d'être le jouet de la Cour. Je saurai prevenir cela, continua-t-elle, et puisque vous me trahissez d'une façon si indigne d'un grand Monarque, j'irai dans un Couvent pleurer le reste de mes jours un amour dont je m'étois promis tant de douceurs, et qui pourtant me rend si malheureuse. Enfin elle lui en dit tant, qu'il fut obligé de faire une grosse reprimande au Comte de Lausun, et de l'obliger à lui demander pardon, encore eut-il bien de la peine à l'apaiser.

Cette division ne donnoit pas peu de chagrin au Pere La Chaize qui ne savoit comment menager deux esprits si opposez ; principalement celui de la Valliere qui ne vouloit point d'amis partagez, et à qui d'ailleurs il étoit lié par l'obligation entiére de sa fortune ; de sorte qu'il n'auroit pu même politiquement s'en detâcher, de peur de faire connoître au Roi son ingratitude. Il se rangea

donc tout-à-fait dans son parti, et lui ayant persuadé de se joindre avec Mr. de Louvois, ils s'unirent tous trois d'intérêts, et concerterent unanimement, d'éloigner des Charges et des affaires toutes les personnes qui leur étoient suspectes en commun, ou que chacun d'eux haïssoit en particulier. La Valliere demanda qu'on lui sacrifiât Madame; le Marquis de Louvois et le Pere La Chaize résolurent la perte de Mr. le Prince, et tous trois furent contre le Comte de Lausun, dont ni les uns ni les autres ne pouvoient souffrir la faveur; et pour la sûreté du *Triumvirat*, on demeura d'accord de le tenir dans le dernier secret.

Mr. le Prince qui ne savoit rien de cette ligue, et qui de plus n'étoit pas fort politique, je veux dire flatteur et dissimulé, donnoit souvent de petites mortifications au Pere La Chaize, qui l'animoient toûjours: mais ce qui le rendit absolument irreconciliable, ce fut la sanglante piéce de l'Imposteur, que Moliere mit sur le Theatre. Le Prince lui ordonna d'en faire une qui representât si naïvement le Confesseur, qu'on ne pût faillir à le reconnoître, et lui promit une recompense de deux mille pistoles. Neanmoins cet illustre Comedien qui voyoit parfaitement la conséquence de la chose, se contenta d'y dependre son genie et sa Morale fort au naturel, et déguisa un peu la figure. Le Prince ne fut pas fort satisfait de la piéce, il auroît voulu qu'elle eût été plus parlante, et s'en plaignit à Moliere, qui se justifia auprès de lui, faisant comprendre, qu'outre qu'il s'exposeroit par là à un péril manifeste, il ne trouveroit pas des Acteurs qui la voulussent représenter, et qu'ainsi il se perdroit sans avoir pu donner à Son Altesse la satisfaction qu'il exigeoit de lui. M. le Prince entra dans sa pensée, et l'ayant relûë, trouva qu'il avoit raison ; et que la copie ressem-

bloit assez à l'original, sans qu'il fût besoin d'y ajoûter de nouveaux traits. Elle fut donc jouée devant le Roi, et l'Imposteur parut pour la premiére fois, sinon en habit de Jesuite, au moins en soutane, et en chapeau à grands bords. Elle eut toute la réüssite possible, l'applaudissement fut général, et comme personne ne méconnut le personnage, cela reveilla l'attention des spectateurs à un point qu'on n'a peut-être jamais vu un si grand silence. Dès le lendemain toute la Cour sut qu'on avoit joué le Pere La Chaize en plein Theatre, Mr. le Prince ne se cacha même pas trop de la part qu'il y avoit prise. Ce bruit s'étant répandu dans la Ville, il vint à la representation une si grande foule de monde, qu'on fut obligé de fermer la porte, et de renvoyer plus de mille personnes. Je laisse à juger quelle fut la rage du Pere, il jetta feu et flamme contre ceux qui jouoient si horriblement Dieu et la Religion ; car il ne tomboit par d'accord que la Comedie eût été faite pour lui. Le seul zèle pour la gloire de Dieu étoit ce qui le faisoit parler. Il engagea sous ce pretexte le Premier President dans sa querelle, qui defendit la representation publique de cette piéce à sa priére. Le Curé de Saint Eustache aussi, et quantité d'autres gagnez par lui, ou poussez par l'envie de lui plaire, prêcherent contre avec emportement, et pendant un an les Chaires ne retentirent d'autres choses, que des anathêmes qu'on lançoit sur l'Auteur et ses adherens. Cela n'empêcha pourtant pas que le Roi ne donnât à Moliere une permission, qui annulloit la defense du President, et la piéce continua d'être jouée, avec un plus grand concours qu'auparavant. Il lui accorda aussi peu après un Benefice dans la Chapelle Royale de Vincennes pour un de ses amis. Tout cela fit croire à bien des gens que le Confesseur n'étoit pas loin de sa disgrace : mais la suite a fait voir qu'on se

trompoit, et si le Roi consentit à lui donner ces petits déplaisirs, il est certain que ce ne fut que pour jetter de la poudre aux yeux de la Reine, et de ceux qui ne l'aimoient pas. En effet dès-lors il se gouvernoit beaucoup par ses conseils, et s'il ne les suivoit pas aveuglement, du moins y deferoit-il en bien des affaires de la derniére importance.

Cependant le *Triumvirat* commençoit à se desunir. Le Marquîs de Louvois et le Pere considererent que malgré tous leurs efforts le Comte de Lausun s'étoit soûtenu, que sa faveur croissoit encore tous les jours, et qu'à la fin elle pourroit bien leur être funeste, si de bonne heure ils ne se joignoient avec lui. Ils voyoient d'ailleurs que La Valliere se faisoit beaucoup d'ennemis par une certaine affectation de ne demander des graces pour personne; que sa beauté diminuoit à vûë d'œil, et qu'apparemment le Roi la quitteroit bien-tôt pour une autre, auquel cas ils seroient les victimes de la nouvelle Maîtresse, et du Comte de Lausun, qui ne manqueroit jamais de se lier avec elle. Voilà donc nos deux politiques qui commencent de s'éloigner de La Valliere à mesure qu'ils s'approchent de son ennemi. Le Comte, dont la presomption étoit grande, regarda leur retour, à peu près avec autant d'indifference, qu'il avoit vu leur éloignement. Neanmoins il accepta leur amitié et agit de bonne foi avec eux.

Ce qu'ils avoient prevu ne tarda guéres à arriver ; le Roi vit la Montespan, qui de l'aveu général étoit la plus belle femme de la Cour, et se lassant d'aimer un cœur et un esprit il voulut éprouver un peu de la matiére. Le Comte de Lausun avoit eu quelque dessein d'être amoureux d'elle, mais ayant reconnu le penchant du Monarque, il fut bien aise d'avoir trouvé cette occasion de lui faire un sacrifice : il lui exagera sa passion, le mérite

et les charmes de sa Déesse, ajoutant à cela qu'il connoissoit toute la beauté de cette conquête, mais qu'il n'avoit point de cœur pour aimer en même lieu que son Prince. Le Roi l'en remercia et lui sut si bon gré de cette déference, que pour l'en dedommager. il lui permit de choisir dans toute la Cour telle Maîtresse qu'il voudroit, et qu'il la lui feroit avoir. Il se confia encore assez en lui pour le charger de parler à la Dame en sa faveur, de maniére qu'il eut lieu de se faire un autre mérite auprès d'elle de son detachement. Je passe par-dessus toutes les démarches qu'il fit pour cela, parce que je ne fais pas ici l'Histoire du Roi. Il l'aima enfin et elle reçut son amour avec toute la joye d'une femme qui ne respiroit que l'ambition. La difficulté étoit de faire goûter au Confesseur ce nouveau commerce entre deux personnes mariées, et de qui les Epoux faisoient rage, jusques-là que le Roi fut obligé d'exiler le Marquis de Montespan, à cause du vacarme qu'il faisoit à la Cour sur l'enlevement de sa femme.

Quoi que cette histoire ressemblât assez à celle de David et de Bethsabée, le Pere ne jugea point à propos d'en être le Nathan. Il ne falloit point se mettre beaucoup en peine pour cela, ce saint homme a toûjours une morale prête au besoin, et qui est à l'épreuve des adultéres les plus criants : aussi le vit-on se soumettre avec une resignation exemplaire aux volontez de son Roi. Il en fit d'avance avertir la Montespan par le Comte de Lausun, et fut lui-même ensuite l'asseurer d'un dévouëment inviolable à ses interêts. Elle de son côté lui promit un attachement reciproque, et qu'il devoit être certain qu'elle le serviroit de tout son pouvoir contre tous et envers tous. Enfin bien que jusques alors ils ne se fussent pas fort connus, ils devinrent intimes amis avant de se separer.

La pauvre La Valliere aux yeux de qui tout cela se passoit, pleuroit jour et nuit, et faisoit des plaintes si touchantes qu'elle eût attendri des pierres ; elle courut dix fois comme une folle chez le Pere La Chaize, afin de lui reprocher son infidélité, et toûjours il fut invisible pour elle. Un jour entr'autres que sa fureur l'avoit portée à l'aller chercher jusques à Paris, dans la Maison Professe où il est deux ou trois jours de la semaine, et qu'on lui eût répondu qu'il étoit sorti, ne se payant pas de cette raison, elle descendit de son carrosse et voulut entrer dans le Couvent. Le Portier s'y opposa, et le bruit qu'il fit assembla plusieurs Jesuites qui l'empêcherent de passer plus avant. Alors fondant en larmes et s'abandonnant à toute sa douleur, elle fit mille exclamations contre ce fourbe, qui avoit été le premier à la confirmer dans sa tendresse pour le Roi, qui lui avoit promis cent fois de ne souffrir point qu'il prît un autre engagement, et qui malgré ses promesses et la crainte de Dieu, la trahissoit lâchement, et autorisoit le Roi dans un enlevement et un adultére infame. Bref en moins d'un demi quart d'heure elle instruisit ceux qui se trouverent là, de tout le secret qui avoit été entre elle et lui. Les Jesuites crevoient de ce contretemps, auquel il n'y avoit point de remède; car c'étoit une furie dont il étoit mal sûr de s'approcher, et si le Marêchal de Belfonds n'étoit arrivé à propos pour l'emmener, elle en auroit apparemment bien dit davantage, tant elle étoit hors d'elle-même. Je ne sais si la nuit lui fit connoitre la haute folie qu'elle avoit faite, et lui donna de la confusion, ou si le desespoir de voir son amour meprisé agit tout seul, quoi qu'il en soit elle fut se jetter dans les Carmelites où elle est demeurée.

Sa retraite délivra le Pere La Chaize d'une inquiétude qui le tourmentoit cruellement; car il ne doutoit point

que cette furieuse ne vint lui faire affront jusques dans la chambre du Roi.

La Montespan ne put moderer sa joye de n'avoir plus de rivale qui lui disputât le cœur du Prince et d'être l'unique regnante. Le Comte de Lausun étoit victorieux de son ennemie, et le Marquis de Louvois content de la part qu'il avoit dans la faveur, se soucioit peu de La Valliere : ainsi cette pauvre et malheureuse amante, abandonnée et trahie, se vit contrainte à s'enfuir dans une affreuse retraite, pour y pleurer le reste de ses jours des plaisirs passagers, qu'à peine avoit-elle eu le temps de reconnoître, avec ce surcroît de douleur de n'être regrettée et plainte que de peu de personnes.

Il est vrai que le Comte de Lausun n'eut pas trop le temps de se rejouïr de sa disgrace ; il fit peu après une chûte pour le moins aussi rude que la sienne. Chacun sait comment il avoit captivé le cœur de Mademoiselle de Montpensier, qui le demanda pour mari ; et comment le Roi qui se crut engagé par la parole qu'il lui avoit donnée de lui faire avoir pour femme la maîtresse qu'il voudroit choisir, donna son consentement à ce mariage qu'on auroit vu celebrer à la face de toute la Terre, si Mr. le Prince de Condé joint avec les autres Princes du sang, n'eût si bien su representer au Roi la tache que ce mariage imprimeroit à la Famille Royale, que malgré les instances du Pere La Chaize, et l'interêt que la Noblesse avoit pris dans le parti de ce Comte, il retira sa parole et leur defendit d'y penser davantage.

Toutes les defenses imaginables n'auroient pas été capables de retenir des personnes, dont l'une étoit possedée par l'amour, et l'autre par une ambition demesurée, mais lui sur tout qui devoit devenir parent du plus grand Roi du monde. Il l'épousa donc à l'insu du Roi, se flat-

tant peut-être que la chose étant faite, quand elle viendroit à sa connoissance, il se contenteroit de leur faire la mine quelques jours ; mais il le prit sur un tout autre pied ; et quoi qu'il les aimât beaucoup tous deux, neanmoins il ne voulut jamais consentir à le rendre public : Et comme il y avoit lieu d'apprehender une grossesse de la Princesse qui auroit mis la Cour dans un terrible embarras, on fit arrêter le Comte qui fut mis à la Bastille et de là transferé à Pignerol, où il a resté seize ans, c'est-à-dire jusques à ce qu'il n'y eût plus rien à craindre de leurs entrevûës, au bout duquel temps Mademoiselle a racheté sa liberté au dépens de sa Souveraineté de Dombes.

Le Marquis de Louvois ne fut pas trop fâché de son malheur; c'étoit toûjours un Favori de moins, et qui n'étoit pas peu redoutable ; car bien que, comme je l'ai dit, ils se fussent liguez ensemble pour exclure tous les Princes du sang, on ne pouvoit pourtant pas faire de fond sur lui.

Le Roi qui dès ce tems-là songeoit au grand dessein de la Monarchie Universelle, écoutoit fort les conseils du Pere La Chaize, à qui le Cardinal Mazarin avoit laissé d'excellens memoires sur cela, et qui de lui-même rendoit des services fort importans, par le moyen de ses Jesuites, gens à tout faire, et dont il a toûjours une centaine dans la manche, prêts à obeïr à toutes sortes de commandemens. Le plan qu'il avoit dressé pour y réüssir étoit le plus beau du monde : on devoit gagner le Roi d'Angleterre à quelque prix que ce fût, ce qui ne paroissoit pas difficile, pourvu qu'on lui donnât de l'argent. On devoit ensuite se jetter sur la Hollande et s'en rendre Maître, après quoi les Païs-Bas Espagnols, et les Evêchez de Liege, de Munster et de Cologne, n'auroient pas

résisté long-tems. Cela fait une alliance avec le Turc étoit déja meditée, pour accabler l'Empereur des deux côtez, et partager ensemble ses depouilles. Voilà quel étoit le dessein du Roi, et s'il n'a pas eu une bonne réüssite on ne peut pas dire, que ç'ait été faute de conduite ; car toutes les ruses les plus secrettes de la Politique ont été mises en œuvre pour le faire réüssir, à la reserve de ces dernieres années, où j'avouë qu'on a fait des fautes capitales, et dont on ne se relevera jamais ; j'en parlerai dans leur place.

Comme le premier pas qu'on devoit faire dans cette entreprise étoit de s'assurer du Roi d'Angleterre, le Roi resolut d'y envoyer Madame, sa belle-sœur (1), contre les avis du Pere La Chaize qui ne l'aimoit pas, et à qui elle ne paroissoit pas, disoit-il, assez bonne Catholique, pour qu'on dût lui confier cette negociation. Elle partit neanmoins et se rendit à Douvres ou elle vit le Roi son frere, et lui fit les propositions dont elle étoit chargée, qui étoient une alliance offensive et defensive contre toutes les Puissances, et la guerre contre la Hollande en particulier. Mais soit que l'esprit de ce Prince ne fût point encore disposé à cela, ou qu'effectivement la Princesse ne trouvant pas que cette affaire lui fût avantageuse, l'en eût dissuadé, elle revint sans avoir rien fait. Le Pere La Chaize ne manqua pas de se servir de l'occasion pour la rendre suspecte au Roi, lui faisant souvenir, qu'avant qu'elle partît, il l'en avoit averti ; et comme d'ailleurs il n'étoit pas satisfait de sa conduite, il se porta facilement à lui vouloir du mal, jusques à ce qu'enfin elle mourut à Saint Cloud, Dieu sait comment; car on n'en a pu rien découvrir autre chose, sinon

(1) 1670.

qu'elle se portoit bien le matin, et qu'après avoir pris un bouillon elle s'écria qu'elle étoit empoisonnée. Ainsi mourut cette pauvre Princesse, à l'âge de vingt-six ans et quinze jours. Elle s'étoit refugiée en France à cause des malheurs de sa Maison. La Reine la fit élever auprês d'elle, et l'année 1661, le Roi Charles II, son frere étant remonté sur le thrône, elle épousa Philippe de France frere unique du Roi.

Bien qu'on n'eût pas réüssi la premiére fois à interesser le Roi d'Angleterre, on n'abandonna pourtant pas ce dessein. Le Pere La Chaize proposa au Roi, d'y employer des Jesuites. Il est certain, Sire, dit-il, que ce sont les gens les plus propres auprès du Roi Charles et du Duc d'York son frere ; car sans compter qu'ils sont l'un et l'autre Catholiques dans le fond de l'ame, puis qu'ils ont été élevez dans notre Religion, Votre Majesté sait qu'ils ont des obligations assez fortes à la Société. Sans le secours d'argent qu'elle leur a donné, pendant leur exil, ils auroient couru risque de faire petite figure ; nos Peres de France leur ont fourni tous seuls vingt-cinq mille écus par an, dont il n'y a guéres d'apparence qu'ils soient jamais remboursez, ce que je dis, ajoûta-t-il, pour faire connoître à Votre Majesté, qu'un Jesuite ne sera point chez ce Prince un visage de mauvais augure. Je le crois, répondit le Roi, et je sais tous les plaisirs qu'il a reçus de votre Compagnie ; ainsi il y a lieu de croire qu'il fera beaucoup à leur sollicitation : mais de quel œil pensez-vous qu'on vît vos Peres en Angleterre ? croyez-vous bien qu'ils y fussent en sûreté? Non sans doute, et s'ils venoient par malheur à être reconnus, le caractére d'Agent et d'Envoyé ne seroit pas suffisant pour les garantir de la fureur populaire. J'aimerois bien mieux employer la Duchesse de Portsmouth qui m'a jusques ici fidellement

servi, dans les petites affaires que je lui ai confiées, et je suis persuadé qu'elle ne me seroit pas moins utile dans les grandes. Elle est fort adroite et possede entiérement le cœur et l'esprit du Roi ; et franchement, une Maîtresse a cent momens de persuasion, que les plus habiles Ministres ne sauroient trouver. Sire, répondit le Pere La Chaize en soûriant, Votre Majesté peut en parler comme savante, je n'ai garde aussi de lui rien objecter : Je suis même convaincu, que la Duchesse de Portsmouth est aujourd'hui l'unique personne, qui puisse entreprendre cette affaire avec succez. Il ne faut que l'instruire des intentions de Votre Majesté et c'est pour cela seulement que j'avois proposé de faire passer quelqu'un des nôtres en ce Païs. Hé bien, reprit le Roi, j'y consens, qui envoyerons-nous ? Votre Majesté, repartit le Pere, ne sauroit choisir mieux que le Pere de Carné ; il est proche parent de la Duchesse, et fort aimé du Duc d'York, qui le connoît dès le temps qu'il fut contraint de fuir la persecution de Cromwel. Outre cela il est assurement un des plus habiles hommes de l'Ordre. Le Roi y consentit et le fit partir quinze jours après, muni de trois ou quatre habits de Cavalier dont Sa Majesté le fit revêtir.

Dès qu'il fut arrivé à Londres il alla voir la Duchesse de Portsmouth, qu'il entretint d'une maniére fort galante pendant un demi quart d'heure, sans qu'elle pût se le remettre. Elle remarquoit pourtant bien que ce visage ne lui étoit pas étranger, et donnoit la gêne à son esprit pour deviner qui ce pouvoit être ; car il ne s'étoit fait annoncer que comme ami de la Duchesse sans dire son nom ; à la fin elle fut obligée de le lui demander.

Je vois bien, répondit le Pere, que la fortune et les grandeurs vous ont fait oublier vos anciens amis ; quoi! le pauvre Pere de Carné étoit-il si peu dans votre esprit

que vous ne vous en souveniez plus du tout? Est-il possible, s'écria la Duchesse en l'embrassant, que ce soit vous, mon Cousin ? en vérité je vous demande pardon : mais, mon Dieu que venez-vous faire en ce païs ici ? ignorez-vous donc le peril que vous couriez si vous y étiez reconnu de la populace, il n'y auroit aucun moyen de vous sauver, et depuis quand le zèle vous anime-t-il donc si fort que vous veniez chercher la mort de gayeté de cœur ? il me semble que je vous ai vu autrefois épris d'autres ardeurs ? Le temps passé n'est plus, Madame, lui répondit-il, il est vrai que dans ma jeunesse j'ai aimé le plaisir peut-être un peu plus que ma Robe ne sembloit me le permettre, et presentement vous voyez un homme, qui ne songe uniquement qu'à servir Dieu et son Prince, et je ne suis ici aujourd'hui que par cette seule raison ; c'est de la part du Roi, continua-t-il, que j'y viens ; il attend de vous un service important, et comme je ne doute point que vous ne soyez ravie d'une telle occasion, je ne vous remontrerai rien là-dessus, et me contenterai de vous remettre sa lettre entre les mains, avec celle du Reverend Pere La Chaize, qui vous écrit aussi ; et je dois vous avertir que vous lui devez une bonne partie du dessein que le Roi a pris de se servir de vous, preferablement à Mr. de Croissi son Ambassadeur, à Milord Tresorier qui est dans tous ses intérêts, et vingt autres qui n'auroient rien de plus cher que de donner à Sa Majesté des preuves de leur devouëment. En achevant ces paroles il donna les lettres à la Duchesse qu'elle ouvrit sur le champ avec le dernier empressement. La premiére fut celle du Roi où elle trouva ce qui suit :

« Madame la Duchesse de Porsmouth,

» La sincére et véritable affection que je porte au Roi

» d'Angleterre mon frere et mon bon ami, laquelle j'ai » tâché de lui marquer en toutes rencontres, me faisant » souhaiter depuis long-temps avec une extrême passion, » de me joindre avec lui par une alliance ferme et durable, » qui unissant nos Empires d'un lien de paix et d'amitié, » nous mît en état non-seulement de repousser les in- » sultes de nos ennemis, mais encore de reprimer leur » audace ; j'avois envoyé auprès de lui Madame Hen- » riette Stuard, notre très-chere Sœur d'heureuse me- » moire, pour lui proposer un Traité qui ne sauroit que » lui être extremement avantageux ; mais elle trouva son » esprit tellement préoccupé par les conseils de certaines » gens qui l'environnent, lesquels ne respirant que les » plaisirs et la volupté, seroient au desespoir de lui voir » entreprendre quelque chose de glorieux, qu'il lui fut » impossible de rien obtenir de lui.

» Cependant comme je ne saurois le voir sans douleur » dans un assoupissement si contraire à son intérêt, par- » ticuliérement dans un temps, où les Hollandois portent » leur hauteur jusques au dernier point, j'ai cru devoir » vous écrire, pour vous prier de lui representer de ma » part, combien préjudiciable lui seroit enfin un repos, » pour lequel il paroît avoir tant d'attachement, le but » évident des Hollandois étant d'établir leur Commerce » sur la ruine de celui d'Angleterre, et de se rendre les » Maîtres de la Mer, dont ils ne croyent pas être fort » éloignez, puisque déja ils refusent le salut à nos Vais- » seaux, sans parler du Droit des Gens qu'ils ont violé » en la personne de nos Marchands qu'ils ont chassez » des lieux de leur établissement. D'ailleurs je ne saurois » croire qu'il ait entiérement oublié les sentimens zelez » que je lui ai vus autrefois pour la Religion Catholique, » et son rétablissement même dans l'Angleterre, qui est

» bien le projet le plus Chrétien et le plus glorieux qu'il » puisse former. Il faut donc commencer par humilier » l'orgueil de la Hollande, et lui faire perdre l'envie de » brouiller dans les Royaumes de ses voisins. Je ne vois » rien de trop difficile à cela ; cette Republique a beau- » coup de superbe et peu de force, et si le Roi mon frere » veut s'unir avec moi, nous pouvons avec l'aide de Dieu » en esperer la conquête.

» Je me flatte qu'il me fera assez de justice pour ne pas » croire que je sois mu, en cette occasion, par mon inté- » rêt particulier ; il en a pour le moins autant que moi » dans son abaissement, étant certain, que tandis qu'elle » subsistera, elle ne souffrira jamais aucune alteration en » Angleterre, ni dans le Gouvernement ni dans la Reli- » gion, et que le Parlement qui en est bien asseuré, pren- » dra de là occasion de lui mettre le pied sur la gorge en » toutes rencontres, de telle sorte que s'il ne previent de » bonne heure les effets de leur humeur independante et » Republicaine, il se verra reduit dans la fatalité de » n'être que le premier Sujet de son Parlement.

» C'est avec bien du chagrin que je prédis au Roi mon » frere une disgrace de cette nature, mais au moins » aurai-je la satisfaction en moi-même de n'avoir rien » negligé, pour la lui faire connoître et l'empêcher d'y » tomber.

» Au reste comme son Parlement, dont les visées sont » fort éloignées de ce qu'elles devroient être, ne con- » sentira pas sans doute à une guerre qui lui seroit si » ruineuse, et refusera de lui donner les subsides neces- » saires, j'offre de fournir toutes les sommes et les mu- » nitions dont il aura besoin pour l'entretien d'une Armée » Navale, jusques à ce qu'il ait trouvé des fonds pour y » subvenir.

» Au surplus de ce que je viens de vous dire, le Pere
» de Carné vous instruira de mes intentions.

» Je crois que vous employerez tout le credit que votre
» mérite vous donne sur l'esprit du Roi mon frere, pour
» m'en procurer une heureuse réüssite ; aussi n'ai-je pas
» balancé un moment sur le choix que je devois faire
» pour cette negociation. Rendez-moi donc, s'il se peut,
» ce service que je me suis promis de votre amitié pour
» moi, et me laissez le soin de la reconnoissance. Je prie
» Dieu, Madame la Duchesse de Portsmouth, qu'il vous
» ait en sa sainte garde.

» A Fontainebleau le 18 novembre 1670. »

Voici la Lettre du Pere La Chaize :

« Madame,

» Vous apprendrez par la lettre du Roi, la distinction
» glorieuse qu'il fait de vous, entre tant de personnes
» dont l'attachement et la fidelité pour lui sont inviola-
» bles. Il se repose sur vous d'une negociation dont le
» succez doit faire le destin de l'Europe. Une grande
» Princesse en fut chargée avant vous, et quoi que ses
» soins ayent été inutiles, Sa Majesté n'en espere pas de
» même des vôtres. Il sait, Madame, combien il est diffi-
» cile de ne se pas rendre aux persuasions d'une personne
» dont le privilège particulier est de gagner tous les
» cœurs. D'ailleurs on est aisément porté à croire qu'un
» esprit éclairé, solide et insinuant comme le vôtre,
» trouvera toûjours de grandes facilitez à réüssir dans
» ce qu'il entreprendra ; et d'autant plus que dans cette
» occasion Sa Majesté ne propose rien au Roi d'Angle-
» terre qui ne soit pour son plus grand avantage.

» Quoi qu'il en soit, Madame, le Roi attend aujourd'hui » de vous le service le plus important qu'il puisse rece- » voir d'une Sujette, puisque dans le fond il y va de la » gloire la plus brillante et la plus haute, qui ait jamais » fait le but d'un grand Prince : de la Monarchie Uni- » verselle enfin, que vous pouvez lui faciliter, ou pour » mieux dire que vous lui asseurerez, si vous réüssissez » dans l'affaire qu'il remet entre vos mains. Jugez, » Madame, quels biens et quels honneurs ne vous seront » point réservez. Servez-vous donc de tout l'ascendant » que votre beauté et vos rares qualitez vous donnent » sur le cœur du Monarque, qui vous aime ; vous ne le » ferez jamais pour une si juste occasion, puis qu'il s'agit » de la gloire de votre Prince, de l'extirpation de l'Hé- » resie, et de l'exaltation de notre Mere la Sainte Eglise. » J'ose même avancer que toutes les démarches que vous » ferez pour cela, de quelque nature qu'elles soient, » seront extrémement méritoires devant Dieu, pourvu » que vous dirigiez votre intention, et qu'elles vous pro- » cureront infailliblement la gloire éternelle.

» Vous voyez, Madame, que toutes sortes de raisons » spirituelles et temporelles, vous obligent à ne rien » negliger. Je m'engage aussi à faire remarquer au Roi » le zèle et l'affection avec laquelle vous vous porterez » dans cette affaire.

» Agréez, Madame, qu'en mon particulier, je vous » asseure ici de mes très-humbles respects, et de la » véritable envie que j'ai de vous en donner des preuves » par toutes sortes de services. Accordez-moi la grace » de vous en rendre quelques-uns, je vous en supplie » très-humblement, Madame, et m'ôtez par là le déplai- » sir de penser que c'est inutilement que je suis etc.

» A Fontainebleau le 18 Novembre 1670. »

Lorsque cette Lettre me tomba sous la main, je ne pus m'empêcher de rire, de voir l'agreable methode que le Pere La Chaize prescrivoit à la Duchesse pour gagner le Paradis. Je ne sais guéres de gens qui ne s'en accommodassent facilement. C'est une suite de la Morale de ces bons Casuistes, dont j'ai parlé ci-devant.

La Duchesse qui a de l'esprit infiniment, put bien s'en apercevoir aussi, mais comme chacun aime à se flatter, elle n'y fit que peu d'attention. Il est toûjours vrai que sans en faire le moindre semblant au Pere de Carné qui ne se fût pas accommodé d'une raillerie sur l'article, elle lui témoigna une grande satisfaction de l'honneur que le Roi lui faisoit, et lui promit bien, qu'ou la chose ne seroit pas faisable, ou qu'elle en sortiroit à son honneur.

Avant que d'entrer dans ce détail il est bon d'apprendre au Lecteur, qui a mille fois entendu parler de la Duchesse de Portsmouth, qui et quelle elle est.

Elle est fille du Marquis de Kerouël, Gentilhomme des plus qualifiez de la Province de Bretagne, et dont les Ancêtres ont possedé de grands biens; mais comme il y a peu de Maisons qui se soûtiennent également pendant plusieurs siécles, celle-ci avoit diminué en credit et en autorité. Cela n'empêchoit pourtant pas que le Marquis n'eût encore quinze bonnes mille livres de rentes, quand il mit sa fille au service de la Princesse Henriette Stuard. Il est vrai qu'il en devoit bien autant; mais il n'en vivoit pas moins à son aise pour cela, étant quelque chose de si naturel aux Gentilhommes Bretons, de devoir et ne point payer, qu'on y fait tous les jours fort serieusement le même paradoxe que j'ai vu quelque part en ironie : « Monsieur se dit Gentilhomme, et il paye ses dettes. »

Pour revenir à la Duchesse de Portsmouth, elle fut mise, comme j'ai dit, auprès de Madame, où le Roi d'Angleterre la vit la premiére fois, et l'aima dès ce temps-là. Depuis quand il fut remonté sur le Throne, il la demanda au Roi et à sa sœur, qui la lui accorderent, et il l'envoya chercher à Brest par un yacht escorté d'une fregate, qui la conduisit en Angleterre, où son esprit et sa beauté lui firent un nombre infini d'ennemis, les uns dans le Parlement et parmi le peuple, et les autres chez les Dames de la Cour, dont il n'y avoit pas une qui l'égalât. Elle eut même beaucoup à souffrir de la haine du Peuple, et faillit deux ou trois fois à perdre la vie dans des émotions tumultueuses. Tout cela ne la rebuta point, et son amour pour le Roi, ou pour la fortune, car je ne sais pas bien lequel, lui firent surmonter ces difficultez avec beaucoup de courage. Sa politique fut de se tenir toûjours dans le parti du Duc d'Yorck et de la France, et avec cela elle réüssit si bien, que jusques à la mort de Charles II, elle a été la Favorite regnante, et quand je dirois jusques à l'exaltation du Roi Guillaume, je ne me tromperois guéres.

Elle est grande, bien faite, a l'air et le port d'une Reine, la plus belle bouche et les plus belles dents du monde, son sourire pénétre jusques au fond du cœur. Quand elle veut plaire, c'est une personne toute aimable, le mal est qu'elle ne veut pas plaire à tous, et c'est ce qui lui a attiré un si grand nombre d'envieux et de malveillans ; son esprit est si pénétrant qu'il est presque impossible de lui rien deguiser, elle découvre d'abord ce qu'on a dans le cœur : sa passion dominante, ou plutôt son idole c'est l'ambition, à qui elle a sacrifié repos, plaisirs, honneur, et toutes choses au monde. Comme elle ne respire que les honneurs, et qu'en effet elle a fait

pendant plusieurs années une figure considerable dans le monde, elle a pris un certain air de grandeur et d'importance, qu'elle ne quittera jamais. Rien n'est si fier encore aujourd'hui que cette femme. Je crois que la plus grande partie du tems elle s'imagine être sous un dais, elle en est pourtant bien éloignée. La derniére révolution d'Angleterre en fit une terrible dans ses affaires, elle y perdit plus de cinquante mille écus de rente. Nonobstant cela elle tint bonne contenance, s'imaginant bien que les choses changeroient, et qu'en tout cas le Roi reconnoîtroit avec une grosse pension les services qu'elle lui a rendus. Mais cette maxime n'est plus à la mode, il faut plumer la perdrix tandis qu'on la tient, car si une fois on la laisse échapper c'est en vain qu'on prétend y revenir. La Duchesse de Portsmouth en est un bel exemple. Elle s'est mise à dos toute l'Angleterre pour servir son Roi et sa Patrie, et n'a perdu tous ses biens que par la même raison. Cependant on l'a vûë dans la nécessité de vendre carrosses, chevaux, et meubles, et se defaire de trois quarts de ses gens, sans lui dire, voilà une pension de mille pistoles. Aussi quand elle a reconnu le peu de fond qu'elle y devoit faire, et qu'il n'y avoit aucune apparence de retour pour le Roi Jacques, elle a fort bien su renvoyer son fils en Angleterre, qui s'est fait Huguenot pour ravoir son bien; et parce qu'avec tout cela on ne se seroit pas trop fié en lui, il s'est marié avec la veuve du Lord Bellassis, qui est extrement riche, de sorte que le voilà sur un aussi bon pied qu'auparavant, et je trouve qu'il a fort bien fait.

Le Lecteur me dira sans doute que voilà une digression bien longue : je l'avouë avec lui, et en recompense de son avis charitable, je veux bien lui en donner un autre, c'est que si celle-ci ne lui a pas plu, il peut dès à

present jetter mon livre là; car je suis trompé ou il en verra bien d'autres pareilles, je ne suis pas Historien de profession, j'écris pour mon plaisir, et quand il prend ſantaisie à ma plume de faire une promenade politique ou historique, je la laisse courir; ainsi on ne doit pas s'attendre à voir ici une histoire suivie pas à pas sans interruption; imaginez-vous, si vous voulez, que ce sont des Mémoires. Je reviens au sujet.

La Duchesse de Portsmouth contente d'elle-même plus qu'on ne peut dire, de se voir nécessaire aux desseins d'un grand Monarque, fit dès le soir cette réponse au Roi :

« Sire,

» L'honneur que Votre Majesté me fait surpasse de
» bien loin mes esperances et mon ambition. J'aurai
» desormais quelque opinion de moi, puis que mon Roi
» ne m'a pas jugée indigne de lui rendre mes très-
» humbles services, dans une occasion même fort impor-
» tante. Mais, Sire, j'ose dire à Votre Majesté qu'elle
» m'a rendu une entiére justice quand elle a cru que mon
» zèle et ma fidelité seroient à toute épreuve. Quoi que
» je sois passée dans un païs étranger, je n'ai pourtant
» point oublié l'avantage que j'ai d'être née sa sujette, ni
» que ma mere, mon frere, et tous mes parens sont
» encore dans son Royaume, et qu'enfin je lui dois toute
» ma ſortune, puis que ce fut Votre Majesté elle-même
» qui me donna au Roi, de qui j'ai l'honneur d'être
» aimée. Cet amour, Sire, quelques charmes qu'il ait
» pour moi, ne m'a pourtant jamais renduë si glorieuse
» qu'aujourd'hui, qu'il me procure les moyens de servir
» Votre Majesté; elle en jugera par l'ardeur avec laquelle

» je m'y porterai. Mais comme l'esprit du Roi ne m'a » pas paru jusques ici aussi bien disposé que je le sou» haiterois, je supplie Votre Majesté de me donner un » peu de loisir, et me permettre de prendre mon temps. » Il y a de certaines choses qu'on ruine par trop de pre» cipitation, et qu'on peut terminer heureusement, en » temporisant un peu. Je pense, Sire, que celle-ci est de » cette nature. Si dans un mauvais moment, j'allois faire » une ouverture au Roi, et qu'il défendît absolument de » lui en jamais parler, ne tomberois-je pas dans le mal» heur d'être inutile à Votre Majesté ? ce qui seroit une » douleur inconsolable pour moi. Ce n'est pas que je » croye qu'il le fît, mais enfin Votre Majesté elle-même » avouë, que feu Madame de glorieuse memoire n'y put » réüssir, c'est pourquoi si vous me le permettez, j'irai » doucement en cette affaire, qui aura, avec l'aide de » Dieu, une bonne fin, du moins je m'y employerai toute » entiére. Je suis avec un très-profond respect, Sire, de » Votre Majesté etc. De Londres le 14 Decembre 1670. »

Elle écrivit ensuite celle-ci au Pere La Chaize.

« MON TRÈS-RÉVEREND PERE,

» Ne vous plaignez plus du peu d'occasion où j'ai pris » la liberté de vous demander des graces; celle que vous » venez de m'accorder en portant Sa Majesté à m'ho» norer de ses commandemens, est si grande que je » vous en demeurerai toute ma vie obligée. Je serois » même dans un violent chagrin de n'être pas en état de » m'en acquitter envers vous; si je ne savois que vous » voulez toûjours qu'on vous soit redevable sur ce cha» pitre. J'y consens donc, puis qu'il le faut : mais sachez,

» mon Très-Reverend Pere, que si on pouvoit payer des » services aussi grands que celui que vous me rendez » aujourd'hui, par une extrême reconnoissance et une » forte envie de tout faire pour ceux de qui on les a » reçus, je ne vous devrois rien.

» Il n'est nullement besoin, mon Reverend Pere, de » me proposer de magnifiques récompenses, pour » m'obliger à faire mon devoir, dans la négociation que » vous m'avez commise. Vous verrez par le compte » exact que je vous rendrai de toutes mes démarches, que » je mettrai tout en usage pour y réüssir, sans autre motif » que celui d'obéir au Roi, et de le servir fidellement. » Mais comme cet affaire demande beaucoup de précau- » tion, je crois qu'il est à propos de se hâter lentement, » et de prendre adroitement le temps et l'occasion : c'est » la maniére dont j'ai résolu de me conduire jusques à » nouvel ordre. Je suis etc. De Londres ce 14 Decembre » 1670. »

Ces dépêches achevées elle fit partir incessamment un courrier, à qui elle en donna d'autres pour prétexte de son voyage, et cousut celle-ci elle-même dans la doublure de son juste-au-corps sous les armes en broderie qui y étoient.

Cependant elle sondoit tous les jours l'esprit du Roi sur la proposition qu'elle avoit à lui faire, et ne le trouvant pas si éloigné qu'elle avoit cru, elle attendoit avec impatience quelque occasion favorable de lui parler ouvertement.

Elle se présenta bien-tôt, le Roi avoit demandé au Parlement quelque argent, qu'on ne lui accorda pas; on crut que c'étoit pour l'employer en bâtimens, ce qui ne paroissoit pas être un sujet raisonnable. Le Roi se plai-

gnoit fort de ce refus, et dit à Mylord Buckingham qu'on le traitoit en petit garçon, à qui on ne vouloit point donner d'argent, de crainte qu'il n'en fît un mauvais usage, et qu'il trouvoit cela tout-à-fait extraordinaire.

Cela n'étoit rien au prix d'un chagrin qu'il reçut peu de jours après. Il y a dans Londres une certaine coûtume établie de temps immemorial, laquelle, bien qu'abusive et insolente, est si fort cherie du vulgaire, qu'il seroit très-dificile de la reprimer. C'est une licence que le peuple s'est donnée de chanter des injures à tous ceux qui passent sur la Tamise, de quelque état et condition qu'ils soient, sans en excepter même le Roi et la Reine, à qui on crie souvent mille vilenies sans qu'ils soient en droit de s'en venger. Cela ne se fait que par jeu, et ne dure qu'autant qu'on est sur l'eau; car du moment qu'on a mis pied à terre les injures cessent, et on rend à chacun le respect qui lui est dû. Ces maniéres qui sont beaucoup du génie Anglais plaisent à quantité de personnes de qualité, et j'ai ouï dire à des gens dignes de foi, qu'ils ont vu plusieurs fois des Dames de la Cour avec des Seigneurs aller exprès se promener sur l'eau le soir, et provoquer des matelots et des porte-faix pour se faire bien dire des sottises, après quoi elles s'en retournent chez elles contentes comme des Reines. Ce qu'il y a de mal, c'est qu'on reproche aussi bien le vrai que le faux, et que si cette canaille connoît quelqu'un dont la conduite ne lui agrée pas, elle lui dit ses véritez un peu plus franchement qu'il ne voudroit. Le Duc d'Yorck et la Duchesse de Portsmouth avoient eu souvent ce déplaisir, aussi ne s'y exposoient-ils que le moins qu'ils pouvoient (1). A l'égard du Roi on ne lui disoit ordinaire-

(1) 1671.

ment rien qui le pût fâcher, au contraire quand il passoit on crioit plus souvent houzaye (1) qu'autrement. Il n'y eut que dans la rencontre dont je veux parler. Il étoit dans sa barge avec la Duchesse de Portsmouth ; on cria aussitôt à la Putain, et passant plus avant on leur demanda s'ils venoient de se divertir ou s'ils y alloient, et si ce n'étoit pas eux qu'on avoit vu peu auparavant chez un tel Chirurgien qui se faisoient traiter. Jusques-là le Roi prit la chose en raillerie, mais le malheur ayant voulu qu'ils vinssent à lui demander combien le Parlement lui avoit donné pour faire bâtir son Palais, et en quel endroit il vouloit le faire élever, si ce seroit à Londres ou à Windsor, et mille autres impertinences de cette nature, il ne put retenir sa colére : parbleu, dit-il, il faut qu'un Roi soit bien malheureux, d'être obligé de souffrir de telles insolences, je ne sais ce qui me retient que je ne fasse faire main basse sur toute cette canaille. La Duchesse lui dit fort à propos, que ce n'étoit pas contre ces misérables qu'il devoit se fâcher, mais contre le Parlement qui donnoit lieu à cela, et qui prétendoit visiblement le tenir en tutelle. Elle lui redit la même chose le soir chez elle, et le Roi lui répondit, qu'il étoit vrai, qu'il commençoit à s'en apercevoir, et qu'il y donneroit bon ordre. Il lui dit encore, qu'il vouloit casser son Parlement, et en convoquer un autre qui connût un peu mieux son devoir. Sire, lui repartit la Duchesse, il paroit que Votre Majesté n'a pas bien consideré la grandeur du mal, puisqu'elle y veut apporter des remèdes si foibles. Toute l'Angleterre dont le Parlement ne fait qu'une partie, est animée d'un même esprit qui ne regnera pas moins dans celui que vous convoquerez que dans celui-ci. Il faut

(1) Houzaye : cri d'allégresse des Anglois qui revient au vive le Roi des François.

aller au fond du mal, et le couper par la racine, autrement ce n'est rien faire. Elle lui representa ensuite que tandis que son Parlement se sentiroit soutenu par les Hollandois, et lui verroit destitué de secours et sans Traité particulier avec aucun Prince, il étoit sûr qu'ils le maîtriseroient toujours de plus en plus, et donneroient enfin des bornes si étroites à son Autorité, que quand il voudroit s'en relever il ne seroit plus tems. Le Roi qui étoit dans son quart-d'heure de persuasion, tomba fort dans le sentiment de la Duchesse, et lui repliqua, qu'il ne craignoit que trop que la chose n'arrivât ainsi, et qu'il étoit bien fâché de n'avoir pas écouté les propositions que sa Sœur étoit venuë lui faire à Douvres de la part du Roi de France. Il est certain, répondit la Duchesse, que c'est le Prince du monde aujourd'hui de qui l'alliance seroit la plus avantageuse à Votre Majesté ; il vous aime, il a intérêt en votre gloire : il est puissant et le seul en état d'abattre et d'abîmer les Hollandois, que vous devez regarder comme les seuls obstacles à la grandeur de Votre Majesté. Le Roi l'écoutoit toûjours d'une manière à lui faire croire que ce discours ne lui déplaisoit nullement; de sorte que la Duchesse, après beaucoup d'autres pareils discours, lui declara enfin, que le Pere de Carné qui étoit venu dans le Royaume en qualité de Missionnaire, lui avoit une fois dit, que le Roi son Maître sentoit un extrême deplaisir de ce que Sa Majesté n'avoit pas voulu accepter son alliance; qu'il prevoyoit avec douleur les maux infaillibles que ce refus lui attireroit, et que ce Pere avoit eu ordre même de l'engager à en parler à Sa Majesté; mais que la crainte de lui déplaire lui avoit toûjours fermé la bouche, et non sans répugnance, cette affaire lui paroissant très-bonne. Le Roi l'interrompit là-dessus, et lui demanda



où étoit ce Pere, qu'il seroit bien aise de le voir. Le jour suivant elle le fit venir, et le Roi lui parla fort longtemps. Elle le presenta aussi au Duc d'Yorck, qui lui fit beaucoup d'amitié, et lui promit de s'employer de son mieux auprès du Roi, si bien que, pour faire court, la Duchesse de Portsmouth eut permission d'écrire au Roi, et de lui dire que Sa Majesté Britannique étoit disposée à traiter avec lui une ferme et bonne alliance, dès qu'il auroit envoyé quelqu'un pour cela. Le Roi nomma son Ambassadeur à qui il donna plein pouvoir, et le Traité fut conclu entr'eux chez la Duchesse de Portsmouth, laquelle y eut la meilleure part. Les conditions furent que le Roi payeroit toutes les dépenses de l'armée navale, dont on feroit un état, et donneroit quatre millions d'avance : Que cependant pour subvenir aux autres frais, Sa Majesté Britannique commenceroit la guerre par une irruption sur le convoi de Smyrne où il trouveroit plusieurs millions; et qu'en même temps le Roi entreroit en Hollande à la tête de cent mille hommes. L'execution suivit le projet de point en point, et les bons Hollandois qui voyoient le Roi d'Angleterre armer puissamment sur mer, et ne pouvoient douter que ce fut contr'eux, puisque vraisemblablement ce n'étoit pas contre la France, ne se le persuaderent neanmoins que lors qu'ils l'éprouverent sensiblement. Ils avoient toûjours cru que cela ne tendoit tout au plus qu'à tirer quelque argent d'eux, ou au retablissement du Prince d'Orange dont ils n'étoient pas trop éloignez d'eux-mêmes; de sorte que sans faire d'autre mouvement, ils attendirent tranquillement tout l'effort de leurs ennemis, dont peu s'en fallut qu'ils ne fussent accablez. Ils reconnurent alors qu'il ne suffit pas qu'un Prince n'ait aucune juste occasion de guerre, pour ne devoir rien apprehender de son côté, et

qu'il ne faut jamais se reposer si profondement sur la foi des Traitez qu'on n'ait toûjours des forces pour s'oppo-ser à ses progrez, au cas qu'il veuille rompre la paix ; et pour me servir d'un commun proverbe, qu'on ne doit se confier beaucoup sur son voisin qu'en l'observant de près. Mais allez prêcher cette Politique à des gens qui aiment le repos plus que leur propre vie, et qui, parce qu'ils ont renoncé aux conquêtes, sont toûjours prêts à se persuader que les autres sont de même. Enfin cette confiance leur coûta cher ; car le Roi d'Angleterre ne se fut pas plutôt jetté sur le Convoi de Smyrne que le Roi porta la terreur et l'effroi par toute la Hollande. Il prit Mastricht, Graves, Nimègue, et poussa jusques à Utrecht, d'où il ne voyoit plus qu'un coin de terre à sub-juguer. (1) Il exerça dans cette ville tous les droits de Souveraineté, changea les Magistrats, fit battre monnoye, et y reçut une superbe Ambassade d'Angleterre : ce furent le Duc de Buckingham, et les Lords Arlington et Halifax, qui vinrent de la part de Sa Majesté Britan-nique. Le Pere La Chaize voyant tout cela, triomphoit et demandoit quelquefois au Roi d'un air satisfait, s'il prendroit une autre fois de ses conseils.

Il avoit aussi des Emissaires dans toutes les Cours Catholiques, particuliérement auprès de l'Empereur et du Roi d'Espagne, aux oreilles de qui ils soufloient tous les jours que le Roi n'avoit autre but dans cette guerre que l'extirpation de l'Heresie, qu'il alloit attaquer et combatre jusque dans ses retranchemens, et entre les bras de ses plus redoutables defenseurs, qui étoient les Anglois et les Hollandois, que par une grace toute visi-ble de Dieu, on avoit trouvé moyen de desunir, et qui

(1) 1672.

travailloient eux-mêmes à se détruire ; qu'on devoit reconnoître en cela le doigt de Dieu, et cette divine fureur qui contraignit jadis les ennemis du Peuple d'Israël de se poignarder les uns les autres.

L'Empereur qui est un Prince bon et très-catholique, croyoit pieusement ce que les Jesuites lui contoient, et se faisant un cas de conscience fort grand, de s'opposer à des armes si saintes, demeuroit dans une lethargie qui surprenoit tout le monde, et se chauffoit au feu qui devoroit la maison de son voisin, sans songer au peril qui menaçoit la sienne.

Enfin l'Electeur de Brandebourg, Prince sage et courageux, ne put plus long-tems être spectateur dans une querelle qui le regardoit de si près. Il tira l'épée le premier pour secourir la pauvre Hollande aux abois, et sut si vivement representer à l'Empereur, les consequences terribles des Victoires du Roi, qu'il l'obligea aussi à se declarer, et à envoyer sur le Rhin une bonne armée sous la conduite du Comte de Montecuculi, avec ordre de se joindre à l'Electeur de Brandebourg, pour donner combat à Mr. de Turenne, après l'avoir bien fatigué, ce qui auroit considerablement affoibli les forces du Roi, et l'auroit mis dans la necessité de quitter ses conquêtes, pour venir deffendre son propre païs. Cette resolution de l'Empereur à laquelle il ne s'attendoit pas, l'embarrassa extrémement ; car le Pere-La Chaize lui avoit toûjours promis le contraire, et lui en témoigna même son chagrin ; mais le Pere le consola en l'asseurant qu'il avoit un secret infaillible de le tirer de la campagne sans coup ferir ; comme il fit en falsifiant un ordre secret de l'Empereur au Comte de Montecuculi, qui lui defendoit positivement de se joindre à l'Armée de l'Electeur, quelques commandemens qu'il reçût au contraire, à moins qu'ils

ne portassent une revocation formelle et specifiée de celui-ci, et voici comment il s'y prit.

Du tems qu'il demeuroit à Rome il avoit eu pour Frere Compagnon un certain Italien nommé Francisco Pironi, Graveur, habile homme de son métier, et au reste le plus fourbe coquin que jamais la terre ait porté. Il s'en étoit servi en plusieurs occasions où il avoit fait voir son adresse et son industrie, tellement qu'il le jugea capable de lui gagner beaucoup de creatures parmi les Jesuites en Allemagne, où il l'envoya pour ce seul dessein. Pironi s'acquita si bien de sa commission, que par ses intrigues le Pere La Chaize eut ses meilleures correspondances à Vienne, et ce fut à lui-même qu'il eut recours pour contrefaire l'ordre dont je viens de parler. On trouva le moïen de lui remettre en main quelque Patente où étoit le sceau et le seing de Sa Majesté Imperiale, qu'il imita si parfaitement et l'un et l'autre, que l'Empereur même s'y seroit trompé. Aussi le Comte Montecuculi qui avoit encouru son indignation par ses refus reïterez de se joindre à l'Armée Electorale, fut-il entiérement justifié, quand il la eut fait voir. Ce miserable avoit gravé le sceau sur un cachet de la même grandeur, et le seing au bas d'une grande planche de cuivre, qui étant appliquée sur le papier, le couvroit tout entier, en sorte qu'il étoit impossible de reconnoître la fourberie, quoi qu'on en eût été prévenu. Cela fait, et l'ordre bien écrit au-dessus du seing, on lui fit faire un habit de courrier, et il le porta lui-même au Comte, après quoi il revint à son Couvent, où on n'avoit garde de le venir chercher. Voilà quelle fut la cause cette année-là du peu de succès des armes Imperiales sur le Rhin, et si le Prince d'Orange, tout jeune qu'il étoit, n'avoit pas eu la prudence, au lieu de s'amuser à faire trente sieges l'un

après l'autre, de venir directement à Bonn qu'il prit, et d'ouvrir le passage de la Flandre aux Allemans, qu'il mit en état par là de faire une puissante diversion, nous avions tout lieu d'esperer que le reste des Sept Provinces succomberoit bien-tôt; mais cette démarche du Prince, digne d'un Scipion, rompit tellement les mesures, qu'on fut obligé de tout abandonner, à la reserve de Mastricht et Graves.

Comme un malheur ne vient point sans l'autre, il arriva que le Parlement d'Angleterre, voyant la fortune changer, reprit courage, et presenta plusieurs adresses à Sa M. Britannique, qui ne put se dispenser de faire la paix avec la Hollande malgré qu'il en eût. Il écrivit auparavant au Roi, et lui marqua l'extrême repugnance qu'il avoit à cette paix, à laquelle il étoit necessité par ses Sujets. Je pourrois rapporter plusieurs copies de lettres écrites à ce sujet, mais sans allonger inutilement l'histoire, celle-ci suffira, elle est de la Duchesse de Portsmouth au Pere La Chaize.

Mon très-Reverend Pere,

« Il y a peu de jours que le Roi d'Angleterre fut con-
» traint de signer une paix qui lui donne bien du déplaisir.
» Je ne sais ce que Sa Majesté en aura pensé par delà,
» mais je ne puis m'empêcher de dire, qu'en vérité elle
» lui doit savoir bon gré de la peine qu'il a euë à s'y
» resoudre. Il a reculé jusques à la fin, et n'y auroit sans
» doute jamais consenti, s'il n'avoit eu des avis très-
» fidelles que le Prince d'Orange, voyant la Hollande
» évacuée et libre, commençoit à prêter l'oreille aux pro-
» positions du Parlement, qui, comme sait Votre Reve-
» rence, l'avoit appellé dans le Royaume. Nous nous

» étions persuadez jusques ici que sa grande jeu-
» nesse qui ne semble guéres être propre aux en-
» treprises hautes, jointe avec son équité naturelle,
» et son aversion pour la brouillerie, ne lui permet-
» troient pas de rien écouter de ce côté-là, mais
» nous avons appris, que s'il n'étoit pas encore bien
» résolu, du moins balançoit il beaucoup, et que les
» Etats ne desapprouvoient pas non plus cette descente,
» qui dans le ſond seroit le plus avantageux parti qu'ils
» pussent prendre.

» La nouvelle de son irrésolution a donc déterminé
» entiérement le Roi d'Angleterre, qui ne pouvoit pas
» avec prudence attendre jusques dans le cœur de ses
» Etats, le seul ennemi qu'il doive craindre. Une sem-
» blable revolution auroit même engagé Sa Majesté à
» une diversion qui n'auroit pu que lui être très-préju-
» diciable, au lieu que presentement il pourra se rendre
» mediateur, et procurer à Sa Majesté une paix avanta-
» geuse, si elle le juge à propos, sinon, lui rendre sous
» main tous les services possibles. Votre Révérence
» peut en assurer le Roi, Sa Majesté Britannique m'ayant
» ordonné de vous mander, que nonobstant la paix ſorcée
» qu'il a faite, il ne se départira jamais de l'Alliance qu'il
» a contractée avec lui, ni de ses intérêts, qu'il regarde
» comme les siens propres. Il en a donné une preuve
» convainquante dans la ſermeté avec laquelle il a rejetté
» les Adresses qui lui ont été presentées, pour demander
» la revocation de l'Edit, qu'il donna il y a quelque tems
» à votre priére, en ſaveur des Nonconſormistes, sous
» lequel titre il a pris soin de proteger les Catholiques
» et leurs assemblées. Il le ſera à l'avenir tant qu'il
» pourra, c'est de quoi Votre Révérence doit être per-
» suadée. Je suis etc. »

(1) Le Roi qui ne pouvoit avoir un mediateur plus favorable que Sa M. Britannique, consentit volontiers à lui remettre ses intérêts, et le Chevalier Temple fut envoyé aux Etats pour leur proposer sa mediation, qu'ils accepterent d'abord. L'Espagne et l'Empire se rendirent plus difficiles, et le Prince d'Orange de son côté qui ne s'accommodoit pas de la paix, y fit naître toutes les difficultez qu'il put imaginer, ce qui fit traîner la chose en longueur. Il donna cette année la fameuse Bataille de Senef contre le Prince de Condé, qu'il defia au combat pendant quinze jours, lequel ne se sentant pas le plus fort en nombre, eut la moderation de se tenir dans ses tranchées, jusques à ce qu'enfin le Prince d'Orange, voyant qu'il n'étoit pas possible de le forcer, décampa. Le Prince de Condé qui connoissoit parfaitement bien les chemins étroits, par où il devoit passer, le laissa aller jusques à ce qu'il jugea que l'avant-garde et le corps de bataille étoient passez ; alors il sortit et donna sur l'arriére-garde, qu'il defit entiérement, et l'on peut dire que s'il eût été assez maître de lui pour s'en tenir là, l'honneur de la victoire lui fût demeuré tout entier. Mais il avoit trop long-tems resisté à cette chaleur martiale, qui le sollicitoit sans cesse à donner ; et comme un torrent qui se trouve arrêté quelques jours par une digue, n'en est que plus terrible et plus violent, quand il vient à la rompre, ainsi l'ardeur guerriére de ce Prince qui avoit été retenuë par sa prudence pendant quinze jours, ne se vit pas plutôt en liberté, que dominant à son tour, elle l'emporta beaucoup plus loin qu'il n'étoit à propos, et lui fit perdre la meilleure partie de l'avantage qu'il avoit gagné dans cette journée. Car ayant pénétré

(1) 1674.

jusques au delà de ces defilez dans la plaine, il trouva toute l'Armée en bataille dans un très-bel ordre, et qui le reçut si courageusement, que le combat ayant recommencé de plus belle, il perdit près de 15,000 hommes, et fut enfin contraint de se retirer, en danger d'être poursuivi, si la nuit ne l'eût mis à couvert.

L'année suivante (1) Mr de Turenne fut tué dans le tems qu'il croyoit si bien tenir le Comte de Montecuculi qu'il ne lui dût pas échapper. Mr. le Prince quitta l'armée de Flandres pour aller remplir sa place, et laissa le commandement à Mr. de Luxembourg, qui se menagea si bien, que le Prince d'Orange ne le put jamais forcer au combat ; seulement il prit Binche et le rasa.

Sur la fin de l'année 1676 le Congrez s'ouvrit à Nimegue pour y traiter de la paix. Il y vint des Plenipotentiaires de l'Empereur, de tous les Electeurs, de Lorraine, de Hanover, de Suéde, de Dannemarc, de France, de Hollande, et d'Angleterre qui étoit la mediatrice (2), ce qui forma une des plus belles assemblées qu'on puisse voir. Cependant on passa des années entiéres à regler les preliminaires, pendant quoi la guerre se faisoit fortement et toûjours à l'avantage du Roi, car il prit Condé, Bouchain, Valenciennes, Cambrai, et gagna la Bataille de Cassel qui fut suivie de la prise de Saint Omer.

Ces heureux succez allarmerent le Parlement d'Angleterre, et l'obligerent de demander à Sa Majesté Britannique, qu'elle déclarât la guerre à la France, d'une maniére à lui faire comprendre qu'il devoit s'y resoudre. Pour cet effet ils lui presenterent deux Adresses, lui

(1) 1675.
(2) 1676.

remontrant la nécessité qu'il y avoit de s'opposer à ce torrent de conquêtes, particuliérement dans les Flandres, et le suppliant de faire une Ligue offensive avec les Hollandois. (1) Ces instances deplaisoient beaucoup au Roi, qui ne craignoit rien tant, que d'être obligé d'en venir là : mais enfin le mariage de sa Niéce s'étant fait avec le Prince d'Orange, force lui fut de montrer un beau semblant, de maniére qu'après avoir eu de grandes conférences avec lui sur le sujet de la paix, il agréa les Adresses de son Parlement, et promit de déclarer la guerre à la France, au cas qu'elle se rendît trop difficile. On delivra des commissions pour lever vingt mille hommes, et les levées se firent avec tant de facilité qu'au bout de six semaines elles furent en état, tant les Anglois souhaitoient cette guerre.

La Duchesse de Portsmouth rendoit cependant compte de tout au Pere La Chaize, qui ne sachant plus quelle piéce y coudre, dit au Roi qu'il étoit tems, plus que jamais, de faire agir les Finances (2), et que l'or avoit de merveilleux attraits pour le Roi d'Angleterre. La Duchesse fut dont chargée de representer vivement à ce Prince, les raisons qui l'engageoient à ne se pas déclarer contre le Roi de France son bon ami, et le seul en état de le secourir dans un besoin : Que c'étoit une méchante politique de rompre entiérement avec lui, malgré ses promesses si souvent réiterées, pour complaire à son Parlement qui n'étoit point du tout en état de remuer, et qu'il alloit par cette démarche ruiner tout d'un coup ce qu'il avoit fait avec beaucoup de peine pour l'intérêt de la Religion, et le sien propre pendant plusieurs

(1) 1677.
(2) 1678.

années, sans compter qu'il perdroit la gloire d'être le Médiateur et presque l'Arbitre dans une des plus importantes guerres qu'on eût vuës depuis long-temps, et laisseroit cet avantage à quelque petit Prince de qui il seroit ensuite obligé de briguer la faveur.

La Duchesse eut ordre aussi de lui offrir douze millions au bout de ce raisonnement, afin de lui donner plus de force et de poids.

Comme la machine étoit fort bien imaginée, elle eut son effet; le Roi se laissa persuader et dit même fort à propos à la Duchesse, qu'elle étoit la personne du monde qui raisonnoit le plus juste et le plus agréablement sur toutes choses. Il ne fut plus question que de rompre le projet de guerre, à quelque prix que ce fût, et le moyen qu'elle en trouva fut de gagner quelques Membres des Communes, qui lors que le Roi demanda de l'argent pour l'entretien des Troupes, proposerent, et s'obstinerent de ne lui en point donner, qu'auparavant il n'eût donné satisfaction sur les affaires de la Religion. Le Roi fit mine d'être fort irrité de cette resolution, dont il se felicitoit dans l'ame, puis que ce fut le plus beau prétexte du monde pour se dispenser de faire la guerre.

Avec tout cela, Sa Majesté qui craignoit que le Roi d'Angleterre ne fût enfin contraint d'y entrer malgré lui, comme il y avoit bien de l'apparence, vu même qu'il n'avoit pu éviter de faire un Traité authentique avec les Etats (1), se resolut à la paix qu'elle conclut avec la Hollande en particulier, ne doutant point que quand elle seroit séparée de la Ligue, les autres ne vinssent facilement à jubé.

Par ce Traité le Roi s'obligea de rendre six Places en

(1) 1675.

Flandre aux Espagnols, et de les évacuer quatre jours après qu'il seroit signé. L'Empereur et les autres Alliez se plaignoient hautement de la Hollande, qui les abandonnoit ainsi, eux qui n'étoient entrés en guerre que pour l'amour d'elle. Ce qui obligea le Roi d'envoyer Mr. de Luxembourg faire le siége de Mons, pour intimider les Etats, et les empêcher de changer de résolution ; et en même tems il leur fit dire qu'il n'évacueroit point les Places qu'auparavant on ne se fût engagé à faire donner satisfaction au Roi de Suéde son Allié, par l'Electeur de Brandebourg ; mais ce n'étoit qu'une feinte pour se procurer la paix avec seureté ; car le jour de l'échéance étant venu, les Ambassadeurs du Roi déclarerent à ceux de Hollande, qu'ils consentiroient d'évacuer les Places : de façon que ces Plenipotentiaires n'ayant pas le temps d'écrire ni aux Provinces, ni aux Etats pour avoir de nouvelles instructions, prefererent la paix à la guerre dans cette pressante conjoncture ; car les Ministres du Roi ne leur donnoient que la seule étenduë du jour, pour se determiner, après quoi ils protestoient de se retirer, et de n'entrer plus dans aucune négociation.

La paix fut donc concluë et signée, en conséquence les six Places dont on étoit convenu, furent evacuées. La Ligue ainsi divisée, tous les Alliez furent contraints de traiter aussi, dont on eut même assez bon marché, et le pauvre Electeur de Brandebourg, qui s'étoit porté si généreusement dans cette guerre, demeura le dernier, et le seul à soûtenir le poids des armes du Roi, mais la partie n'étant pas égale, il fut obligé de traiter aussi, et de rendre à la Suéde tout ce qu'il avoit pris sur elle.

Ainsi finit cette guerre qui avoit été fomentée et produite par les instigations du Pere La Chaize, lequel ne vit pas plutôt l'Europe tranquille de ce côté-là, qu'il tra-

vailla, de tout son pouvoir, à la troubler par un autre endroit, tant il est vrai que ce Perturbateur ne trouve son repos que dans la perte de celui des autres, et ses plaisirs que dans leurs maux. Jamais il n'a été si gai ni si content, que lors qu'après avoir allumé le ſeu aux quatre coins du Monde, il a pu se dire à lui-même, *hoc est opus tuum ;* « voila ton ouvrage. » Cet homme étant ſait de la maniére que je viens de dire, on ne doit pas s'étonner des malheurs et des divisions, qu'on a vu jusques ici regner dans les Etats, et tandis qu'il vivra, on ne doit attendre de lui que des noirceurs pareilles.

Jusques à l'année 1673, il s'étoit borné à troubler les Etats Souverains, et à persecuter les Huguenots, les Jansenistes, et plusieurs gens de bien et d'honneur ; mais ces crimes ne lui paroissant pas assez éclatants pour un scelerat de sa distinction, il résolut de s'attaquer au Saint Pere et à l'Eglise même, à qui il voulut ſaire sentir qu'il étoit destiné pour être le fleau du genre humain.

Je laisse à part pour cette heure les noirs attentats, et les révolutions tragiques qu'il rouloit dans son sein dès ce temps-là, et qu'on a vûës éclater depuis peu ; j'en parlerai dans la suite. Quant à présent, l'ordre du tems m'engage à traiter de la Regale qu'il a enfin établie sur la ruine des libertez de tant de belles et anciennes Eglises, sans être touché des malheurs déplorables qu'elle a traînés après elle ; mais comment en auroit-il été touché, puis que c'étoit ces mêmes malheurs qu'il se proposoit pour but ?

La Regale est le droit que les Rois de France ont de nommer aux Bénefices vacans, et de jouïr des revenus pendant la viduité : on prétend, qu'il est ſondé en coutume, et que dans les premiers siécles du Christianisme, en France, nos Rois choisissoient les Evêques à leur

gré; quoi qu'il en soit, il est toûjours sûr que les Conciles de Constance et de Bâle, desquels la Pragmatique Sanction fut tirée, statuerent autrement la maniére d'y pourvoir, et decreterent que ce seroit le Clergé et le Peuple, qui éliroient à l'avenir leurs Pasteurs et leurs Evêques, et qu'ils seroient aussi-tôt sacrez et ordonnez par le Metropolitain et les autres Evêques de la Province Ecclesiastique, sans qu'il fût besoin d'aller à Rome, après quoi ils disposeroient des Bénéfices inferieurs qui se trouveroient dans l'étenduë du Diocèse ou de la Paroisse.

Or comme cette Pragmatique étoit également onereuse aux Papes et aux Rois, le Pape Leon X. et le Roi François I. traiterent ensemble, et firent un Concordat, par lequel la disposition des revenus pendant la viduité, devoit appartenir à la Couronne; et la devolution, la prévention, et le droit d'admettre les resignations en faveur du Pape: de sorte que pour dire les choses telles qu'elles sont, ils partagerent ensemble les dépouilles de la pauvre Eglise de Dieu. Voilà en bref l'origine et l'étenduë de ce droit, qui ne va pas au delà des Terres et des Provinces, qui étoient sous la domination Françoise, lors du Concordat; car depuis ce temps-là il en est venu plusieurs à la Couronne qui n'y sont point sujettes, non plus que certaines Congregations, comme celles de Saint Maur, de Saint François, de S. Dominique, etc. Le Concile Général de Lyon a même decidé expressement là-dessus; et voulant prevenir les abus qui pourroient suivre, il défendit d'introduire la Regale dans les Eglises où elle n'étoit point en usage; et les libertez de ces Eglises avoient été depuis reconnuës et confirmées par plusieurs Ordonnances, Arrêts et Déclarations des Rois Philippe le Bel quatriéme du nom, Philippe de Valois, Louïs XII,

Henri IV et Louïs XIII, lesquels se conservent dans la Chambre des Comptes de Paris. Cependant comme c'est un des plus beaux fleurons de la Couronne, le Cardinal de Richelieu qui a le premier jetté les fondemens de la grandeur où elle est aujourd'hui, avoit compris dans ses projets celui de l'étendre par toute la Monarchie. En effet dès l'année 1637, il commença l'instance générale de la Regale au Conseil du Roi, où il fut rendu un Arrêt le 6 Octobre qui ordonnoit aux Evêques et Archevêques prétendant être exempts du droit de Regale, d'envoyer au Greffe du Conseil les titres sur quoi ils se fondoient, et qui accordoit surseance des procès mus ou à mouvoir dans leurs Diocèses à cette occasion. Les Sindics des Provinces de Languedoc, Guienne, Provence et Dauphiné, toutes quatre independantes, satisfirent aussi-tôt à cet ordre, en protestant néanmoins, que par cette procedure ils ne prétendoient point préjudicier aux libertez de ces Provinces qui n'étoient point obligées à rapporter aucuns enseignemens, attendu que ce n'étoient point des Priviléges ou immunitez accordées par les Rois, mais des libertez et franchises plus anciennes que la Monarchie même, et avec lesquelles elles étoient venuës sous sa domination, et qu'ainsi ce qu'ils en faisoient n'étoit que pour marquer leur obéissance, et leur respect à S. M. Cette affaire, bien qu'elle ne fût pas tout à fait abandonnée traina pourtant jusques à l'année 1673, que le Pere La Chaize l'Auteur de tous les malheurs de la Chrêtienté, mit en l'esprit du Roi de remuer cette pierre, sous laquelle il y avoit un serpent venimeux : mais comme ce Machiaveliste sait que le plus sûr moyen de plaire aux Princes, est de leur procurer quelque avantage temporel, il ne se soucia point à quel prix que ce pût être.

D'ailleurs il craignoit que la guerre dans laquelle il avoit engagé S. M. ne prît une mauvaise suite, et chercha à se rendre nécessaire par un autre endroit, pour prevenir ainsi une disgrace assez apparente.

Le Roi finit donc en ce temps l'instance générale par un Edit du mois de Fevrier qui porte (1) que le Roi « declare le droit de Regale être inalienable et impres- » criptible, et lui appartenir universellement dans tous les » Evêchez et Archevêchez de son Royaume, Terres et » Païs de son obéissance, à la reserve seulement de » ceux qui en sont exempts à titre onereux ; en consé- » quence ordonne Sa Majesté que les Evêques et Arche- » vêques soient tenus dans deux mois, du jour du ser- » ment de fidelité qu'ils prêteront, d'obtenir des Lettres » Patentes de main-levée et de les faire enregîtrer en la » Chambre des Comptes de Paris, et que ceux qui ont » prêté le serment de fidélité ci-devant, et n'ont pas » obtenu lesdites Lettres de main-levée, soient tenus de » les obtenir et de les faire enregîstrer, dans deux mois, » en ladite Chambre des Comptes, après lesquels et » faute d'y satisfaire dans ledit tems, et icelui passé, les » Bénéfices sujets au droit de Regale, et dependans de » leur collation seront declarez vacants, et impétrables » en Regale. »

Et par une autre Déclaration du même mois de Fevrier, Sa Majesté, en execution de la precedente, autorise un Etat contenant le réglement des droits qui seront payez à l'avenir à la Chambre des Comptes, par les Archevêques et Evêques des Provinces de Languedoc, Dauphiné, Guyenne, et Provence, pour l'enregîstrement de Lettres de main-levée, qu'ils seront tenus d'obtenir.

(1) 1673.

Cette déclaration qui fut donnée à l'instance des conseils pernicieux du Confesseur, comme je l'ai déja dit, fut la pomme de discorde qui divisa tout le Clergé de France, et la boete de Pandore, d'où sortirent tant de maux qui ont comme accablé l'Europe depuis près de vingt années, ouvrage digne de son Auteur, et qu'il regarde, sans doute, du même œil dont Neron voyoit autrefois le feu qu'il avoit lui-même allumé dans Rome.

La plus grande partie des Prélats et des Evêques de Cour, gens devouez à l'ambition et à leurs plaisirs, obeïrent sans murmurer, et ayant obtenu des Lettres de main-levée, qu'on leur ordonnoit de prendre, les firent enregîstrer avec leur serment de fidelité. Quelques autres aussi parmi lesquels les Evêques de Cahors, d'Aleth, et de Pamiers, se distinguerent fort, ne le firent point, considerant que ce seroit donner un consentement tacite aux prétentions du Roi, ou, pour mieux dire, de ses Ministres, qui étoient tout-à-fait injustes. Sur cela la Cour envoya à chacun de ces Evêques, des Ecclesiastiques pourvus en Regale de quelques Bénéfices de leur Cathedrale, qui étoient possedez canoniquement et depuis longues années, par des titulaires legitimes ; et sur le refus que les Chapitres firent de les recevoir, ils se firent mettre de force en possession. Ces intrusions manifestes obligerent ces bons Prélats, dont les deux derniers étoient âgez de 70 ans, et avoient l'un 38 et l'autre 34 ans d'Episcopat, pendant lesquels ils s'étoient rendus vénérables par une piété exemplaire, et une résidence si assiduë, qu'on ne les vit jamais paroître à la Cour, ces intrusions, dis-je, obligerent ces Prélats de donner des Ordonnances contre ces nouveaux Pourvus, et d'écrire ensuite plusieurs lettres reïterées au Roi, à Mr. le Cardinal de Bonzy, et à Mr, l'Archevêque de Paris : ils

écrivirent aussi à l'Assemblée du Clergé qui s'ouvrit en 1675, mais ils ne trouverent point les esprits disposez en leur ſaveur, et le Clergé rejetta leurs plaintes, sans vouloir connoître de cette affaire. Ils n'en devoient guéres esperer autre chose, puis que l'Archevêque de Paris, qui étoit dès-lors lié d'intérêts avec le Pere La Chaize, présidoit dans cette Assemblée, et que Mr. le Cardinal de Bonzy, Archevêque de Narbonne, et par conséquent le principal interessé, étoit aussi entiérement gagné, aussi bien que les Evêques de Montpellier et de Beziers, qui étoient les Députez de cette Province. Aussi leur manda-t-on que cette affaire ayant été décidée dans le Conseil du Roi, où même les Agents du Clergé avoient été presents et consentans, il etoit inutile de vouloir s'y opposer. Comme si les Agents avoient eu un pouvoir suffisant pour annuller de leur autorité les droits sacrez de tant d'Eglises anciennes.

Sur la fin de cette année, l'Evêque de Pamiers fut obligé de ſaire un voyage en Cour pour des affaires indispensables; et la Dignité (1) d'Archidiacre de son Eglise Cathedrale, étant venuë à vaquer par la mort du dernier titulaire, le Pere La Chaize qui en eut avis, ayant dessein de le surprendre, lui proposa de lui ſaire donner les expéditions de ce Bénéfice, en ſaveur d'un Prêtre qu'il aimoit beaucoup, et sur lequel il se doutoit bien que son choix tomberoit. Il lui offrit en même tems de lui expedier de semblables Provisions pour les autres Bénéficiers de son Chapitre, qui n'en avoient point encore ; à quoi le bon Evêque consentit sur l'heure : mais ayant depuis fait réflexion aux consequences qui s'en ensuivroient, et à l'engagement où il mettroit son Eglise,

(1) 1675.

il ne craignit point de se dedire, et fit déclarer au Pere qu'il ne pouvoit ſaire ce qu'il avoit souhaité de lui. Ce ſut un sujet suffisant à cet hypocrite pour persecuter ce St. Prélat à outrance. Il fit entendre au Roi que c'étoit un rebelle, un homme séditieux ; qui n'avoit autre but que de revolter le Clergé, et tous ses sujets contre lui ; de maniére que quelques protestations de fidélité, et quelques soûmissions qu'il pût faire depuis au Roi, il ne le regarda jamais que comme un homme malintentionné.

Quelque grand credit que le Pere La Chaize eût dans l'Assemblée du Clergé, quand il s'agissoit des droits du Roi, pour le soutien desquels il parloit librement, il ne put neanmoins empêcher la résolution unanime qu'on prit d'écrire une grande et savante lettre au nouveau Pontiſe Innocent XI pour lui representer les horreurs de la Morale des Casuistes et de la Doctrine de la Probabilité, où elles sont depeintes d'une maniére également ſorte et éloquente.

L'Archevêque de Paris qui est de cette Religion plus que les Jesuites mêmes, s'y opposa bien, tant par son intérêt particulier qu'en consideration de la société (1) ; mais cela ne servit de rien, et le Formulaire de la lettre ſut envoyé à tous les Prélats, pour le leur ſaire signer. L'Evêque d'Aleth le reçut un des premiers, et l'ayant examiné à ſond, il y trouva quelque chose, qu'il croyoit être onereux à l'autorité Episcopale, qu'il reforma avant que de le signer, et de l'envoyer aux autres Evêques. Le Pere La Chaize ravi de cet incident, en donna avis à Sa Majesté, lui peignant la chose avec les couleurs les plus noires, et lui ſaisant entendre que ce n'étoit rien moins qu'une cabale, qui tendoit à troubler l'Etat et à renou-

(1) 1676.

veller toutes les contestations passées; de sorte que les Intendans de Justice eurent ordre d'écrire aux Prélats, de ne point signer cette lettre, si elle leur étoit envoyée; ce qui rompit toutes les mesures prises là-dessus, et laissa le triomphe entre les mains du Pere La Chaize, qui confina de ces Evêques. Il fit exiler les Chanoines qui voulurent tenir leur parti, et y en mit d'autres de force, malgré toutes leurs Ordonnances Ecclesiastiques; et comme il en vouloit particuliérement à Mr. l'Evêque de Pamiers, il lui fit ôter les revenus de son Eglise, dont il ne se servoit que pour l'entretien des pauvres; de façon qu'il tomba dans une fort grande nécessité. Il écrivit sur cela au Roi, et ne gagna rien, parce que son esprit étoit prevenu. Or comme le Pere La Chaize continuoit à faire expedier des Brevets pour des Canonicats dans le Chapitre de sa Cathedrale, qui étoit regulier, et qui cependant alloit devenir seculier par ces intrusions, et qui lui donnoit une vraye douleur, il se résolut à lui écrire la lettre suivante. (1)

« Mon cher Père,

» Il y a déja long-tems que j'avois fait dessein de vous » écrire, mais je croyois d'une part que cela seroit inu- » tile, et d'ailleurs qu'on croiroit que je me plaindrois de » votre conduite à mon égard, plutôt par le mouvement » de quelque intérêt particulier, ou de quelque mecon- » tentement propre, que par un zèle de justice des droits » de l'Eglise. Neanmoins, afin que Dieu ne me reproche » pas que j'ai obmis aucun des moyens, que je connois » pouvoir contribuer au bon succez de l'affaire, où je me

(1) 1679.

» trouve engagé par sa Providence, pour la liberté de
» son Epouse, je me suis rendu à l'avis de mes amis, qui
» m'ont conseillé de hazarder cette lettre, laissant à Dieu
» de la faire réüssir, selon ce dessein de la même Provi-
» dence. Certes, si j'avois quelque chagrin contre vous,
» ou contre votre Compagnie, j'ai trouvé assez d'occa-
» sions, où il sembloit que l'amour de la vérité et de la
» justice, même le bien public, m'obligoient de me
» plaindre, et mes plaintes eussent paru justes à toutes
» les personnes équitables; mais il me semble que l'hu-
» milité et la charité Chrêtienne demandoient que je gar-
» dasse le silence, jusques à ce qu'une nécessité indis-
» pensable m'obligeât de parler. La profession d'être non
» seulement Chrêtien, mais encore Religieux, voudroit
» aussi que quand bien vous, ou votre Compagnie,
» auriez eu quelque mécontentement de moi, vous ne
» vous en vengeassiez pas, aux dépens de la gloire de
» Dieu, et des intérêts de son Eglise. Vous vous souve-
» nez bien, mon très-cher Pere, que lors que j'eus le
» bien de vous voir à Paris, vous me disiez, en parlant
» de cette troupe Ecclesiastique qui vous faisoit la cour
» pour obtenir des Bénefices, que c'étoient des loups
» beants. En quelle conscience donc avez-vous pu faire
» donner à ces loups, ce qui étoit destiné pour un trou-
» peau de brebis innocentes ? Vous n'avez pas même
» attendu que ces loups ouvrissent la bouche, pour vous
» demander la proye que vous leur avez fait jetter; car
» comme les Canonicats de mon Eglise Cathedrale
» obligent à la vie reguliére, que Dieu m'avoit fait la
» grace de rétablir dans mon Chapitre, par l'autorité du
» Saint Siége, avec celle du Roi, ceux qui ne desirent
» les Bénéfices que pour le revenu, n'auroient eu garde
» d'en briguer, qui obligent au vœu de pauvreté et à la

» vie commune, si vous ne les aviez prevenus, sollicitez » et attirez par l'esperance de procurer la secularisation » de cette Eglise.

» Je sais bien que le Pere Ferrier avoit eu le même » dessein, touchant cette sécularisation ; mais la diffi- » culté qu'il y avoit trouvée du côté de Rome, et les oppo- » sitions que les parties interessées et veritablement » legitimes lui avoient faites, vous devoient assez faire » connoître la volonté de Dieu sur ce sujet ; de sorte que » je ne puis comprendre sur quels principes vous deviez » servir d'instrument à la destruction d'une œuvre, que » vos propres Confreres, dont le témoignage ne sauroit » vous être suspect en ceci, ont été obligez d'approuver et » de louer en plusieurs rencontres, à cause de la gloire » que Dieu en retire et de l'édification qui en revient à » l'Eglise. Je puis encore moins comprendre sur quels » fondements vous avez pu dire publiquement, que » Dieu seroit plus glorifié, que mon Eglise fût fermée. » Mais, mon cher Pere, qu'est devenu ce profond respect, » cette soumission que vous temoigniez autrefois avoir » pour l'Eglise, et pour le Saint Siége, que vous vouliez » maintenant détruire ce qu'il a établi ; et s'il est vrai, » comme quelques-uns le présument, non seulement, » sans autorité, mais même contre sa volonté ? car on a » remarqué dans les derniers Brevets que vous avez fait » donner pour des Canonicats de ma Cathedrale, qu'on » n'y a plus mis comme on avoit fait au commencement, » la clause qui obligeoit les Pourvus à prendre l'habit, » ou faire le Noviciat et Profession, et qu'on trouve » même des expedients pour exempter ceux qui y étoient » obligez par les Brevets. Il y a des gens de bon sens, et » de vos meilleurs amis, qui attribuent cette conduite au » dessein que vous avez de seculariser mon Eglise,

» nonobstant mes oppositions et celles de mon Chapitre,
» et sans aucune autorité du Pape. Est-ce vous acquitter
» ainsi de la promesse que vous avez faite, tant pour
» ceux que vous avez engagez dans ces Bénéfices qu'à
» quelques Ecclesiastiques de mon Diocèse ? Ne pensez
» pas que le public ne prenne point garde que vous
» abusez de la creance, que vous donne sur l'esprit du
» Roi, la qualité de son Confesseur, non seulement pour
» lui faire violer, sans qu'il les connoisse, les droits de
» l'Eglise, mais encore pour autoriser en son nom, des
» injustices qu'on auroit peine à croire, si elles ne parois-
» soient par des Actes. Il est impossible, mon Reverend
» Pere, que vous ayiez étudié solidement la matiére de
» la Regale, sans que vous ayiez reconnu, que le Roi n'a
» pas ce droit dedans mon Diocèse, non plus que dans
» plusieurs autres, et qu'ainsi vous causez un préjudice
» notable à mon Eglise, en persuadant Sa Majesté de se
» l'attribuer. Que si vous n'êtes pas assez instruit en cette
» matiére, comment pouvez-vous contribuer à ce que
» nous soyions traitez en cette occasion presque avec la
» même rigueur, que si vous croyiez que nous fussions
» ennemis de l'Eglise et de l'Etat. Quand il seroit aussi
» véritable que le Roi a ce droit, qu'il est certain qu'il ne
» l'a pas, pourriez-vous faire traiter d'une maniére si rude,
» et par des procedez si irréguliers, et si contraires à
» toutes sortes de loix, un Evêque et un Chapitre qui ne
» pécheroient que par un zèle peu éclairé, de conserver
» les droits de l'Eglise, et d'obeïr à un Concile ? La brie-
» veté d'une lettre ne me permet pas de marquer ici
» mille raisons, qui prouvent invinciblement la justice
» de ma cause, ni les mauvais traitemens que nous souf-
» frons depuis si long-tems sous ce pretexte. Outre que
» je vois que vous n'avez pas tant de besoin d'être

» instruit que d'être bien disposé à notre égard, ce que
» nul autre que Dieu ne peut faire; car la crainte d'en-
» courir l'indignation du Roi, s'il venoit à connoître qu'il
» auroit été flatté par celui qui avoit plus d'obligation que
» nul autre, à lui dire les véritez nécessaires à son salut,
» et à sa véritable gloire, la repugnance à avouer que
» vous avez failli, le desir que vous avez de décrediter
» un Evêque, qui n'approuve pas toutes vos maximes,
» parce qu'il ne les trouve pas assez conformes à celles
» de Jesus-Christ et de ses Saints, sont des difficultez
» insurmontables à tout autre qu'à celui qui est le maître
» des cœurs. Croyez-moi, mon très-cher Pere, car
» comme j'ai l'honneur d'être Evêque, j'ai droit de vous
» donner des avis, vous avez sujet de craindre d'encourir
» non seulement l'indignation de Dieu, en violant les
» immunitez de son Epouse, mais encore celle du Roi,
» qui est trop éclairé pour ne venir pas un jour à les
» connoître, et trop juste pour ne pas condamner le mal,
» où vos conseils l'auront porté contre son intention; au
» lieu que Dieu et le Roi vous sauroient bon gré, que
» vous fissiez l'office de son Confesseur, et que vous tra-
» vaillassiez solidement au salut de celui dont vous avez
» la conscience en main. Ceux que vous engagez mal-
» heureusement dans les Censures, vous auroient plus
» d'obligation, si vous les exhortiez à se rendre dignes
» des Bénéfices, et non pas à y entrer contre l'ordre de
» ses Canons; et tous les gens de bien beniroient Dieu,
» de vous voir employer votre credit pour le bien de
» l'Eglise, si vous portiez Sa Majesté à se contenter de
» jouïr de la Regale aux Diocèses, où ses Predecesseurs
» en étoient en possession du tems du Concile de Lyon,
» qui a défendu de l'étendre. Je finis, mon très-cher
» Pere, en vous representant, qu'il seroit de votre charité

» de laisser mourir en paix, un pauvre Evêque que l'âge » de septante ans de vie, et les travaux de trente-quatre » ans d'Episcopat, font juger n'être pas loin de sa fin, et » de ne souffrir pas qu'une assemblée de personnes, qui » se sont consacrées à Dieu, et qui le servent avec beau- » coup d'édification, fût dissipée par des gens, qui » paroissent visiblement ennemis de la vie reguliére. » J'espere que Dieu vous fera la grace d'être fidelle jusques » à la mort, et je ne cesserai jamais, quelque traitement » que je recoive de votre part, d'être, mon très-cher » Pere, votre serviteur.

» François Evêque de Pamiers. »

Cette lettre ne produisit point d'autre effet que d'irriter encore davantage contre lui l'esprit du Pere La Chaize, qui lui garda une haine si constante, qu'après sa mort même il se vengea encore de lui sur son Grand Vicaire, qu'il fit condamner à la mort, par Arrêt du Parlement de Toulouse, comme criminel de leze-Majesté, parce qu'il s'étoit opposé aux violences des Pourvus en Regale, et le fit executer par effigie dans ses habits Sacerdotaux.

Le fameux Antoine Arnauld Docteur de Sorbonne, étoit un de ceux qui n'approuvoient pas la Regale. Tout le monde sait la terrible guerre qu'il eut à soûtenir contre les Jésuites (1), pendant plus de trente années, sur le fait du Jansenisme, dont il s'étoit rendu le Chef. Neanmoins, il s'étoit toûjours maintenu contre leurs efforts par le moyen de son Neveu Mr. de Pompone, Secretaire d'Etat; mais l'année 1680 le Pere La Chaize,

(1) 1680.

l'ayant rendu suspect au Roi, à qui il le fit passer pour le plus determiné Antiregaliste qui fût en France; et pour être celui qui avoit inspiré aux Evêques d'Aleth et de Pamiers, tout ce qu'ils avoient fait, il tomba dans une entiére disgrace, avec son Neveu, qui lui avoit revelé, dans le temps que le Roi donna des Déclarations pour la Regale, que Mr. de Boucherat Conseiller d'Etat, qui depuis vingt ans étoit Commissaire Rapporteur de l'instance générale, avoit été d'avis dans le Conseil de laisser les Eglises libres dans la possession de leurs immunitez et priviléges, sans les inquiéter davantage. Mr. Arnauld le fit savoir au Pape qui ne put s'empêcher dans un Bref, qu'il écrivit quelques années depuis à Sa M. sur cela, de lui marquer cette circonstance. Le Roi fut fort surpris, et tâchoit à déterrer par quel canal il avoit pu découvrir cela; mais le Pere La Chaize le tira de peine, en lui assurant que c'étoit Mr. de Pompone, qui pour cela fut relegué chez lui; et quant à Mr. Arnauld son Oncle, il eut ordre de sortir de la ruë S. Jacques, où il demeuroit, avec defense de faire aucune assemblée dans sa maison. Sur quoi se doutant bien de la suite qu'auroit vraisemblablement un pareil commencement, et craignant d'être mis à la Bastille, il se retira tout à fait en Hollande, où il composa le Livre de l'Apologie pour les Catholiques, contre celui de la Politique du Clergé, qui bien que très-bon et avantageux au Roi, fut pourtant condamné, et entrepris par le Pere La Chaize, jusques au point de faire mettre à la Bastille, un Prêtre qui en avoit voulu faire passer quelques exemplaires en France. La raison qui l'obligeoit à cela, est non seulement, que ce Livre justifioit beaucoup le procédé des Anti-Regalistes, et particuliérement de Mrs. les Evêques d'Aleth et de Pamiers, mais encore parce que

Mr. Arnauld en étoit l'auteur ; le Pere La Chaize ayant cela de particulier, qu'il condamneroit le Livre du monde, qui seroit le plus avantageux pour lui ou son parti, si l'auteur lui étoit désagreable. C'est ce qu'on vit encore dans le même temps ; car un fameux Ministre nommé Mr. de la Rocque, composa un excellent Traité du Droit de Regale, et qui est un des plus forts qu'on ait vu sur cette matiére ; cependant le Confesseur lui fit défendre par le Premier Président, de le mettre au jour, ne voulant pas qu'il fût dit de lui, qu'il se servit d'une plume héretique, pour soutenir les droits du Roi, contre l'Eglise, et j'avouë qu'en cela il n'avoit pas tout à fait tort.

Il n'en pouvoit pas dire de même de Mr. Chastain, qui étoit bon Catholique ; il avoit aussi composé un fort bel ouvrage intitulé *La véritable Explication du Concordat,* par lequel il faisoit voir un Droit de nomination fort specieux à plusieurs Bénéfices. Le Roi avoit même nommé des Commissaires pour l'examiner, mais de quoi cela pouvoit-il servir à un homme que le Pere La Chaize haïssoit? On lui défendit de faire imprimer son livre, et voila la recompense qu'il eut de son labeur : ainsi il eut le déplaisir d'avoir long-temps travaillé pour rien, et peut-être contre sa conscience.

Les Eglises proprement Benéficiales ne furent pas les seules que le Pere La Chaize resolut de soumettre au joug de la Regale. Il l'étendit encore jusques sur les Monastéres des Religieuses Urbanistes de l'Ordre de St. François, qui depuis leur institution, avoient été en Prieurez électifs de trois années seulement. Toute la Congregation de St. Maur chez les Benedictins subit le même sort ; l'Abbé de Clugni qui avoit été canoniquement élu, fut exilé, et l'on força les Moines de recevoir

le Cardinal de Bouillon, qui en prit possession. Par le même droit les cinq Abbayes de Chezal Benoit, qui avoient été unies à cette Congregation, par autorité du Saint Siege, et du consentement des Rois, eurent chacune un Abbé seculier, aussi bien que mille autres qu'il seroit ennuyeux de rapporter ici. Toutes ces intrusions se firent dans les lieux où la résidence étoit absolument nécessaire, comme, par exemple, chez les Religieuses, à main armée et par le ministére de cent Dragons, qui après avoir enfoncé les portes d'un Monastére de filles, y commettoient toûjours mille desordres, et fort souvent des violences et des sacriléges horribles.

Ces excès parvinrent alors aux oreilles du St. Pere par les complaintes que ces pauvres Religieux et Religieuses lui en firent, en même temps que les Evêques de Pamiers et d'Aleth. Sa douleur fut sans égale, de voir qu'un Roi Très-Chrêtien, prévenu par un impie qui se dit de la Compagnie de Jesus, fît contre son Eglise des persecutions si cruelles, et jusques alors inouïes, sous le Régne d'un Prince Catholique. Il écrivit donc au Roi plusieurs Brefs, par lesquels il lui representoit avec une affection toute cordiale et paternelle, l'injustice où il s'étoit engagé sans y penser, par les conseils de ses Ministres, et particuliérement du Pere La Chaize, qui lui avoit donné une idée des choses toute contraire à l'équité ; le priant au nom de Dieu de faire cesser une Procedure, qui étoit si contraire à toutes les grandes choses qu'il avoit faites d'ailleurs, et de ne permettre pas plus long-temps, que les soupirs et les gemissemens de tant de saintes personnes consacrées à Dieu, ne montassent au Ciel que pour implorer le divin secours contre les violences et les profanations qu'ils souffroient sous son autorité. Il écrivit encore aux Cardinaux de Bonzi et

d'Etrées, à l'Archevêque de Paris, et au Pere La Chaize, et tout cela ne réüssit qu'à procurer l'Ambassade du Cardinal d'Etrée à Rome. Pour le porter à boire de ce calice doucement, il partit au mois d'Août 1680.

Le Clergé qui étoit alors assemblé, avoit aussi reçu un grand Bref de S. S. sur le même sujet, et pour toute réponse, il écrivit une lettre au Roi, disant que le Pape faisoit en cela une entreprise qu'on ne pouvoit approuver, puisqu'au lieu de tendre au bien commun de l'Eglise, elle n'étoit propre qu'à exciter les cabales, les brouilleries, et le schisme, et d'appuyer et enhardir les esprits seditieux, ce qui ne pouvoit avoir que des suites funestes.

L'année suivante l'Assemblée delibera sur la Regale. (1) Mrs. les Archevêques de Reims, d'Ambrun, et d'Albi, et les Evêques de la Rochelle, d'Autun, et de Troye, étant Commissaires, il fut déclaré que ce droit étoit attaché à la Couronne, inaliénable et imprescriptible, auquel on ne pouvoit s'opposer directement ou indirectement, sans injustice.

Le pauvre Evêque de Pamiers ayant appris la lâcheté de ces Prélats vendus à la faveur, qui avoient si perfidement trahi les droits de l'Eglise qu'on avoit remis entre leurs mains, et se voyant resté seul, pauvre, foible et depossedé, pour les soutenir, en fut saisi d'une si vive douleur, qu'il y succomba et suivit ainsi son confrere l'Evêque d'Aleth, qui étoit mort quelques mois auparavant. Pendant sa maladie, il écrivit trois lettres, l'une au Pape, pour lui demander ses priéres, et sa protection pour son Eglise, qui apparemment après sa mort seroit assujettie à la Regale : l'autre au Roi pour l'assurer,

(1) 1681.

qu'il n'avoit jamais pris la liberté de s'opposer à ses Ordonnances, que pour satisfaire au devoir de sa charge et au caractére dont il étoit revêtu, qui l'obligeoit indispensablement à défendre les intérêts de son Eglise, lesquels avoient été mis en dépôt entre ses mains, et qu'au reste il avoit toûjours conservé pour Sa Majesté tout le respect et l'affection qu'il devoit, dont il avoit tâché de ne s'éloigner jamais ; et finissoit enfin en suppliant Sa Majesté d'être persuadée de ses bonnes intentions, et qu'il mouroit son très-humble Serviteur et Sujet.

Sa troisiéme lettre fut au Pere La Chaize, que j'ai cru devoir inserer ici, vu que je ne me suis engagé à parler de la Regale que par rapport à celui qui en a été le premier moteur, aussi bien que de cette grande querelle avec la Cour de Rome qui en a été une suite, et qui sont des évenemens de sa vie trop importants pour ne les pas rapporter le plus briévement que je pourrai pourtant, pour ne pas ennuyer le Lecteur. Quant à present voici la lettre de l'Evêque de Pamiers:

« Mon cher Pere,

» Comme je me vois sur le point de rendre mon âme
» à Dieu, et d'aller repondre devant son Souverain Tri-
» bunal, de toutes mes actions, mes paroles et mes pen-
» sées, j'employe ces derniers moments de ma vie, pour
» tenter d'obtenir de votre charité, une reconciliation
» entiere envers moi, et un traitement plus doux pour
» mon Eglise. Vous savez, mon cher Pere, en bonne
» conscience, qu'elle n'a jamais été sujette au joug que
» vous lui avez voulu imposer ; elle en est exempte, non
» point par des priviléges accordez par les Rois, mais
» par des immunitez, avec lesquelles elle est née. Ren-

» trez donc en vous-même, mon cher Pere, et que le
» desir de plaire au Roi, de qui vous avez l'honneur
» d'être Confesseur, ne vous emporte pas jusques à
» combattre la cause de Dieu, en lui faisant voir les
» choses dans un faux jour. Dieu m'appelle pour rendre
» compte de mon administration, mais souvenez-vous,
» mon cher Pere, qu'un jour viendra qui peut-être n'est
» pas loin, qu'il vous en faudra faire autant, songez se-
» rieusement à ce que vous direz pour votre justification
» en cette rencontre. Je ne puis vous le celer, mon cher
» Pere, car je ne suis plus dans les momens du deguise-
» ment, vous pleigerez non seulement pour votre propre
» ame, mais pour celle du Roi, que vous avez faussement
» tranquilisée, lui disant, *pax pax, et non est pax.*

» Ne trouvez point mauvais, je vous supplie, les aver-
» tissemens que je vous donne. Je le puis en qualité
» d'Evêque; mais l'article de la mort où je me trouve,
» me donne un nouveau privilège. Au reste, si j'ai
» commis quelque chose contre vous dont vous ayez
» lieu d'être offensé, je vous en demande pardon de tout
» mon cœur, et vous proteste de ne l'avoir jamais fait de
» propos deliberé. Adieu, mon cher Pere, accordez-moi
» le secours de vos prieres. Je suis etc. »

(1) Le Pere La Chaize fut aussi peu touché de cette lettre qu'il avoit été de l'autre, et elle ne l'empêcha pas de faire pendre en effigie le Pere Cerle son Grand Vicaire, comme je l'ai déja dit, après l'avoir expulsé de son Bénefice, et y avoit intrus un nommé Fortassin.

L'année 1682 s'ouvrit par une Assemblée du Clergé qui deputa l'Archevêque de Paris au Roi, pour lui

(1) 1682.

rendre graces, de ce qu'il vouloit bien soutenir les droits de Regale, protestant qu'ils seroient toûjours prêts à les appuyer de tout leur pouvoir, et menaçant même le Pape « de prendre des résolutions fermes, et dignes des plus » grands Prélats, au cas qu'il voulût s'obstiner dans ses » prétentions », et prierent Sa Majesté qu'il lui plût charger Monsieur le Duc d'Etrée son Ambassadeur, de cette déliberation.

Mais tout cela n'étoit que roses et fleurs, au prix du fameux Décret de la même Assemblée en date du dix-neuf Mars, qui fait encore aujourd'hui tout le sujet du différend entre les deux Cours, et qui contient les quatre propositions suivantes :

« I. Que le Pape ni l'Eglise n'ont aucun droit sur le » temporel des Rois, et que leurs Sujets ne peuvent être » absous du serment de fidelité sous quelque prétexte » que ce soit.

» II. Que le Concile Général est au dessus du Pape.

» III. Que la puissance du Pape doit être limitée par » les Canons, et qu'il ne peut rien décider ni établir qui » soit contraire aux anciens Canons, et aux libertez de » l'Eglise Gallicane.

» IV. Et enfin, que le Pape n'est point infaillible, ni » dans le fait, ni dans le droit, à moins qu'il ne soit à la » tête d'un Concile Universel et Oecumenique, qui dé- » cide et rend le Pape infaillible, en l'autorisant, sans » quoi il ne le seroit pas. »

Après cela le Clergé deputa encore au Roi pour le supplier d'ordonner que cette doctrine fût enseignée dans tous les Colléges et Universitez, et que ce Décret fût enregîtré en Parlement, ce qui fut accordé par une Déclaration authentique du Roi, portant très-severes dé-

fenses à tous Professeurs, Docteurs, Lecteurs en Theologie, et Predicateurs, d'enseigner une doctrine contraire, elle fut aussi enregîstrée à l'Université.

Il y eut beaucoup de bons Ecclesiastiques, qui ne voulurent point recevoir cette nouvelle doctrine, et qui pour cette raison furent emprisonnez, bannis et dépouillez de leurs biens; de façon qu'on vit tout à la fois deux grandes persécutions en France, l'une contre les Huguenots et l'autre contre les Papelins (1); l'une contre les Heretiques, et l'autre contre les Orthodoxes. Il falloit alors pour vivre en liberté, n'être, pour ainsi dire, ni chair ni poisson, les Catholiques rigides étant également odieux et criminels. Ainsi la pauvre Eglise se vit oppressée par les Jesuites, ses véritables tyrans, et d'autant plus cruellement, qu'on ne lui laissoit pas la liberté de se plaindre; les persecuteurs ayant toûjours à la bouche les grandes choses qu'ils faisoient pour elle; mais de quoi servoit ce zèle, qu'ils montroient par l'extirpation de l'Heresie; puis que dans le même tems on en établissoit une autre? N'étoit-ce pas bander les playes de l'Eglise d'une main, et de l'autre lui enfoncer un poignard dans le sein?

Le Saint Pere ayant vu cette deliberation témeraire, en fut pénétré de douleur, et envoya plusieurs Brefs aux Prélats assemblez, pour les porter à se retracter, desquels ils firent fort peu de compte. Il ordonna aussi au Cardinal Sluze son Secretaire d'écrire de sa part au Pere La Chaize, ce qu'il fit en ces termes :

« Mon Pere,

» Je vous écris par ordre de Sa Sainteté qui se trouve

(1) Ceux qui tenoient le parti du Pape.

» sensiblement touchée des audacieuses et temeraires
» propositions, avancées et soutenuës dans l'Assemblée
» de votre Clergé le 19 Mars dernier ; et comme elle est
» entiérement persuadée, que vous y avez eu autant de
» part que ceux mêmes qui les ont decretées, elle vous
» exhorte par sa charité paternelle, de reconnoître l'éga-
» rement où vous êtes, et les pechez énormes que vous
» commettez contre Dieu et la Ste. Eglise, en détruisant
» de tout votre pouvoir, comme vous faites, l'autorité de
» son Chef visible sur terre, que vous étiez obligé de
» maintenir au dépens de votre sang, premiérement
» comme Chrêtien et Catholique; et plus particuliére-
» ment encore, par le quatriéme et le plus étroit de vos
» vœux, que vous avez faussé si lâchement, vous et tous
» vos Confreres François, qui ont reçu les Arrêtez de
» cette Assemblée, et les enseignent hautement dans
» leurs Ecoles, comme des Decrets d'un Concile œcu-
» menique. Chez vous le St. Pere n'est plus le Vicaire
» de Jesus-Christ, toûjours assisté de ses graces parti-
» culiéres, et éclairé des lumiéres divines, c'est un
» homme du commun, sujet à toutes sortes d'erreurs et
» de manquemens, et aux décisions de qui on ne doit
» ajouter aucune foi. Quelle nouvelle doctrine est celle-
» là! et comment est-il possible qu'un Jesuite en soit
» l'Auteur? Quoi, ne vous souvient-il plus des Théses
» soutenuës au Collége de Clermont, dans le mois de
» Decembre 1861 qui disoient que le Pape avoit la même
» infaillibilité dans le fait et dans le droit que Jesus-Christ
» même, et qu'ainsi on devoit croire de foi divine, que
» les cinq Propositions condamnées dans Jansenius y
» étoient? Vous avez bien changé de langage depuis ce
» tems-là; mais j'en sais la raison. Louïs est devenu puis-
» sant, et vous attendez de lui seul, biens, honneurs et

» dignitez. En conscience, mon Pere, dites-moi un peu, » ne craignez-vous point Dieu ? et ce beau titre que vous » prenez de Compagnon de Jesus, ne vous fait-il point » souvenir quelquefois de ce que vous lui devez? Si » vous l'avez oublié, tremblez, mon Pere, et redoutez » ses jugemens qui tomberont sur votre tête. Ce sont » les advertissements et les admonitions Apostoliques » que S. S. a bien voulu vous donner, profitez-en, si « vous m'en croyez, et ne la mettez pas dans la nécessité » d'en agir avec severité envers vous. Je suis, etc.

» De Rome le 25 Août 1682. »

Monsieur Arnauld lui écrivit aussi cette Lettre sur le même sujet.

« Mon Reverend Pere,

» Je commence à esperer quelque chose de favorable » de vous, après avoir si long-tems souffert vos persecu- » tions, puis que vous commencez à vous retracter si » publiquement des choses que vous avez faites contre » moi. Autrefois j'étois un Hérétique brulable, non point » parce que je soutenois les cinq Propositions con- » damnées, mais parce qu'ayant lu Jansenius d'un bout à » l'autre plusieurs fois, je ne les y avois point trouvées. » ce qui étoit, disiez-vous, nier l'infaillibilité Papale dans » le fait indirectement, et par consequent une hérésie » égale à celle de Calvin : c'est ainsi que vous l'avez sou- » tenu dans vos thèses, et que vous le fîtes décider » contre moi en Sorbonne : mais aujourd'hui, grace à la » Regale, me voila reconnu Orthodoxe, par un Décret » solemnel de tout le Clergé assemblé, que vous n'avez, » sans doute, pas eu moins de peine à obtenir, que la

» Censure de Sorbonne. Je me flatte, mon Reverend
» Pere, qu'après cette authentique rehabilitation, que
» vous même avez sollicitée, vous ne voudrez plus être
» mon ennemi, et celui de Mr. de Pompone mon Neveu,
» qui souffrons dans un cruel exil toutes les injustices de
» votre haine; vous les ferez finir quand il vous plaira,
» mon Reverend Pere, et me trouverez toûjours alors
» prêt à me dire et à être effectivement, etc. »

Le Pere La Chaize n'étoit pas si occupé à l'affaire de la Regale, qu'il ne partageât encore ses soins à plusieurs autres : celle des Huguenots, sur tout, lui tenoit extrêmement au cœur, et depuis qu'il étoit Confesseur, il s'étoit appliqué à les détruire sans aucune relâche. Je ne saurois croire pourtant que dans cette occasion il fût véritablement mu par les intérêts du Roi, car il est visible que cela appauvrissoit son Royaume, fournissoit des soldats à ses ennemis, fomentoit une guerre intestine, et enfin formoit un obstacle, presque insurmontable, au grand dessein du Roi sur la liberté de l'Europe. Je serois donc porté bien plus facilement à penser, que les Huguenots étant, sans contredit, les plus redoutables ennemis de la Compagnie Jesuitique, il vouloit se défaire, à quelque prix que ce fût, de ces fâcheux surveillans, qui les examinoient de si près et ne les laissoient jamais en repos, ni sur leur morale, ni sur leurs dereglemens. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est lui seul, que ces malheureux doivent regarder comme l'auteur de leurs maux. Ce fut lui, l'Archevêque de Paris, le Marquis de Louvois et les autres Partisans, qui firent donner les terribles déclarations qui parurent depuis l'année 1679 jusques à 1685 et qui furent les preliminaires de leur totale ruine; car tout cela aboutit à ce grand coup qu'ils avoient tant

craint, et que pas un d'entr'eux n'avoit jamais bien cru, ce fut l'Edit de Cassation de celui de Nantes, qui fut donné le 11 Octobre 1685.

Il est vrai, que, deux ans auparavant, ce Pere avoit trouvé un moyen beaucoup plus court de les exterminer, et auquel par un enchantement peu concevable (1) il avoit fait cõsentir le Roi, dont il avoit extorqué un ordre en forme pour massacrer tous ceux de cette Religion : et voici comment la chose devoit s'executer. Il y avoit un ordre pour faire marcher quatre-vingt Regimens, et les repandre dans tous les lieux où il y avoit des Huguenots, sous pretexte de les contenir en leur devoir, après quoi on devoit envoyer les ordres du massacre à tous les Evêques, qui auroient fait assembler les Gens de guerre dans un certain jour marqué, qui eût été le même par toute la France, et après leur avoir fait un discours pour les animer contre les Hérétiques, leur signifier la volonté du Roi et leur remettre en même tems les Lettres de cachet entre les mains. Mais Mr. le Prince, qui étoit homme d'honneur et qui aimant d'ailleurs les Gens de guerre, ne pouvoit pas souffrir qu'ils se noircissent par uneaction si horrible, empêcha l'execution de cette entreprise.

J'ai déja dit comment le Pere La Chaize lui étoit opposé dès le tems qu'il fut fait Confesseur, et la ligue que Mr. de Louvois et lui avoient faite pour l'éloigner des affaires. Ils n'en relâcherent jamais, tandis que ce Prince vêcut ; ils avoient vu avec une extrême jalousie, la gloire qu'il s'étoit acquise l'année 1668 dans la conquête de la Franche-Comté, qu'il soumit toute entiére au Roi, en moins de deux mois.

(1) 1683.

Pendant la guerre de 1672 il ne s'étoit pas moins signalé par la fameuse Bataille de Senef, et l'année suivante il fit encore tout ce qu'on pouvoit attendre d'un si grand Chef. Le Roi même ne jugea que lui capable d'aller remplir la place du Maréchal de Turenne, qui avoit été tué en Allemagne. Tout cela donnoit extrêmement à penser au Confesseur, qui ne craignoit rien tant que de voir ce Prince rentrer dans la faveur, dont il avoit eu le secret de le tenir éloigné jusques alors. Pour prevenir cela, il redoubla ses efforts, et préocupa tellement l'esprit de Sa Majesté que depuis cette campagne il n'a plus eu de Commandement. « Il lui representoit sans cesse, que » ce Prince étant extrêmement ambitieux, il ne falloit pas » lui laisser acquerir tant de gloire, ni permettre que par » ce moyen il se rendît plus considerable dans l'Etat » qu'il n'étoit déja; qu'il se souvint de la peine qu'il lui » avoit donnée dans sa minorité, pendant laquelle ses » desseins avoient tellement éclaté, que la Reine Mere » fut obligée de le faire arrêter, et encore depuis son » élargissement qui fut en 1651 jusques à la paix de 1659, » avec combien d'animosité il avoit fait la guerre à Sa » Majesté, qui fut forcée par ce Traité de le recevoir, » quoi que sans le remettre aussi avant dans les charges » et les dignitez qu'auparavant : Que si en ce tems-là il » avoit cru être de la bonne politique, de le tenir dans un » état médiocre, pour l'empêcher de pouvoir rien entre- » prendre contre lui, les mêmes raisons l'obligoient pre- » sentement à y prendre garde de plus près : Que le » chagrin et le mécontentement du Prince étoient » visibles, et que malgré le soin qu'il prenoit à les » cacher, il ne pouvoit s'empêcher de marquer, en plu- » sieurs rencontres, le déplaisir où il etoit, quand il fai- » soit comparaison de son état present avec celui où il

» avoit été autrefois, qu'ainsi Sa Majesté ne devoit point » douter, que son grand cœur et son ambition ne le solli- » citassent sans cesse à quelque haute entreprise, et que » tout bien compté il étoit le seul Prince au monde qui » fût alors en état de s'opposer, et peut-être d'arrêter les » grands et glorieux desseins de Sa Majesté, qu'elle de- » voit bien et serieusement penser à l'embarras où elle se » trouveroit, si le Prince alloit se rendre Chef des Hugue- » nots de son Royaume, et en même tems faire alliance » avec la Hollande : que cela seroit non seulement » capable d'arrêter ses progrès, mais aussi d'introduire » les ennemis jusques dans le cœur du Royaume, et » qu'alors le moindre mal qui lui en pourroit arriver, » seroit de faire une paix honteuse, et de remettre les » Huguenots dans leurs privilèges. »

Toutes ces raisons debitées par le Pere La Chaize, et appuyées par Mr. de Louvois, firent resoudre le Roi à ne donner plus d'emploi à Mr. le Prince, qui de son côté s'apercevant bien des soupçons de la Cour contre lui, et combien il y étoit vu de mauvais œil, se retira dans sa maison de Chantilly, où il esperoit de vivre et mourir tranquillement, sans plus prendre de part aux affaires du monde ; mais il étoit écrit que sa générosité et son grand cœur seroient toûjours cause de sa disgrace ; car sur la fin de 1683, ayant été averti par Mr. de Montauzier de l'ordre cruel que le Pere La Chaize avoit obtenu du Roi, et qu'il se disposoit à le faire executer, il ne put souffrir cette barbarie sans parler. Il fut donc « se jetter aux » pieds de Sa Majesté et lui représenta combien cette » action alloit ternir sa gloire : que lui-même avoit plu- » sieurs fois assuré, qu'il ne se porteroit jamais aux » voyes de sang, mais que quand sa parole Royale n'y » auroit pas été engagée, l'intérêt de son honneur et de

» sa renommée devroit être suffisant pour le detourner
» d'une entreprise aussi noire, aussi cruelle, et aussi
» indigne d'un Roi Très-Chrêtien que celle-là ; que Sa
» Majesté avoit d'autres voyes pour reduire les Protes-
» tants ; qu'ils étoient déja si abattus qu'apparemment ils
» ne pouroient plus resister long-tems, et qu'au pis aller,
» il pourroit les bannir de son Royaume et par là le
» purger de l'Hérésie. »

Les remontrances du Prince firent sur l'esprit du Roi l'effet qu'il s'étoit proposé, il revoqua l'ordre, et le Pere en eut le dementi.

Mais son animosité redoublant par là, il se servit de cette occasion pour faire entendre au Roi, que le Prince de Condé ne s'étoit opposé avec tant de chaleur, à l'entiére destruction des Huguenots, que parce que cela eût entiérement ruiné les desseins qu'il méditoit de se mettre à leur tête ; et il se servit de plusieurs graces qu'il demanda dans la suite en faveur des nouveaux convertis pour le rendre odieux au Roi, et le disgracier entiérement, à quoi il ne réûssit que trop bien, étant certain que depuis cela le Roi ne le pouvoit presque pas souffrir. Enfin ce grand Prince mourut le 6 Decembre 1686 à Fontainebleau où il étoit allé voir Madame la Duchesse de Bourbon sa petite-fille, qui étoit malade de la petite Verole, et bien des gens ont cru qu'il n'étoit pas mort sans l'aide des Jesuites.

Il écrivit une lettre fort touchante au Roi pour lui marquer le déplaisir où il étoit d'avoir porté les armes contre Sa Majesté et lui protester que depuis son retour, il n'avoit jamais eu que des sentimens de respect, d'affection, et de fidélité pour son service, quelques soupçons qu'on eût pu lui donner du contraire ; et comme il avoit été en partie cause de la Disgrace du Prince de

Conti, il demanda sa grace avec beaucoup de soumission dans cette lettre, assurant le Roi que ce Prince étoit dans des sentimens, tels que Sa Majesté pouvoit le souhaiter; ajoutant que le Pere La Chaize lui même en savoit bien la vérité, laquelle il pouroit témoigner quand il voudroit.

Le Cardinal Le Camus s'étoit aussi attiré l'inimitié du Confesseur pour une affaire à peu près pareille à celle de Mr. le Prince. Il écrivit au Roi une lettre, lui remontrant qu'il n'étoit ni de sa gloire, ni de l'équité, de se servir des voyes violentes : que pour lui il ne pouvoit les approuver, et qu'il supplioit Sa Majesté de ne trouver pas mauvais si dans son Diocèse il les adoucissoit autant qu'il pourroit. Le Roi irrité écrivit à l'Intendant du Dauphiné une lettre fort menaçante, contre le Cardinal, avec ordre de la lui communiquer. Sur quoi ce Prélat écrivit au même Intendant, cette fameuse lettre par laquelle il prouve qu'on ne peut en conscience se servir des voyes de sang, ni rigoureuses pour amener à la Religion, et que la seule persuasion est permise.

Notre Jesuite qui d'abord se déclare l'ennemi juré de ceux qui ne concourent pas aveuglement à ses desseins, anima le Roi contre lui, de toute sa force, et obtint même un ordre pour le mettre à la Bastille, qui fut revoqué peu après par l'entremise de M. le Duc de Montauzier. Cela n'a pas empêché que depuis, ce digne Prélat n'en ait reçu mille differentes persecutions, quoi que ce soit peut-être le seul que nous ayons aujourd'hui en France, qui vive exemplairement, et en véritable Evêque.

Il fut autrefois homme de Cour, et engagé des plus avant dans la vanité et le luxe, mais s'étant retiré du monde et devenu extrêmement pieux, le Roi le nomma

à l'Evêché de Grenoble. Quand il fut remercier Sa Majesté il prit congé d'elle pour toute sa vie, et sur ce que le Roi lui demanda la raison pourquoi il lui disoit un si long adieu, il lui répondit que la résidence étant de Droit Divin, il se croyoit indispensablement obligé à se tenir dans son Diocèse, comme il avoit résolu de faire jusques à la mort.

Depuis son Episcopat il n'a vêcu que de legumes, et s'est donné tout entier aux soins et aux occupations d'un véritable Pasteur, prêchant lui même son Peuple, visitant les Pauvres, les Veuves et les Orphelins, qu'il a toûjours secouru de tout son pouvoir. Des vertus et une piété si éminente lui ont attiré le Chapeau de Cardinal, et l'affection particuliére du S. Pontife Innocent XI et c'est aussi cela même qui lui a rendu le Pere La Chaize irreconciliable à un tel degré, qu'il ne peut attendre de lui à l'avenir que toutes sortes de souffrances et de persecutions.

Comme il est impossible de parler de plusieurs choses à la fois, j'ai obmis une des plus noires circonstances de la vie du Pere La Chaize, et qui a causé le plus de maux à la Chrêtienté ; c'est pourquoi je suis obligé de retourner quelques années en arriére.

Tout le monde sait comment le Roi s'étoit jetté sur Strasbourg, par l'intelligence qu'il entretenoit avec les nouveaux Bourguemaîtres, sous pretexte que cette Ville étoit capitale de l'Alsace, et lui appartenoit comme une dépendance de cette Province, qui lui avoit été cedée par la Paix de Munster. L'Empereur et tous les Princes d'Allemagne se plaignirent hautement de cette infraction, qui jointe avec le blocus de Luxembourg et la détention que faisoit le Roi du Château de Dinant, qu'il devoit remettre au Prince de Liége, étoient des sujets plus que

suffisans pour recommencer la guerre, dont conjointement avec l'Espagne ils menaçoient Sa Majesté. On proposa dans le Conseil les moyens de prevenir cela, et l'avis de M. de Louvois fut de faire alliance avec le Turc, de qui la trève avec l'Empereur étoit prête d'expirer, et qui se porteroit, sans doute, à faire une puissante diversion, pour peu qu'on lui voulût aider. Il ajoûta qu'il falloit tâcher d'y engager le Roi de Pologne qui étoit redevable de sa Couronne à Sa Majesté, et que l'on pourroit tenter par la conquête de la Silesie, qui étoit si fort à sa bienseance. Mr. de Boucherat et Mr. de Montauzier furent d'un sentiment opposé, et representerent qu'outre la tache, que ce Traité apporteroit à la gloire de Sa Majesté il auroit appellé un ennemi, qu'il ne pourroit peut-être pas chasser aussi facilement qu'il voudroit, au lieu qu'il étoit aisé de dissiper cette apparence de ligue, qui sembloit devoir se former, en levant seulement le blocus de Luxembourg, et laissant dormir quelque tems les prétentions sur le Comté d'Alost, ce qui suffiroit sans doute pour obliger ces Puissances à souffrir doucement la prise de Strasbourg. Le Marquis de Louvois insistoit au contraire, disant, que cette alliance étoit l'unique et l'assuré moyen de tenir en bride tous les Princes d'Allemagne, qui seroient trop heureux si Sa Majesté vouloit bien leur accorder la paix, ce qu'elle feroit ou non suivant qu'elle y verroit ses avantages; mais qu'il y avoit apparence d'un progrès beaucoup meilleur, étant certain que si les Turcs avoient le dessus, et que le Roi de Pologne agît de son côté, les Princes de l'Empire apelleroient d'eux-mêmes Sa Majesté à leur secours, et peut-être ne se feroient gueres tirer l'oreille pour le declarer Empereur, et qu'au pis aller la Couronne des Romains ne manqueroit pas à Monseigneur.

Sur tout cela il ne ſut rien conclu, le Roi remettant à en parler à son conseil de conscience, ou pour mieux dire à son Confesseur, duquel il est infatué, si j'ose parler ainsi; car il l'écoute comme un oracle. Ce Pere lui dit non seulement qu'il pouvoit le faire en bonne conscience, mais lui promit encore de faire agir tant de machines, que la chose réussiroit. Ce fut en effet à son instigation que les Jesuites de Vienne, mirent dans l'esprit de l'Empereur, de continuer de tourmenter plus que jamais les Protestants d'Hongrie, afin de leur donner un sujet de revolte, et de fournir au Comte Tekeli, les moyens de se maintenir, qui sans cette persécution redoublée, auroit couru grand risque d'être abandonné de tous les siens. On lui fournit aussi toutes les sommes d'argent dont il eut besoin, et ce fut le même Pere La Chaize qui donna au Roi l'homme dont il se servit le plus dans cette négociation, qui étoit un nommé du Rouvrai de la Province de Normandie, nouveau Catholique, dont il étoit tous les jours importuné, pour une pension qu'il lui avoit promise. Cet homme avoit de l'esprit et de la hardiesse, jusques à la témérité. Il se produisit même plusieurs fois, en passant et repassant jusques dans la Cour de l'Empereur, pour y épier ce qui s'y passoit, sans que le malheur tout fraîchement arrivé au Secretaire de Mr. de Sepeville Envoyé de France, fût capable de l'intimider. Ce Secretaire étoit un autre Espion, qui faisoit passer beaucoup de lettres de France au Comte Tekeli, et qui rendoit un compte exact à l'un et à l'autre, de tout ce qui se faisoit à Vienne, de concert avec un nommé Bohan, Oficier François au service du Comte, qui depuis longtems faisoit le même métier que Rouvrai, et lequel ensuite se rendit chez des Mécontens de Transilvanie. Le Secretaire donc fut surpris dans ce dange-

reux métier, et mis en prison, d'où il ne seroit apparemment pas sorti bagues sauves, si le Roi, aussi-tôt qu'il en eut avis, n'eût fait arrêter par represailles, celui du Comte Mansfeld, Ambassadeur de Sa Majesté I, à Paris. Lorsque cet homme fut pris on trouva dans ses poches, une lettre que le Pere La Chaize écrivoit à du Rouvrai, et qui fut vuë de tout ce qu'il y avoit alors de gens à la Cour de Vienne. En voici une copie :

« Monsieur,

» J'ai parlé au Roi d'une maniére fort pressante sur ce » que vous me marquez dans votre derniére, que M. le » Comte Tekeli a besoin d'argent pour le payement de » Troupes, et encore davantage, d'être bien-tôt appuyé » du côté de Turquie, sans quoi il est certain qu'il ne » pourroit pas soutenir longtems. Quant au premier, » vous pouvez assurer Son Excellence, que la seule diffi- » culté de trouver les moyens de faire des remises, a » retardé jusques ici l'entiére execution des promesses » du Roi, mais j'ai parlé depuis deux jours à un Arme- » nien qui m'a promis de lui faire toucher cent mille » livres dans deux mois, et Mr. Colbert a ordre de lui » compter cette somme dans la semaine.

» Pour ce qui regarde l'autre point, l'Ambassadeur du » Roi à la Porte, nous fait croire que le Grand Visir ne » tardera pas longtemps à conclure. Il écrit à Sa Majesté » qu'il ne tient plus qu'à deux millions d'argent comp- » tant, trois mille Mousquets, et un droit de cinq pour » cent sur les Marchandises qui entreront et sortiront de » ses Etats sous la banniére de France, qui sont des diffi- » cultez sur lesquelles on n'insistera pas. Au reste, Son » Excellence doit attendre toutes sortes de services de

» Mr. de Nointel, qui en a ordre du Roi, et qui outre
» cela étoit si bon ami de feu Mr. le Comte Tekeli son
» Pere, et de Mr. le Comte de Serin ; il me l'a marqué
» positivement dans une de ses lettres.

» Je vous dirai encore une autre bonne nouvelle, le
» Roi de Pologne a demandé du tems pour repondre à la
» proposition que le Marquis de Vitri lui a faite de la
» part de Sa Majesté ; mais la Reine lui a dit en particu-
» lier, que quand il s'agiroit de se determiner en faveur
» du Roi ou de l'Empereur, le Roi son Epoux se sou-
» viendroit toûjours des obligations qu'il a à notre Grand
» Monarque.

» Vous pouvez avertir Mr. le Comte Tekeli de tout ce
» que je viens de vous dire, et lui presenter mes très-
» humbles respects. Je suis, Monsieur, tout à vous. »

Cette lettre découvrit une partie des menées du Pere, et quoi qu'il se defendît beaucoup de l'avoir écrite, ce qu'il croyoit faire d'autant plus facilement, qu'elle n'étoit point signée, cependant on sut qu'elle venoit de lui, par le Secretaire même, qui l'avoua imprudemment. On apprit aussi les instances qui se faisoient en Pologne, et cette connoissance ne servit pas peu à en detourner l'effet, car Monsieur Zierowsky, Ambassadeur de l'Empereur dans cette Cour, representa si vivement au Roi le tort qu'il feroit à sa gloire et à son intérêt, en contribuant aux conquêtes des Infidelles dans la Chrêtienté, ce qui seroit proprement se forger des fers à lui-même, étant toûjours évident que le plus dangereux voisinage du monde est celui du Turc, ce qu'il ne savoit déja que trop par experience, qu'il se rendit à ses raisons ; et bien loin de favoriser le Turc, il entra dans une étroite alliance avec Sa Maj. Imp. Il reçut même les plaintes que

Mr. Zierowsky lui fit plusieurs fois contre le Sieur du Vernai Boncault, soi-disant Ambassadeur extraordinaire à la Cour de Pologne, et contre plusieurs autres qui avoient des intelligences avec le Comte Tekeli et les mécontens, et fomentoient la rebellion d'Hongrie, de sorte que ce du Vernai fut chassé de Pologne, après que l'Ambassadeur de l'Empereur eut fait voir au Roi et au Senat ses lettres écrites au Tekeli, et à Jaigel Gouverneur de Cassovie, avec leurs réponses qu'il avoit interceptées par le moyen du Châtelain de Presmisse.

Cependant les Infideles ayant forcé le passage de Raab, sans s'amuser à en former le siége, non plus que celui de Comorre, ils s'avancerent avec des armées formidables jusques devant Vienne, qu'ils assiegerent, et remplirent par là de terreur et d'effroi tout l'Empire et toute l'Italie. En même temps le Roi, qui étoit fort tenté de se servir de l'occasion, fit faire quatre Camps, l'un en Flandres, l'autre en Alsace, l'autre sur la Saone, un autre sur la Saare, lesquels ne causoient guéres moins d'alarmes de ce côté-ci, que les Ottomans en donnoient de l'autre. Et certainement ces craintes n'étoient pas frivoles, car, à dire les choses comme elles sont, le Roi auroit franchi le scrupule, et eût fait une terrible invasion sur le Rhin, si le Pere La Chaize ne l'en eût empêché. Cette seule fois ses conseils ont été favorables à l'Europe, mais on ne lui en doit pas avoir obligation ; s'il avoit cru bien faire, il ne l'auroit pas fait.

Il conseilla au Roi de n'entrer point à main armée dans un Païs qu'il pouvoit s'assujettir par la simple persuasion ; que tous les Princes de l'Empire étoient généralement si consternez, que si l'on faisoit agir auprès d'eux quelque personne d'esprit et accreditée, il étoit certain qu'ils l'appelleroient d'eux mêmes, et qu'il pouvoir

compter d'abord sur l'Electeur de Cologne, qui possedoit sans contredit les plus beaux Païs du Rhin; et quant aux autres il ne seroit pas difficile de les gagner : en tout cas, lui dit-il, si cette voye ne réüssit pas, Votre Majesté sera toujours à temps de se servir de son pouvoir. Le Roi le crut et fit retirer ses Armées; aussi-tôt on ècrivit aux Furstembergs sur cette affaire, qui ne manquerent pas de s'y employer de tout leur mieux, particuliérement le Prince Guillaume, Evêque de Strasbourg, creature si devouée au Roi, qu'il n'a pas dans tout son Royaume un homme plus acquis que lui, et dont j'aurai ample matiére de parler dans la suite : c'est pourquoi je crois que le Lecteur ne sera pas fâché que je l'instruise un peu d'abord sur son chapitre.

Il est Allemand de nation, d'une noble et ancienne famille qui a rendu de grands services aux Empereurs en plusieurs tems differens, et en a aussi reçu des bienfaits fort considerables et même des premiéres charges de l'Etat. L'Empereur éleva celui-ci à la dignité de Prince de l'Empire dès sa jeunesse, et lui donna outre cela, à lui et à ses freres, plusieurs beaux Fiefs de l'Empire, tant dans les Cercles d'Autriche, qu'autres; et ensuite il fut fait Chanoine de Cologne. Tant de graces accumulées ne le rendirent pas plus reconnoissant envers son bienfaiteur, il quitta son parti et vint en France, où le Roi, qui ne demandoit pas mieux, le reçut fort agréablement, lui donna une pension de six mille écus, et le fit Colonel d'un Régiment qu'il a commandé pendant plusieurs années. Il avoit cependant son frere au service de l'Electeur de Cologne, dont il étoit premier Ministre, et qu'il acquit tellement au Roi, que tandis qu'il a vêcu il ne s'est guéres éloigné de son parti.

La guerre de 1672 étant venuë, on parla de paix dès

son commencement, et l'année suivante il y eut un Congrés assemblé à Cologne, où il vint des Plenipotentiaires de la part de toutes les Puissances. Le Prince Guillaume y ſut nommé pour l'Electeur de Cologne ; mais les Ministres de l'Empereur ne voulurent point le reconnoître, et, qui pis est, il ſut arrêté et conduit à Vienne, comme rebelle contre son Prince, et coupable envers lui du crime de ſelonie. Cette procedure que le Roi prétendit être contre le Droit des Gens, finit toutes les négociations, et rompit l'Assemblée.

Quoi qu'on apprehendât beaucoup en France pour ce Prince, on ne se porta pourtant point contre lui à la derniére extrêmité, soit que l'Empereur craignît de se rendre par là le Roi irreconciliable, ou qu'il crût avoir un ôtage en main, qui lui faciliteroit la paix quand il voudroit. Quoi qu'il en soit, on le tint seulement prisonnier. Quand la guerre ſut finie on le mit en liberté, et le Roi ayant reconnu que, quelque remuant et brouillon qu'il soit, il n'est cependant pas propre aux travaux de Mars, il lui fit troquer son épée contre un Breviaire, et lui fit avoir l'Evêché de Strasbourg. Sa bonne volonté pour lui ne s'en est pas tenuë là, car il lui donna sa nomination au Cardinalat, et lui en mit lui même le bonnet sur la tête au mois de Janvier 1687, et l'année suivante, il le fit élire pour Coadjuteur à l'Archevêché de Cologne, ce qui ſut fait le 7 Janvier à dix heures du matin.

Pour revenir au ſait dont il est question, il ſut employé, comme j'ai dit, dans la conjoncture du Siége de Vienne, pour porter les Princes de l'Empire à recourir au Roi ; mais ce n'étoit pas le moyen de réüssir que de se servir d'un homme suspect ; le personnage étoit trop connu, et il suffisoit qu'une proposition vint de lui, pour

qu'on s'en defiât : aussi toutes ses allées et venuës n'aboutirent qu'à donner le loisir au Roi de Pologne de venir avec le Duc de Lorraine, et de secourir Vienne, où ils entrerent triomphans de la défaite des Turcs, dont ils tuérent une infinité, et qu'ils mirent dans la plus épouvantable deroute qu'on ait jamais vuë. Cette glorieuse victoire redonna le courage à l'Empire abattu, et chacun se reconnoissant, on prit des mesures pour en profiter, de maniére que le Ciel continuant de se déclarer pour les armes Chrêtiennes, elles ont eu le succès qu'on sait.

Le Roi ayant vu cette grande delivrance, changea aussi de sentiment, et néanmoins ne pouvant demeurer en repos chagrina les Espagnols sur le Comté d'Alost comme une dependance de ses conquêtes, laquelle est d'une étenduë et d'un revenu fort considerable ; et sur le refus du Roi d'Espagne, il assiegea Luxembourg, et le prit pour equivalent. Tout le monde crut bien alors que la guerre alloit recommencer de plus belle : mais la foiblesse des Espagnols, et le desir que l'Empereur avoit de poursuivre ses conquêtes en Hongrie, firent que les differends se terminerent, et s'assoupirent, par une Trève générale qui fut concluë au commencement de l'année 1685.

Pendant que tout cela se passoit, Charles II Roi d'Angleterre mourut, et laissa la couronne à son Frere le Duc d'York, qui bien que haï de tout le Peuple, et Catholique déclaré, fut neanmoins proclamé, sans aucune opposition, par le credit des Grands du Royaume, qu'il s'étoit acquis de longue main. Un si heureux succez et si peu esperé, repandit la joye chez tous les Jesuites, qui ne se promirent pas moins, qu'une entiére reduction de tout cet Etat sous leur domination, dans trois ou quatre ans au plus, et devoroient déja dans leur imagination,

tant de beaux Evêchez et de Bénéfices considerables. Effectivement leurs esperances n'étoient pas si chimeriques, qu'on le penseroit bien ; ils étoient absolument maîtres de l'esprit du nouveau Roi, qui ne se gouvernoit que par leurs conseils, et qui, pour ainsi dire, n'étoit que leur premier Ministre dans son propre Royaume. D'ailleurs, ils étoient protegez de la France, toûjours puissante et à portée de jetter 30,000 hommes en Angleterre, quand ils le voudroient. Il est vrai que ce n'auroit pu être qu'au grand dommage du Roi, dont l'autorité auroit couru grand risque ; mais que leur importoit-il, pourvu que leur intérêt particulier s'y trouvat?

Si toute la Compagnie en général dut être dans une grande joye de cet évenement, le Pere La Chaize en particulier en avoit des motifs plus exprès. Le feu Roi Charles avoit bien volontiers écouté ses conseils, et fait beaucoup de choses à sa consideration, mais dans le fond, c'étoit un Prince prudent, et qui d'ailleurs aimant beaucoup ses plaisirs et le repos, ne faisoit pas toûjours ce qu'on desiroit de lui, et n'étoit nullement d'humeur à risquer le tout pour rien, comme celui-ci qui n'ayant pas toute la prevoyance imaginable, et se persuadant qu'à l'exemple de Louïs le Grand, il ne tenoit qu'à entreprendre pour réüssir, donnoit aveuglement dans tous les méchants conseils; sur quoi le Jesuite La Chaize établissoit le projet d'allumer dans l'Europe le feu de la plus terrible guerre, qu'on y eût jamais vûë, et s'applaudissoit à lui-même de ce dessein qu'il regardoit comme immanquable.

Quelques heureuses rëüssites, comme la defaite du Duc de Monmouth et sa mort rendirent le Roi Jacques si vain, qu'il ne s'imagina plus que l'Angleterre fût capable de lui resister. Dès-lors il commença à ne garder

presque point de mesures, et en moins de rien on vit le Royaume plein de Moines de tous Ordres, et singuliérement de Jesuites, qui se rendirent si bien les patrons, qu'on ne pouvoit obtenir aucune grace que par leur moyen. Ce fut à leur recommandation et à celle du Pere Peters, que Tirconnel fut envoyé en Irlande pour être Vice roi, où il commit les derniéres cruautez contre les Protestants qui y étoient, et dont il fit mourir grand nombre.

Ce Tirconnel étoit Irlandois de Nation, pauvre et de la lie du Peuple; il vint petit en Angleterre, où il servit plus de dix ans pour laquais, au bout duquel tems il trouva un Maître Catholique qui l'avança, et le mit chez le Duc d'York en qualité de Gentilhomme. Voila comment est venue sa fortune, nonobstant laquelle il n'y a pas encore dix ans, qu'il avoit deux sœurs à Dublin, qui donnerent une vilaine maladie à deux fort honnêtes Gentilshommes François qui étoient allez en ce Païs-là. Je retourne au Roi Jacques.

Il reçut à Londres un Nonce du Pape, ce qu'on n'avoit point vu depuis plus d'un siècle; ce fut l'Abbe Dada, qui depuis a été Cardinal. Peu de jours après son arrivée, il fut sacre Archevêque d'Amasie, dans la Chapelle St. James par l'Archevêque d'Armac et deux autres Evêques, et l'après-midi étant venu rendre des respects à Leurs Majestez, elles se mirent à genoux devant lui pour recevoir sa benediction. Jusques-là le Nonce n'avoit paru qu'incognito, ce qui ne satisfaisant pas le Roi, qui ne prétendoit rien faire en cachette, il voulut qu'il fît son entrée publique, et choisit pour cela Windzor. Il ordonna au Duc de Sommerset premier Gentilhomme de la Chambre, d'aller le lendemain prendre ce Prelat dans son hôtel et de l'amener à l'audience. Le Duc s'en voulut

excuser sur ce que cela étoit absolument contraire à tous les Actes du Parlement, qui avoient été faits sur cette matiére : alors le Roi le regardant fiérement, lui dit : « Faites ce que je vous commande, je ne demande pas » votre avis. » Le Duc continua neanmoins de s'excuser, remontrant au Roi qu'il y en avoit beaucoup d'autres, qui accepteroient cet ordre avec moins de repugnance, et qu'il prioit Sa Majesté de les en charger plutôt que lui : « hé bien, répondit le Roi, je le ferai, mais il vous » en coutera votre Charge de Premier Gentilhomme, » et se retournant vers Monsieur le Duc de Grafton qui étoit dans la chambre, « Duc de Grafton, lui dit-il, allez » vous en demain querir Mr. le Nonce dans les carrosses » de mon corps, et soyez desormais premier Gentil- » homme en la place de Sommerset ». La colère du Roi contre ce Duc ne termina pas là, car il lui ôta un Regiment de Dragons qu'il avoit, et il resta disgracié. Le lendemain le Nonce fit son entrée, en presence de tout le peuple, en habit violet, en rochet et en camail.

Tout cela se faisoit, comme j'ai dit, à l'incitation du Pere Peters, qui étoit en Angleterre encore quelque chose de plus, que ce que le Pere La Chaize est en France. Ce dernier voyant avec la derniére satisfaction le foible du Roi Jacques pour cet homme, projetta de s'en servir pour sa propre grandeur. Il y avoit fort longtems que cet ambitieux Jesuite aspiroit au Chapeau de Cardinal : mais comme depuis le Pontificat d'Innocent XI, le Saint Siége n'avoit pas eu d'ennemi plus acharné que lui, il doutoit avec raison que le Pape voûlut accorder cette grace au Roi, quand il la demanderoit, à moins que quelqu'un ne lui fît planche auparavant, et que Sa Sainteté ayant accordé le même honneur à quelque autre de son caractére, ce lui fût un droit d'y pretendre. Ce

n'est pas qu'avec cela il esperât d'y parvenir du vivant du Pape regnant, il étoit trop mal dans son esprit, mais il l'esperoit bientôt après sa mort.

Il inspira donc au Roi d'Angleterre (1) de demander la Pourpre pour son Confesseur, et de l'élever en même tems à l'Episcopat, lui faisant entendre que ce seroit la chose du monde la plus aisée, et qui feroit même du plaisir à Sa Sainteté; cependant il en arriva tout autrement car quand le Comte de Castelmaine voulut en parler au Pape, il lui imposa silence avec une benediction, qui est au Vatican un langage entendu de tout le monde; et au regard des dispenses, qu'il lui demandoit pour l'Archevêché d'York, auquel le Pere Peters avoit été nommé par Sa Maj. Bri., Sa Sainteté lui répondit, que les Jesuites ayant renoncé par leur Institut à toutes sortes de dignitez Ecclesiastiques, ils ne pouvoient plus y songer sans crime, puisque c'en est toûjours un fort grand à un Religieux de violer les Constitutions de son Ordre. L'Ambassadeur eut beau lui representer que la Régle de leur Compagnie ne les lioit pas si indissolublement, qu'ils ne pûssent recevoir dispense, quand le bien de l'Eglise le requerroit : que Sa Sainteté savoit bien, que son predecesseur n'avoit point fait dificulté d'élever à l'Episcopat plusieurs Jesuites, et quelques uns au Cardinalat : outre que ces Institutions n'avoient plus la même force, qu'autrefois, et ne consistoient, pour ainsi dire, que dans leur liberal arbitre, depuis que Paul et Jules III leur avoient permis, par des Bulles express es, d'en changer la forme, et un ou plusieurs cas, selon que le besoin le requerroit. A toutes ces raisons le Pape resta inflexible; et Mr. de Castelmaine fut obligé de se

(1) 1687

desister de sa demande. Le plus grand chagrin de cette affaire demeura au Pere La Chaize, qui depuis longtems guignoit l'Archevêché de Lyon, comme un Benefice sur lequel, au defaut du bonnet rouge, il avoit droit de devolution. Car pour ce qui est du Pere Peters, le Roi trouva moyen de le consoler en le faisant son Grand Aumônier, et par le don qu'il fit peu après du Gouvernement de la Province d'Essex à Mylord Peters son parent.

Le Pere La Chaize ne pouvant donc plus douter qu'il n'avoit rien à esperer du Saint Siége, perdit toute retenuë, et n'écoutant que sa vengeance, porta le Roi à toutes les extremitez qui ont éclaté depuis. La Bulle que le Pape fulmina à peu près en ce tems-là, pour abolir la franchise des quartiers, portant excommunication *ipso facto* contre ceux qui les voudroient soutenir directement ou indirectement, lui servit de sujet; et bien que le Roi d'Espagne et la Reine de Suéde s'y fussent d'abord soumis volontairement, il fit entendre au Roi qu'il iroit de son honneur à suivre leur exemple, et que les franchises étant un droit de sa Couronne, établi dans Rome non point par une simple connivence des Papes, comme cela pourroit être à l'égard des autres Puissances, mais par un usage et un privilège special dont il étoit en possession depuis Charlemagne, et de nouveau reconnu par le Traité de Pise, il ne devoit point se relâcher sur cet article.

Il n'est pas bien difficile de persuader les Princes sur les choses qui leur sont avantageuses, particuliérement quand ils ont le pouvoir en main. Le Roi fut convaincu dès la premiére fois, que le Pere avoit raison, et le voyant savant sur cette matiére qu'il avoit fort étudiée, il lui donna charge de dresser lui même les instructions

pour le Marquis de Lavardin, qu'il avoit nommé son Ambassadeur, à la place du Duc d'Etrée, et de l'entretenir particuliérement là dessus, afin qu'il n'en ignorât pas la moindre circonstance. Si bien que ce Marquis ne fut animé et n'agit depuis que par l'esprit du Confesseur.

Le Pape qui étoit fidellement averti de toutes choses par le Cardinal Ranucci, son Nonce à Paris, et à qui même le Roi avoit refusé audience, parce qu'il vouloit lui rendre la Bulle revocatoire, offrit au Cardinal d'Etrée que si on vouloit se soumettre à la Bulle qu'il avoit donnée. laquelle étoit très-juste, et qu'il ne pouvoit revoquer sans un extrême dommage pour l'Eglise, il promettoit, que les Sbires ne feroient aucune insulte dans les quartiers, et que rien ne s'y passeroit dont la Maison du Roi fût interessée. Le Cardinal qui se trouvoit assez embarrassée dans cette negociation, approuvoit ce tempérament, et le conseilloit au Roi par sa lettre, laquelle ayant été communiquée au Pere La Chaize, il s'y opposa, et dit que la Bulle étant abusive, il falloit en appeler et remettre l'affaire au Parlement ; ce que le Pape ayant appris il lui écrivit fortement, se plaignant que depuis qu'il étoit Confesseur, au lieu de porter le Roi à de bons sentimens, il l'avoit toûjours animé contre le Saint Siége, nommément dans la Regale, et en cette occasion, où il s'agissoit des droits de l'Eglise les plus justes, qu'il inspiroit à Sa Majesté de violer, ce qui apparemment entraîneroit beaucoup de mauvaises suites, lesquelles il remettroit toutes sur lui, et dont il répondroit devant Dieu.

La fermeté du Saint Pere à maintenir son pieux dessein retarda de quelques mois le depart du Marquis de Lavardin ; mais enfin il se rendit à son ambassade au

mois de Novembre 1687 et fit son entrée publique malgré le Pape qui ne le vouloit point reconnoître pour Ambassadeur. Il fut même mis en deliberation dans le Conseil, si on lui fermeroit les portes de Rome. Cependant la pluralité des voix n'ayant pas été pour cette extrémité, Sa Sainteté se contenta de défendre aux Cardinaux, et à tous les autres Princes et Seigneurs, d'envoyer leurs carrosses à sa rencontre, et d'y aller eux mêmes; il defendit aussi qu'on tirât le Canon ni qu'on donnât aucunes marques de rejouïssances. Cela n'empêcha pourtant pas qu'il ne s'y trouvât plus de cent carrosses étrangers, sans ceux de l'Ambassadeur. Le Cardinal d'Etrée, et le Cardinal Maldachini furent en personne le recevoir, à trois mille de Rome, et entrerent dans le même carrosse avec lui. Il furent ainsi au Vatican, et l'Ambassadeur ayant fait demander audience, elle lui fut refusée, après quoi il s'en alla au Palais Farnèse. Il étoit accompagné de trois cents Gentilshommes François, qui demeurerent à Rome autant de tems qu'il y fut, sans compter un nombre considerable d'Officiers des galéres qui arriverent peu après, et je ne sais combien d'autres Seigneurs qui se joignirent à lui de tous les endroits d'Italie. Outre cela il entretenoit cinq cens hommes à sa solde, auxquels il donnoit un Jule par jour, et ces gens-là faisoient la garde à son Palais, à pied et à cheval, et la patrouille toutes les nuits dans son quartier.

Le jour de cette Entrée le Pape fit afficher de nouveau la Bulle qu'il avoit auparavant donnée contre les franchises, defendant à tout le peuple de reconnoître Monsieur de Lavardin pour Ambassadeur, lequel n'en fut pas plutôt averti, que pour contrecarrer le Pape il fit aussi afficher des placards, par tous les coins de ruës, défen-

dant aux Sbires d'avoir la témérité d'approcher de son quartier, de cinq cens pas, les avertissant qu'on feroit main basse sur ceux qu'on y trouveroit. Le lendemain il fit encore demander audience à Sa Sainteté qui lui fit répondre par le Cardinal Colomne, « que c'étoit bien » inutilement qu'il demandoit audience, comme Ambas- » sadeur du Roi Très-Chrétien, qu'il ne le reconnoîtroit » jamais en cette qualité, et que bien loin de cela, s'il » continuoit d'agir avec la même témérité, il vouloit » bien lui dire qu'il ne le regarderoit que comme l'en- » nemi de Jesus-Christ, et de son Vicaire sur la Terre; » qui étoit venu pour l'affronter jusques sur la sainte » Chaire, et qu'il sauroit bien reprimer son audace et » son impiété, par les armes que Dieu lui avoit mises en » main, s'il ne les prevenoit par une soumission filiale » et Chrétienne. »

Le Marquis de Lavardin se moqua de cette menace, et depêcha une heure après un Courrier au Roi son Maître, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé. Il écrivit aussi au Pere La Chaize, et lui marqua tout au long ce que lui avoit dit le Cardinal Colomne; sur quoi le Pere lui répondit, le congratulant de s'être si bien acquité de ses ordres, et le conviant à toûjours continuer sans craindre les armes du Saint Pere, qui ne pouvoient avoir d'effet contre lui, « parce que le Roi, en » lui donnant ses Lettres de creance, l'avoit revêtu » d'une cuirasse à l'epreuve, contre tous les coups des » armes Apostoliques. » Belle sentence et digne de son Auteur.

Cependant quand la Reine de Suéde, et le Marquis Cogollugo Ambassadeur d'Espagne, virent que Monsieur de Lavardin faisoit valoir le droit des franchises, à pleine autorité, ils commencerent à se repentir de les

avoir cedées façilement, et representerent à Sa Sainteté que si longtems qu'ils avoient pu croire que la France se rendroit à ses remontrances paternelles, ils avoient bien voulu pour contribuer à l'accommodement, abandonner les premiers ces droits Souverains, afin que le Roi Très-Chrétien n'eût aucun prétexte de ce côté-là; mais que puis qu'enfin il étoit visible par le procedé de son Ambassadeur, qu'il n'en vouloit point demordre, ils supplioient S. S. de trouver bon qu'ils y rentrassent aussi, pour qu'il ne semblât pas que le Roi de France eût quelque privilège au dessus, protestant au reste qu'ils seroient toûjours prêts à donner satisfaction à S. S. toutes les fois que la France y voudroit donner les mains.

Les choses demeurerent en cet état jusques au mois suivant, que Monsieur de Lavardin étant allé la nuit de Noël faire ses devotions dans l'Eglise St. Louïs, le Pape considera cette action, comme un attentat nouveau contre sa Bulle, par laquelle il avoit excommunié tous ceux qui soutiendroient le droit des franchises, et dès le lendemain on vit paroître un Bref d'interdiction sur l'Eglise St. Louïs, sous le nom du Cardinal Vicaire, que je rapporterai ici, parce qu'il est fort court.

« De l'Autorité Apostolique, et du Mandement special de notre Très-St. Seigneur le Pape, l'on denonce
» que l'Eglise Paroissiale de Saint Louïs est sujette à
» l'interdit Ecclesiastique, parce que le Recteur, l'Offi-
» cial, et les Ministres de ladite Eglise, ont osé témérai-
» rement admettre, la nuit derniére de la Nativité de
» Notre-Seigneur, aux divins Offices, et à la participa-
» tion du Sacrement, Henri de Beaumanoïr, Marquis de
» Lavardin, qui est notoirement excommunié. Donné à
» Rome, dans notre Palais, le 26 Decembre 1687, le
» Cardinal Vicaire. »

Et au bas dudit Bref il y avoit écrit :

« Il est defendu d'arracher la presente Sentence, sous » peine d'excommunication, reservée à notre Saint Sei- » gneur. De Rubis Notaire. »

Le Marquis de Lavardin ne tarda pas plus long-tems que jusques au jour suivant, à publier une grande et ample protestation contre ce Bref, où après avoir allegué une longue suite de raisons pour prouver que le Pape avoit eu tort d'en user ainsi, et que les franchises dans Rome sont un droit incontestable au Roi, il finit en disant que sans entrer dans toutes les raisons ci-devant dites sur la Bulle *in Cœna Domini*, « contre » laquelle toute l'Eglise Gallicane assemblée, a toûjours » réclamé, comme étant insoutenable à l'égard de la » France, et publiée par un Pape qui s'étoit declaré » ennemi capital de la Couronne : sans entrer, dit-il, « ni dans ces raisons, ni dans celles qu'on peut objecter, » contre les autres Bulles qui servent de fondement à » celle que l'on prétend être aujourd'hui de Sa Sainteté, » laquelle ne peut jamais être publiée dans le Royaume » par les raisons ci-devant alleguées, il suffit de dire que » lui Marquis de Lavardin est Ambassadeur de Sa » Majesté Trés-Chrétienne, et par consequent exempt » de toutes les censures Ecclesiastiques, tant qu'il sera » revêtu de ce caractére, et qu'il executera les ordres du » Roi son Maître.

» Ainsi lui sieur de Lavardin ne juge pas necessaire, » d'apeller de cette pretenduë Excommunication du Pape » mal informé à S. S. elle-même lors qu'elle sera desa- » busée, dans l'audience qu'elle lui accordera, des fausses » impressions que lui ont données des esprits brouillons, » ennemis de la France, qui ne travaillent qu'à rompre » le bon concert qui doit être entre le St. Pere et Sa Maj.

» Il estime encore qu'il est inutile d'en appeler au futur » Concile legitimement assemblé, et néanmoins dès à » present, et autant que besoin est ou seroit, il proteste » de nullité, de tout ce qui pourroit avoir été fait, ou » seroit fait à l'avenir, déclarant que si quelqu'un de » quelque qualité qu'il puisse être, manque au respect et » aux égards qui sont dus à son caractére, celui-là demeu- » rera responsable envers Dieu et les Hommes, de tous » les malheurs que peut attirer après soi, l'offense faite » à Sa Maj. en violant le droit de ses Ambassadeurs. » Fait à Rome le 27 Decembre 1687. »

Monsieur de Lavardin, envoya une copie de cette Protestation au Roi, qui l'approuva, et ordonna à Monsieur de Harlay Procureur General au Parlement de Paris, d'intejetter appel au futur Concile de tout ce qu'avoit fait le Pape, ce qu'il fit le 22 Janvier 1688. Cet appel quelque injurieux qu'il fût au St. Siége, n'étoit pourtant rien au prix de l'arrêt qui fut rendu le lendemain, et du fameux plaidoyé qui l'accompagna, auquel je renvoye le Lecteur, étant trop long pour l'inserer ici, bien que ce soit une piéce fabriquée dans la boutique du Pere La Chaize, à qui le Roi donna ordre d'y travailler conjointement avec M. Talon, sous le nom de qui il a paru. Il est vrai que ce fut lui qui en fit les premiers memoires qu'il montra au Roi, mais le Pere La Chaize qui étoit present, et même qui le lut devant Sa M. lui dit que ce discours étoit véritablement bien beau, mais non pas assez fort, et n'exprimoit pas suffisamment les sujets de plainte de Sa M. contre le Pape, et qu'il étoit important de faire voir à toute la Terre, et à la Postérité la partialité et la passion du Souverain Pontife en cette rencontre. Sur quoi le Roi leur dit à tous deux, de se joindre ensemble dès l'après-midi et d'y changer ou ajoûter ce qui seroit à

propos. Je sais encore de bonne part, que cet ordre déplut beaucoup à Monsieur Talon, qui ne digeroit pas volontiers, qu'un Moine vint lui apprendre son métier, et deux jours après il en témoigna son depit à M. de Villeroi à qui il dit en propres termes, que si chacun se mêloit de son métier, les vaches n'en seroient que mieux gardées.

Cependant il obeït sans dire le moindre mot, et tout le jour ils travaillerent à cette outrée declamation, qui a tant fait de bruit, et qui n'est remplie que d'un Concile National, qui donnera pouvoir aux Evêques de se consacrer les uns les autres si le Pape ne le veut pas faire, « et de l'excommunier lui-même, s'il entreprend de » lancer des excommunications, *si excommunicaturus veniret, excommunicatus abiret.* » (1) On n'y parle que « de passion, d'amour de regner, d'usurpations de la » Cour de Rome ». On y traite le S. Pere tantôt comme un homme foible et de petit cerveau, qui ne peut pas soutenir le fardeau des affaires, et tantôt « de fauteur et » protecteur declaré des Jansenistes et des Quietistes. » Enfin on le maudit et on l'anathematise, en termes exprès, « malheur et anathème, dit-il, à ceux qui par » interêt et par caprice troublent la correspondance qui » doit être entre le Sacerdoce et la Royauté, qui sem» blent n'avoir d'autres vûës, que de susciter un schisme » à l'Eglise, et de troubler par de funestes divisions la » paix dont toute l'Europe jouït, et qui lui a été pro» curée par la sagesse de notre invincible Monarque, etc. »

Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que le Marquis de Lavardin fit afficher ce plaidoyé, et l'arrêt qui l'ensuivit. jusques aux portes du Vatican. Le Pape surpris

(1) 1688.

d'une procedure si excessive défendit aussi à toutes les Eglises de recevoir les Prêtres qui avoient officié dans la Paroisse de St. Louïs, et un pauvre Aumônier de l'Ambassadeur, ayant été imprudemment se promener vers le Vatican, il fut arrêté et mis à l'Inquisition, pour avoir temerairement osé dire la Messe dans le Palais de l'Ambassadeur. Cependant en France le Roi ordonna aux Evêques, de faire venir les Superieurs des Couvents de leur Diocèse, et de leur défendre sous de très-rigoureuses peines, de souffrir qu'aucun de leurs Moines, ou Religieux écrivissent, ni enseignassent rien de contraire aux droits de Sa Majesté, et au differend qui étoit entr'elle et le Pape. L'Archevêque de Paris entre les autres, toujours zelé à son ordinaire pour les intérêts du Roi, executa cet ordre avec la derniére exactitude. Il choisit pour cela son Official nommé Cheron, homme savant et adroit, qu'il envoya dans les Maisons Conventuelles, pour leur faire savoir les intentions du Roi. Effectivement tout le général des Ecclesiastiques tant Religieux qu'autres, demeura à cet égard, dans une insensibilité qu'on n'avoit pas espérée. Trois ou quatre Docteurs de Sorbonne seulement, et quelques Capucins èt Dominicains voulurent se ranger du parti du Pape, mais on les mit à la raison avec chacun une Lettre de cachet qui les envoya crier à cent lieuës de là, et tout le reste demeura tranquille.

Le Pape instruit de tout cela ne voulut point se servir des foudres Ecclesiastiques, pour ne les pas exposer au mépris d'un Prince, qui en faisoit si peu de cas; et desirant au contraire de trouver quelques moyens d'accommodement, il fit dire au Cardinal d'Etrée, qu'il l'écouteroit volontiers sur le differend qu'il avoit avec le Roi Très-Chrétien.

Le Cardinal répondit au Pape qu'il étoit infiniment obligé à Sa Sainteté de la bonté particuliére qu'elle lui marquoit, et qu'il étoit au desespoir de n'y pouvoir pas répondre, le Roi son Maître lui ayant lié les mains sur cette affaire, et défendu de s'en mêler tandis que son Ambassadeur seroit à Rome.

Une réponse si sêche ne fit pourtant pas perdre à Sa Sainteté le desir de contribuer tout ce qu'elle pourroit, pour terminer ce differend à l'amiable ; et touché des malheurs que son interdit causeroit dans la Chrétienté, par l'obstination du Roi de France, qu'il avoit fait paroître par tant d'actes publics, il se resolut à le faire lever. Ainsi l'Eglise de Saint Louïs fut libre à tout le monde, et on y vit indifferemment venir et François et Italiens. Cette démarche passa pour une grande foiblesse d'esprit du Saint Pere, et pour un manque de courage inexcusable, après la roideur qu'il avoit témoignée : mais à bien considerer les choses, on trouvera que ce Pape n'a jamais fait d'action plus prudente, plus charitable et plus digne de celui qui occupe la Chaire de Jesus-Christ. Il savoit que ces armes spirituelles, et terribles à tous les vrais fidelles, ne lui ont été mises en main que pour ramener à leur devoir ceux qui s'en seroient écartez, et empêcher les autres par une sainte frayeur de suivre leur exemple. Il crut donc pour ces mêmes raisons s'en devoir servir dans cette occasion ; et s'étoit pieusement persuadé que la corruption n'étoit point montée en France à un tel point qu'on fût devenu tout à fait insensible à de pareils coups ; mais dès qu'il vit qu'elles n'avoient pas réüssi comme il l'avoit pensé, et qu'au contraire son procedé, quelque juste qu'il fût, avoit animé les esprits contre lui : que tout le Clergé étoit prêt à se revolter, et qu'enfin il y avoit tout lieu de

craindre un schisme dans l'Eglise, il se relâcha tout à coup, pour arrêter ce torrent de perdition. Il ne consulta ni le sang ni la chair, et sans avoir égard à tout ce qu'un tel relâchement feroit dire de lui dans le monde, il crut devoir sacrifier un vain point d'honneur à la gloire de Dieu ; et si cette action donna sujet de gloser dans le tems, elle établira sa gloire dans tous les siécles futurs, et fera connoître combien on avoit tort d'accuser ce saint Pontife de partialité et d'esprit de vengeance.

Pendant tout cela l'Electeur de Cologne mourut. Il laissa trois belles Principautez Episcopales vacantes, et encore plus de Prétendans. Le Cardinal de Furstemberg paroissoit un des premiers sur les rangs ; il étoit déjà Coadjuteur de la plus considerable, mais il n'avoit pas été confirmé par le Pape, et ainsi c'étoit à recommencer. Ce fut lui qui perdit dans les brouilleries de la Cour de France avec celle de Rome, car sa Sainteté qui savoit parfaitement combien ce Prélat lui étoit dévoué, n'avoit garde de rien faire pour lui dans un tems comme celui-là. Aussi le Cardinal qui le jugeoit bien ainsi, en écrivit plusieurs fois au Pere La Chaize, et tâchoit de lui faire comprendre que l'affaire des franchises ne pouvoit être si interessante au Roi que celle-ci, dans laquelle il s'agissoit de tout le bas Rhin, et de quelque chose de plus encore, et qu'ainsi il eût été à propos de relâcher, au moins pour quelque tems auprès du Pape, et qu'on auroit toûjours été à temps d'y revenir. Les mêmes choses furent representées au Roi plusieurs fois par le Prince Ferdinand de Furstemberg, et il est sûr que Sa Majesté s'y seroit renduë, si le Pere qui haïssoit mortellement le Pape, se voulant venger, ne l'en eût détourné, lui disant que sans que Sa Majesté fût obligée d'avoir recours à cet onereux moyen, elle pourroit, quand elle

voudroit, faire élire le Cardinal de Furstemberg : qu'il suffisoit pour cela de faire entendre aux Chapitres ses volontez, et que pour plus grande sûreté on pourroit faire avancer des troupes de ce côté-là : ce que le Roi fit sous couleur de vouloir assurer la liberté des suffrages aux Capitulaires, mais en effet pour la leur ôter et les faire condescendre à son bon plaisir.

Son Ambassadeur Monsieur le Comte d'Avaux declara en même tems aux Etats de Hollande, qu'il entendoit qu'on laissât ces trois Chapitres dans leur pleine et entiére liberté, sans qu'aucune Puissance se mêlât de leurs affaires, et leur denonça qu'au cas qu'il y en eût quelqu'une qui prétendît le faire, il prendroit aussi-tôt le parti des Chapitres lesez dans leurs droits.

Mais rien n'est de si plaisant que le compliment que son Envoyé fit de sa part à ceux de Liége. Il leur dit que le Roi son Maître, mu par l'affection et l'amitié qu'il leur portoit, avoit envoyé dix mille hommes auprès de leur ville, avec beaucoup de dépense, pour les maintenir dans la liberté de leur Election; mais qu'à la vérité, il esperoit bien, qu'elle se feroit en faveur du Prince Guillaume Cardinal de Furstemberg, et qu'autrement il ne pourroit pas se dispenser de les faire souvenir que la moitié de leur ville dépend du Comté de Chini qui leur appartient.

Ces menaces, quelques terribles qu'elles fussent, n'opererent pourtant rien autre chose, que de faire pencher le Chapitre, non pas du côté du Cardinal de Furstemberg, car ils le tenoient tous pour l'ennemi de leur Patrie, mais en faveur du Cardinal de Bouillon, lequel ils offrirent plusieurs fois au Roi d'élire.

Le Pere La Chaize empêcha encore cette affaire. Il étoit ennemi de l'Eminence de Bouillon, et ne cessoit de re-

presenter à Sa Majesté, que si une fois ce Cardinal se trouvoit dans le grade de Souverain, il se ressentiroit infailliblement de toutes les injustices, qu'il prêtendoit avoir été faites à sa Maison, et recemment de sa detention à la Bastille. Il appuyoit tout cela des causes secretes de la disgrace de ce Prelat, qui faisoient grande impression sur l'esprit du Roi, et lui firent craindre tout de bon, que quand il seroit Prince de Liége, il ne se rangeât du parti de ses ennemis. Quoi qu'il en soit, pour cette fois il ne devina pas juste, car on a assez vu, par ce qu'il a fait depuis à Rome, combien il lui étoit fidelle et affectionné.

J'ai dit en quelque endroit, que le Pere La Chaize faisoit du mal à beaucoup de gens, et du bien à personne, ce qui est fort vrai generalement parlant ; mais comme il n'y a point de régle si étenduë qui n'ait ses exceptions, on en peut trouver en celle-ci aussi bien que dans les autres. Le Comte de Murce neveu de Madame de Maintenon nous en fournit une. Il recherchoit en mariage la fille de Monsieur de Bois-franc, Surintendant de la Maison de Monsieur, qui avoit été disgracié, à cause des grandes voleries dont il étoit accusé. Le Pere La Chaize étoit fort son ami, c'est pourquoi Madame de Maintenon le pria de lui rendre service pour ce mariage, qu'on n'auroit pas osé proposer autrefois, que cette fille avoit refusé le Duc de Roquelaure du temps de la grande fortune de son Pere. Cependant elle avoit encore plus de huit cent mille livres, somme assez belle pour tenter un plus grand Seigneur que le Comte de Murce. Aussi la regardoit-il comme sa fortune, et ne pouvoit assez marquer sa reconnoissance au Confesseur de tout ce qu'il faisoit pour y réüssir, quoi qu'il ne fit rien à quoi il ne fût bien obligé. Madame de Maintenon lui avoit rendu

des services bien plus grands que celui-là, et il en avoit encore besoin tous les jours.

On ne peut pas dire la même chose du Marquis de Richelieu, homme d'un petit crédit, s'il en fut jamais à la Cour, mal fait, et de peu d'esprit, à qui pourtant il avoit fait épouser deux ans auparavant, la plus belle et la plus riche héritiére du Royaume : c'est de Mademoiselle Mazarin dont je veux parler, fille du Duc de ce nom, qui avoit épousé la Niéce du Cardinal, à condition qu'il en prendroit le nom et les armes ; car pour lui il étoit fils du feu Maréchal de la Meilleraye, Gouverneur de Bretagne. Chacun sait comme il a vêcu avec sa femme, les Histoires en sont pleines, c'est pourquoi je n'en parlerai point. Je dirai seulement que de ce mariage il a eu deux enfans, un fils qu'on appelle le Duc de la Meilleraye, et une fille, c'est celle dont il est question. Comme elle ressemble fort à sa mere tant de visage que d'humeur, et que le proverbe ordinaire du Duc Mazarin est que « bons chiens chassent de race » il apprehendoit fort qu'elle ne lui ressemblât aussi de vie et de conduite. Pour prevenîr cela il se resolut de la tenir de si court, et de lui faire donner une si sainte education dès son enfance, qu'assurement elle surmonteroit tout le penchant que sa fille pourroit avoir au mal. Pour cela il la tint toûjours dans les Couvents, entre les mains de bonnes et devotes Religieuses, qui ne lui parloient que de Dieu et de ses Saints, et pour toute recreation ne lui faisoient lire que la vie de Ste. Reine, ou de Ste. Catherine de Sienne, qui avoit mérité par sa devotion d'être mariée à Notre Seigneur lui même, qui étoit descendu du Ciel tout exprès pour cela. Quoi que toute cette bigoterie ne fût nullement de son genie, force lui fut pourtant de s'en contenter jusques à l'âge de dixsept ou dixhuit ans, que

son esprit se formant, elle devint aussi plus rusée, et commença à pratiquer de jeunes Religieuses, moins sévéres, qui lui apprirent bien des choses qu'elle ne savoit point, et trouverent le moyen de lui faire avoir des livres de galanterie, et souvent de lui faire parler à quelques Cavaliers. Le Duc fut averti de ce manège, qui ne pouvoit se faire si secretement, que le plus souvent, il ne vint à la connoissance des Superieures ; si bien qu'il prit le parti de la faire souvent changer de lieu, afin qu'elle n'eût pas le tems de faire ses pratiques. D'ailleurs il ne la confioit jamais qu'entre les mains de certaines vieilles Nonnes dont il étoit bien sûr : mais à quoi peuvent servir de pareilles precautions, contre une fille amoureuse et qui s'est fait un point d'honneur et de nécessité de tromper ses surveillantes ? Je l'ai veuë à Hennebout, qui est un Gouvernement en Bretagne, appartenant à son Pere; il l'avoit mise dans l'Abbaye de la Joye, sous la direction d'une ancienne et très-vertueuse Religieuse, nommée Madame de Pleve, qui est tante propre de la Duchesse de Portsmouth. Pendant quelques mois les ordres de M. le Duc Mazarin furent fort bien executez, et on la retint assez étroitement ; mais en peu de tems, elle sut si bien gagner le cœur de sa Gouvernante, et des autres Nonnes par ses flatteries et ses complaisances, qu'elles crurent ne pouvoir user raisonnablement d'une si grande rigueur envers une si aimable fille. Ce qui contribua encore beaucoup à sa liberté, fut un certain Pere Crônier, Directeur du Couvent, et Confesseur de Madame de Pleve, en qui elle avoit autant de foi, qu'en St. Bernard lui même le Fondateur de son Ordre. Ce Moine étoit devenu amoureux de Mademoiselle Mazarin, et n'omettoit rien pour lui plaire ; il se mettoit du rouge, se nettoyoit les dents avec soin, et se donnoit auprès d'elle des airs

autant radoucis, qu'un amant à perruque blonde l'auroit pu faire. La belle qui pour la premiére fois avoit le plaisir d'écouter la fleurette en liberté, ne le rebutoit point, et malgré la graisse inseparable des Moines, quelques peines qu'ils puissent prendre, elle trouvoit qu'il valoit toûjours mieux avoir un amant graisseux que de n'en point avoir du tout.

On remarquoit même, qu'elle s'ajustoit bien plus qu'à l'ordinaire, quand elle devoit le voir, et que les tête à tête, étoient fort longs. Cette demi-inclination dura jusques à ce qu'ayant obtenu ses coudées franches, elle pût recevoir des visites des gens du monde : mais alors la difference qu'elle y reconnut, lui fit abandonner sans compassion le pauvre et infortuné Bernardin, qui faillit à en mourir de desespoir. Je n'ai jamais vu une fille si folle, elle venoit quelques fois au parloir en habit de Religieuse, le voile baissé, dire à ceux qui l'attendoient, que Mademoiselle Mazarin étoit fort mal et ne pouvoit les voir; d'autres fois elle paroissoit deguisée en homme, sous une grande perruque avec la plume au chapeau, et en cet état faisoit mille singeries, et de quelque façon qu'elle fût vêtuë c'étoit toûjours elle même. Elle avouoit franchement que le chapeau la rejouïssoit, et que rien ne lui sembloit si triste qu'une compagnie où il n'y en avoit point. Mais elle me dit à moi un jour quelque chose de plus gai encore que cela; nous parlions de l'excessive devotion de son Pere, et elle ne feignoit point du tout de le traiter de fou et de visionnaire, et me raconta que tandis que le Duc et la Duchesse demeuroient ensemble, il ne lui accordoit jamais de coucher avec elle, qu'elle n'eût auparavant recité un Rosaire tout entier en sa presence, et assisté à deux genoux à la priére qu'il faisoit tous les soirs, et qui jointe aux Litanies de la Vierge, duroit

pour le moins une heure, desorte, disoit-elle, que la pauvre Madame ma mere, faute d'avoir cette patience, étoit le plus souvent obligée de se passer de mari.

Voilà quel étoit le caractére d'esprit de Madame Mazarin qui cherchant toutes sortes de moyens pour se tirer de l'esclavage où elle étoit, s'entêta d'un jeune homme, qui n'avoit point de qualité plus recommandable, que d'être fils d'un President au Parlement de la Province, c'est tout dire; car il y en a dans ce Corps qui ne sont pas grand' chose. Cependant cette affaire alla si loin, que les mesures furent prises pour se marier secrettement et pour sortir du Couvent, par dessus les murailles, qui donnent sur le bord de la Riviére, où on trouveroit un bateau tout prêt qui porteroit les deux amans, jusques à une barque, que l'on avoit fretée exprès, et qui les attendoit en rade, et les devoit porter jusques en Angleterre, où la Duchesse Mazarin protegée de la Reine sa parente avoit promis de les recevoir. Ce projet insensé étoit sur le point de s'executer, lors que Dieu qui a soin des fous et des enfans, le fit échouër, par une confidence qu'ils firent au Senechal de la Ville dont ils esperoient tirer du secours. Il promit de leur prêter deux mille écus, et les fit retarder quelques jours pour cela, pendant lesquels il en donna avis au Duc qui vint en diligence à Hennebout, et ôta sa fille de là, lui faisant de terribles reprimandes. Il la mena ensuite lui même à Paris chez les Capucines, esperant qu'il la garderoit mieux là qu'en aucun autre endroit, parce qu'elle seroit sous ses yeux, et de plus dans une maison où l'on vit fort austérement. Il la recommanda aussi bien devotement à la Custode du Bienheureux St. Clement qui y étoit arrivé depuis peu, et qui dans toutes les formes ordinaires, et usitées parmi les Saints, devoit signaler sa

venuë par quelque grace authentique. Neanmoins toutes ces precautions ne réüssirent pas, et je sais comment les Capucines, dans l'embarras que leur donna le changement de maison, ne purent si bien veiller sur leur prisonniére, qu'elle ne se sauvât avec le Marquis de Richelieu ; du moins elles le dirent ainsi au desesperé Duc Mazarin, qui fut se jetter aux pieds du Roi et clabauder son malheur par tout, ce qui ne lui servit qu'à faire rire quantité d'esprits mal tournez, dont la Cour est pleine.

Quelque bruit qu'il fît, ç'auroit pourtant été encore bien peu, s'il avoit su la vérité de l'aventure ; car il faut savoir que le Pere La Chaize son bon ami en étoit l'auteur. Il est parent de la Superieure du Couvent, et ne s'épargna point en cette occasion pour lui persuader que le Duc de Mazarin étoit un bourru critique, qui feroit devenir sa fille folle si on la lui laissoit plus long-tems entre les mains. Que ce n'étoit point ainsi qu'on devoit traiter une fille de condition, et qu'asseurement le moindre mal qui en pourroit arriver, étoit qu'elle deshonoreroit le Couvent par quelque sottise, pour laquelle prévenir il falloit la marier au plutôt secretement, et l'envoyer à sa mere, jusques à ce qu'on eût fait entendre raison au Duc, de quoi il se chargeoit : après quoi il proposa le Marquis de Richelieu ; et bien que la Religieuse ne trouvât pas de prime-abord ce parti sortable, cependant elle se rendit à ses raisons. Que trouvez-vous donc dans le Marquis, lui disoit-il ? n'est-il pas d'aussi bonne Maison qu'elle ? n'est-il pas sorti d'un mariage pareil à celui du Duc Mazarin ? il n'est peut-être pas si riche : mais, ma bonne Cousine, ne savez-vous pas que les biens du monde ne sont que vanité, et que quand il est question du salut éternel d'une ame, comme visiblement il

s'agit ici de celui de Mad. de Mazarin, on n'y doit pas ſaire la moindre attention.

L'affaire ſut donc concluë entre ces deux personnes, et l'Evêque de St. Malo qui étoit du complot. Ce Prelat qui actuellement a ſemme et enſans vivans et regnans, se mêle souvent d'autre chose que de dire son Breviaire, et fut un des principaux acteurs dans cette comedie.

On presenta le Marquis de Richelieu à la belle, et en même tems on lui parla de mariage. Sa mine et son esprit la dégoûterent un peu, mais enfin elle aima encore mieux le prendre que de demeurer toute sa vie dans un cloître. On les épousa donc dans le Couvent même. Ce ſut le Prelat qui en fit la ceremonie, après quoi on donna à la nouvelle Marquise un habit d'homme, et avec cet équipage elle monta dans le carrosse de son mari. Ils s'en allerent tout droit au Cours la Reine, où ils trouverent un des carrosses de voyage de l'Evêque, sous la conduite d'un Ecuyer, qui les porta à St-Denis, où ils prirent les relais, et furent en poste à Calais, et de là en Angleterre.

Mais, dira quelqu'un de ces gens difficiles, qui veulent qu'un Auteur leur rende raison de tout, quel intérêt avoit le Pere La Chaize de s'intriguer si avant dans cette affaire? Je n'en sais rien, si ce n'est peut-être son affection pour Madame de Mazarin qui étoit niéce de son Patron et de son bienſaicteur. Peut-être aussi que les cinquante mille livres, que le Marquis de Richelieu remit à Mr. La Chaize son frere sur le Banquier Gruflé, y purent faire quelque chose, car il ne savoit pas trop où prendre de quoi payer la charge de Capitaine des Gardes de la Porte qu'il avoit achetée quatre cent mille livres de Mr. le Marquis de St. Vallier, qui étoit bien bon marché, car autrefois elle avoit été venduë jusques à

cinq cens; mais c'étoit toûjours beaucoup pour un gueux comme lui, et si le Confesseur, outre ces cinquante mille livres, n'avoit fait en sorte de vendre quelques Benefices à la sourdine, il n'auroit pas aujourd'hui les clefs du Louvre entre les mains.

Laissons ces bagatelles et venons à des affaires d'un plus grand poids. Mr. Sebret Envoyé Extraordinaire à Siam, revint de son voyage, et avec lui le Pere Tachart Jesuite et Ambassadeur du Roi nouveau converti, auprès de S. S. et de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il étoit accompagné de dix-huit Mandarins qui lui servoient de Gentilshommes. Ce Pere apporta au Roi la ratification du Traité d'Alliance fait avec le Roi de Siam, par lequel ce Prince lui remettoit entre les mains, plusieurs places importantes. Le Chevalier de Fourbin revint aussi par le même Vaisseau; sa trop grande faveur l'avoit rendu odieux à Mr. Constance, qui craignoit d'être debusqué par lui, et ne le pouvoit plus souffrir; ainsi il fut obligé de ceder au plus fort, et de decamper. Cette deference ne satisfit pas cet esprit ambitieux et vindicatif. Il écrivit au Pere La Chaize sur son chapitre, s'en plaignant fort et le traitant de fanfaron et de brouillon, qui s'estimant beaucoup, et n'ayant qu'une très-petite suffisance, étoit plus propre à gâter les affaires qu'à les accommoder. Néanmoins comme il apprehendoit qu'on ne le crût pas sur sa parole, et que Sa Majesté ne se ressentît du traitement fait au Chevalier, il engagea le Pere de Fontenay, Superieur de la Maison de Siam, d'écrire du même style, en quoi il le servit si bien, que ce pauvre Gentilhomme, tout Neveu qu'il étoit de l'Evêque de Beauvais, se trouva fort heureux de monter une fregate de douze pieces de canon, après avoir été Grand Amiral des mers à Siam. On lui saisit même toutes ses hardes en Bre-

tagne, disant qu'il y avoit dedans beaucoup de choses sujettes à la Douane, et après qu'on les lui eut visitées, et gardées six mois, il eut toutes les peines du monde à les ravoir. Après tout je ne m'étonne pas qu'on ait eu en cette occasion beaucoup de complaisance pour le Sieur Constance, car c'est à lui que le Roi devoit la plus grande partie de son pouvoir dans ce Royaume.

Il étoit Grec de Nation, né à Céphalonie qui est une île dependante des Venitiens, d'une fort basse extraction, quoi que le Pere Tachart ait voulu dire, qu'il étoit fils du Gouverneur, en quoi il s'est fort trompé, car j'ai été à Cephalonie, et sais quelle est sa famille. Il s'apelloit Constance Queralcky, et non pas Phaulkon, ainsi que le dit ce Pere; et s'il avoit pris ce nom ce n'étoit que pour se mieux cacher. Comme il étoit reduit à demander l'aumône, sa mere le mit Moussi (1) sur un Vaisseau Anglois, où il fut instruit dans la Religion Protestante. Il vint ensuite matelot, et alla en cette qualité aux Indes où il ne lui fut pas difficile, ayant de l'esprit, de gagner quelque argent, avec lequel il se jetta dans le commerce, et par succession de temps, il fut Consul des Anglois. Ce poste lui donna moyen de se faire connoître à la Cour, particuliérement du Barcalon (2), qui le prit, après son Consulat fini, pour son Secretaire. Dans cet emploi il gagna entiérement l'esprit du Barcalon, et celui même du Roi par son ménage; de maniére que s'étant un jour offert à faire une Ambassade à la moitié moins de frais que les Maures ne demandoient, il y fut envoyé, et à son retour le Barcalon étant mort il fut mis en sa place. Ce fut dans ce tems-là que les Jesuites, voyant combien

(1) Moussi, petit garçon qui sert les Matelots.
(2) Barcalon, premier Ministre du Roi de Siam.

cet homme leur seroit utile, ne cesserent de le poursuivre, jusques à ce qu'ils l'eussent fait quitter le Calvinisme, dont il fit abjuration entre les mains des Peres Thomas et Maldonat, qui en écrivirent aussitôt au Pere La Chaize conjointement avec le Pere Verbiest Superieur General des Missions, et lui proposerent alors le projet d'établissement pour les François dans ce Royaume; et par le même moyen la ruine du commerce des Hollandois en ce pays. Ce dessein plut au Roi, et le Pere La Chaize fut chargé de lui écrire une lettre de félicitation sur sa conversion, et de lui envoyer de la part de Sa Majesté un livre de priéres qui étoit extremement riche. Dieu sait quelle fut la joye du Sieur Constance quand il se vit prevenu et recherché, pour ainsi dire, par un grand Roi; il repondit à ses bontez par toutes les marques de protection qu'il put donner aux François, et outre cela écrivit à Sa Majesté pour lui offrir ses très-humbles services, et lui protester qu'il seroit toûjours prêt d'entreprendre toutes choses pour cela. Il en dit autant au Pere La Chaize avec lequel il lia dès-lors une intime correspondance; et pour faire voir qu'il vouloit effectuer ses paroles, il introduisit les Jesuites chez le Roi par le moyen des Mathematiques, lesquels l'empaumèrent d'une telle maniére, qu'il leur permit les conversions jusques dans sa Cour. Il leur fit de plus esperer de se convertir lui-même. Ce fut sur cette esperance que le Pere Couplet Flamand de Nation, fut envoyé en France, avec deux hommes, soi disant Mandarins, qui venoient pour apprendre des nouvelles de leurs Ambassadeurs, bien que le Roi de Siam n'y eût seulement pas songé. Cela fut ainsi concerté pour donner lieu à Sa Majesté d'y envoyer une Ambassade sans qu'on pût gloser là dessus, ni

le taxer d'avoir mendié l'amitié et l'alliance de ce Prince Indien.

Le Pere Couplet eut de grandes et frequentes conferences avec le Pere La Chaize touchant cette entreprise, et lui fit voir les grands avantages qui en reviendroient à la Société, laquelle ne devoit pas moins espérer, que de s'approprier la meilleure partie des richesses immenses, qui sont dans les Pagodes de ce Païs; et quant à Sa Majesté, sans parler de la gloire qui lui reviendroit, d'avoir procuré la conversion d'un Royaume si éloigné, il y avoit toutes les apparences imaginables de s'en rendre maître avec le temps, si l'on pouvoit persuader au Roi de Siam de recevoir des troupes Françoises chez lui, sous couleur de le defendre contre les Hollandois, qu'on lui faisoit regarder comme des ennemis qui ne cherchoient que l'occasion de se jetter sur ses Etats et de s'en emparer, l'affaire de Bantam aidant beaucoup à le lui faire croire ainsi. On lui disoit encore qu'ils trouveroient d'autant plus de facilité dans leur dessein, que les troupes Indiennes, n'ayant pas un ordre de guerre à beaucoup près si bon que celui des Européens, elles ne leur pourroient jamais resister, à moins qu'elles ne fussent instruites et exercées par des François qui entendissent parfaitement le métier. Mais que comme le Roi Très-Chrétien étoit un Prince extrémement genereux, et qui ne travailloit que pour la gloire; on pouvoit croire qu'il lui accorderoit volontiers des Chefs et des Officiers. Voilà, disoit le Pere Couplet, l'état où sont les choses, et qui me paroissent en assez bon train, pour ne devoir pas les negliger; car enfin quand même on ne verroit pas de jour à soumettre si tôt cet Empire, on en retireroit toûjours l'avantage d'incommoder extrémement les Hollandois, et d'y établir un bon commerce; mais il est sûr,

continuoit-il, que si le Roi entreprend bien cette affaire, elle réüssira mieux qu'on ne l'ose penser. On peut compter d'abord sur Monsieur Constance, c'est un homme que nous possedons déja beaucoup; encore quelques caresses et quelques marques de distinction de la part de Sa Majesté, et vous verrez qu'il fera tout ce qu'on voudra.

Le Pere La Chaize bien persuadé, persuada le Roi à son tour, qui nomma le Chevalier de Chaumont pour son Ambassadeur, et lui donna six Jesuites savans dans les Mathematiques, pour l'accompagner. Le Pere La Chaize écrivit au Pere Verbiest à Pequin pour les lui recommander, et cette lettre a été renduë publique; on n'y doit pourtant point ajoûter de foi, car elle est supposée, pour derober aux yeux du monde leurs desseins et leurs anciennes pratiques.

Cependant les Hollandois qui s'en doutoient bien, obligerent Sultan Agni Roi de Bantam, de refuser toute audience, secours et retraite à l'Ambassadeur de France, qui s'étoit presenté pour rafraîchir dans ses ports, et lui fit donner ordre de se retirer de sa rade, de sorte qu'il fut contraint de continuer sa route jusques à Siam, où il fut très-bien reçu; et quand il en partit, il y laissa le Chevalier de Fourbin dont j'ai parlé, que le Roi lui demanda pour son Grand Amiral, et lui donna en presence de l'Ambassadeur un sabre magnifique qui est le present qu'il fait à ses Generaux en les recevant. En même tems il envoya des Ambassadeurs à notre Monarque, qui furent reçus avec la derniére magnificence, et que l'on promena par tous les païs conquis pour leur donner une grande idée de la France. Ils conclurent avec Sa Majesté le Traité d'Alliance, et emmenerent avec eux une quantité d'Officiers et de Gardes du Corps pour le

Roi leur Maître, qui depuis y ont mal passé leur tems; car on apprit il y a trois ans que ce prince étant mort, et son Successeur ne pouvant digerer de n'être qu'un Roi en peinture, tandis que nos François qui tenoient ses meilleures places, l'étoient véritablement, fit faire main basse sur eux, et particuliérement sur les Jesuites, tellement que la plus grande partie y demeura, le reste se refugia chez les Hollandois, qui eurent la générosité de les recevoir, bien que de fraîche date, ils eussent été avec des vaisseaux attaquer le Port de Paramaribo, dans le dessein de se rendre maître de Surinam, d'où pourtant ils furent repoussez, et obligez de se retirer avec perte.

Ainsi finit malheureusement l'affaire de Siam, qui avoit été menée par les Jesuites, et entreprise par les conseils du Pere La Chaize ; elle coûta au Roi en cette occasion plus de trois millions, et la vie à plus de deux mille hommes. Revenons à ce qui se passa en Europe. Le Roi d'Angleterre avant resolu d'abolir le Test et les Lois penales, donna d'abord une Declaration pour la Liberté de conscience, et ordonna à l'Archevêque de Cantorberi, et a plusieurs autres Evêques de la faire lire dans les Eglises lors du Service Divin ; et ces Evêques ayant refusé de le faire, disant que cela étoit contraire aux Actes du Parlement et à leur conscience, ils furent envoyez à la Tour, et on commença d'instruire leurs procès criminellement. Ils furent pourtant relachez quelques jours après, sans discontinuer néanmoins de proceder contr'eux. Comme le Roi vit que de ce côté-là il ne réüssiroit pas, il prit un autre biais. Il envoya des Commissaires par toute l'Angleterre, pour disposer le peuple et les Magistrats, à recevoir cette loi nouvelle : mais étans revenus, et ayant témoigné au Roi, le peu de disposition qu'ils

avoient trouvé dans les esprits pour un si grand changement, et que même ils ne pensoient pas qu'aucun Juge y voulût consentir, le Roi fit dessein de casser tous les Magistrats de son Royaume, qui refuseroient de lui obeïr en cette rencontre ; hardi projet, s'il en fut jamais, mais qui, à mon sens, n'égaloit pas encore la témérité du moyen dont il prétendoit se servir pour y réüssir. Il savoit bien que cela ne se pouvoit point faire à moins d'avoir une bonne armée toute prête et en état d'appuyer ses ordres, et de laquelle il fût asseuré ; ce qui étoit le nœud gordien, mais qu'il s'imagina pourtant de couper facilement, en forçant tous les Officiers à changer de religion, et particuliérement ceux de l'armée navale, qu'il crut lui être plus necessaires. Il commença par envoyer des Prêtres et des Moines sur les Vaisseaux, avec ordre d'y dire la Messe, lesquels effectivement se mirent en devoir de le faire, mais les Equipages s'étant émus tumultueusement, se saisirent d'eux et les vouloient jetter dans la mer, si les Officiers n'avoient interposé leur autorité pour sauver ces miserables qu'ils firent retirer. Le Roi d'Angleterre jugeant avantageusement de la deference et du respect que les Officiers avoient témoigné pour lui en cette rencontre, voulut s'en prevaloir ; il fut donc lui même sur l'Amiral, et d'abord leur ordonna à tous de lui apporter leurs commissions ; après quoi il leur declara que sa volonté étoit qu'ils quittassent cette vieille heresie, dans laquelle ils avoient été élevez, et qu'ils embrassassent la Religion Catholique ; sur quoi ces Oficiers repondirent avec fermeté, qu'ils étoient prêts de lui obeïr dans toutes les choses justes et raisonnables ; mais que quant à trahir leur conscience, ils ne le feroient pas. Le Roi leur voulut persuader que ce qu'il leur demandoit, n'étoit point aussi ni contre la justice ni contre la

Religion, et que bien loin de là, il n'avoit point d'autre but que de procurer leur salut ; et n'en aiant pu venir à bout il leur declara, qu'il ne leur donnoit que 24 heures pour y penser, après lesquelles il casseroit tous ceux qui ne voudroient pas obeïr à ses ordres, et se retira. Cependant comme ce tems expiré il les trouva aussi fermes qu'auparavant, il leur dit que cette affaire étant d'une trop forte consequence, pour la pouvoir résoudre en si peu de tems, il vouloit bien leur accorder un plus long, parce qu'après cela il y pourvoiroit.

J'avoue que je ne comprens pas à quoi pensoit le Roi Jacques d'entreprendre une affaire de cette nature. en si peu de tems, et avec tant de hauteur. Quoi ! en six mois, remplir la Capitale de Moines, ôter le Collége d'Oxfort aux Protestans, et impatroniser les Catholiques dans leur Eglise? donner la liberté de conscience, et abolir le Test et les Loix penales, qui est la pierre d'achoppement de tous les Anglois? mettre en prison leurs Evêques, qu'ils reverent comme des Dieux? menacer les Magistrats de les destituer, et enfin ordonner à tous les Officiers sur peine de cassation de quitter leur Religion dans vingt-quatre heures? et qui plus est se transporter sur les vaisseaux, au milieu d'eux tous, pour leur faire ce commandement, dans le temps même qu'il vient de lui naître un Prince, qui leur est si suspect? c'est ce que la Postérité aura peine à croire. Il falloit être bien ennemi de son repos et de sa propre grandeur, pour travailler ainsi à la détruire : Et qui a jamais vu pousser le pouvoir arbitraire jusques-là? Le Roi Très-Chrétien notre Souverain Monarque, qui peut-être est le Prince qui l'a porté le plus loin, n'auroit pas osé en faire autant. Hé ! pensoit-il être un Hercule, un Mars, capable de dompter lui seul tout un peuple? Encore si dans l'occasion il

avoit soutenu ce caractére d'autorité et d'intrépidité, on auroit dit que tout cela ne provenoit que d'un courage heroïque, qui ne trouvoit rien au dessus de lui, mais il ne s'est pas soutenu quand l'adversité est venuë, et tout ce qu'on peut penser de plus glorieux pour lui, c'est qu'il cherchoit la couronne du martyre.

Pendant que cela se ſaisoit en Angleterre, on se preparoit en France à la guerre : car le Pape avoit donné une Bulle de dispence d'âge en faveur du jeune Prince Clement de Baviere (1), et comme c'étoit le plus redoutable concurrent du Cardinal de Furstemberg, on craignoit beaucoup qu'il ne lui ſût preferé dans le Chapitre de Cologne ; d'autant plus que le Pape lui étoit tout à fait opposé. Ainsi l'affaire des ſranchises qui dans le ſond n'étoit rien, ſût enfin très-préjudiciable au Roi ; car la passion avec laquelle il la poussa, lui fit oublier les intérêts du Cardinal qui étoient les siens propres ; et quoi que cette Eminence eût imploré son secours assez de fois ; et qu'il en eût écrit ſort souvent au Pere La Chaize, on ne s'avisa de l'écouter, que lors que le Pape eut donné la dispense au Prince Clement. Alors le Roi ſaisant serieusement réflexion sur l'avantage considerable qu'il auroit retiré de l'élevation du Cardinal, songea tout de bon à la ſaire réüssir, et pour cela il écrivit une lettre ſort soumise à Sa S. qu'il lui fit rendre par le Cardinal d'Etrée, le même Prélat qui avoit réſusé d'entrer en negociation avec le Pape quand il l'en avoit requis. Il fit ſaire aussi des offres ſort avantageuses au Nonce Ranucci sur les ſranchises, à condition que S. S. voulût donner sa confirmation au Cardinal de Furstemberg preſerablement au Prince Clement. Néan-

(1) 1688.

moins le Pape qui ne se pouvoit plus fier au Roî, vu les fâcheux traitemens qu'il avoit reçus de lui, fut înflexible à ses priéres, et goûta le plaisir de se voir recherché, avec autant de respect, qu'auparavant on avoit témoigné de hauteur, sans pourtant se laisser gagner. Effectivement peu de jours après il donna la Bulle d'Eligibilité pour le jeune Prince, sans avoir seulement voulu voir ni entendre les agens du Cardinal de Furstemberg. Il fit même défense à son Envoyé, de se qualifier desormais d'Envoyé de l'Electeur de Cologne, comme il avoit fait auparavant. Ce Ministre voyant qu'on ne vouloit point l'entendre, fit afficher par tous les carrefours, des placards contenant un appel au futur Concile de la part de son Maître, contre les procedures abusives du Pape. Mais si ce Prelat n'attend la justice qu'il prétend que de ce futur Concile, il y a bien de l'apparence qu'elle viendra trop tard pour lui.

Les nouvelles vinrent alors à Rome de l'élection du Baron d'Elderen à l'Evêché et Principauté de Liége, et de celle du Baron de Plettemberg à celui de Munster, lesquels envoyerent au Pape pour demander leur confirmation qui leur fut accordée incontinent.

Tous ces mauvais succès donnerent des chagrins inconcevables au Roi qui reconnut à ses depens, les fautes irreparables qu'il avoit faites ; la premiére en s'amusant avec trop de chaleur à soutenir le droit des Franchises, et laissant pour cela perdre l'occasion d'avoir un Electeur à sa devotion ; et la seconde en s'obstinant mal à propos, à vouloir que le Cardinal de Furstemberg fût fait Evêque de Liége, et refusant l'élection du Cardinal de Bouillon que le Chapitre avoit tâché tant de fois de lui faire agréer : aussi ne put-il s'empêcher d'en témoigner fortement son mécontentement au Pere La Chaize,

par les conseils de qui plus que de pas un autre, il s'étoit gouverné. Il lui dit d'une maniére fort rude, que jamais affaire menée par un Jesuite, n'avoit eu une bonne fin, et qu'ils seroient beaucoup mieux de se mêler de regenter leurs écoliers, que de s'intriguer dans les affaires d'Etat. Après cela il fut plus d'un mois sans lui parler, de sorte que le Pere se crut disgracié tout à fait.

Il courut chez Madame de Maintenon tout alarmé, la suppliant avec instance de parler pour lui au Roi, qui le vouloit rendre responsable du mauvais succès des affaires : pourtant, Madame, lui dit-il, vous me serez témoin, que je suis animé du plus pur zèle pour Sa Majesté, et que depuis plus de vingt ans j'ai travaillé jour et nuit pour son service sans prendre un seul moment de repos; vous le savez, Madame, et vous avez vu de vos yeux la plus grande partie des choses que j'ai faites. Cependant pour toute recompense de mes travaux, le Roi m'abandonne aujourd'hui et me traite aussi mal que si je l'avois trahi lui et son Etat, et tout cela parceque l'affaire du Cardinal de Furstemberg, pour laquelle j'ai pris mille peines, n'a pas réüssi. Dites, repliqua Madame de Maintenon, parceque vous l'avez engagé dans une guerre dont il ne sauroit trop craindre les suites. Ne saviez-vous pas que la seule élevation du Cardinal Furstemberg, aux Evêchez du feu Electeur de Cologne, pouvoit nous mettre à couvert et nous garantir contre la Ligue d'Ausbourg, qui va fondre sur nous comme une troupe de vautours ? Car enfin on n'en peut plus douter, les Hollandois arment, c'est un signal à tous les autres. Hé ! Madame, reprit le Pere, on les a bien battus la precedente guerre, quoi que l'Angleterre ne se fût pas declarée pour nous; que ne peut-on point esperer presentement qu'on est assuré, qu'elle joindra ses armes

aux nôtres ? Le Roi d'Angleterre, repondit Madame de Maintenon, a bon besoin de ses forces chez lui, et croyez-moi qu'il n'est pas en état de secourir ses voisins. Quelque peu qu'il fasse, repartit le Pere, ce sera toûjours quelque chose. Après tout le Roi est en état de prevenir ses ennemis, par une forte invasion sur le Rhin ; et en renouvellant avec cela l'alliance avec les Turcs, on leur donnera bien des affaires ; mais quand tout cela ne seroit point, dois-je porter la peine moi, d'un malheur qu'en bonne politique, on ne pouvoit prevenir ? Je ne conviens pas de cela, interrompit Madame de Maintenon ; mais bien, que Sa Majesté doit avoir égard à la droiture de vos intentions et aux services que vous lui avez rendus, et vous remettre dans l'honneur de ses bonnes graces. Je vous promets de m'y employer de mon mieux, et je pense que je n'aurai pas de peine à y réüssir ; car le Roi est trop raisonnable pour n'entrer pas dans la fatalité de la chose. Ne vous troublez donc pas si fort, et assurez-vous que ce ne sera rien ; vous n'êtes pas accoutumé aux disgraces. « Non sans doute, » repondit le Pere, « et j'avouë qu'il m'est bien dur de me » voir ainsi mal mené d'un Prince, pour les intérêts de » qui j'ai sacrifié, sans balancer, l'Eglise, le Saint Siége, » mon Ordre, et moi-même avec eux. » En disant cela les larmes lui tomboient des yeux, tant il étoit penetré de douleur et de dépit.

Madame de Maintenon en parla au Roi, qui n'eut pas de peine à revenir, et en peu de jours il fut aussi avant dans le Conseil qu'il eût jamais été.

Le Roi envoya à Rome le Sieur de Chaulo, pour rendre une lettre à S. S. sur les differens qui étoient entr'eux. Le Pape refusa de la recevoir, ce qui obligea le Cardinal d'Etrée de rendre cette lettre publique.

Cependant le Roi se saisit d'Avignon, et menaça d'entrer en Italie. Il défendit aussi au Cardinal Ranucci de sortir de Paris, et lui dit qu'il recevroit le même traitement qui seroit fait à son Ambassadeur; et comme le Roi apprehendoit que le Pape ne vint enfin à l'excommunier lui-même, avec tous ses Sujets, il voulut prévenir ce coup, en faisant appeller, selon sa bonne coutume, au futur Concile, de tout ce que le Pape pourroit faire contre lui, et fit intervenir sur cet acte un arrêt du Parlement qui le confirma.

Cependant on se preparoit fortement à la guerre de tous les côtez. Les Hollandois surtout armoient puissamment sur mer, ce qui donnoit une extrême jalousie aux Rois de France, et d'Angleterre, qui se persuadoient assez l'un et l'autre que ces preparatifs les regardoient.

Leurs Ambassadeurs presenterent de leur part des Memoires aux Etats, pour leur representer le juste ombrage, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de prendre, d'un armement si considerable, et qui se faisoit dans une saison où d'ordinaire on ne songeoit qu'à se reposer, et qu'ainsi ils desiroient de savoir de Leurs Hautes Puissances à quelle fin tout cela tendoit. L'Ambassadeur de France ajoûta, qu'il ne doutoit presque point, que cette grande flotte ne fût destinée contre l'Angleterre, mais qu'en ce cas le Roi son Maître declaroit à Messieurs les Etats, que ses étroites liaisons avec ce Prince, et l'alliance qui étoit entr'eux ne lui permettoient pas de souffrir cette innovation, sans le secourir de toutes ses forces, et qu'il avoit bien voulu les en avertir, avant que de venir à une guerre ouverte, afin qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance. Il leur dit encore, que le Roi étoit resolu de maintenir le Cardinal de Furstemberg et le Chapitre de Cologne dans la liberté de leurs droits et

de leurs privileges, contre tous ceux qui voudroient y donner atteinte, et que comme il étoit averti des mouvemens et des cabales qui se faisoient en plusieurs endroits à leur prejudice, il étoit bien aise de faire connoître aussi ses sentimens sur cette affaire.

Telle fut la declaration de l'Ambassadeur de France, par laquelle on voit que le Roi n'ignoroit pas absolument le dessein des Hollandois, ou du moins qu'il avoit eu des soupçons fort conformes à la verité. Néanmoins par une fatalité que je comprens d'autant moins qu'elle n'est point du tout ordinaire à ce Prince, il entendit gronder la foudre et vit le coup prêt à partir, sans prendre de mesures justes pour s'en mettre à couvert, et dans cette occasion, où il n'étoit besoin que de suivre les seules lumiéres du sens commun, pour se garder du peril dont il étoit menacé, il semble qu'il prit plaisir à s'en laisser accabler. Mais *quos vult perdere Jupiter dementat*. En effet si plutôt que d'envoïer Monsieur le Dauphin, comme il fit, avec une puissante armée sur le Rhin, il l'avoit fait marcher droit à Mastricht, ou qu'il fût entré en Hollande, par Bonn dont le Cardinal de Furstemberg étoit Maître, comme il avoit fait en 1672 et qu'à mesure que cette Republique équipoit sa flotte, il eût armé la sienne, n'est-il pas vrai que les Hollandois obligez de songer à leur propre defense, n'auroient jamais permis l'embarquement ? Car c'est en vain qu'on voudroit m'opposer que le Roi de Suéde avoit donné des troupes, et que l'Electeur de Brandebourg en avoit aussi de prêtes à marcher ; quinze ou vingt mille hommes n'auroient point été suffisants pour arrêter l'armée de France, dont la seule approche eût fait avorter le grand et hardi dessein qu'ils avoient sur l'Angleterre et qu'ils executerent si heureusement. Mais au lieu de cela le

Roi aleché par la prise apparente de deux outrois places qui ne lui pouvoient resister, se laissa prendre à cette amorce, et envoya son Dauphin avec grand apparat pour conquerir un petit coin de terre, tandis que de l'autre côté le Prince d'Orange appellé par les Anglois et assisté des Hollandois, s'assuroit de trois puissants Royaumes, dans la conservation desquels Sa Majesté et le. Roi Jacques son Allié avoient tant d'intérêt. Au nom de Dieu, peut-on faire une plus lourde faute, et depuis que les Rois regnent et qu'ils font la guerre en a-t-on vu une pareille ? Pour moi je ne puis que je ne reconnoisse, en ceci, les effets d'une Providence inconnuë et superieure ; car enfin si le Roi eût seulement obligé les Hollandois à se tenir chez eux, tant par une forte diversion par terre que par une bonne armée navale, qui les eût tenus en échec, qu'en même tems il eût pris seulement dix mille hommes de troupes Angloises à son service, et les eût remplacez par vingt mille des siennes, avec autant d'Irlandois qu'on y eût fait venir, c'étoit fait de la Religion Protestante et de la liberté de l'Europe ; il seroit, humainement parlant, allé à grands pas à la Monarchie Universelle, à laquelle il aspire depuis si longtems, et peut-être n'en seroit-il pas loin presentement, au lieu qu'aujourd'hui, quelque mine qu'il fasse, il seroit bien heureux d'en être quitte en restituant toutes les places qu'il a prises, et en reconnoissant le Roi Guillaume pour legitime Souverain d'Angleterre, quoi qu'asseurement cette paix lui fût très-onereuse.

On voit par ce que je viens de dire, combien la fin de cette année fut fatale au Roi, ce qui n'empêcha pas que quand le Dauphin revint à la Cour on ne l'accablât de congratulations. Tout le monde lui crioit victoire, les Cours Souveraines et les Corps de Ville le haranguerent,

les Poëtes s'epuiserent en louanges, et le Roi lui même fit son éloge devant tout le monde diverses fois. Enfin peu s'en fallut qu'on ne lui decernât le triomphe. Quant à moi qui voyois tout cela et qui savois ce que j'en devois penser, je soupirois en secret de voir la foiblesse des hommes, qui rient souvent, festinent et dansent, dans le tems qu'ils devroient pleurer. Ce n'est pas que je veuille dire que Monseigneur n'ait mérité des louanges dans cette expedition, il s'acquita parfaitement bien du commandement que le Roi lui avoit confié pour la premiére fois, et il montra dans toutes les occasions une valeur et un courage digne de sa naissance auguste et du rang sublime auquel il est destiné. Mais après tout, cette conquête n'étoit pas bien difficile, et quand il n'auroit pas autant de cœur et de prudence, qu'il en a effectivement, il n'y auroit pas moins réussi. D'ailleurs il me paroît que dans la conjoncture des choses on n'avoit pas tant lieu de se rejouïr : gagner trois villes d'un côté et perdre trois Royaumes de l'autre, n'est pas à mon avis une chose équivalente. Mais quoi ! les François sont bâtis de cette humeur, il semble qu'ils voyent toutes choses avec des lunettes de longue veuë; celles qui leur sont desavantageuses ils les regardent du côté qui éloigne et diminuë les objets, et celles qui leur sont favorables ils les considerent par celui qui les grossit et les approche.

Quoi qu'il en soit, le Prince d'Orange embarqua ses troupes et partit. Il est vrai qu'il fut accueilli d'une violente tempête qui dispersa ses vaisseaux, mais peu après il les rassembla, et continua son voyage heureusement. La nouvelle en vint en France, et suivant la coutume, tout le monde disoit que la plupart des vaisseaux avoient fait naufrage, et que le Prince d'Orange y avoit peri; on appuyoit même cette opinion

d'une Centurie de Nostradamus qui faisoit grand bruit, la voici :

En mil six cent octante-huit
Albion sera délivrée
D'une emprise mal digerée
Qui ne produira aucun fruit,
Et par un accident étrange
Poissons se norriront d'Orange.

Ce fut un avocat qui me la montra, triomphant, et me disant que desormais je ne plaindrois plus les malheurs de la France, pour qui tous les élemens combattoient. Je ne savois que lui repondre, car je n'avois point étudié Nostradamus : mais le lendemain je fus voir un ancien ami l'Abbé Consinot Conseiller au Parlement de Bretagne, homme savant et de fort bon sens, à qui je la montrai ; il me repondit, Mr. mon ami, j'ai lu les Centuries de cet Astrologue, d'un bout à l'autre plusieurs fois, et je vous asseure qu'elle n'y est point : c'est une piéce faite à plaisir ; et sur cela il me conta que du tems des troubles du Cardinal Mazarin, comme il étoit engagé dans le parti contraire, et qu'il faisoit faire tout ce qu'il pouvoit pour aider à le détruire, il avoit fait une pareille Centurie, qu'il avoit înserée parmi les autres, et les avoit fait imprimer tout exprès. Il me la recita, mais il ne m'en souvient pas, seulement je sais qu'elle finissoit par

Les Rouges rouges le Rouge assommeront.

Voulant signifier par les Rouges rouges, le Parlement ; et par le Rouge, le Cardinal. Cependant elle étoit controuvée, aussi bien que celle du Prince d'Orange, et ne se trouverent pas plus justes l'une que l'autre. Depuis

cela toutes les Centuries qu'on m'a rapportées sur les affaires presentes m'ont été suspectes.

Dès que le Prince ſut embarqué il parut un maniſeste de la part des Hollandois et de la sienne, par lequel « ils » declaroient, que les Seigneurs d'Angleterre, ayant » plusieurs ſois et avec beaucoup d'instances supplié Son » Altesse, de venir les delivrer du pouvoir despotique, » sous lequel on étoit prêt de les assujetir, en détruisant » leurs privilèges et les loix du Royaume, et par le même » moyen l'Eglise Anglicane de la persecution qu'elle » souffroit ; le Prince touché de leurs malheurs, et de la » dure captivité, sous laquelle la Religion et l'Etat étoient » prêts de tomber, n'avoient pu leur reſuser le secours » qu'ils lui demandoient, et pour lequel il avoit armé : » Que son intention n'étoit point d'envahir la Couronne, » comme ses ennemis pouroient peut-être le publier, ni » d'apporter aucun changement dans l'ordre legitime de » la succession : mais au contraire qu'il venoit pour ſa- » ciliter et asseurer à un Parlement libre les moyens de » s'assembler, dans lequel chacun pût dire son senti- » ment sans contrainte, et tout ensemble pûssent tra- » vailler à retablir les Loix et les Libertez du Royaume » dans leur premiére vigueur, et remettre la Religion » dans l'état florissant où elle étoit avant les injustes » entreprises du Roi, qui ne tendoient qu'à son entiére » destruction : Que les desseins de Sa Majesté Britan- » nique paroissoient visiblement, dans l'étroite alliance » qu'il avoit ſaite avec le Roi Très-Chrétien et dans » cette union intime qui étoit entr'eux, quoi que ce » Prince ſût dès long-tems l'ennemi declaré et impla- » cable du Royaume d'Angleterre, des Provinces-Unies, » et particuliérement de la Religion Protestante qu'il » avoit persecutée à outrance par tout où son pouvoir

» s'étoit étendu : Qu'il étoit clair que Sa Majesté Britan-
» nique, qui ne se gouvernoit que par ses conseils, avoit
» reglé sa politique sur la sienne, et visoit aux mêmes
» fins, et qu'ainsi comme il étoit de l'intérêt de tout le
» Peuple d'Angleterre et de la Noblesse de ne souffrir
» pas des innovations de cette nature, il esperoit qu'ils
» le recevroient en qualité d'ami, qui venoit uniquement
» pour les secourir, les proteger, et concourir avec eux,
» à redonner à cet Etat la paix et le repos dont il étoit
» privé. »

Ce manifeste n'eut pas plutôt paru en Angleterre, que le Roi défit en un jour tout ce qu'il avoit fait auparavant, il remit dans leurs diocèses les Evêques qu'il avoit envoyez à la Tour, et leur fit tous les honneurs et toutes les caresses possibles. Il cassa la Chambre Ecclesiastique qu'il avoit créée, fit fermer le Collège des Jesuites, et les Chapelles où l'on disoit publiquement la messe, retablit le Collège de la Magdelaine d'Oxfort dans son premier état, en faisant sortir les Catholiques, et enfin rendit à chaque ville ses Chartes et ses Privilèges ; après quoi il se mit à la tête de son armée, où il ne demeura pas long-tems, le cœur lui manqua, et bien qu'il eût promis au Roi de France qu'il battroit le Prince d'Orange ou qu'il y periroit, il abandonna ses troupes et se retira à Londres, où il fit et dit des choses si pauvres et si indignes d'un grand et courageux Prince, tel qu'on l'avoit cru jusques alors, que cela passe l'imagination. Il envoya prier le Prince d'Orange de venir dans le Palais de St. James qu'il lui avoit fait preparer lui-même, ordonna à sa Garde de se laisser relever paisiblement dans Wittehal à une heure après minuit, choisit lui-même le lieu de son éxil, tandis que le Prince venoit occuper sa place, et quand il étoit seul il pleuroit et se desesperoit. Enfin

pour combler tout cela il s'enfuit lâchement en France, et verifia ainsi le proverbe qui dit que qui quitte la partie la pert; car s'il eût eu la resolution de demeurer dans ses Etats, les choses n'auroient peut-être pas tourné comme elles ont fait, et j'ai d'autant plus de raison de le croire, que quelque absent qu'il fût, il eut pourtant encore beaucoup de voix dans la Convention. Joignez à cela que le Prince d'Orange avoit toûjours affecté une grande modestie sur le Chapitre de la Couronne, et qu'il ne fit point de brigues pour se la faire donner. Quoi qu'un pareil desinteressement ne soit guéres vraisemblable, puisque le Thrône est l'objet du monde le plus tentatif, neanmoins je ne puis que je ne croye, qu'effectivement son intention fut à peu près telle qu'il la declaroit dans son manifeste ; car premiérement il est certain, que ce Prince est attaché à sa Religion, plus qu'homme qui soit au monde, et que c'est là le grand mobile qui le fait agir : d'ailleurs qui ne sait que dans la guerre de 1672 il refusa constamment les offres qui lui furent faites plusieurs fois de la part de la France et de l'Angleterre, de le rendre Souverain des Provinces-Unies, et qu'il repondit à ceux qui lui en parlerent, ces belles paroles, qui seront dans les siécles futurs un témoignage glorieux de sa moderation et de son équité : « à Dieu ne plaise, » dit-il, « que je songe jamais à » établir ma fortune ni ma grandeur, sur la ruine de ma » chére Patrie ! » Elle parut encore davantage à Utrecht dans l'année 1675. La Province de Gueldres se trouvant accablée par les grosses dépenses qu'elle avoit été obligée de faire, et ne sçachant comment trouver les moyens d'y fournir davantage, lui offrit volontairement la Souveraineté ; mais ce Prince genereux qui voyoit que ce qu'ils en faisoient, n'étoit que par pure nécessité, et qu'outre cela les autres Provinces en pourroient concevoir de la

jalousie, les remercia, leur disant qu'il vouloit toûjours être leur ami et jamais leur Maître. Ce seront là de beaux traits dans l'Histoire de ce Prince, et je ne sais si jusques à present on en a lu beaucoup de pareils

Au reste si l'on doit juger des intentions d'un homme par sa conduite passée, il me semble que je n'ai pas eu tant de tort, quand j'ai cru que dans son entreprise, il avoit eu moins la Couronne en vûë, que le retablissement de sa Religion et la delivrance d'un Peuple opprimé.

Cependant le Roi Jacques, la Reine son Epouse et le Prince de Galles étoient arrivez en France, où on leur fit une reception peu differente de ce qu'elle eût été s'ils y étoient venus Roi et Reine regnants. Le Roi leur donna le Château de St. Germain superbement meublé, où il les fit servir par les Officiers de sa Maison, qui faisoient un second quartier chez le Roi Jacques, comme ils l'avoient fait chez lui-même. Il lui assigna aussi cent mille écus par mois pour sa dépense, qui lui furent payez d'avance, et lui donna des Gardes du Corps en propre; outre cela sa Cour n'étoit guéres moins grosse que celle de Versailles. Enfin il etoit presque autant Roi à Saint Germain qu'à Wittehal, et si cela avoit duré je l'aurois trouvé fort heureux dans son malheur: mais je ne sais comment les Courtisans, qui ont vu qu'il n'y a rien à gagner là, se sont retirez peu à peu; la finance ne vint pas non plus sur le même pied qu'auparavant, de sorte que le Château est devenu si desert, que le Roi et la Reine sont le plus souvent contraints, faute de compagnie, de jouër ensemble aux échecs des trois et quatre heures d'arrachepied pour se desennuyer.

Les malheurs de ce Prince ne rendirent pas le Pape plus traitable, il refusa à Milord Howart son Ambassa-

deur le Chapeau de Cardinal (1), qu'il lui avoit fait demander une seconde fois pour le Pere Peters, et crut lui faire une grande grace, en promettant de lui accorder une retraite. Le peu d'indulgence de Sa Sainteté envers le Roi Jacques provenoit de l'union intime où il le voyoit avec le Roi; car le differend entre les deux Cours s'aigrissoit tous les jours, et on en étoit venu jusques là, que Sa Majesté craignant quelque sinistre resolution de la part de Sa Sainteté contre le Marquis de Lavardin, avoit fait arrêter le Cardinal Ranucci dans le Couvent de Saint Lazare, et le faisoit même garder à veuë par le Sieur de Saint Olon, Gentilhomme ordinaire de la chambre, qu'on lui avoit donné sous pretexte de lui tenir compagnie, et il demeura là jusques à ce que l'Ambassadeur du Roi fût hors des terres Eclesiastiques. Ce fut au mois d'Avril qu'il sortit de Rome après avoir fait notifier son depart au Saint Pere, par le Cardinal d'Etrée; qui lui declara que puisque Sa S. obligeoit le Roi son Maître à retirer son Ambassadeur, il ne falloit plus esperer d'accommodement, ni d'entrer en negociation; Sa Majesté ayant revoqué tous les pouvoirs qu'il avoit donnez pour cela jusques alors. Il sortit avec la même pompe, qu'il étoit entré, suivi de plus de cinq cens Gentilshommes, et accompagné des Cardinaux d'Etrée et Maldachinî, qui le reconduisirent fort loin. Peu de jours après son depart le Marquis de Cogollugo Ambassadeur d'Espagne, fit son entrée publique, et ne se servit point du droit des Franchises.

Le mois suivant on vit à Rome un grand divorce entre les Jesuites. Le Pere Goswin Nickel leur dixiéme Géneral, étant mort vers la fin de 86, on fit de grandes

(1) 1689.

brigues pour élire son successeur. Les François qui n'en avoient encore point eu de leur Nation, vouloient que ce fût le Pere La Chaize, et alleguoient en sa faveur non seulement son grand mérite, sa longue experience dans les affaires, et le credit qu'il avoit sur l'esprit d'un grand Roi, mais encore les services importans qu'il avoit rendus à l'Eglise contre les Calvinistes et les Jansenistes, et dans le nombre infini de conversions qu'il avoit procurées tant en France, qu'en Angleterre et jusques à Siam. Les autres au contraire disoient que tout ce qu'il avoit fait dans ces occasions, n'étoit pas en veuë de la Religion, mais par un pur amour de soi-même, et parce que son intérêt, ou celui du Prince auquel il s'étoit devoué, l'y portoit ; que cela étoit visible, par la maniére dont il avoit soutenu et soutenoit tous les jours le droit injuste de la Regale, et par sa connivence, ou, pour mieux dire, la part qu'il avoit euë dans l'injurieux et temeraire procedé de la France contre le Saint Siége, ce qui seul étoit suffisant pour l'exclure à jamais de la dignité de General. Ces controverses durerent plus de deux ans, pendant lesquelles, l'un et l'autre parti briguoit de son mieux. Le Pere La Chaize fit agir tout ce qu'il y eut de Prelats partisans de la France ; car bien qu'il ne regardât pas ce poste comme un but à borner tous ses desirs, il consideroit pourtant, que c'étoit toûjours une demarche vers la Pourpre, et qu'enfin si elle lui manquoit, cette dignité étant à vie, ne seroit pas un mauvais pis aller pour un Jesuite. Mais pour l'obtenir il falloit avoir le Pape favorable, et il se l'étoit justement attiré pour ennemi. Ce fut aussi ce qui ruina ses pretentions, car sans cela je crois qu'il auroit à la fin réüssi. Le Pere Jean Oliva qui est Espagnol, fut donc élu, malgré les François qui protesterent contre, et en donnerent

avis au Pere La Chaize, lui promettant de faire tout ce qu'il desireroit d'eux en cette rencontre. Sur cela le Roi leur envoya un ordre à tous de revenir en France, afin d'y travailler unanimement avec les autres à se choisir un Chef de la Nation, qui ne dépendit point du General, lequel ordre fut signifié au Pere Oliva, avec une protestation que les Jesuites François firent, avant de partir, de ne reconnoître plus desormais ni eux ni leurs freres de France d'autre Superieur que le Vicaire general, qu'il plairoit au Roi de nommer pour gouverner la Compagnie.

Cette division survenuë dans la Société de Jesus, fit grand bruit, et personne ne doutoit, qu'on ne vît bientôt deux grands schismes dans l'Eglise; l'un général par la separation de l'Eglise Gallicane, qui menaçoit d'un Concile National, et de faire un Patriarche; et l'autre particulier par celle des Jesuites François qui vouloient faire corps à part.

Cependant rien de ce qu'on attendoit n'arriva. Quant au premier, chacun sait pourquoi, le Pape mourut et son Successeur ayant paru d'abord bon François, on n'eut pas de peine à le reconnoître; et quant au second, c'est une affaire un peu plus mystérieuse. Le Pere La Chaize qui étoit sur le point d'être nommé, fit reflexion que ce grade qu'on alloit lui deferer, ne seroit pas grand'chose, et l'obligeroit à quitter celui de Confesseur du Roi, qui le valoit bien, outre qu'à bien examiner tout, il ne pouvoit subsister sans l'approbation du Pape, qui ne la donneroit jamais, et viendroit peut-être à les interdire tous. Qu'alors il seroit bien forcé d'avoir recours à l'indulgence, en quittant le nouveau Généralat, et qu'ainsi il tomberoit comme on dit entre deux selles le cul par terre.

Ces raisons bien comprises le firent changer de batterie, et se faisant honneur d'un desinteressement bien forcé, il dit au Roi, aprés l'avoir prevenu par mille actions de graces et de reconnoissances sur la bonté qu'il avoit euë pour lui en cette rencontre, qu'ayant serieusement reflechi sur la chose, il avoit trouvé qu'elle étoit contraire au service de Sa Majesté, parce que ce schisme dans l'Ordre alloit diviser d'intérêts, les plus considerables, et ceux dont elle pouvoit attendre de plus grans services, qui ne voudroient plus y travailler, ce qu'il avoit déja éprouvé en la personne du Pere Vaudorn, qui ne lui mandoit plus rien de ce qui se passoit à Vienne, et par le Pere Torres en Espagne qui lui avoit écrit tout franc, qu'il ne vouloit plus avoir de commerce avec lui; de sorte, continua-t-il, que Votre Majesté perdroit ses meilleures correspondances, et ses plus affidez serviteurs. Je ne veux point être cause d'un si grand mal, et supplie Votre Majesté de ne passer point plus avant en ma consideration. Il fit ensuite comprendre au Roi, qu'il y avoit de bons moyens de raccommoder tout sans interesser l'honneur de Sa Majesté; qu'il ne falloit que faire proposer sous main, au Général Oliva, d'écrire une lettre de soumission à Sa Majesté, par laquelle il l'asseureroit de son extrême respect, protestant qu'il n'auroit jamais cru, qu'elle eût pris part dans les oppositions qu'on avoit formé à son élection, et que s'il en avoit été informé il ne l'auroit point acceptée, à quoi il ajouteroit que s'il plaisoit à Sa Majesté lui accorder son agrément, il tâcheroit de lui marquer en toutes rencontres son zèle et son attachement inviolable pour son service : et que sur cela Sa Majesté pourroit se relâcher. Le Roi eut de la peine à s'y resoudre, voyant bien que c'étoit se rendre bien foiblement, sur une affaire com-

mencée avec assez d'éclat; mais enfin il se laissa aller et on sut même fort bon gré au Pere La Chaize, qui à son avis lui faisoit un grand sacrifice. Le Sr. Paul d'Ervaux Auditeur de Rote, fut donc chargé de menager cet accommodement qui fut bien-tôt achevé, la partie la plus difficile étant celle qui le recherchoit; ainsi les François retournerent à Rome avec le Pere Fontaine qui fut nommé pour Assistant Général.

Un retour si louable ne les garantit pourtant pas d'une grande mortification, qu'ils receurent peu après leur arrivée sous le nouveau Pontificat d'Alexandre VII ; car Innocent XI avoit passé de cette vie à une meilleure. Ce fut la condamnation de deux Thèses soutenuës dans leurs Collèges, l'une au Pont-à-Mousson en Loraine le 14 Janvier, et l'autre à Dijon trois ans auparavant, c'est à dire en 1686, lesquelles furent déclarées temeraires, scandaleuses, et hérétiques, par un Decret de l'Inquisition à Rome, le Pape y assistant, en date du 24 Août 1690. Ce fut l'Archevêque de Reims qui leur suscita ce malheur, c'est le fleau vengeur de la Société, et quoi que son Frere fût uni avec le Pere La Chaize, on ne peut pas plus, il n'en est pas moins leur ennemi pour cela. Il est toûjours au guet pour examiner la conduite des bons Peres, et quand il découvre quelque chose qui n'est pas droit, il ne leur pardonne pas ; c'est un homme inexorable là-dessus. Dès que ces deux Thèses furent venuës à sa connoissance, il ne manqua pas de les envoyer au Pape, voici en substance ce qu'elles contenoient.

Dans la premiére on découvroit cette fondamentale opinion de la Société, qui est la source de leurs dereglemens. Elle dispense « du commandement d'aimer » Dieu, dans le cours de la vie morale » et soutient « qu'il

» suffit pour que les actions soient bonnes, qu'elles ten- » dent à la fin derniére, » qui est la gloire de Dieu, « in- » terpretativement et indirectement ; » ce qui est justement la doctrine qu'on a expliquée ci-devant dans les conversations du Pere de Vaux avec le Pere La Chaize. La seconde soutenuë à Dijon, contenoit une doctrine aussi damnable que la premiére.

« Le péché Philosophique, » disoit-elle, « est une » action humaine contraire à ce qui convient à la nature » raisonnable, et à la droite raison, » voila leur definition du peché Philosophique ou Moral, voici leur Proposition.

« Le péché Philosophique, quelque grief qu'il soit, » étant commis par celui qui n'a point de connoissance » de Dieu, ou qui ne pense point actuellement à Dieu, » est un grief péché, mais n'est point une offense de Dieu, » ni un péché mortel, qui rompe l'amitié de l'homme » avec Dieu, ni qui mérite la peine éternelle. »

Sur ce fondement, il suffira de ne penser jamais à Dieu pour ne pécher jamais dans le cours de la vie morale. Mais je laisse aux Docteurs à combattre ces erreurs, ce n'est pas mon métier à moi, je sais seulement ce que j'en dois penser, et cela me suffit.

J'ai déja remarqué, ce me semble, que le Pape Innocent XI avoit payé le tribut à la nature. Sa mort arriva le 22 Août 1689, il étoit de la faction d'Innocent X. Les François publient qu'il avoit été Colonel de Cavalerie, et que jouant au Brelan avec une parente de ce Pontife, à qui il gagnoit un argent fort considerable, il vint trois as à la Dame, et à lui trois Rois, sans celui qui tournoit, surquoi l'un et l'autre jouërent je ne sais quelle grosse somme, que la Dame perdit sur sa parole, et que ne pouvant payer sans s'incommoder beaucoup, elle lui

proposa de quitter l'épée pour la soutane, et qu'elle lui payeroit grassement en Benefices l'argent qu'elle lui devoit. Ils ajoûtent que ce fut par son moyen qu'il obtint le Chapeau, et qu'il ne fut élu Pape en 1676 que parce qu'on crut qu'il ne vivroit pas long-tems, à cause de certaines blessures qu'il avoit reçuës dans sa jeunesse, et qui se rouvroient de tems en tems. S'il est vrai, je n'en sais rien, il faut pourtant qu'il y ait du plus ou du moins; car il fut élu Clerc de chambre sous Urbain VIII, près de vingt ans avant le Pontificat d'Innocent X ainsi il ne pouvoit pas être Colonel en ce tems-là. Il étoit né à Cosmo dans les Milanois, et se nommoit Benoit Odescalchi. Les Jesuites se réjouïrent fort de sa mort, car ils le tenoient pour leur grand adversaire, et l'accusoient hautement de Jansenisme : mais il ne faut pas s'en étonner, il n'y a pas encore bien long-tems que pour être Janseniste, il n'étoit seulement pas besoin de savoir les cinq Propositions; il suffisoit de n'être pas ami de la Sainte Société. Au regard du St. Pere, il avoit eu correspondance avec Mr. Arnauld, et avoit refusé au Pere La Chaize son approbation pour le Généralat, c'en étoit mille fois plus qu'il n'en falloit.

Quand ce Pere en apprit la nouvelle il étoit chez le Roi, et quelque politique qu'il soit, il ne put moderer les excès de sa joye. Craignant pourtant de la faire trop paroître devant le Roi, il sortit pour se remetre un peu, et rencontra justement l'Archevêque de Paris ; alors il lui fut impossible de se retenir davantage, « mille pis- » toles, » lui dit-il en l'abordant, « Monseigneur, mille » pistoles et votre benediction, pour la nouvelle que je » vais vous donner. Quant à ma benediction, » lui répondit l'Archevêque, « la voici, et pour ce qui est des » mille pistoles, elles sont toûjours fort à votre service,

» mais ne me tenez donc pas plus longtems en inquie-
» tude, et m'apprenez ce que c'est. C'est, » reprit le joyeux Pere, « une nouvelle qui vous fera Cardinal ou je devien-
» drai Janseniste, le vieux bouru du Vatican est mort,
» et laisse dix Chapeaux à donner, jugez si on vous
« laissera à morfondre. Dites-vous vrai? » interrompit le Prelat. « Je vous dis la vérité, » repartit le Pere. Ils continuerent cette conversation un quart d'heure entier sur le même ton, dans la salle des Gardes, et se firent mille reciproques felicitations sur leur prochaine élevation au Cardinalat, sans remarquer que les Gardes du Corps et cinquante autres personnes les entendoient, tant ils étoient transportez de plaisir. Enfin s'en étant aperceu ils entrerent dans la chambre du Roi.

Sa Majesté nomma un autre Ambassadeur à Rome, qui étoit le Duc de Chaulnes, et il partit incessamment, avec les Cardinaux de Furstemberg, de Bonzi et de Bouillon, pour se trouver au Conclave. Quant au Cardinal le Camus, il eut ordre de demeurer à Grenoble. Il étoit de nouveau retombé en disgrace. Le Pere La Chaize avoit donné avis au Roi qu'il entretenoit commerce avec le Pape, et particuliérement l'Evêque de Vaison, qu'on mit à la Bastille, parce qu'il avoit offert à Sa Sainteté de venir excommunier le Roi jusques à Versailles, sur quoi le Cardinal écrivit au Pere La Chaize, se plaignant qu'on avoit violé le Droit des Gens et de l'Eglise en la personne de ce Prelat, dont l'Evêché n'étoit point en France. Le Pere montra la lettre au Roi qui en fut fort indigné, et cela fut cause qu'il ne reçut point l'Ordre du Saint Esprit, à la promotion que Sa Majesté fit quinze jours après, bien qu'il eût été designé Commandeur, comme en effet il le merite bien.

D'abord que le Conclave fut ouvert, les Cardinaux

protesterent, qu'ils entendoient que le Clergé de France se retractât des Propositions qu'il avoit avancées, et que le Roi Très Chrétien rendît le Comté d'Avignon, et renonçât aux Franchises. A huit jours de là le Duc de Chaulnes arriva à Rome, avec les Cardinaux François, et ayant donné avis au Sacré Collège de sa venue, il fut visité, reçu à l'audience et reconnu Ambassadeur, malgré les protestations.

Ces trois Eminences remuerent tellement le Conclave et principalement le Cardinal de Bouillon, qui pour se remettre dans les bonnes graces du Roi auroit fait l'impossible, qu'enfin ils élurent le Cardinal Ottoboni le 6 Octobre 1689. Cette élection ne se fit pas par voye de scrutin, mais par une adoration aussi tumultueuse, qu'il y en ait jamais eu. Le Cardinal de Bouillon ayant fait sa brigue, la plus nombreuse qu'il put, quoi qu'à peine fut-elle suffisante pour donner l'exclusion, il sortit de sa chambre, et courant par tout le Conclave il crioit, « Ottoboni est Pape. » Ceux de sa faction sortirent aussi à ce signal, courans et crians de même, « Ottoboni est Pape. » Ils furent ainsi dans sa chambre, le prirent sur leurs épaules, et le porterent sur l'Autel. Tous les Cardinaux surpris d'une élection si subite et si peu attenduë, et n'ayant pas le loisir ni de reflechir, ni de compter ceux qui étoient de ce parti, suivirent les autres, chacun d'eux croyant la chose faite, et ne voulant pas s'attirer sur soi seul la mauvaise grace du Saint Pere, par une exclusion inutile, et temerairement entreprise.

Dans la premiére Congregation que ce nouveau Pape tint, il remit au Cardinal de Bouillon, en reconnoissance du service qu'il lui avoit rendu, une somme de trente mille livres qu'il devoit à la Chambre Apostolique, et lui donna l'Evêché d'Alcano, le faisant passer par ce

moyen du rang des Cardinaux Prêtres à celui des Evêques. Le Prince de Turenne son neveu vint peu après à Rome (1), et le Pape le fit seoir et couvrir, honneur qui ne se rend qu'aux Souverains. Ce fut encore à ses instantes sollicitations, qu'il accorda le Chapeau à l'Evêque de Beauvais. Il est vrai qu'il eut bien de la peine à l'obtenir, et qu'il en desespera plus de quatre fois ; car je sais bien que j'ai vu plusieurs lettres qu'il écrivoit sur cela à l'Evêque de Marseille, où il mandoit toûjours ; « je » fais ce que je puis et ne sais si je réüssirai ; je vous pro- » mets pourtant de ne me relâcher point jusques à ce que » Sa Sainteté m'ait absolument defendu de lui en parler » davantage. » Il travailla fortement aussi pour lui faire donner des Bulles et il fut le premier qui en eut.

Tant de graces accordées en sa consideration par Sa Sainteté, méritoient bien qu'il fit quelque chose de nouveau pour le Saint Siége. Il disposa donc le Roi à donner satisfaction au Pape sur l'affaire des Franchises, et à les ceder de bonne grace, ce qu'il vint lui dire de la part du Duc de Chaulnes. S. S. en eut tant de joye, qu'elle promit sur l'heure au Cardinal, de secourir puissamment le Roi Jacques, d'argent, et enfin parut être tout à fait bien porté pour la France. Le Cardinal de Furstemberg profitant du tems, demanda la revision de l'affaire de Cologne, et en effet on fit par ordre du Pape une Assemblée de Jurisconsultes, chez le Sr. d'Ervaux Auditeur de Rote, laquelle pourtant n'eut pas le succès qu'il desiroit; les Bulles accordées par le Pape Inocent XI au Prince Clement de Baviere furent confirmées, dont le Cardinal eut si grand dépit, que cela joint à la peur que les Autrichiens ne lui jouassent quelque mauvais

(1) 1699.

tour dans un lieu où il ne se croyoit pas trop en seureté ; il décampa par le conseil du Pere La Chaize, qui lui manda de venir querir l'Abbaye de Saint Germain des Près que le Roi lui donna à son retour.

Les Capitulaires de Cologne qui avoient été de son parti ne se rebuterent pas pour cela ; ils furent à Rome pour supplier le Pape de les remettre dans leurs Canonicats et Benefices. Le Pape les écouta favorablement, et s'employa fort auprès de l'Empereur et de l'Electeur de Cologne, pour cette affaire ; mais il ne gagna rien, et ces deux Princes écrivirent des lettres si fortes sur cela au Cardinal de Medicis, protecteur des affaires d'Allemagne, suppliant Sa Sainteté de ne leur plus demander une pareille chose, qu'il fut obligé de s'en desister. Néanmoins au mois d'Avril suivant, il leva toutes les interdictions et excommunications fulminées contr'eux : il les reçut même appellans de tout ce qui avoit été fait à leur prejudice. Ces choses étonnoient bien du monde et beaucoup plus encore la nomination de l'Archevêque de Paris au Cardinalat, à laquelle le Pape donna son agrément, car on avoit cru jusques alors ce Prelat éloigné de la Pourpre pour jamais, et Pasquin avoit dit, il y avoit longtems, que « l'Archevêque de Paris avoit bien » persecuté le Saint Siége, mais qu'il n'en rougiroit » jamais. » Celui de Reims n'eut pas le même avantage, et bien qu'il n'eût pas été à beaucoup près si determiné contre le Pape, il eut pourtant le depit de voir qu'on lui preferoit son rival et son odieux concurrent.

Avec tout cela le Pape ne se payoit pas du droit des Franchises qu'on lui avoit cedé, il pressoit fortement qu'on le satisfît sur l'Assemblée de 1682 et sur les procedures dont elle avoit été suivie. Le Roi qui ne vouloit pas le rebuter, parce qu'il esperoit en tirer des Bulles

pour ses Evêques, et d'autres graces encore, fit semblant d'y acquiescer volontiers, et convoqua une Assemblée du Clergé ; mais en effet pour l'amuser. Il entra même dans une negociation plus particuliére, et reçut un projet d'accommodement, qui lui fut apporté de la part du Saint Pere par l'Abbé de Polignac, et nomma le Pere La Chaize, les Archevêques de Paris et de Reims, et les Evêques d'Orleans et de Meaux pour l'examiner, lesquels le rejetterent, disant qu'il tendoit à deshonorer et flétrir les Evêques et Prelats qui avoient assisté dans ladite Assemblée, à quoi on ne pouvoit pas consentir, et qu'il y avoit assez d'autres voyes de donner contentement à Sa Sainteté sans celle-là.

C'étoit proprement dire qu'on ne vouloit point d'accommodement; car quel autre temperament peut-on trouver à moins d'une retractation ? Il ne faut pas penser que le Saint Siége se contente à moins, et c'est pourtant ce que je ne crois pas que le Roi permette de son vivant, et il est apparent que le Pape le comprit ainsi, puisque se voyant surpris de la mort, avant que d'avoir pu mener cette affaire à sa fin, il fulmina dans son lit même une Bulle, qui casse, annulle et condamne comme temeraires et erronées les decisions de cette Assemblée sur la Régale, et sur les quatre Propositions avancées contre l'Autorité du Saint Siége. Ce fut un coup de foudre pour le Roi auquel il ne s'attendoit pas. Le Pere La Chaize qui n'aimoit ce Pape guéres mieux que son Predecesseur, lui dit, je l'avois bien predit que Votre Majesté ne devoit rien attendre de bon de ce fourbe, je l'avois connu à Rome du tems qu'il n'étoit que simple Prêtre, et qu'il crottoit sa soutane à courir du matin jusques au soir, chez tous les Prelats de Rome, auprès de qui il s'insinuoit, en leur rapportant tout ce qui se passoit. C'étoit

une espèce d'espion familier, qui n'étoit pas plutôt sorti de chez l'un qu'il contoit à l'autre tout ce qu'il avoit vu et entendu. Je n'ai jamais connu un cœur si double, ni une ame si traîtresse. Le Pere continuant toûjours, tâchoit après cela de rendre le Cardinal de Bouillon suspect au Roi, en lui faisant remarquer qu'il ne lui avoit pas rendu un si grand service qu'il l'avoit pensé, en élevant cet homme sur le Saint Siége ; et lui parlant des honneurs excessifs qu'il avoit faits au Prince de Turenne, et des dix mille écus qu'il lui avoit donnez, il cherchoit à lui faire comprendre, qu'ils s'entendoient tous deux, mais le Roi ne donna pas là dedans, et on n'a point vu qu'il en ait fait pire mine au Cardinal de Bouillon pour cela.

Le Pere perdit en ce tems-là un bon ami avec qui il s'étoit toûjours bien entendu ; je veux parler de Monsieur de Louvois, qui mourut si subitement, qu'il n'eut pas le tems de donner ordre à rien. Quelques uns soupçonnoient qu'il eût été empoisonné ; cependant quand il fut ouvert on n'y trouva aucun vestige de venin. Il est vrai qu'il l'avoit beaucoup apprehendé pendant sa vie. c'étoit sa frayeur la plus grande soit par une foiblesse naturelle, ou parce qu'ayant peut-être envoyé quelqu'un en l'autre monde par cette voye, il craignoit d'être payé de la même monnoye. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'omettoit aucune precaution ; et comme il savoit qu'en fait de poison les valets sont le plus à craindre, il avoit pour methode de gagner les siens par toutes sortes de bienfaits, tandis qu'ils le servoient, et de ne les renvoyer point qu'avec un emploi, afin que l'esperance de leur fortune les retint dans leur devoir : ce que la crainte de Dieu et l'honnêteté n'auroient peut-être pas fait ; de sorte que chez lui les laquais devenoient toûjours valets de chambre, et ceux-ci commis sur les

vivres, receveurs, ou contrôleurs dans les fermes, et beaucoup d'entr'eux commissaires des guerres, sans compter le credit qu'ils avoient auprès de leur maître, qui ne leur refusoit guéres les emplois qu'ils demandoient pour leurs parens ou pour leurs amis : ce qui faisoit dire communément à Paris, que quand les laquais du Ministre avoient perdu leur argent, ils jouoient trois enseignes sur le valet de quareau, ou deux lieutenances sur la dame de cœur, selon que la fantaisie leur prenoit. Mais ce sont des contes faits à plaisir ; ce qu'il y a de vrai c'est que donnant vingt Louïs d'or à un valet de chambre, vous abregiez bien du chemin. Comme les cuisiniers étoient le plus dangereux, ils étoient aussi des mieux traitez. J'en ai connu un qui sortit de chez lui il y a cinq ans, après y avoir gagné des sommes immenses ; quand il demanda son congé à Monsieur de Louvois, il lui dit que depuis dix ou douze ans qu'il avoit l'honneur de le servir, il avoit gagné tant de bien qu'il étoit en état de ne manquer jamais de rien, et qu'ainsi il seroit bien aise de songer à prendre du repos s'il lui plaisoit lui permettre de se retirer, et qu'il vouloit laisser sa place à quelque pauvre garçon qui en auroit besoin. Monsieur de Louvois lui répondit qu'il étoit bien aise qu'il eût fait ses affaires, et lui donna congé, lui promettant sa protection pour le reste de ses jours. Cet homme ne fut pas plutôt hors de service qu'il pensa de faire le grand Seigneur dans Paris, même sans aller chercher plus loin ; et la belle maison de feu Monsieur de Bisœuil étant à vendre il y mit une enchére de dix mille livres au dessus du Comte d'Estampes qui en offroit soixante mille écus. Le Comte se trouva choqué de cela, et s'en plaignit au Roi qui en fit une grosse reprimande à Monsieur de Louvois, et lui

dit qu'il étoit énorme de voir des gens au sortir de chez lui. entreprendre des acquets que peu de Ducs et Pairs seroient en état de faire. Le Marquis de Louvois dès le lendemain fit venir son cuisinier et lui lava la tête comme il faut. Enfin il est mort ce Ministre, et Monsieur de Pompone a été rappellé et mis en sa place, dont le Pere La Chaize a pensé crever de dépit. Il eut beau remontrer à S. M. qu'un homme qui avoit été capable de trahir une fois son secret, ne le serviroit jamais bien, et qu'il devoit être suspect par toutes sortes d'endroits, le Roi sachant bien le motif qui le faisoit parler, n'en passa pas moins outre ; d'ailleurs il commence à connoitre l'humeur vindicative de l'homme, depuis l'affaire des Franchises et l'Evêché de Liége manquez ; il ne l'écoute pas tant qu'il faisoit, quand il s'agit de quelqu'un à qui il ne veut pas de bien ; de plus il a eu le malheur de manquer bien des entreprises, ce que le Roi n'aime pas naturellement (1). *Novissimè* il en étoit échoué une de sa façon, c'étoit une conspiration faite à Turin pour rendre la place aux François et qui étoit conduite par les Jesuites de cette ville, lesquels avoient reçu une bonne somme d'argent pour gagner des traîtres ; mais la trahison ayant été découverte elle n'eut point d'effet. Quand je dis qu'elle étoit de la façon du Pere La Chaize, je n'entends pas le donner comme une chose certaine, je ne parle que sur le bruit qui se repandit alors dans Paris, et on nommoit même un certain Pere Campo Italien, qu'on disoit avoir fait plusieurs voyages de Paris à Turin pour cela ; mais après tout s'il n'est pas vrai, du moins est-il croyable ; car rien n'est plus du genie de ces bons Peres, que ces sortes d'entreprises.

(1) 1691.

Cependant la guerre continuoit toûjours avec toute l'ardeur possible de part et d'autre. L'année 1689 fut signalée par la reduction des Villes de Mayence, Bonn, Keizerwaert, Rhynberg et autres places, prises par les Imperiaux sur les François, qui n'ayant pas de forces suffisantes pour s'y opposer, se contenterent de reduire en cendres le Palatinat et le Virtemberg, sans rien entreprendre de plus guerrier dans la terre ferme. Ils ne furent guéres plus heureux en Irlande, où le Roi Jacques avoit apporté deux millions en Louïs d'or tous neufs, avec lesquels il pensoit faire tomber bien des murailles, car je crois qu'il ne faisoit pas grand fond sur la bravoure des Irlandois; mais il fut tout étonné que Londonderri seul l'arrêta tout court. Il y retourna une seconde fois, bien resolu de soumettre cette place, dans laquelle il n'y avoit que des Païsans, avec un Ministre nommé Walcker pour tout Gouverneur, et une seconde fois il fut contraint de se retirer avec une perte considerable. Ce mauvais commencement de conquête découragea fort ceux de son parti, qui sans cela auroit peut-être bien grossi ; car outre les Irlandois, qui lui étoient acquis, il avoit beaucoup d'amis en Ecosse, qui balancerent long-tems les résolutions de la Convention, et même en Angleterre le nombre en étoit plus grand qu'on ne pensoit, et on en découvroit tous les jours qui semoient des memoires, ou qui avoient commerce avec le Roi depossedé. Le fameux Jesuite Guillaume Pen qui s'étoit rendu Chef des Trembleurs, sous son régne, afin d'avoir plus de facilité à detruire la Religion Protestante, ne se souciant pas de quelle façon ni par quel moyen, pourvu qu'il parvint à ses fins, fut un de ceux qui devinrent suspects ; on le mit en prison, et comme il fut interrogé s'il étoit Jesuite, il le nia fortement : « Dieu m'en preserve, » dit-il à ses

Juges, « je hais trop cette maudite Nation ; je suis Pro-
» testant et je veux mourir tel. » Il le faut croire puisqu'il le dit, mais si sa mauvaise ſortune vouloit qu'il tombât entre les griffes de l'Inquisition, soit en Espagne ou ailleurs, je gagerois bien qu'à l'exemple de la Chauve-souris de la Fable, on le verroit bien tôt changer de langage : « qui moi Protestant », diroit-il sans « doute, vous me faites tort, Messieurs, je vous jure, *abrenuncio et Protestantes vadite retro* je ne connois
» point ces gens-là, qu'on les pende tous, j'y consens, je
» ſournirai la corde, je suis Jesuite au service du Saint
» Siége et de la très-Sainte Inquisition, et Jesuite pour
» la vie, vive la gent à triple corne. » Si ce n'étoit là le jargon du Trembleur, j'avouë que je suis trompé.

L'année suivante le Roi qui avoit découvert le Traité secret, que le Duc de Savoye avoit conclu avec l'Empereur et le Roi d'Espagne, pressa extrémement ce Prince de se déclarer (1), ou s'il vouloit demeurer dans la neutralité, de lui remettre pour seureté de sa parole, la citadelle de Turin, Veruë, et Verceil ; à quoi il n'avoit garde de consentir, puisque ç'auroit été visiblement se donner un Maître, qui n'est pas en réputation d'être ſort traitable. Contraint donc de prendre un parti il choisit le meilleur, je veux dire le moins mauvais ; car il n'y en avoit point de bon pour lui dans cette occurence ; et depuis le peu de tems qu'il ſait la guerre il n'a que trop éprouvé, par la perte de la Savoye, combien un Prince qui n'est pas ſort, est malheureux quand ses Etats servent de barriére à deux grandes Puissances. Jusques là tout alloit le mieux du monde pour le Roi, il avoit gagné une bataille navale contre les Hollandois qui ſurent mis

(1) 1690.

en si pitoyable état, qu'il ne s'en seroit pas sauvé un seul vaisseau, si la nuit n'étoit venuë à propos pour favoriser leur retraite. Il est vrai que si dans cette occasion l'Armée de France eut tout l'avantage, celle de Hollande remporta toute la gloire; car je ne pense pas qu'on ait jamais vu vingt-deux vaisseaux se battre si long-tems et si furieusement, contre une Armée de plus de quatre-vingts, tandis que celle d'Angleterre, sous le commandement de Mylord Torington, les regardoit faire tranquillement.

D'un autre côté le Maréchal de Luxembourg en avoit remporté une autre contre le Prince de Valdeck, où les Alliez perdirent plus de cinq mille hommes, sans compter les prisonniers qui furent en très-grand nombre.

Mais au fond de quoi nous servit le gain de ces batailles ? Prîmes-nous une seule ville en Flandre? Entreprit-on quelque descente en Angleterre? Rien du tout. Le Chevalier de Tourville brula un village ou deux, et après cela fier comme un Ecossois, il vint se faire complimenter à Brest. Avouons que le Roi Guillaume leur feroit la leçon à tous. Il sut bien mieux profiter de la victoire qu'il remporta sur le Roi Jacques, ou pour mieux dire sur les Comtes de Tirconel et de Lauzun; car pour lui il avoit plié bagage, dès qu'il vit que le combat s'engageoit; il n'est pas si fou de se fourrer dans une armée qui se bat, sa nature y pâtit un peu trop. Quoi qu'il en soit ce Prince ayant passé la Boine à la barbe de ses ennemis, et qui pis est les ayant mis en deroute, il se rendit maître ensuite de Drogeda, Dondalcke, Dublin, Waterfort, Duncannon, etc., et si le mauvais tems ne fût venu, il auroit pris Limerick, la derniére retraite des pauvres Jacobites; mais cette conquête pour être differée ne fut pas perduë, et ne servit l'année suivante

que pour illustrer le Comte d'Athlone, qui la reduisit le 3 Octobre 1691 et accorda une capitulation fort honnête à Monsieur Boisselot qui en étoit gouverneur. On fournit même des vaisseaux, pour le transport de tous les François qui voulurent se retirer, de maniére que l'Irlande fut entiérement évacuée. Ce dernier malheur jetta le pauvre Roi Jacques, dans la derniére consternation, et pour ainsi dire, il ne savoit plus à quel Saint se vouër, ni quelles mesures prendre. Il parloit souvent au Pere La Chaize qu'il ne sauroit s'empêcher de regarder toûjours comme un des principaux ouvriers de son malheur, quoi qu'il ne lui en fasse pas le semblant. Que ferai-je et que deviendrai-je, lui disoit-il un jour transporté de douleur, infortuné Prince que je suis, chassé de mes Royaumes, haï de mes sujets, abandonné de tout le monde, et plaint de personne? Ha! que ma facilité me coûte cher, ajoûta-t-il en jettant sur le Pere un regard qui signifioit beaucoup; il m'en coûte ma couronne, ma gloire, et le repos de mes jours. Le bon Pere qui participoit à sa douleur autant ou plus qu'il ne devoit, lui promit de mettre en usage les ressorts les plus cachés de la machine Jesuitique, et que toute la Société brûleroit ses livres, ou qu'elle le retabliroit sur le Thrône. Il suffira, lui dit-il, que Votre Majesté veuille être servie, et pour peu qu'elle concoure avec nous, elle peut s'asseurer de voir bien-tôt du changement dans les affaires. Nous avons plus d'une corde à notre arc, et si jusques ici la peau du Lion n'a pas été suffisante pour nous couvrir, il faut y joindre celle du Renard. Effectivement il tint parole pour le coup, et si la Providence qui veille sur les choses d'ici bas, n'avoit soufflé sur les desseins pernicieux de sa cabale, on auroit bien-tôt veu une revolution pour le moins aussi étrange que la pre-

miére. Les Jesuites furent donc mis en campagne, munis de bonnes lettres de change, avec quoi ils passerent en Angleterre, et se joignant avec ceux qui y étoient restez couvertement, et qui les intriguérent avec les Jacobites, ils machinerent cette terrible conspiration dans laquelle tant de Seigneurs et de gens de toutes sortes de conditions avoient trempé, et qui ne tendoit pas seulement à introduire les François en Angleterre, et dans Londres, et à remettre le Roi Jacques sur le Thrône, je ne le trouverois pas étrange, et je serois le premier à les excuser, mais ils avoient aposté des scelerats, qui devoient assassiner le Roi Guillaume dans le tems que les autres se seroient saisis de la Reine, et ne lui auroient pas apparemment fait un meilleur quartier.

Lors que cette conjuration fut formée, et que les Jesuites se furent bien assurez de leurs gens, le Pere La Chaize en donna avis au Roi Jacques, et lui fit connoître qu'il étoit tems qu'il agît de son côté. Je ne doute point que ce Roi n'eût d'abord horreur d'une entreprise si noire, et qu'il n'ait eu toute la repugnance concevable à s'y engager. Je suis même dans le dernier des étonnemens de ce qu'il a été capable d'y entrer; cependant il est vrai qu'il y consentit enfin, et qu'il y fit aussi consentir le Roi, qui jusques là avoit témoigné tant d'horreur pour les parricides. Il y a pourtant lieu de croire qu'on lui cacha cette circonstance qui donnoit le plus de jour à la réussite; car on a su depuis, qu'il avoit eu beaucoup de peine à accorder le nouveau secours que le Roi Jacques lui demandoit, disant qu'il n'y avoit rien de plus incertain que le succès et qu'il avoit affaire de ses troupes pour la garde de ses Etats : mais enfin le Pere La Chaize et le Comte de Lauzun, lui ayant fait comprendre, que c'étoit le plus sûr moyen de retenir le Roi

Guillaume, et de l'empêcher d'executer la descente en France dont il nous menaçoit, il se rendit à leurs instances, et dès-lors on ne parla à Paris que du grand armement qui se preparoit pour le Roi Jacques. Il est vrai qu'il fut assez considerable pour donner de quoi penser au Roi régnant, et pour faire connoître aux Alliez que la France n'étoit pas encore si bas que bien des gens l'avoient cru; on arrêta 400 vaisseaux de transport, sur lesquels on fit embarquer deux mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, avec toutes sortes de munitions de guerre, comme de la poudre, des balles, du canon, des mortiers, des bombes, des pioches, des échelles, etc. Cette flotte devoit être escortée par douze gros vaisseaux commandez par Monsieur le Duc d'Estrées, qui les avoit armez à Toulon. Cependant pour favoriser la descente, et empêcher tout secours du côté de la Hollande, le Chevalier de Tourville avoit ordre de couvrir la Manche avec une Armée de cent trente voiles, et tout cela fut prêt en moins de deux mois de tems; de sorte que le 29 Avril, le Roi Jacques qui étoit arrivé à la Hogue, commença de faire embarquer les Troupes, après avoir soigneusement visité les bâtimens de charge, et trois jours après ils furent en état de partir, aussi-tôt que l'Escadre du Duc d'Estrées seroit arrivée, et que le vent seroit favorable; mais le mauvais tems l'ayant surpris, et lui ayant fait échouer quelques vaisseaux sur les Côtes d'Afrique et mis les autres en fort méchant ordre, il ne put se rendre au tems prefix.

Quelques semaines auparavant le Roi Jacques avoit publié un Manifeste, qui portoit pour titre, « Declaration du Roi de la Grand'Bretagne à tous ses fidelles sujets », leur commandant de l'assister contre le Prince d'Orange et ses Adherans, qui contenoit, « en

» substance, une forte exhortation aux Anglois, de se
» joindre à lui contre ledit Prince d'Orange, leur pro-
» mettant de les maintenir dans leurs libertés et privi-
» léges, sans y donner aucune atteinte, non plus qu'à la
» Religion Anglicane, et de renvoyer toutes les Troupes
» étrangéres, aussi-tôt qu'il seroit raffermi sur le Thrône.
» Il s'étendoit fort ensuite sur la manière dont il avoit été
» depossedé, et des prétextes dont on s'étoit servi, justi-
» fiant sa conduite par plusieurs raisons, et representant
» le grand préjudice que cette guerre apporteroit à la
» Chrétienté; laquelle pourtant on ne devoit point
» espérer de voir finir, avant son rétablissement; au
» lieu qu'après cela on y trouveroit beaucoup de facilité,
» par le moyen de sa mediation, et de ses bons offices
» auprès du R. T. C. Il defendoit aussi à tous les
» Anglois ses sujets de soutenir le présent Gouverne-
» ment, et de payer aucune taxe, ni impôts, et pro-
» mettoit en foi et parole de Roi, une amnistie entiére
» et générale, à tous ceux qui retourneroient prompte-
» ment à leur devoir, à la reserve de quelques uns
» qu'il en exceptoit. »

Outre cela il écrivit une lettre à tous les Officiers et Soldats servans tant sur mer que sur terre, dans laquelle il leur « promettoit l'entier payement de leurs arrerages,
» et de les maintenir dans leurs emplois : et une autre
» aux Seigneurs du Royaume d'Angleterre, pour les
» convier à venir à Paris, assister aux couches de la
» Reine son Epouse, afin de lever tous les soupçons et
» de détruire les faux bruits que ses ennemis avoient
» semez sur la naissance de son fils le Prince de Galles,
» que l'on avoit taxée d'imposture, et qu'il avoit plu à
» Dieu de justifier par la seconde grossesse de la Reine,
» qui étoit proche de son terme, qu'il fixoit vers le 15 de

» Mai, et promettant à ceux qui y viendroient, une en-
» tiére liberté de s'en retourner. »

Cette lettre pourtant n'en attira pas beaucoup, et il y a apparence qu'ils auroient perdu leurs peines; car la Reine accoucha si subitement, que Madame la Duchesse d'Orleans, qui avoit été nommée du Roi pour y assister, ne put arriver à tems, quoi qu'elle partit de St. Cloud dès le moment qu'on la vint avertir, ce qui ne plut pas à cette Princesse; on disoit même qu'elle fut prise de la même curiosité que la Princesse de Dannemarc qui voulut tâter le sein de la Reine, peu après la naissance du Prince de Galles, et qu'elle n'en avoit été guéres plus savante. Il courut encore quantité d'épigrammes et de Pasquinades, qui intriguoient le Roi et la Reine refugiez, avec la Compagnie de Jesus : mais tous ces Vaudevilles ne méritent pas qu'on s'y arrête et quant à moi je crois pieusement, que les priéres de ce bon Roi et le vœu que cette devote Reine fit à Notre Dame de Lorette, leur ont obtenu de Dieu les deux enfans qu'on leur voit aujourd'hui. Je ne puis pourtant me retenir de dire, qu'ils auroient mieux fait de prier pour n'en point avoir, aussi bien n'ont-ils pas la mine d'avoir grand sujet de noise entr'eux sur la succession : le Roi Jacques étant si malheureux dans tout ce qu'il entreprend depuis deux ou trois ans, qu'il ne se peut rien de plus; témoin l'affaire dont j'ai commencé de parler. Sa Flotte étoit dans le meilleur état du monde, ses Troupes en bonne disposition, et il ne lui manquoit aucune des munitions nécessaires, et avec tout cela, il eut le désespoir d'attendre à la Hogue, sans en pouvoir partir, à cause des vents contraires, qui durerent fort long-tems, accompagnez de tempêtes furieuses qui survinrent et briserent une partie de ses vaisseaux sur la Côte, ce qui donna le temps à la

Reine Regnante de découvrir la conspiration. Aussi-tôt elle donna avec une prudence admirable tous les ordres necessaires pour en prevenir les suites, tant par l'emprisonnement des principaux Chefs, qu'en desarmant ceux qui étoient soupçonnables; outre cela elle fit publier deux proclamations, l'une pour assembler le Parlement, et l'autre pour éloigner tous les Catholiques de dix milles de la Ville de Londres et de Westminster. Elle fit aussi marcher les Troupes sur les Côtes, dans les endroits où la descente étoit le plus à craindre, et envoya des Garnisons suffisantes dans les Iles de Jerzey et de Gernezey, de façon qu'en fort peu de tems, tout le Royaume se vit hors de crainte.

Les Jesuites furent bien étonnez quand ces nouvelles arriverent en France. Ils avoient si bien pris leurs mesures, qu'ils croyoient la chose immanquable, et pourtant ils la voyoient échouée, à la honte et à l'infamie éternelle de ses auteurs.

Comme la chose touchoit encore de plus près aux Rois qu'à la Société, leur chagrin fut aussi plus grand. Ils avoient fatigué leurs Troupes, dépensé des sommes immenses, perdu des vaisseaux, et après tout cela, il falloit remettre à terre tout l'embarquement, et songer à se défendre contre une puissante Armée navale, que les Anglois et les Hollandois avoient mise en mer. Les Troupes furent donc debarquées, et le Roi Jacques resta à Cherbourg, accablé de son propre malheur, qui bien loin de diminuër augmenta beaucoup par la perte de la bataille navale, qui fut donnée entre les Amiraux Allemonde et Russel, et le Chevalier de Tourville. Le succès en fut tel que tout le monde l'a sçu. Plusieurs vaisseaux François furent coulez à fond dans le combat, et les Anglois poursuivirent les autres jusques à la Hogue, où

ils en brûlerent encore seize. Le reste se sauva comme il put, à Brest et à Saint Malo, et y demeura assiégé pendant tout l'Eté. Après cela les Anglois menacerent à leur tour d'une descente en France, qui étoit d'autant plus à craindre, qu'on n'avoit point de forces pour leur opposer. Ce n'est pas que le Roi n'envoyât quelques Troupes sur les Côtes de Bretagne et de Normandie, mais il étoit impossible d'en fournir par tout, et cela n'empêcha pas l'épouvante des peuples, qui devint si grande et si générale, que tout le monde desertoit des Côtes au moindre bruit qui couroit, qu'on en vouloit à ce lieu-là. Ce fut alors que le Roi Jacques commença d'être vu de mauvais œil, chacun le considerant comme la cause principale des malheurs de la Chrétienté, et rejettant sur lui et sur son étoile fatale, les mauvais succez de la guerre contre les Anglois. Ce qu'il y avoit d'honnêtes gens d'ailleurs qui l'avoient plaint dans son infortune, ne pouvoient plus avoir les mêmes sentimens pour lui, depuis qu'il s'étoit vilainement embarqué dans un infame complot. Cependant au lieu d'en avoir reconnu la noirceur, et, la connoissant, de la detester, il s'est engagé peu après dans un autre pire que le premier, conjointement avec Monsieur de Barbesieux et Madame de Maintenon, comme cela se voit fort au long dans le procès du nommé Grandval qui avoit promis de tuer le Roi Guillaume.

Il est fâcheux que dans notre France, qui, par les ordres de notre grand Roi, est si bien policée, il se trouve de pareils monstres. Ils ne sont pas si communs dans les autres païs, et moins parmi les Huguenots qu'ailleurs; au contraire ils sont ennemis déclarez de ces sortes d'attentats, et bien loin d'avoir recherché jusques ici la voye des parricides, ils les ont rejettez avec horreur

quand ils se sont présentez. Ce qu'ils firent à Rotterdam en Hollande, il y a deux ou trois ans, est tout à fait remarquable. Il y arriva de France un certain Moine Benedictin, dans le dessein, disoit-il, de se faire Protestant. Le premier à qui il s'adressa, fut Monsieur Jurieu, Ministre que tout le monde connoît, à qui il témoigna le desir qu'il avoit d'embrasser sa Religion. Le Ministre qui soupçonna d'abord que ce pouvoit être quelque esprit volage, qui n'avoit quitté son Ordre que pour se soustraire aux austéritez auxquelles il engage, et dans l'esperance d'attraper quelque pension de l'Etat, comme il en vient assez de cette sorte, lui répondit, que si l'envie qu'il marquoit de se convertir étoit sincére, il ne pouvoit trop la louër, mais qu'il devoit prendre garde à ne rien faire à la volée, dans une occasion où l'on ne pouvoit tromper Dieu sans se tromper soi même. Le Moine lui repliqua que ce n'étoit pas d'aujourd'hui qu'il y avoit pensé, qu'il avoit du savoir, Dieu merci, et du discernement assez, pour reconnoître la vérité d'avec le mensonge, et qu'enfin après une étude de plusieurs années sur la Religion, il avoit été convaincu que la Catholique Romaine ne valoit rien, et que la Reformée étoit l'unique dans laquelle on se pouvoit sauver; et pour lui montrer qu'il ne parloit pas par cœur il lui fit sur le champ plusieurs raisonnemens assez solides. Cela dura quelques jours sur ce train-là : mais comme le Ministre vouloit penétrer jusques dans le fond de son cœur, il le prit par l'endroit sensible, et lui demanda de quelle maniére il prétendoit vivre, quand il auroit fait sa Confession de foi publique; car enfin, lui dit-il, on ne fait plus rien en ce pays ici pour les gens de votre robe, et l'Etat est si chargé du grand nombre de pauvres refugiez, qu'on a bien de la peine à leur subvenir; ainsi il faudra que vous

avisiez à pourvoir honnêtement aux besoins de votre vie, par le travail de vos mains, ou quelque chose de semblable. Le Moine lui répondit que cela ne le devoit point inquiéter, qu'il n'étoit pas venu pour charger l'Eglise, et qu'il avoit de quoi vivre, ce qui surprit fort Monsieur Jurieu, qui ne comprenoit pas comment un Moine sortant de son Couvent pour venir changer de Religion, pourroit avoir de quoi subsister sans rien demander à personne, et commençoit à le soupçonner un peu d'être espion, de quoi l'autre s'étant aperçu, lui confessa ingenûment, pour le tirer d'erreur, qu'avant que de s'enfuir il avoit trouvé le secret de voler la Communauté, et d'apporter avec lui une somme considerable : mon Pere, dit-il, leur avoit donné beaucoup d'argent en me faisant prendre l'habit, et j'ai cru pouvoir en bonne conscience m'emparer par moi même de ce qui m'appartenoit. Cet aveu surprit fort M. Jurieu, qui depuis cela, n'en avoit pas bonne opinion ; mais ce fut bien pis quelques jours après, que le Ministre le pressant un peu, il faut vous dire tout, dit-il, aussi bien ne puis-je mieux m'adresser qu'à vous ; j'ai dessein de delivrer l'Eglise de Dieu du plus grand Tyran qu'elle ait jamais eu. M. Jurieu étonné lui demanda de quelle delivrance, et de qui il entendoit parler ? Du Roi de France, répondit-il, que je ferai mourir de ma main, pourvu que je trouve dans ce Païs l'appui que j'espere. Monsieur Jurieu fremit à cette proposition, et le rebuta comme un miserable, lui demandant où il avoit appris que la Religion Protestante autorisoit les assassinats, et s'il avoit bien songé à qui il parloit, quand il avoit ouvert un tel discours ; qu'apparemment c'étoit dans l'Ecole d'où il sortoit, qu'on lui avoit enseigné cette doctrine, mais que chez eux elle étoit abhorrée à l'égal des perfides et des traîtres, qui la mettoient en

pratique : après, dis-je, l'avoir reçu ainsi, il le chassa honteusement. A peine étoit-il sorti qu'un des amis de Mr. Jurieu entra, et le trouvant fort ému lui demanda d'où provenoit ce trouble et cette alteration qui paroissoit sur son visage. Il lui conta la chose comme elle étoit, et cet ami le fit souvenir, qu'il avoit fait une grande faute de ne pas arrêter cet homme, et que cela tiroit à consequence. Mr. Jurieu entra dans son sentiment, et fut sur l'heure parler aux Echevins qui donnerent ordre pour mettre ce miserable en prison, ce qui fut executé le soir même. En suite on écrivit au Roi pour lui donner avis du tragique dessein que cet infame assassin avoit projetté, et lequel il n'avoit pas craint de leur communiquer, l'assurant que bien que la fatalité des tems et des affaires les obligeassent d'être en guerre contre S. M. cependant loin d'approuver rien d'approchant à de semblables trahisons, ils seroient toûjours portez à en faire une justice exemplaire, et que c'étoit la raison pour laquelle ils avoient cru devoir arrêter le traître qui s'étoit venu livrer entre leurs mains, jusques à ce que Sa Majesté eût declaré ce qu'elle desiroit qu'on en fît.

Je confesse que j'admire ce procedé, il est tout beau, tout grand, et noble, et merite l'immortalité pour ces honnêtes gens, et pourtant on ne reçut pas cela comme on devoit : bien loin de là, M. de Montauzier à qui on s'étoit adressé, fit une reponse aussi dure, qu'elle devoit être obligeante ; il leur manda que « le Roi se soucioit » fort peu des parricides et de ceux qui les déclaroient, » qu'il savoit, bien que si on avoit pu entreprendre » quelque chose contre sa personne on l'auroit fait il y » a long-tems; mais que, graces à Dieu, il avoit une » bonne garde qui le mettoit à couvert de ce côté-là. »

Je suis tout dépité quand je songe qu'une telle ré-

ponse vient d'un Roi, si grand, si genereux, et pour qui j'ai tant d'amour et de respect. Si elle partoit du Roi des Arabes, ou du Cam des Tartares, je n'en serois pas si étonné, mais d'un Roi Très-Chrétien, oui je suis indigné au dernier point, c'est rendre bien peu de justice à la vertu, et les anciens Rois Payens, tout Payens qu'ils étoient, en usoient bien autrement.

J'ai rapporté cet article tout du long pour montrer qu'à cet égard la Hollande et l'Angleterre font honte à la France, qui dans tous les tems a produit de ces monstres, et des gens de Cour qui les poussent et les sollicitent, comme on l'a vu tout recemment dans l'affaire de Grandval.

Ce qu'il y a de surprenant dans cette derniére, c'est que les Jesuites n'y parurent point ; que même le criminel, qui chargea plusieurs personnes considerables, dans ses interrogatoires, ne dit pas un mot contr'eux, ce qui a fait croire à bien des gens qu'ils ne s'en étoient point mêlez : mais moi qui connois l'esprit et la morale de ces Peres, je sais ce que j'en dois penser. Il y a un proverbe françois qui dit, qu'à l'œuvre on connoît l'ouvrier, et jamais il n'a pu être mieux appliqué que dans cette occasion ; cette piéce sort infailliblement de leur boutique ; et à qui pourroit-on mieux l'attribuer qu'à des gens qui se sont rendus celébres par un million de pareils attentats et qui ont composé des livres entiers, pour justifier le droit d'assassiner des Rois hérétiques, et qui ont placé au nombre des Saints ces Scelerats dont ils se sont servis ? Joignez à cela le desir furieux qu'ils ont de rétablir, à quelque prix que ce soit, un Prince qui ne s'est perdu que parce qu'il a trop écouté leurs conseils. Le Jesuite La Chaize sur tout est l'homme du monde le plus capable d'un tel dessein, et je me souviendrai toû-

jours d'une conversation qu'il eut avec le Duc de Coaslin, par laquelle je finirai ce livre. C'étoit peu de tems après que le Duc de Savoye se fut declaré contre nous. Ce Seigneur lui representoit la superiorité des forces des Alliez, les pertes que l'on faisoit journellement en Irlande, et le peu d'apparence de pouvoir soutenir long-tems la guerre avec des forces si inégales : Car enfin, lui disoit-il, mon R. P. vous voyez bien que le Roi fait ses efforts dès le commencement de la guerre. Il a mis taxe sur taxe et impôts sur impôts ; une infinité de charges, dont on n'avoit point entendu parler, ont été créées ; les Communautez tant Ecclesiastiques que Seculiéres, ont contribué plusieurs fois au delà de leurs forces, et enfin on a pillé jusques sur les autels, qu'on a depouillez de tous leurs ornemens. En bonne foi, mon Pere, croyez-vous que la France soit une mine inépuisable d'argent ? Non sans doute elle finira et plus tôt qu'on ne pense, et ce sera alors, que le Roi ne pouvant plus entretenir et payer ses Troupes, ni fournir aux prodigieuses dépenses qu'il faut faire tant par mer que par terre, on pourroit bien voir les Allemans venir vendanger le vin de Champagne, et les Anglois d'une autre part faire descente sur nos Côtes, et desoler toutes ces belles Provinces, qui depuis si long-tems ne savent ce que c'est que de guerre. « Nous n'en » sommes pas encore là, interrompit le Pere, et avant » que cela soit, il y aura bien des machines qui joueront. » Je le crois, » repartit M. de Coaslin, « mais cela n'ar- » rivera peut-être que trop tôt, et en ce cas là, mon Pere, » quel secret trouveriez vous pour le chasser de dessus nos » terres ? » « Quel secret, » repondit le Pere tout émeu, « hé ! nous n'en sommes pas là, encore un coup ; mais » suffit, Monsieur le Duc, qu'il y a remede à tout, et que » si le Roi d'Espagne étoit mort, il ne seroit pas difficile

» au Roi de diviser cette formidable union dont vous » nous faites tant de peur. » Je laisse à juger ce qu'il entendoit par là ; car pour moi j'aurois horreur d'expliquer ce que j'en conjecture, cependant j'ai bien voulu rapporter ses mêmes paroles, pour montrer qu'on doit tout craindre de cette abominable Compagnie, qu'il semble que Dieu ne tolére que pour être le fleau de son Eglise.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le 17 janvier 1884,

PAR A. LEFÈVRE, A BRUXELLES



POUR

Henry KISTEMAECKERS, Editeur

à Bruxelles.

